



Secrétariat du Conseil du Trésor

# COMPTES PUBLICS DE L'ONTARIO

États financiers  
des organismes  
du gouvernement

VOLUME 2B | 2015-2016





## TABLE DES MATIÈRES

### Volume 2b

	Page
Généralités	
Ministère responsable pour les agences gouvernementales .....	ii
Guide d'interprétation des comptes publics .....	iv

### ÉTATS FINANCIERS

#### Section 1 – Organismes du gouvernement – suite

Ornge.....	31 mars 2016.....	1-1
Portefeuille immobilier général.....	31 mars 2016.....	1-21
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre .....	31 mars 2016.....	1-39
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Est.....	31 mars 2016.....	1-53
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Ouest .....	31 mars 2016.....	1-69
Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain.....	31 mars 2016.....	1-85
Réseau local d'intégration des services de santé – Érié St-Clair.....	31 mars 2016.....	1-105
Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton Niagara Haldimand Brant.....	31 mars 2016.....	1-121
Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton.....	31 mars 2016.....	1-137
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Est.....	31 mars 2016.....	1-153
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Ouest.....	31 mars 2016.....	1-169
Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe Nord Muskoka.....	31 mars 2016.....	1-185
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Est .....	31 mars 2016.....	1-199
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Ouest.....	31 mars 2016.....	1-217
Réseau local d'intégration des services de santé – Toronto-Centre .....	31 mars 2016.....	1-233
Réseau local d'intégration des services de santé – Waterloo Wellington.....	31 mars 2016.....	1-255
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario.....	31 décembre 2015.....	1-271
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario.....	31 mars 2016.....	1-285
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Toronto Waterfront Revitalization Corporation) .....	31 mars 2016.....	1-299
Société du Centre des Congrès d'Ottawa.....	31 mars 2016.....	1-319
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto.....	31 mars 2016.....	1-335
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique .....	31 mars 2016.....	1-357
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario .....	31 mars 2016.....	1-371
Société ontarienne d'hypothèques et de logement .....	31 mars 2016.....	1-373
Société ontarienne de financement de la croissance.....	31 mars 2016.....	1-387
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants.....	31 mars 2016.....	1-407
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario).....	31 mars 2016.....	1-419

**MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES  
DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS**

Ministère des Affaires municipales et du Logement  
Société ontarienne d'hypothèques et de logement

Ministère de l'Agriculture et Alimentation/Affaires rurales  
AgriCorp  
Commission des courses de l'Ontario  
Institut de recherche agricole de l'Ontario

Ministère du Développement du Nord et des Mines  
Commission de transport Ontario Northland  
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure/Recherche et de l'Innovation  
Portefeuille immobilier général  
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Toronto Waterfront Revitalization Corporation)  
Société ontarienne de financement de la croissance  
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants  
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario)

Ministère de l'Éducation  
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation  
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)  
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario

Ministère de l'Énergie  
Brampton Distribution Holdco Inc.  
Commission de l'énergie de l'Ontario  
Gestionnaire indépendant du réseau électrique  
Hydro One Inc.  
Ontario Power Génération Inc.

Ministère de l'Environnement de l'Action en matière de changement  
Agence ontarienne des eaux

Ministère des Finances  
Caisse de retraite des juges provinciaux  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Fonds de garantie des prestations de retraite  
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles  
Office ontarien de financement  
Pertes radiées des comptes  
Régie des alcools de l'Ontario  
Remises de revenus  
Société des loteries et des jeux de l'Ontario  
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario  
Société ontarienne d'assurance-dépôts



**MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES  
DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS**

Ministère du Procureur général  
Aide juridique Ontario  
Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Ministère des Richesses naturelles  
Agence de foresterie du parc Algonquin  
Fonds de reboisement

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée  
Action Cancer Ontario  
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario)  
cyberSanté Ontario  
Ornge  
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre  
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Est  
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Ouest  
Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain  
Réseau local d'intégration des services de santé – Érié St-Clair  
Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton Niagara Haldimand Brant  
Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton  
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Est  
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Ouest  
Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe Nord Muskoka  
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Est  
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Ouest  
Réseau local d'intégration des services de santé – Toronto-Centre  
Réseau local d'intégration des services de santé – Waterloo Wellington

Ministère des Services gouvernementaux  
Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport  
Le Centre Centennial des sciences et de la technologie (Centre des sciences de l'Ontario)  
Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (Toronto 2015)  
Commission des parcs du Niagara  
Conseil des arts de la province de l'Ontario (Conseil des arts de l'Ontario)  
La Fondation Trillium de l'Ontario  
Musée royal de l'Ontario  
Société d'exploitation de la Place Ontario  
Société du Centre des Congrès d'Ottawa  
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto  
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Ministère des Transports  
Metrolinx

Ministère du Travail  
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Secrétariat du Conseil du Trésor  
Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

## GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

### 1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 2015-2016 comprennent le Rapport annuel et états financiers consolidés et sont présentés en trois volumes :

**Le volume 1** contient les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères portent sur les activités financières de chaque ministère. Ils sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comparent les crédits autorisés aux dépenses réelles. Les charges des ministères comprennent toutes les charges autorisées par l'Assemblée législative, mais excluent les redressements découlant de la consolidation des organismes publics dont les charges ne sont pas autorisées.

**Le volume 2** contient les états financiers des organismes de services du gouvernement et des entreprises publiques qui font partie du périmètre comptable, ainsi que certains autres états financiers.

**Le volume 3** contient les détails de paiements effectués par les ministères aux fournisseurs (y compris la taxe de vente) et aux bénéficiaires de paiements de transfert, si cette divulgation n'est pas réputée être interdite en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

### GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenues, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. On trouvera la liste de ces états financiers dans la table des matières. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

**ORGANISMES DU GOUVERNEMENT  
(SUITE)**





Ornge  
5310 Explorer Drive  
Mississauga, Ontario L4W 5H8

1.800.251.6543  
647.428.2005 tel  
647.428.20006 fax

## Ornge

24 juin 2016

Les états financiers consolidés ci-joints d'Ornge relèvent de la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation d'états financiers requiert l'utilisation d'estimations et d'hypothèses fondées sur le bon jugement de la direction, et celles-ci ont des répercussions sur les montants d'actifs et de passifs inscrits, sur les montants d'actifs et de passifs constatés en date du bilan, et sur les montants de revenus et de dépenses constatés pour la période couverte par le bilan. Les états financiers ont été préparés adéquatement, selon l'importance relative et les données disponibles couvrant la période jusqu'au 24 juin 2016.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation juste de ces états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et des vérifications internes que la direction juge nécessaires dans le cadre de la préparation de ces états financiers pour garantir qu'ils sont exempts d'inexactitudes importantes peu importe la raison, que ce soit une fraude ou une erreur.

Il incombe au Conseil d'administration d'Ornge de garantir que la direction assume ses responsabilités en matière d'états financiers et de vérifications internes. Généralement, le Conseil d'administration rencontre périodiquement la direction pour vérifier que ses responsabilités ont été assumées.

La société MNP LLP (« MNP ») a vérifié les états financiers consolidés de l'exercice qui prend fin le 31 mars 2016. La responsabilité d'MNP est de présenter une opinion sur l'exactitude des états financiers, à tous égards importants, sur leur représentation de la situation financière d'Ornge en date du 31 mars 2016, et sur les résultats de ses activités et ses mouvements de fonds pour l'exercice écoulé, à savoir si ceux-ci sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport des vérificateurs daté du 24 juin 2016 décrit l'étendue de la vérification d'MNP et son opinion sur les états financiers consolidés.

Au nom de la direction,

Dr. Andrew McCallum  
Président-directeur général

Dan Wright  
Directeur financier

**Responsabilité de la direction**

---

**Au conseil d'administration d'Ornge,**

La responsabilité de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés ci-joints, y compris des jugements et estimations comptables importants, selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, incombe à la direction. Cette responsabilité comprend le choix des principes et méthodes comptables appropriés et la prise de décisions ayant une incidence sur l'évaluation des opérations pour lesquelles un jugement objectif est requis.


**En s'acquittant de ses responsabilités à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers consolidés, la direction conçoit et maintient les systèmes comptables et les contrôles internes connexes nécessaires pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations** sont dûment autorisées, que les actifs sont protégés et que les documents comptables sont maintenus de manière appropriée afin de fournir des informations fiables pour la préparation des états financiers consolidés.

**Le conseil d'administration et le comité des finances et d'audit sont principalement composés d'administrateurs qui ne sont ni des membres de la direction ni des membres du personnel de l'organisation. Le Conseil est responsable de la supervision de la direction dans l'exercice de ses fonctions relatives à l'information financière et de l'approbation des renseignements financiers figurant dans le rapport annuel. Il incombe au comité des finances et d'audit de se réunir avec la direction et les auditeurs pour discuter des contrôles internes sur le processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et d'information financière. Le comité est aussi responsable de recommander la nomination des auditeurs externes de l'organisation.**

MNP SENCRL, srl a été nommé par le conseil d'administration pour effectuer l'audit des états financiers consolidés et leur faire directement rapport. Son rapport figure à la page suivante. Les auditeurs externes ont un accès complet et illimité au comité et à la direction, et les rencontrent périodiquement et séparément afin de discuter des résultats de leur audit.



---

Chef de la direction

---

Chef des finances22 juin 2016

---

## Rapport des auditeurs indépendants

Au conseil d'administration d'Ornge,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Ornge, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2016 et les états consolidés des résultats et des variations du déficit net, des gains et des pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Ornge au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### *Autre point*

Les états financiers consolidés d'Ornge pour l'exercice clos le 31 mars 2015 ont été audités par un autre auditeur, qui a exprimé une opinion sans réserve le 25 juin 2015.

Mississauga (Ontario)

22 juin 2016

**MNP** SENCRL, SFI

Comptables professionnels agréés

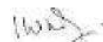
Experts-comptables autorisés

**MNP**

**Ornge**  
**État consolidé de la situation financière**  
*Au 31 mars 2016*  
*(en milliers de dollars canadiens)*

	2016	2015
<b>Actif</b>		
<b>À court terme</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 973	6 208
Débiteurs	6 259	4 855
Charges payées d'avance et dépôts	1 977	1 950
Stocks (note 4)	5 618	4 488
Actifs destinés à la vente (note 6)	177	5 585
	<b>24 004</b>	23 086
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés (note 3)</b>	<b>280</b>	226
<b>Immobilisations, montant net (note 5)</b>	<b>183 376</b>	187 878
	<b>207 660</b>	211 190
<b>Passif</b>		
<b>À court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	18 938	17 432
Avantages sociaux futurs (note 8)	1 268	1 123
Instruments financiers dérivés	-	979
Tranche à court terme des obligations à rembourser (note 9)	8 230	7 607
	<b>28 436</b>	27 141
<b>Obligations à rembourser (note 9)</b>	<b>263 462</b>	271 535
	<b>291 898</b>	298 676
<b>Engagements et éventualités (notes 12 et 13)</b>		
<b>Déficit net</b>		
Déficit net non affecté	(84 238)	(86 506)
Gains et pertes de réévaluation cumulés	-	(980)
	<b>(84 238)</b>	(87 486)
	<b>207 660</b>	211 190

Approuvé au nom du Conseil,



Administrateur



Administrateur



## Ornge

## État consolidé des résultats et des variations du déficit net

Exercice clos le 31 mars 2016 (en  
milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
<b>Produits</b>		
Programme de transport médical du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario	158 536	162 584
Programme de services d'ambulance terrestre de soins critiques (note 11)	13 801	13 801
Autres produits	4 364	4 984
	<b>176 701</b>	<b>181 369</b>
<b>Charges</b>		
Salaires, avantages sociaux et autres coûts de main-d'œuvre (note 14)	69 086	66 704
Charges liées au transporteur et à la flotte	51 915	53 673
Fournitures, installations et autres	13 121	14 972
Amortissement des immobilisations	10 510	10 183
Programme de services d'ambulance terrestre de soins critiques (note 11)	13 801	13 801
Perte (gain) sur sortie d'immobilisations	(322)	385
Intérêts	16 087	16 510
Dépréciation d'immobilisations (note 5)	250	3 985
	<b>174 448</b>	<b>180 213</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>2 253</b>	<b>1 156</b>
<b>Provision pour impôts (recouvrement)</b>	<b>(15)</b>	<b>15</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>2 268</b>	<b>1 141</b>
<b>Déficit net non affecté à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>(86 506)</b>	<b>(87 647)</b>
<b>Déficit net non affecté à la clôture de l'exercice</b>	<b>(84 238)</b>	<b>(86 506)</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## Ornge

## État consolidé des gains et des pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2016 (en  
milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
<b>Gains (pertes) de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>(980)</b>	237
<b>Gains (pertes) de réévaluation non réalisés</b>		
Dérivés	33	(1 930)
<b>Gains (pertes) de réévaluation reclassés à l'état des résultats</b>		
Dérivés	947	713
<b>Variation des gains (pertes) de réévaluation pour l'exercice</b>	<b>980</b>	<b>(1 217)</b>
<b>Gains (pertes) de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>(980)</b>

**Ornge**  
**État consolidé des flux de trésorerie**  
*Exercice clos le 31 mars 2016 (en  
milliers de dollars canadiens)*

	2016	2015
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	2 268	1 141
Amortissement des immobilisations	10 510	10 183
<b>Amortissement des coûts d'opération</b>	<b>157</b>	<b>155</b>
<b>Perte (gain) sur sortie d'immobilisations</b>	<b>(322)</b>	<b>385</b>
<b>Dépréciation d'immobilisations</b>	<b>250</b>	<b>3 985</b>
	<b>12 863</b>	<b>15 849</b>
Variations des comptes du fonds de roulement		
Débiteurs	(1 404)	(1 868)
<b>Charges payées d'avance et dépôts</b>	<b>(27)</b>	<b>(175)</b>
Stocks	(1 130)	(1 384)
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés	(54)	134
Créditeurs et charges à payer	1 506	(2 219)
Avantages sociaux futurs	145	273
	<b>11 899</b>	<b>10 610</b>
<b>Financement</b>		
Remboursement de capital sur une obligation	(7 607)	(7 157)
<b>Activités d'investissement</b>		
<b>Acquisition d'immobilisations</b>	<b>(6 690)</b>	<b>(8 319)</b>
<b>Produit de la vente d'immobilisations</b>	<b>6 163</b>	<b>692</b>
	<b>(527)</b>	<b>(7 627)</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>3 765</b>	<b>(4 174)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>6 208</b>	<b>10 382</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>9 973</b>	<b>6 208</b>

## 1. But de l'organisation

Ornge mène ses activités à partir de plusieurs bases situées en Ontario. Elle coordonne, à l'échelle de la province, tous les aspects du système de transport médical aérien, du programme de transport terrestre de soins critiques et de l'autorisation des transferts entre installations des patients dans la province. Les présents états financiers consolidés regroupent les activités du groupe d'entité Ornge (« l'organisation »). Ces entités comprennent Ornge Issuer Trust, Ornge Foundation et les filiales en propriété exclusive d'Ornge : Ornge Global Air Inc., 7506406 Canada Inc., Ornge Corporate Services Inc. et Ornge Global Real Estate Inc.

Ornge est une société par actions prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif*. Ornge est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (la « Loi ») et, à ce titre, bénéficie d'une exonération d'impôt conformément à l'article 149 de la Loi.

Le 12 février 2009, Ornge Issuer Trust (la « Fiducie ») a été constituée en entité ad hoc en vertu du régime des lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie. Ornge est l'unique bénéficiaire de la Fiducie. Conformément à la Loi et au *Règlement de l'impôt sur le revenu*, la Fiducie est assujettie à l'impôt sur le revenu. 4495128 Canada Inc. est le fiduciaire de la Fiducie.

Ornge Global Air Inc. (« Ornge Air ») est une entité à but lucratif constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'entité fournit des services de transport par avion à voilure tournante et à voilure fixe pour le compte de l'organisation. Conformément à la Loi et au *Règlement de l'impôt sur le revenu*, Ornge Air est assujettie à l'impôt sur le revenu.

7506406 Canada Inc. détient le certificat d'exploitation des services de transport par avion à voilure tournante dans la province d'Ontario. Conformément à la Loi et au *Règlement de l'impôt sur le revenu*, 7506406 Canada Inc. est assujettie à l'impôt sur le revenu.

Ornge Corporate Services Inc. est une entité à but lucratif constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. L'entité est présentement inactive.

Ornge Foundation est un organisme de bienfaisance enregistré, actuellement inactif.

Ornge Global Real Estate Inc. (« OGRE ») est une entité à but lucratif constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. L'entité est le propriétaire inscrit du bâtiment du siège social de l'organisation. Conformément à la Loi et au *Règlement de l'impôt sur le revenu*, OGRE est assujettie à l'impôt sur le revenu.

Ornge Real Estate Inc. (« ORE ») est une entité à but lucratif constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. L'entité loue le bâtiment du siège social auprès d'OGRE et le sous-loue à Ornge. Conformément à la Loi et au *Règlement de l'impôt sur le revenu*, ORE est assujettie à l'impôt sur le revenu.

L'organisation est financée principalement par la province d'Ontario conformément à l'entente de performance établie par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « ministère »). Cette entente décrit les droits et obligations des deux parties à l'égard du financement fourni par le ministère. Elle décrit également certaines normes et obligations de performance qui établissent les résultats acceptables quant à la performance de l'organisation dans un certain nombre de domaines.

## 2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers consolidés, lesquels constituent une déclaration de la direction, ont été dressés conformément au *Manuel de comptabilité de Comptables Professionnels Agréés Canada pour le secteur public* qui décrit les principes comptables généralement reconnus pour les organismes à but non lucratif du secteur public au Canada. L'organisation a choisi d'utiliser les normes relatives aux organismes à but non lucratif qui comprennent les chapitres SP 4200 à SP 4270. Les états financiers consolidés comprennent les principales méthodes comptables qui suivent :

### **Périmètre de consolidation**

Tous les organismes à but non lucratif et à but lucratif contrôlés sont consolidés dans l'organisation. Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs et les activités de ces entités, telles qu'elles sont définies à la note 1. Les opérations et les soldes entre les entités ont été éliminés pour l'établissement des états financiers consolidés.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires et les placements à court terme dont l'échéance est d'au plus trois mois. La trésorerie pouvant être affectée qui ne peut être utilisée pour les besoins courants est comptabilisée dans la trésorerie affectée.

## Ornge

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2016 (en  
milliers de dollars canadiens)

**2. Principales méthodes comptables (suite)*****Instruments financiers***

L'organisation comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie à leurs dispositions contractuelles. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, et sont ultérieurement évalués à la juste valeur ou au coût amorti.

La juste valeur est déterminée par le montant qui pourrait être payé dans le cadre d'une opération conclue dans des conditions de concurrence normale entre des parties consentantes, ce montant reposant sur le cours du marché, lorsqu'il est disponible. Les opérations d'achat ou de vente visant ces éléments sont comptabilisées à la date de l'opération. Les gains nets et les pertes nettes découlant de la variation de la juste valeur sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation. À l'exception des instruments désignés à la juste valeur, tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent les débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les créditeurs et charges à payer ainsi que les obligations à payer.

Les coûts d'opération directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers ultérieurement évalués à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés dans l'excédent des produits sur les charges. En revanche, les coûts d'opération sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers qui sont évalués par la suite au coût ou au coût amorti.

Tous les actifs financiers sont soumis annuellement à un test de dépréciation. Toute dépréciation jugée durable est comptabilisée à l'état des résultats. Les réductions de valeur des actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti pour refléter les pertes de valeur pourraient faire l'objet de reprises s'il y a une hausse ultérieure de la valeur. Les reprises de toute réévaluation nette d'actifs financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisées dans l'état de la réévaluation des gains et des pertes.

***Stocks***

Les stocks de l'organisation comprennent des pièces d'aéronefs et des fournitures médicales, lesquelles sont évaluées au moindre du coût et du coût de remplacement. Ces stocks sont consommés dans le cours normal des activités et ne sont pas destinés à la vente.

***Immobilisations***

Les immobilisations sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé.

Les immobilisations en cours de construction se composent d'immobilisations construites pour le compte de l'organisation. L'amortissement n'est comptabilisé que lorsque les travaux de construction sont pratiquement achevés et que les immobilisations sont prêtes à être utilisées.

Au moment de la mise hors service ou de l'abandon d'une immobilisation, la valeur comptable et l'amortissement cumulé de l'immobilisation sont supprimés des comptes d'immobilisations. Toutes les pertes subies au moment de la mise hors service ou de l'abandon sont comptabilisées à titre de charges à l'exercice au cours duquel l'immobilisation a été mise hors service ou abandonnée.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus de potentiel de service à long terme pour l'organisation, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé à titre de charge à l'état des résultats et des variations du déficit net consolidé.

Les immobilisations sont classées comme destinées à la vente lorsque tous les critères énoncés au paragraphe SP 1201.055 sont remplis. L'organisation évalue les immobilisations destinées à la vente à leur valeur comptable ou à leur juste valeur diminuée des frais de vente, selon le moindre des deux montants. Les gains ou les pertes sont comptabilisés à l'état des résultats et des variations de l'actif net consolidé.

**2. Principales méthodes comptables (suite)****Immobilisations (suite)**

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire à des taux visant à amortir le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

	Méthode	Taux
Immeubles	Linéaire	De 10 à 40 ans
Matériel et véhicules	Linéaire	De 3 à 5 ans
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Sur la durée du bail
Cellules d'aéronefs	Linéaire	De 10 à 30 ans
Moteurs d'aéronefs	Linéaire	De 10 à 20 ans
Produits avioniques	Linéaire	De 5 à 10 ans
Pièces de rechange d'aéronefs	Linéaire	De 10 à 30 ans

**Entretien et réparations**

L'organisation a conclu un contrat fondé sur la facturation à l'heure de vol pour l'entretien des moteurs d'aéronef à voilure fixe. Les coûts d'entretien sont comptabilisés en charges sur la base du taux horaire contractuel, multiplié par les heures de vol réelles.

L'organisation a aussi conclu un contrat pluriannuel fondé sur la facturation à l'heure de vol pour l'entretien des pièces d'avion. Aux termes de ce plan, un montant fixe annuel est exigé et comptabilisé en charges par l'organisation pour les aéronefs à voilure fixe. Pour les aéronefs à voilure tournante, les coûts d'entretien sont comptabilisés en charges d'après les tarifs horaires contractuels, multipliés par les heures de vol réelles, sous réserve d'un nombre minimal d'heures requises.

Les autres coûts d'entretien non visés par les contrats fondés sur la facturation à l'heure de vol sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

**Instruments financiers dérivés**

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction de la variation d'une variable sous-jacente, comme un taux d'intérêt, un instrument financier, le prix d'une marchandise ou un taux de change donné. De temps à autre, l'organisation conclut des contrats de couverture de carburant pour gérer son exposition aux variations des prix des produits de base à des fins de planification et de gestion des risques. Ces dérivés sont comptabilisés à l'état de la situation financière consolidé à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à titre de perte (gain) sur dérivés à l'état des gains et pertes de réévaluation consolidé. Les estimations de la juste valeur sont effectuées à un moment précis, en fonction de l'information pertinente sur le marché concernant les instruments financiers.

Au cours de la période pendant laquelle ces instruments dérivés sont décomptabilisés, les gains ou les pertes de réévaluation cumulés associés aux dérivés font l'objet d'une écriture de contrepassation et sont reclassés à l'état des résultats et des variations du déficit net consolidé.

**Comptabilisation des produits**

L'organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. La majeure partie des produits de l'organisation provient du gouvernement de l'Ontario, aux termes de son contrat de service avec l'organisation. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits pour l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les dons non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus, et les dons affectés sont comptabilisés à titre de produits à l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les autres produits proviennent notamment des transferts d'organes et de la facturation des services non assurés, qui sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont fournis, que les montants peuvent être estimés de manière raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

## Ornge

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2016 (en  
milliers de dollars canadiens)

**2. Principales méthodes comptables (suite)****Conversion de devises**

Les montants des opérations libellées en devises sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de l'opération. La valeur comptable des actifs et passifs monétaires ainsi que des éléments non monétaires compris dans la catégorie des éléments évalués à la juste valeur reflète les taux de change à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Les gains et les pertes de change non réalisés sont comptabilisés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Au cours de la période de règlement, le montant cumulé des gains et des pertes de réévaluation fait l'objet d'une écriture de contrepassation à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, et les gains et les pertes de change sont reclassés dans l'état consolidé des résultats.

**Avantages sociaux futurs**

Les programmes d'avantages sociaux futurs des employés de l'organisation sont composés d'un régime à prestations déterminées interentreprises, d'un régime à cotisations déterminées et d'un programme de congés de maladie acquis.

Certains employés à temps plein de l'organisation adhèrent au Régime de rentes des hôpitaux de l'Ontario (le « régime »), un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises. La comptabilité des cotisations déterminées est appliquée pour comptabiliser la quote-part de l'organisation dans un régime à prestations déterminées interentreprises.

L'organisation cotise à un régime de retraite à cotisations déterminées pour certains employés. Les cotisations sont comptabilisées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

L'organisation offre des programmes de congés de maladie acquis aux groupes d'employés affectés aux aéronefs à voilure tournante et à voilure fixe, au personnel paramédical et au centre de contrôle des opérations. Elle comptabilise un passif et une charge pour ces programmes de congés de maladie qui s'acquièrent ou s'accumulent dans la période au cours de laquelle les employés rendent des services à l'organisation en échange d'indemnités. La période de service correspond à la période allant de la date à laquelle l'employé est admissible aux indemnités (généralement la date d'embauche) à la date prévue du versement des indemnités.

De plus, il existe un programme de congés de maladie pour les employés non syndiqués. Toutefois, ces congés ne s'acquièrent pas ni ne s'accumulent, ou ne peuvent être reportés au-delà de 12 mois après leur acquisition. Ainsi, l'organisation comptabilise une charge lorsque l'obligation (le congé de maladie) de l'organisation survient.

**Ventilation des charges**

L'organisation a mis sur pied un programme de services d'ambulance terrestre de soins critiques. Les coûts liés au programme comprennent les charges de personnel, les frais de locaux et toute autre charge directement attribuable à ce programme. L'organisation assume également certains frais de soutien généraux partagés qui concernent l'administration de l'organisation et du programme.

L'organisation ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise systématiquement d'un exercice à l'autre.

**2. Principales méthodes comptables (suite)*****Incertitude relative à la mesure (utilisation d'estimations)***

La préparation d'états financiers consolidés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur les actifs et passifs éventuels présentés à la date des états financiers consolidés et sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant la période visée par les états financiers. Des estimations importantes sont nécessaires pour déterminer la durée de vie utile des immobilisations, la méthode d'amortissement des immobilisations appropriée, l'existence potentielle d'une dépréciation des actifs, l'évaluation des dérivés et des hypothèses actuarielles relatives au régime de congés de maladie qui ne s'acquièrent pas.

L'évaluation des dérivés est fondée sur la juste valeur des contrats. L'évaluation du régime de congés de maladie qui ne s'acquièrent pas est fondée sur des hypothèses actuarielles. Les hypothèses actuarielles relatives au régime de congés de maladie qui ne s'acquièrent pas sont formulées à partir des renseignements sur l'adhésion et de modèles actuariels. L'évaluation des actifs détenus en vue de la vente est fondée sur le produit attendu de la vente.

Ces estimations et hypothèses sont examinées périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont présentés dans l'excédent des produits et des charges au cours des périodes pendant lesquelles ils se produisent.

Le montant des produits comptabilisés provenant du ministère requiert diverses estimations. D'après l'entente de performance conclue entre Ornge et le ministère, si l'organisation ne respecte pas ses normes ou obligations de performance, le ministère est en droit d'ajuster le financement qui est versé à l'organisation. Le ministère n'est pas tenu de communiquer certains ajustements de financement tant que les données de fin d'exercice ne lui ont pas été soumises. Comme ces données ne sont soumises qu'une fois les états financiers consolidés dressés, le montant du financement accordé par le ministère pour l'exercice peut être augmenté ou diminué après la date de clôture. Le montant des produits comptabilisé dans les présents états financiers consolidés repose sur les meilleures estimations par la direction des sommes gagnées au cours de l'exercice.

**3. Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés comprennent les éléments suivants :

	<b>2016</b>	2015
<b>Réservé pour :</b>		
Dépôt auprès de BNY Trust Company of Canada (le « Fiduciaire ») relativement à une obligation hypothécaire de premier rang, série A, de 23 877 \$ (représentant trois mois de service de la dette)	<b>280</b>	226

**4. Stocks**

Les stocks comprennent les éléments suivants :

	<b>2016</b>	2015
Pièces d'aéronef	<b>4 890</b>	3 725
Fournitures médicales	<b>728</b>	763
	<b>5 618</b>	4 488



## Ornge

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

*Exercice clos le 31 mars 2016 (en  
milliers de dollars canadiens)*

#### 5. Immobilisations

Les immobilisations se présentent comme suit :

	Coût	Amortissement cumulé	2016 Valeur comptable nette
Terrains	3 243	–	3 243
Immeubles	21 587	7 544	14 043
Matériel et véhicules	15 642	10 943	4 699
Matériel informatique et logiciels	7 250	3 917	3 333
Cellules d'aéronefs	143 445	22 788	120 657
Moteurs d'aéronefs	39 427	8 526	30 901
Produits avioniques	4 972	4 629	343
Pièces de rechange d'aéronefs	5 291	709	4 582
Améliorations locatives	1 386	535	851
Immobilisations en cours de construction	724	–	724
	<b>242 967</b>	<b>59 591</b>	<b>183 376</b>

	Coût	Amortissement cumulé	2015 Valeur comptable nette
Terrains	3 243	–	3 243
Immeubles	21 351	6 232	15 119
Matériel et véhicules	13 082	9 972	3 110
Matériel informatique et logiciels	5 160	3 594	1 566
Cellules d'aéronefs	144 995	20 284	124 711
Moteurs d'aéronefs	39 902	7 272	32 630
Produits avioniques	4 854	3 984	870
Pièces de rechange d'aéronefs	4 231	295	3 936
Améliorations locatives	1 451	887	564
Immobilisations en cours de construction	2 129	–	2 129
	<b>240 398</b>	<b>52 520</b>	<b>187 878</b>

Au cours de l'exercice considéré, il a été déterminé que certaines immobilisations n'avaient plus de potentiel de service à long terme. Par conséquent, l'organisation a comptabilisé, en réduction du coût, une dépréciation de 250 \$ (3 985 \$ en 2015) composée des éléments suivants : 151 \$ (3 933 \$ en 2015) pour les cellules d'aéronefs, les moteurs d'aéronefs et les produits avioniques, néant (52 \$ en 2015) pour les logiciels et 99 \$ (néant en 2015) pour le matériel et les véhicules.

#### 6. Actifs destinés à la vente

Les actifs destinés à la vente se composent comme suit :

	2016	2015
Cellules d'aéronefs	140	4 077
Moteurs d'aéronefs	32	1 508
Avionique de bord	5	–
	<b>177</b>	<b>5 585</b>

Un aéronef excédentaire non requis pour le transport de patients a été mis en vente en mars 2016 et a été vendu après la date de clôture. Au 31 mars 2016, cet aéronef a été classé comme un actif destiné à la vente.

## Ornge

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2016 (en  
milliers de dollars canadiens)

## 7. Emprunt à court terme

Le 15 décembre 2010, l'organisation a conclu une facilité de crédit non garantie à court terme pour financer ses besoins généraux. La facilité permet actuellement d'emprunter jusqu'à 29 800 \$ aux termes d'une facilité renouvelable et jusqu'à 10 000 \$ aux termes d'une facilité de crédit-relais. La facilité n'est pas garantie et vient à échéance le 15 décembre 2016.

Au 31 mars 2016, le solde à payer était de néant (néant en 2015).

## 8. Avantages sociaux futurs

L'organisation accorde aux employés de certains groupes un nombre donné de jours par année qu'ils peuvent utiliser comme congés rémunérés en cas de maladie ou de blessure. Les employés peuvent accumuler les jours de congé de maladie non utilisés chaque année jusqu'à concurrence du maximum prévu dans leur convention collective. Les congés accumulés peuvent être utilisés au cours d'exercices ultérieurs, dans la mesure où la durée du congé de maladie ou du congé pour blessure dépasse le nombre de jours de congé attribués pour l'exercice en cours. Les jours de congé de maladie sont rémunérés au taux de salaire en vigueur au moment de leur utilisation.

Tous les calculs et autres informations à fournir se fondent sur le 31 mars 2016 comme date d'évaluation aux fins comptables.

	2016	2015
<b>Passifs liés aux avantages sociaux futurs</b>		
Obligations au titre des avantages sociaux futurs constitués	1 356	1 219
Perte actuarielle non amortie à la clôture de l'exercice	(88)	(96)
<b>Passifs liés aux avantages sociaux futurs</b>	<b>1 268</b>	<b>1 123</b>
<b>Charges liées aux avantages sociaux futurs</b>		
Coût des avantages sociaux pour l'exercice considéré	677	746
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	22	20
<b>Charges liées aux avantages sociaux futurs</b>	<b>699</b>	<b>766</b>

La principale hypothèse actuarielle adoptée pour évaluer les obligations de l'organisation au titre des prestations constituées relatives aux congés de maladie qui ne s'acquièrent pas est la suivante : un taux d'actualisation de 2,50 % (2,50 % en 2015).

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer les charges de l'organisation relatives aux congés de maladie qui ne s'acquièrent pas se présentent comme suit : un taux d'actualisation de 2,50 % (2,50 % en 2015) et une augmentation du coût des salaires de 3,50 % (3,50 \$ en 2015).

## Ornge

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2016 (en  
milliers de dollars canadiens)

## 9. Obligations à rembourser

	2016		2015	
Débeture non garantie, série A <sub>a</sub> )	250	606	258	074
Obligation hypothécaire de premier rang, série A <sub>b</sub> )	23	361	23	500
Moins : Coûts d'opération non amortis	(2)	(275)	(2)	(432)
	271	692	279	142
Moins : Tranche à court terme	(8)	(230)	(7)	(607)
	263	462	271	535

Les remboursements de capital sur la dette à long terme au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite sont estimés comme suit :

	Capital	
2017	8	230
2018	8	707
2019	9	213
2020	9	747
2021	10	360
Par la suite	227	710
<b>Total</b>	273	967

Les intérêts courus compris dans les crédettes et charges à payer se chiffraient à 4 353 \$ (4 474 \$ en 2015).

- a) Le 11 juin 2009, l'organisation a émis une débeture non garantie de série A (la « débeture ») d'un montant de 275 000 \$ pour financer l'acquisition de certains aéronefs à voilure fixe et à voilure tournante et de l'infrastructure connexe, et pour ses besoins généraux. L'intérêt sur la débeture, au taux de 5,727 % par année, est calculé annuellement et payable deux fois par année. Jusqu'au 11 juin 2012, l'organisation a versé des intérêts seulement sur la débeture en circulation. Depuis le 11 décembre 2012, l'organisation effectue des versements de capital et d'intérêts deux fois par année, et elle continuera de le faire jusqu'à l'échéance de la débeture, soit le 11 juin 2034.

Les coûts d'opération liés à l'émission de la débeture, y compris les honoraires, se sont établis à 2 549 \$. Ces coûts ont été portés en réduction du montant de la débeture et sont amortis sur la durée de vie de celle-ci, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Au 31 mars 2016, la juste valeur marchande de la débeture était de 301 403 \$ (315 714 \$ en 2015). Le rendement sur un placement privé similaire serait de 3,43 % (3,33 % en 2015). Puisqu'il n'y a aucun marché secondaire actif pour cette émission, le prix indiqué représente la valeur théorique de la débeture.

L'organisation est assujettie à certaines clauses restrictives liée à la débeture. Au cours de la période considérée, l'organisation a respecté toutes ses clauses restrictives.

**9. Obligations à rembourser (suite)**

- b) Le 31 janvier 2011, l'organisation a émis une obligation de premier rang de série A (l'« obligation ») d'un montant de néant aux fins du financement du bâtiment du siège social. L'intérêt sur l'obligation, au taux de 5,60 % par année, est calculé deux fois par année, et les remboursements du capital et paiements d'intérêts doivent être faits en versements égaux tous les mois. L'obligation arrive à échéance le 31 janvier 2036. Un prêt hypothécaire et une sûreté réelle visant l'immeuble du siège social de l'organisation, les terrains et aménagements connexes d'une valeur comptable de 17 257 \$ et tous les avantages qui seront tirés de ces actifs, y compris de leur location, servent de garantie à l'obligation.

Les coûts d'opération liés à l'émission de l'obligation, y compris les honoraires, se sont établis à 684 \$. Ces coûts ont été portés en réduction du montant de l'obligation et sont amortis sur la durée de vie de l'obligation, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'organisation peut rembourser une partie ou la totalité de l'obligation en tout temps avant son échéance à un prix fondé sur le montant du capital en cours, majoré d'une prime d'indemnisation, et payer les intérêts courus et impayés.

Puisqu'il n'y a aucun marché secondaire actif pour cette émission, le cours de l'obligation sera toujours fixé à la valeur nominale, et le rendement au taux en vigueur à l'émission, soit 5,60 %.

L'organisation est assujettie à certaines clauses restrictives associées à l'obligation. L'une des clauses que l'organisation doit satisfaire est la préparation d'états financiers consolidés audités de l'organisation et d'états financiers distincts d'OGRE, à soumettre au Fiduciaire et à la Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (« Canada Vie »), détenteur de l'obligation. Canada Vie a convenu par écrit de renoncer à la conformité à l'obligation de soumettre les états financiers audités d'OGRE pour l'exercice 2012 et les exercices ultérieurs.

**10. Instruments financiers**

Dans le cadre de ses activités, l'organisation détient un certain nombre d'instruments financiers. La direction est d'avis que l'organisation n'est pas exposée à un risque important d'intérêt, de change, de crédit, d'illiquidité ou à tout autre risque de prix découlant de ces instruments financiers, sauf indication contraire.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque de perte financière que court l'organisation si une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles.

La valeur comptable des instruments financiers de l'organisation représente le mieux l'exposition maximale au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit au 31 mars 2016 se présente comme suit :

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>9 973</b>	6 208
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés	<b>280</b>	226
Débiteurs	<b>6 259</b>	4 855
	<b>16 512</b>	11 289

L'organisation gère son exposition au risque de crédit en investissant seulement dans des produits qui sont très liquides et en concluant des ententes uniquement avec de grandes institutions financières et des organismes gouvernementaux ayant une bonne cote de crédit.

## Ornge

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2016 (en  
milliers de dollars canadiens)

## 10. Instruments financiers (suite)

**Risque d'illiquidité**

L'organisation reçoit une partie importante de ses produits d'exploitation du gouvernement de l'Ontario. Elle est liée par une entente de performance conclue avec le ministère, lequel fournit des fonds à l'organisation pour la prestation de services, comme le stipule l'entente de performance. L'organisation est exposée au risque lié à la disponibilité des liquidités nécessaires pour pouvoir continuer à fournir les services décrits dans son mandat, aux termes de l'entente de performance.

Pour gérer le risque d'illiquidité, l'organisation assure une solide gestion des liquidités disponibles. Elle dispose d'une facilité de crédit à court terme non garantie qu'elle utilise lorsque le financement gouvernemental ne suffit pas à couvrir ses dépenses de fonctionnement (se reporter à la note 7).

L'organisation assure un suivi rigoureux de ses besoins en liquidités compte tenu des prévisions financières et des flux de trésorerie prévus.

**Risque de change**

L'organisation conclut des opérations d'achat et de demande en garantie libellées en dollars américains, dont les soldes connexes et les soldes des créditeurs sont assujettis à la variation des taux de change. Au 31 mars 2016, les éléments suivants étaient libellés en dollars américains :

	<b>2016</b>	2015
	<b>\$ US (en milliers de dollars)</b>	\$ US (en milliers de dollars)
Créditeurs et charges à payer	<b>1 416</b>	1 449

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs provenant d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux de change. Dans le but de gérer les risques liés aux fluctuations du taux de change, l'organisation effectue un suivi des taux de change en vigueur et des fluctuations afin de gérer ses créditeurs et charges à payer.

Une variation de 1 % du taux de change du dollar américain se traduirait par une variation des créditeurs et charges à payer de 14 \$, ce qui entraînerait une variation de 14 \$ du déficit net non affecté ainsi que des gains et des pertes de réévaluation cumulés.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier subisse une incidence défavorable par suite d'une variation des taux d'intérêt. Les fluctuations des taux d'intérêt du marché peuvent avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés à certains actifs financiers et passifs financiers, ce qu'il est convenu d'appeler le risque de flux de trésorerie, et sur la juste valeur d'autres actifs financiers ou passifs financiers, c'est-à-dire le risque de prix.

L'organisation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à sa dette à long terme. Une variation du taux d'intérêt sur la dette à long terme aurait une incidence sur la juste valeur de la dette, mais n'aurait aucune incidence sur les états financiers consolidés étant donné que la dette est évaluée au coût amorti et à un taux d'intérêt fixe.

**Risque lié aux prix des produits de base**

L'organisation a besoin d'importantes quantités de carburant aviation pour l'exploitation de sa flotte d'aéronefs. Elle est donc exposée aux risques liés aux prix des produits de base associés aux variations du prix du marché du carburant aviation. Le prix du carburant aviation est sensible, notamment, au prix du parole brut, aux coûts de raffinage et aux coûts de livraison. Au cours de l'exercice, l'organisation a bénéficié de contrats à terme à prix fixe entrés en vigueur en août 2015.

Au 31 mars 2016, l'organisation n'avait aucun contrat à terme de gré à gré (cinq en 2015) à prix fixe sur carburant diesel à très faible teneur en soufre auprès de grandes banques canadiennes afin de contrebalancer son exposition au risque de prix associé aux achats prévus de carburant aviation au cours des cinq prochains mois. Tous les contrats reportés en avant depuis l'exercice clos le 31 mars 2015 ont été réglés pendant l'exercice considéré.

**10. Instruments financiers (suite)****Juste valeur des instruments financiers**

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer chaque évaluation. Cette hiérarchie se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Données autres que des prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.

Niveau 3 : Données non observables pour lesquelles il n'existe peu ou pas de données de marché, exigeant que l'organisation pose ses propres hypothèses.

La hiérarchie des évaluations à la juste valeur nécessite l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel d'importantes données ont été prises en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et la trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés que l'organisation détenait au 31 mars 2016 se classent dans le niveau 1 de la hiérarchie.

**11. Charges liées au programme des services d'ambulance terrestre de soins critiques**

Les charges liées au programme des services d'ambulance terrestre de soins critiques se composent des coûts directs du programme et de la part des frais de soutien généraux, comme suit :

	2016		2015	
Coûts directs du programme – Services d'ambulance terrestre de soins critiques	12	333	12	190
Répartition des frais d'administration – Services d'ambulance terrestre de soins critiques	1	468	1	611
	13	801	13	801

**12. Engagements**

L'organisation a conclu divers accords liés aux activités portant sur la prestation de services dans le cadre de l'exploitation de son système de transport médical. L'organisation est également liée par des baux à long terme pour des locaux situés dans diverses bases en Ontario. Les paiements annuels minimaux estimatifs se présentent comme suit :

Moins d'un an	14 407
De un an à cinq ans	11 373
Plus de cinq ans	626
	<u>26 406</u>

## Ornge

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 mars 2016 (en  
milliers de dollars canadiens)

**13. Éventualités**

L'organisation fait l'objet de diverses réclamations réelles et potentielles. Dans les cas où la responsabilité potentielle peut être établie, la direction estime que le règlement final des actions ne dépassera pas de beaucoup les montants inscrits dans les comptes. Dans d'autres cas, l'issue des réclamations ne peut être déterminée pour le moment. Toute perte additionnelle liée aux réclamations sera comptabilisée à l'exercice au cours duquel la responsabilité sera établie ou un redressement du montant comptabilisé sera jugé nécessaire.

Une action en justice contre l'ancien chef de la direction de l'organisation pour le remboursement d'un prêt de 500 \$ a été intentée au cours de 2012, et l'ancien chef de la direction a déposé une demande reconventionnelle d'un montant de 3 000 \$. L'ancien chef de la direction a également intenté une action contre l'organisation de 12 200 \$ relativement à la cessation de son emploi, laquelle a été ultérieurement rejetée, mais elle est portée en appel. Pour le moment, comme cette procédure judiciaire est toujours en cours, il est impossible d'en prévoir l'issue.

L'organisation a indemnisé ses administrateurs et dirigeants anciens et actuels pour les réclamations et les frais juridiques connexes relatifs à l'exercice de leurs fonctions au sein de l'organisation.

L'organisation a été désignée défenderesse dans le cadre de poursuites intentées en vertu du Code canadien du travail résultant d'un accident aérien d'un hélicoptère-ambulance survenu en 2013. Pour le moment, il est impossible de parvenir à un ensemble de conclusions ou à une estimation raisonnable des obligations que pourrait devoir assumer Ornge relativement à ces poursuites.

L'organisation participe au Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »). Le HIROC assure collectivement les risques d'assurance responsabilité civile de ses membres. Tous les membres paient une prime annuelle établie par calculs actuariels. Ils peuvent devoir payer une prime pour les pertes subies, le cas échéant, par le groupe pendant les années au cours desquelles ils ont été membres. Il y a d'autres poursuites couvertes par le HIROC. La direction est d'avis que leur couverture est adéquate pour couvrir tous les montants à payer en rapport avec ces poursuites.

**14. Régimes de retraite**

Certains employés à temps plein de l'organisation sont admissibles au Régime de rentes des hôpitaux de l'Ontario (le « régime »), un régime de retraite contributif interentreprises à prestations déterminées, fondées sur le salaire moyen de fin de carrière. Le régime est considéré comme un régime à cotisations déterminées selon les normes comptables relatives aux régimes interentreprises. La cotisation de l'organisation au régime au cours de l'exercice a été de 3 472 \$ (3 304 \$ en 2015) et est comprise dans les salaires et charges de personnel et les programmes spécialement financés à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net. Les cotisations faites par l'organisation correspondent aux besoins de capitalisation du régime. La plus récente évaluation aux fins de présentation de l'information financière effectuée par le régime, en date du 31 décembre 2015, a présenté des actifs nets disponibles pour des prestations de 63 924 M\$ avec des obligations de retraite de 49 151 M\$, entraînant un excédent de 14 773 M\$.

L'organisation offre également un régime de retraite à cotisations déterminées aux employés de certains groupes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, l'organisation a versé à ce régime un montant global de 1 668 \$ (1 516 \$ en 2015) qui a été comptabilisé en charges.

**15. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.







**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,  
DE L'EMPLOI ET DE L'INFRASTRUCTURE  
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL**

Le 28 juin 2016

**Rapport de l'auditeur indépendant**

**Au ministre du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du portefeuille immobilier général du ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

**Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2  
Tél. : +1 416 863 1133, Téléc. : +1 416 365 8215*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du portefeuille immobilier général du ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

**Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés**

---

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE  
L'INFRASTRUCTURE  
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL  
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
Aux 31 mars 2016 et 2015  
(en milliers de dollars)**

	2016	2015
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2)	227 811 \$	225 372 \$
Créances clients et autres créances (note 3)	104 792	98 792
Créances DMFA	979 046	989 616
Montant à recevoir sur des contrats de location-acquisition (note 4)	373 187	380 984
Montants à recevoir d'apparentés (note 5)	30 279	26 071
Créances liées à des projets (note 6)	28 678	34 583
Actifs destinés à la vente (note 7)	9 523	2 301
	<b>1 753 316</b>	<b>1 757 719</b>
<b>Passifs</b>		
Dettes d'exploitation et autres charges à payer	155 264	140 803
Passif au titre des sites contaminés (note 8)	136 287	140 987
Passifs DMFA	979 046	994 328
Acomptes des clients	6 470	15 301
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (note 4)	373 187	380 984
Montant à payer à des apparentés (note 5)	4 672	-
	<b>1 654 926</b>	<b>1 672 403</b>
<b>Actifs financiers nets</b>	<b>98 390</b>	<b>85 316</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (note 9)	5 716 251	5 717 991
Frais payés d'avance, acomptes et autres actifs	4 146	3 971
	<b>5 720 397</b>	<b>5 721 962</b>
<b>Excédent accumulé</b>	<b>5 818 787 \$</b>	<b>5 807 278 \$</b>
Passifs éventuels (note 10)		
Engagements (note 11)		

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE  
L'INFRASTRUCTURE  
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL  
ÉTAT DES RÉSULTATS  
Pour les exercices clos les 31 mars 2016 et 2015  
(en milliers de dollars)**

	Pour les exercices clos les 31 mars		
	Prévisions 2016	Réel 2016	Réel 2015
<b>Produits</b>			
Loyers (note 5)	844 493 \$	<b>849 912 \$</b>	837 901 \$
Recouvrements de coûts (note 5)	194 961	<b>153 631</b>	183 407
Produit d'intérêts	1 873	<b>1 579</b>	2 031
	<u>1 041 327</u>	<u><b>1 005 122</b></u>	<u>1 023 339</u>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Installations (note 5)	758 377	<b>740 811</b>	738 499
Coûts recouvrables (note 5)	189 181	<b>147 557</b>	177 903
Coûts de cession des biens immobiliers	5 780	<b>4 018</b>	3 369
Frais généraux et administratifs	2 183	<b>779</b>	1 380
Charges d'intérêts	94 792	<b>94 792</b>	95 952
	<u>1 050 313</u>	<u><b>987 957</b></u>	<u>1 017 103</u>
Ajustement du passif au titre des sites contaminés (note 8)	-	<b>3 525</b>	-
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles (note 9)	44 095	<b>18 204</b>	25 320
Gain sur la cession d'actifs destinés à la vente (note 7)	24 640	<b>9 632</b>	11 305
	<u>68 735</u>	<u><b>27 836</b></u>	<u>36 625</u>
Excédent (déficit) d'exploitation avant l'amortissement et la réduction de valeur des immobilisations corporelles	<u>59 749</u>	<u><b>48 526</b></u>	<u>42 861</u>
Amortissement des immobilisations corporelles	(216 151)	<b>(220 450)</b>	(219 472)
Réduction de valeur des immobilisations corporelles	(11 822)	<b>(12 441)</b>	(3 401)
	<u>227 973</u>	<u><b>(232 891)</b></u>	<u>(222 873)</u>
<b>Déficit</b>	<u>(168 224)</u>	<u><b>(184 365)</b></u>	<u>(180 012)</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE  
L'INFRASTRUCTURE  
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL  
ÉTAT DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ  
Pour les exercices clos les 31 mars 2016 et 2015  
(en milliers de dollars)**

	Pour les exercices clos les 31 mars	
	Réel 2016	Réel 2015 (note 12)
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>(184 365)</b>	(180 012)
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice, selon la présentation antérieure		6 039 848
Ajustement touchant une période antérieure		(14 637)
Adoption d'une nouvelle norme comptable concernant le passif au titre des sites contaminés		(140 987)
<b>Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice, montant retraité</b>	<b>5 807 278</b>	5 884 224
<b>Apports des ministères et d'autres organismes gouvernementaux</b>		
Fonds affectés aux immobilisations	86 421	75 803
Virement reçu du ministère pour le Village des athlètes des Jeux panaméricains	540 304	-
Virements d'immobilisations y compris les DMFA des ministères	89 808	96 732
Financement de l'assainissement des sites contaminés	1 175	-
Virements reçus d'autres organismes gouvernementaux	9 901	6 413
<b>Distributions à la province d'Ontario</b>		
Virement au ministère pour le Village des athlètes des Jeux panaméricains	(419 331)	-
Virements d'actifs aux ministères	(48 891)	(12 350)
Produit de la vente de biens immobiliers versé à la province	(43 177)	(43 154)
Produit de la location au secteur privé versé à la province	(20 336)	(20 378)
	<b>195 874</b>	103 066
<b>Excédent accumulé à la clôture de la période</b>	<b>5 818 787 \$</b>	5 807 278 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE  
L'INFRASTRUCTURE**  
**PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL**  
**ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS**  
**Pour les exercices clos les 31 mars 2016 et 2015**  
(en milliers de dollars)

	2016	2015 (note 12)
Déficit de la période	(184 365) \$	(180 012) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(719 005)	(172 809)
Virement d'immobilisations corporelles dans les actifs destinés à la vente	9 104	1 291
Amortissement des immobilisations corporelles	220 450	219 472
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(18 204)	(25 320)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	28 732	25 371
Virement d'immobilisations corporelles	468 222	12 350
Réduction de valeur d'immobilisations corporelles	12 441	3 401
	<b>(182 625)</b>	<b>(116 256)</b>
(Augmentation)/diminution des frais payés d'avance, acomptes et autres actifs	(175)	1 474
<b>Apports des ministères et d'autres organismes gouvernementaux</b>		
Fonds affectés aux immobilisations	86 421	75 802
Virement reçu du ministère pour le Village des athlètes des Jeux panaméricains	540 304	-
Virements d'immobilisations y compris les DMFA des ministères	89 808	96 733
Financement de l'assainissement des sites contaminés	1 175	-
Virements reçus d'autres organismes gouvernementaux	9 901	6 413
<b>Distributions à la Province d'Ontario</b>		
Virement au ministère pour le Village des athlètes des Jeux panaméricains	(419 331)	-
Virements d'actifs aux ministères	(48 891)	(12 350)
Produit de la vente de biens immobiliers versé à la province	(43 177)	(43 154)
Produit de la location au secteur privé versé à la province	(20 336)	(20 378)
	<b>13 074</b>	<b>(11 716)</b>
<b>Augmentation/(diminution) des actifs financiers nets</b>	<b>13 074</b>	<b>(11 716)</b>
<b>Actifs financiers nets à l'ouverture de la période</b>	<b>85 316</b>	<b>97 032</b>
<b>Actifs financiers nets à la clôture de la période</b>	<b>98 390 \$</b>	<b>85 316 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE  
L'INFRASTRUCTURE  
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE  
Pour les exercices clos les 31 mars 2016 et 2015  
(en milliers de dollars)**

	2016	2015 (note 12)
<b>Activités d'exploitation</b>		
Déficit de la période	(184 365) \$	(180 012) \$
Variation des éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	220 450	219 472
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(18 204)	(25 320)
Gain sur la cession d'actifs destinés à la vente	(9 632)	(11 305)
Réduction de valeur d'immobilisations corporelles	12 441	3 401
Ajustement du passif au titre des sites contaminés	(3 525)	
Variation des soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
(Augmentation)/diminution des créances clients et autres créances	(6 000)	21 664
(Augmentation)/diminution des montants à recevoir d'apparentés	(4 208)	6 385
Diminution des créances DMFA	10 570	380 832
Diminution des créances liées à des projets	5 905	3 217
Augmentation/(diminution) des dettes d'exploitation et autres charges à payer	14 461	(26 959)
(Diminution) du passif au titre des sites contaminés	(1 175)	-
(Diminution) des passifs DMFA	(15 282)	(386 120)
(Diminution)/augmentation des acomptes des clients	(8 831)	14 521
Augmentation des montants à payer à des apparentés	4 672	-
(Augmentation)/diminution des frais payés d'avance, acomptes et autres actifs	(175)	1 474
	<u>17 102</u>	<u>21 250</u>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	28 732	25 371
Acquisition d'immobilisations corporelles	(86 071)	(49 032)
	<u>(57 339)</u>	<u>(23 661)</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Produit de la cession d'actifs destinés à la vente	11 514	12 467
<b>Activités de financement</b>		
Fonds affectés aux immobilisations	86 421	75 803
Financement de l'assainissement des sites contaminés	1 175	-
Apports d'autres organismes gouvernementaux	7 079	-
Produit de la vente de biens immobiliers versé à la province	(43 177)	(38 016)
Produit de la location au secteur privé versé à la province	(20 336)	(20 378)
	<u>31 162</u>	<u>17 409</u>
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	2 439	27 465
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	225 372	197 907
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<u>227 811 \$</u>	<u>225 372 \$</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

---

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE  
L'INFRASTRUCTURE  
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL  
NOTES ANNEXES  
31 mars 2016 et 2015  
(en milliers de dollars)**

---

## 1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### Nature de l'organisme

Le portefeuille immobilier général du ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure se compose de certains actifs immobiliers détenus en propriété ou loués par Sa Majesté la Reine chef de l'Ontario, représentée par le ministre du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure, et gérés par la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (« Infrastructure Ontario »). Les autres actifs et passifs immobiliers du portefeuille du ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure ne sont pas pris en compte dans les présents états financiers. Le portefeuille immobilier général est une organisation du ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure, mise en place pour gérer son portefeuille immobilier. Ce n'est pas une entité distincte sur le plan juridique.

### Référentiel comptable

Les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (les « normes comptables pour le secteur public du Canada »).

### Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont constitués de bons du Trésor assortis d'échéances inférieures à 180 jours. Ils sont détenus en vue de satisfaire aux engagements en trésorerie à court terme et ne sont pas affectés aux activités d'investissement. Le risque imputable aux variations de la valeur de marché est négligeable.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé. Le coût comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, à l'aménagement, à l'amélioration ou à la mise en valeur des immobilisations corporelles, notamment les matériaux, la main-d'œuvre et les intérêts capitalisés.

La capitalisation du coût lié aux immobilisations en cours prend fin lorsque le bien immobilier est prêt à être utilisé comme prévu ou occupé.

Les terrains comprennent les terres acquises pour les infrastructures de transport, les parcs, les immeubles et d'autres fins liées aux programmes, outre les aménagements de terrains qui sont assortis d'une durée de vie indéfinie et ne sont pas amortis. Les terrains excluent les terres de la Couronne acquises de droit.

Les immeubles comprennent des structures administratives et de services. Les locaux loués sont exclus. Les immeubles liés à la diversification des modes de financement et de l'approvisionnement (« DMFA ») correspondent à la valeur des projets DMFA achevés et transférés des ministères commanditaires.

Les immobilisations en cours comprennent les nouveaux immeubles en cours de construction et les modifications aux immeubles existants.

Toutes les immobilisations corporelles, à l'exception des immobilisations en cours, des terrains et des aménagements de terrains, sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative. Les durées de vie utile des immobilisations corporelles du portefeuille immobilier général sont estimées comme suit :

Immeubles, immeubles DMFA et actifs DMFA visés par des contrats de location-acquisition	de 20 à 40 ans
Travaux extérieurs, y compris les pistes d'aéroport, les terrains de stationnement et un barrage	de 12 à 40 ans

---



---

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE  
L'INFRASTRUCTURE  
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL  
NOTES ANNEXES  
31 mars 2016 et 2015  
(en milliers de dollars)**

---

La valeur comptable des immobilisations corporelles est ramenée à leur valeur résiduelle si celles-ci ne peuvent plus contribuer à la capacité de la province d'offrir des services et que la perte de valeur est permanente, ou encore si la valeur de l'avantage économique futur de l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable. Les réductions de valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats et ne font l'objet d'aucune reprise.

#### **Capitalisation des intérêts**

Le coût des immobilisations corporelles construites ou aménagées par la province comprend les frais d'intérêts engagés pendant la période d'aménagement ou de construction.

Tous les intérêts versés par la province en vue de financer les projets d'immobilisations pendant la période de construction sont capitalisés dans les immobilisations corporelles. Il n'y a aucun seuil de capitalisation.

Pour un exercice donné, le taux d'intérêt utilisé pour calculer la charge d'intérêts engagée pendant la construction correspond au coût moyen pondéré du capital (le « CMPC ») de la province. L'Office ontarien de financement (l'« OOF ») fournit le CMPC pertinent. Pour l'exercice 2016, le CMPC est de 4,06 % (4,36 % en 2015).

Les intérêts cessent d'être capitalisés lorsque l'actif est prêt pour l'utilisation, même s'il est possible qu'il ne soit utilisé qu'à une date ultérieure. Si la construction d'une immobilisation corporelle est arrêtée ou reportée indéfiniment avant d'être terminée, les coûts capitalisés à ce jour sont comptabilisés en charges, à moins qu'une autre utilisation de l'immobilisation corporelle puisse être envisagée.

#### **Actifs et passifs DMFA**

Les créances DMFA représentent les sommes à recevoir des ministères commanditaires pour les coûts de construction et les autres coûts engagés par le consortium dans le cadre des projets achevés et des projets en cours de construction à la date de clôture. Le portefeuille immobilier général facture les montants aux ministères et les recouvre à mesure que les paiements sont versés au consortium aux termes des ententes visant les projets concernés.

Les passifs DMFA représentent les sommes à payer au consortium de construction pour la valeur des projets DMFA achevés et en cours de construction à la date de clôture. Ces sommes sont payées au consortium aux termes des ententes visant les projets concernés qui prévoient le versement d'un acompte lorsque le projet est quasi achevé et des paiements de service mensuels pour le solde.

Les coûts de construction des projets DMFA en cours de construction sont comptabilisés dans les comptes des ministères commanditaires.

#### **Actifs destinés à la vente**

Les actifs qui satisfont aux critères ci-après appartiennent à la catégorie des actifs destinés à la vente. L'actif fait l'objet d'une autorisation ou d'un engagement de vente, il est dans un état propice à la vente, il est perçu par le public comme disponible à la vente, il est assorti d'un marché actif et d'un plan de vente et on s'attend raisonnablement à ce qu'il soit vendu à un acquéreur non lié à la province dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les actifs destinés à la vente sont comptabilisés à la valeur comptable ou à la valeur de réalisation nette si cette valeur est inférieure. Le coût comprend tous les coûts d'acquisition et les améliorations inscrites à l'actif, déduction faite de la charge d'amortissement.

---

---

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE  
L'INFRASTRUCTURE**  
**PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL**  
**NOTES ANNEXES**  
**31 mars 2016 et 2015**  
(en milliers de dollars)

---

**Actifs DMFA visés par des contrats de location-acquisition**

Le ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure a conclu des ententes contractuelles avec des tiers afin de financer, de concevoir, de construire et de gérer certains actifs pour le compte des ministères commanditaires. Ces projets respectent les critères de classement dans les contrats de location-acquisition et sont classés comme tels. La valeur des actifs acquis en vertu de contrats de location-acquisition est comptabilisée à titre d'immobilisations corporelles et les passifs liés aux contrats sont inscrits à titre d'obligations en vertu de contrats de location-acquisition à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Des paiements de location sont à recevoir des ministères commanditaires et sont inscrits à titre de montant à recevoir sur des contrats de location-acquisition. Les modalités des montants à recevoir des ministères commanditaires sur des contrats de location-acquisition sont identiques à celles régissant les obligations en vertu de contrats de location-acquisition à l'égard du consortium de construction.

**Passif au titre des sites contaminés**

Les sites contaminés sont le résultat d'une contamination par la présence dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme environnementale.

Un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés est inscrit lorsque tous les critères suivants sont remplis : i) il existe une norme environnementale; ii) la contamination dépasse la norme environnementale; iii) le portefeuille immobilier général est directement responsable ou il accepte la responsabilité; iv) il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et v) il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

L'estimation du passif comprend les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, de confinement ou d'atténuation ainsi que le coût de la maintenance et de la surveillance après assainissement qui sont requis pour que le site respecte la norme minimale en vigueur pour son utilisation avant la contamination. Le coût de l'assainissement est calculé d'après les meilleures informations disponibles et il est examiné et révisé chaque année.

**Comptabilisation des produits**

Les produits sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle survient l'événement générateur connexe.

Les loyers se composent des produits tirés de la location, à des ministères et à des locataires du secteur privé, de biens immobiliers détenus en propriété par le portefeuille immobilier général et de biens immobiliers loués auprès de tiers bailleurs, ainsi que de la majeure partie des fonds affectés à l'exploitation provenant du ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure. Les produits de location comprennent le loyer de base, les recouvrements de coûts au titre des charges d'exploitation, les impôts fonciers et les produits tirés des terrains de stationnement. Les exonérations et augmentations de loyer ainsi que les allocations au titre des agencements relatifs à des biens immobiliers loués auprès de tiers sont comptabilisées selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Les loyers comprennent les coûts au titre des contrats de location-acquisition et les paiements de service mensuels pour les biens immobiliers DMFA, lesquels sont recouverts auprès des ministères. Les loyers comprennent également les recouvrements de coûts auprès des ministères à l'égard des besoins particuliers des locataires en sus des services établis aux termes des contrats de location concernés.

Les recouvrements de coûts comprennent les coûts recouverts auprès des ministères pour les projets de construction, d'amélioration ou d'autres projets immobiliers entrepris à la demande des ministères. Les produits tirés des recouvrements de coûts sont comptabilisés à mesure que sont fournis les services. Les recouvrements de coûts comprennent également les allocations de fonds affectés à l'exploitation de la part du ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure et sont comptabilisés à mesure que les coûts sont facturés.

---

---

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE  
L'INFRASTRUCTURE  
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL  
NOTES ANNEXES  
31 mars 2016 et 2015  
(en milliers de dollars)

---

Le produit d'intérêts correspond aux intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie et il est comptabilisé en fonction du temps écoulé.

**Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation sont comptabilisées à mesure qu'elles sont engagées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les charges d'exploitation liées aux installations comprennent les charges engagées au titre de l'exploitation et de l'entretien de biens immobiliers détenus en propriété, notamment les impôts fonciers ainsi que les honoraires de gestion d'installations versés à Infrastructure Ontario, ainsi que les frais de réparation et d'entretien non recouvrables au titre des biens immobiliers détenus en propriété et les charges de location recouvrables payées à des tiers bailleurs.

Les coûts recouvrables comprennent les coûts engagés dans le cadre de projets de construction ou d'amélioration des actifs, ou d'autres projets immobiliers entrepris à la demande des ministères. Tous les coûts sont recouvrables auprès des ministères concernés. Les coûts recouvrables sont comptabilisés en fonction de la valeur des travaux achevés.

Les coûts de cession des biens immobiliers sont les coûts engagés en vue de rendre vendables des biens immobiliers. Ils sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. Ces coûts comprennent les frais liés notamment à la planification immobilière, à la commercialisation, aux évaluations environnementales, au zonage, aux permis et aux règlements.

La charge d'intérêts a trait aux intérêts sur l'encours des passifs DMFA, notamment les actifs DMFA visés par des contrats de location-acquisition, lesquels sont recouverts intégralement auprès des ministères commanditaires.

**Apports des ministères et d'autres organismes gouvernementaux**

Les apports des ministères correspondent aux fonds reçus au titre a) des allocations de fonds affectés aux immobilisations du ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure et b) de la valeur des actifs, des améliorations et des mises en valeur d'actifs financés par d'autres ministères, lesquels sont capitalisés dans les immobilisations corporelles du portefeuille immobilier général.

Les apports d'autres organismes gouvernementaux comprennent la valeur des actifs ainsi que des améliorations et des mises en valeur d'actifs capitalisés dans le coût du bien immobilier inscrit au portefeuille immobilier général et financés par des organismes gouvernementaux autres que les ministères. Ces montants sont comptabilisés à titre d'ajout à l'excédent accumulé.

**Distributions à la province d'Ontario**

Les distributions correspondent au paiement de fonds recouverts par le portefeuille immobilier général qui proviennent du secteur privé et de sources non gouvernementales et qui sont versés au Trésor conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Les distributions comprennent également les virements d'immobilisations aux autres ministères en fonction des besoins de leurs programmes.

**Utilisation d'estimations**

Les présentes méthodes exigent que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date de l'état de la situation financière et sur les montants présentés au titre des produits et des charges pour la période visée. Les principaux domaines exigeant que la direction effectue des estimations subjectives concernent notamment la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les ajustements liés à la valeur de l'achèvement des travaux au titre de projets assortis de coûts recouvrables et des projets de réparations d'immobilisations des ministères, les provisions pour créances douteuses, les passifs au titre des sites contaminés et les charges à payer. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

---

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE  
L'INFRASTRUCTURE**
**PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL**
**NOTES ANNEXES**
**31 mars 2016 et 2015**

(en milliers de dollars)

**2. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des bons du Trésor à court terme d'une valeur de 100 852 \$ (110 677 \$ au 31 mars 2015) échéant à moins de 180 jours émis par l'Office ontarien de financement et assortis d'un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 0,61 % (0,71 % au 31 mars 2015).

**3. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES**

Les créances clients et autres créances comprennent les sommes à recevoir de locataires du secteur public et du secteur privé au titre des frais d'aménagement, les paiements de service mensuels DMFA, les montants à recevoir pour des services liés aux projets se rapportant aux recouvrements de coûts des ministères, les remboursements de la TVH, d'autres sommes à recevoir, y compris de la part de locataires du secteur privé, et des montants à recevoir au titre des incitatifs à la location liés à l'amortissement des exonérations de location sur la durée du bail. Des provisions pour créances douteuses sont comptabilisées à l'égard de soldes auprès de tiers jugés irrécouvrables afin de ramener leur valeur au montant jugé recouvrable. Le solde se ventile comme suit :

	<b>31 mars 2016</b>	31 mars 2015
Frais d'aménagement à recevoir	<b>61 384 \$</b>	38 153 \$
Paiements de service mensuels DMFA à recevoir	<b>5 026</b>	20 702
Montant à recevoir pour des services liés aux projets TVH à recevoir	<b>19 825</b>	21 179
Autres créances	<b>11 370</b>	13 880
Provision pour créances douteuses	<b>8 432</b>	5 789
	<b>(1 245)</b>	(911)
	<b>104 792 \$</b>	98 792 \$

**4. MONTANT À RECEVOIR SUR DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION ET OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION**

	<b>31 mars 2016</b>	31 mars 2015
Échéance en mars 2040, remboursable par versements mensuels de principal et d'intérêts de 1 026 \$, portant intérêt au taux de 5,19 % et garanti par les immobilisations corporelles du projet DMFA.	<b>168 516 \$</b>	171 972 \$
Échéance en novembre 2039, remboursable par versements mensuels de principal et d'intérêts de 1 244 \$, portant intérêt au taux de 5,11 % et garanti par les immobilisations corporelles du projet DMFA.	<b>204 671</b>	209 012
	<b>373 187 \$</b>	380 984 \$

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE  
L'INFRASTRUCTURE  
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL  
NOTES ANNEXES  
31 mars 2016 et 2015  
(en milliers de dollars)**

Les paiements minimaux au titre de la location futurs aux termes de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit :

	Montant
2017	27 233 \$
2018	27 233
2019	27 233
2020	27 233
2021	27 233
Par la suite	512 027
Total des paiements minimaux au titre de la location	648 192
Moins les intérêts théoriques	(275 005)
	373 187 \$

## 5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le portefeuille immobilier général tire des produits de la prestation de services de gestion de projets et d'aménagements immobiliers à des ministères, à des organismes de la Couronne et à d'autres organismes gouvernementaux en fonction des besoins des programmes de ces derniers. Ces services sont fournis au moyen de biens immobiliers qui sont soit détenus en propriété par le ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure, soit loués auprès de tiers bailleurs. Infrastructure Ontario, organisme du ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure, gère le portefeuille immobilier et fournit des services de gestion de projets en contrepartie d'honoraires de gestion. Les deux apparentés sont le ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure et Infrastructure Ontario.

Le ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure finance les besoins en matière d'exploitation et d'immobilisations du portefeuille immobilier général que celui-ci ne peut financer à même les produits que génèrent ses activités. Le financement affecté à l'exploitation obtenu comprend les fonds affectés aux honoraires de conseils stratégiques et aux frais de gestion de projet, les fonds affectés à l'exploitation et à l'entretien des locaux de tiers inoccupés, les locaux de sociétés, le paiement tenant lieu d'impôt pour les terrains ne pouvant être loués, etc. Pour l'exercice clos le 31 mars 2016, le portefeuille immobilier général a reçu des fonds affectés à l'exploitation s'établissant à 45 440 \$ (45 244 \$ au 31 mars 2015) qui ont été comptabilisés dans les produits aux postes « Loyers » et « Recouvrements de coûts ».

Les fonds affectés aux immobilisations comprennent le financement de divers programmes immobiliers comme le programme de réparations d'immobilisations et le programme de planification du portefeuille immobilier. Pour l'exercice clos le 31 mars 2016, le portefeuille immobilier général a reçu du ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure des fonds affectés aux immobilisations de 103 612 \$ (88 336 \$ au 31 mars 2015) qui ont été comptabilisés dans les produits, aux postes « Apports des ministères » ou « Recouvrements de coûts ».

Les montants à recevoir d'apparentés se composent d'un montant de 30 279 \$ (21 735 \$ au 31 mars 2015) à recevoir du ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure relativement à des frais d'aménagement, à des services liés aux projets et aux allocations de fonds affectés à l'exploitation et aux immobilisations et d'un montant de 0 \$ (4 336 \$ au 31 mars 2015) à recevoir d'Infrastructure Ontario. Les sommes sont exigibles à vue, ne sont pas garanties et ne portent pas intérêt.

Les montants à payer à des apparentés se composent d'un montant de 4 672 \$ (0 \$ au 31 mars 2015) à payer à Infrastructure Ontario au titre des frais relatifs à la gestion du portefeuille immobilier. Les sommes sont exigibles à vue, ne sont pas garanties et ne portent pas intérêt.

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE  
L'INFRASTRUCTURE  
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL  
NOTES ANNEXES  
31 mars 2016 et 2015  
(en milliers de dollars)**

Infrastructure Ontario gère le portefeuille immobilier et fournit des services d'administration et de gestion de projets en contrepartie d'honoraires de gestion. Les honoraires versés à Infrastructure Ontario pour l'exercice comprennent des honoraires de gestion immobilière qui correspondent à 15 % du budget d'exploitation et d'entretien du portefeuille de biens immobiliers détenus en propriété et totalisent 31 979 \$ (29 720 \$ en 2015), des frais de gestion d'exploitation de projets DMFA de 788 \$ (1 082 \$ en 2015), et des frais d'administration et de gestion de projets de 8 348 \$ (8 761 \$ en 2015), tous comptabilisés à titre de charges d'exploitation des installations ainsi que des honoraires de gestion d'actifs stratégiques de 10 396 \$ (9 983 \$ en 2015) calculés en fonction de la valeur comptable nette des actifs sous gestion et comptabilisés à titre de coûts recouvrables.

## 6. CRÉANCES LIÉES À DES PROJETS

Les créances liées à des projets totalisent 28 678 \$ (34 583 \$ au 31 mars 2015) et se composent des coûts recouvrables relativement à des projets de ministères et à des travaux mineurs qui ont été engagés jusqu'au 31 mars 2016 mais n'ont pas encore été facturés. Tous les montants ont été facturés aux ministères après la clôture de la période.

## 7. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Les actifs destinés à la vente sont les actifs immobiliers qui ont été déclarés excédentaires en regard des besoins de la province et dont la vente a été approuvée par décret. Il est raisonnable de prévoir que les actifs destinés à la vente seront vendus à une entité ne faisant pas partie de l'entité comptable dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les actifs destinés à la vente sont résumés ci-après :

	<b>31 mars 2016</b>	31 mars 2015
Terrains	5 156 \$	2 202 \$
Immeubles	131	-
Travaux extérieurs	<b>14 501</b>	923
	<b>19 788</b>	3 125
Amortissement cumulé	<b>(10 265)</b>	(824)
Valeur comptable nette	<b>9 523 \$</b>	2 301 \$

Huit biens immobiliers (16 biens immobiliers au 31 mars 2015) d'une valeur comptable de 1 882 \$ (1 162 \$ au 31 mars 2015) ont été vendus pour un produit net de 11 514 \$ (12 467 \$ au 31 mars 2015), ce qui a donné lieu à un gain net sur la cession de 9 632 \$ (11 305 \$ au 31 mars 2015).



---

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE  
L'INFRASTRUCTURE  
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL  
NOTES ANNEXES  
31 mars 2016 et 2015  
(en milliers de dollars)

---

## 8. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

Le portefeuille immobilier général a adopté de façon rétroactive au cours de l'exercice 2015 le chapitre SP 3260, *Passif au titre des sites contaminés*, du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public et a comptabilisé un passif de 140 987 \$ dans les états financiers.

Un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés est inscrit lorsque tous les critères suivants sont remplis : i) il existe une norme environnementale; ii) la contamination dépasse la norme environnementale; iii) le portefeuille immobilier général est directement responsable ou il accepte la responsabilité; iv) il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et v) il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Les sources de contamination des sites pris individuellement peuvent comprendre des hydrocarbures pétroliers, des composés organiques volatils, des métaux, des substances inorganiques, des herbicides, des pesticides, des déchets industriels, des débris de construction, etc. La contamination a été évaluée principalement d'après des évaluations environnementales de sites de phase I et de phase II en vertu de la réglementation de l'Ontario. De plus, le portefeuille immobilier général a pris en compte un éventail de facteurs de risque clés pour chaque site, notamment l'habitation ou l'activité humaine passée ou potentielle, la possibilité d'une contamination hors du site, les milieux touchés, les activités potentiellement contaminantes, les secteurs risquant de soulever des préoccupations environnementales et les contaminants à surveiller.

L'assainissement s'entend des améliorations apportées à un site contaminé dans le but de prévenir, de réduire au minimum ou d'atténuer les dommages pour la santé humaine ou l'environnement. L'assainissement comporte l'élaboration et la mise en application d'une approche planifiée visant à éliminer, à détruire, à confiner les contaminants ou à réduire de toute autre façon leur disponibilité pour les récepteurs menacés.

Le portefeuille immobilier général gère une base de données de sites contaminés ou susceptibles de l'être alimentée par des informations historiques relatives à ses biens recueillies lors d'enquêtes et d'aménagements passés. La base de données est régulièrement mise à jour avec de nouvelles informations et des faits nouveaux. À la lumière des dernières informations disponibles, 80 sites contaminés ou susceptibles de l'être ont été détectés (82 sites au 31 mars 2015), dont 39 sites (40 au 31 mars 2015) qui satisfont aux critères de comptabilisation des passifs.

Des 39 sites détectés qui satisfont aux critères de comptabilisation des passifs, cinq n'appartiennent pas au ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure, mais la responsabilité de leur assainissement incombe au ministère puisqu'ils ont été cédés à la Couronne. Le ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure a ordonné au portefeuille immobilier général d'assumer la responsabilité de l'assainissement de ces sites.

Les hypothèses ayant servi à estimer le passif au titre de l'assainissement comprennent des scénarios d'utilisation des terrains, l'incidence écologique et le risque pour la santé humaine. Le passif est établi d'après les coûts estimatifs minimaux qui doivent être engagés pour que le site respecte la norme minimale qui était en vigueur pour son utilisation immédiatement avant la contamination, ainsi que pour la surveillance et la gestion continues du site. Des charges d'assainissement de 1 200 \$, et une augmentation correspondante du passif, ont été comptabilisées pour un des 80 sites contaminés dont le passif n'avait pas été précédemment comptabilisé, compte tenu de nouvelles informations reçues au cours de l'exercice qui ont permis de conclure que le site remplit les critères de comptabilisation aux termes de la norme. Pour l'exercice clos le 31 mars 2016, le portefeuille immobilier général a engagé des coûts d'assainissement de 1 175 \$ et a réduit le passif lié aux sites contaminés concernés. Deux sites, pour lesquels un passif de 4 725 \$ avait été comptabilisé, ont été cédés au cours de l'exercice, ce qui a entraîné la sortie de ce montant du passif au titre de l'assainissement et la comptabilisation d'un montant correspondant dans les produits à l'état des résultats. Selon la meilleure estimation de la direction, le montant requis pour régler ou autrement éteindre le passif non actualisé pour les 39 sites (40 en 2015) s'élève à 136 287 \$ (140 987 \$ en 2015).

---

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE  
L'INFRASTRUCTURE**
**PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL**
**NOTES ANNEXES**
**31 mars 2016 et 2015**

(en milliers de dollars)

Des estimations et des jugements significatifs ont été nécessaires pour déterminer si les biens remplissaient les critères de comptabilisation selon cette norme, notamment le point de vue de la direction sur la question de savoir si des avantages économiques seront abandonnés. Pour évaluer les biens en fonction des critères, la direction a pris en compte plusieurs facteurs, dont la nature, l'étendue et l'emplacement de la contamination. De plus, la direction a fait des estimations et posé des jugements significatifs pour déterminer le montant du passif lié aux biens qui remplissaient les critères de comptabilisation selon la norme, notamment le type de travaux d'assainissement requis et les coûts connexes.

**9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Terrains	Travaux exté- rieurs	Immeu- bles	Immobili- sations en cours	Immeu- bles DMFA	Actifs DMFA visés par des contrats de location- acquisi- tion	Total
<b>Coût</b>							
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2015	589 658	46 703	4 055 719	466 527	2 022 097	502 090	7 682 794
Ajouts	245 719	4 646	93 966	690 801	18 397	207	1 053 736
Virement depuis les immobilisations en cours	-	-	-	(334 731)	-	-	(334 731)
Cessions	(10 519)	-	(176)	-	-	-	(10 695)
Virements aux ministères	(528)	-	(92 572)	(419 331)	-	-	(512 431)
Mises hors service et réductions de valeur – virements	(1)	(534)	(14 936)	-	-	-	(15 471)
Virement vers/depuis les actifs destinés à la vente	(4 830)	(131)	(14 110)	-	-	-	(19 071)
<b>Solde au 31 mars 2016</b>	<b>819 499</b>	<b>50 684</b>	<b>4 027 891</b>	<b>403 266</b>	<b>2 040 494</b>	<b>502 297</b>	<b>7 844 131</b>
<b>Amortissement cumulé</b>							
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2015	-	9 877	1 777 996	-	105 766	71 164	1 964 803
Ajouts	-	2 746	154 107	-	51 011	12 586	220 450
Cessions	-	-	(167)	-	-	-	(167)
Virements aux ministères	-	-	(44 209)	-	-	-	(44 209)
Mises hors service et réductions de valeur	-	(12)	(3 018)	-	-	-	(3 030)
Virement vers/depuis les actifs destinés à la vente	-	(36)	(9 931)	-	-	-	(9 967)
<b>Solde au 31 mars 2016</b>	<b>-</b>	<b>12 575</b>	<b>1 874 778</b>	<b>-</b>	<b>156 777</b>	<b>83 750</b>	<b>2 127 880</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 mars 2016</b>	<b>819 499</b>	<b>38 109</b>	<b>2 153 113</b>	<b>403 266</b>	<b>1 883 717</b>	<b>418 547</b>	<b>5 716 251</b>



**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE  
L'INFRASTRUCTURE**  
**PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL**  
**NOTES ANNEXES**  
**31 mars 2016 et 2015**  
(en milliers de dollars)

	Terrains	Travaux exté- rieurs	Immeu- bles	Immobi- lisations en cours	Immeu- bles DMFA	Actifs DMFA visés par des contrats de location- acquisi- tion	Total retraité (note 2)
Coût							
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2014	592 577	42 498	3 944 408	457 312	2 022 097	502 090	7 560 982
Ajouts	764	4 205	158 625	144 574	-	-	308 168
Virement depuis les immobilisations en cours	-	-	-	(135 359)	-	-	(135 359)
Cessions	(19)	-	(2 858)	-	-	-	(2 877)
Virements aux ministères							
Mises hors service et réductions de valeur – virements	(2 213)	-	(44 388)	-	-	-	(46 601)
Virement vers/depuis les actifs destinés à la vente	(1 451)	-	(68)	-	-	-	(1 519)
<b>Solde au 31 mars 2015</b>	<b>589 658</b>	<b>46 703</b>	<b>4 055 719</b>	<b>466 527</b>	<b>2 022 097</b>	<b>502 090</b>	<b>7 682 794</b>
Amortissement cumulé							
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2014	-	7 476	1 658 427	-	54 754	58 578	1 779 235
Ajouts	-	2 401	153 473	-	51 012	12 586	219 472
Cessions	-	-	(2 826)	-	-	-	(2 826)
Virements aux ministères							
Mises hors service et réductions de valeur	-	-	(30 850)	-	-	-	(30 850)
Virement vers/depuis les actifs destinés à la vente	-	-	(228)	-	-	-	(228)
<b>Solde au 31 mars 2015</b>	<b>-</b>	<b>9 877</b>	<b>1 777 996</b>	<b>-</b>	<b>105 766</b>	<b>71 164</b>	<b>1 964 803</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 mars 2015</b>	<b>589 658</b>	<b>36 826</b>	<b>2 277 723</b>	<b>466 527</b>	<b>1 916 331</b>	<b>430 926</b>	<b>5 717 991</b>

Six biens immobiliers (trois biens immobiliers en 2015) d'une valeur comptable de 10 528 \$ (51 \$ en 2015) et neuf servitudes (huit servitudes en 2015) ont été cédés, pour un produit net de 28 732 \$ (25 371 \$ en 2015), ce qui a donné lieu à un gain net sur la cession de 18 204 \$ (25 320 \$ en 2015).

## 10. PASSIFS ÉVENTUELS

Avant la fusion de Stadium Corporation of Ontario Limited (« STADCO ») avec Infrastructure Ontario et la Société immobilière de l'Ontario, laquelle a eu lieu le 6 juin 2011, l'ensemble des actifs, passifs et activités de STADCO ont été transférés au portefeuille immobilier général, y compris les baux fonciers conclus en date du 3 juin 1989 avec la Société immobilière du Canada pour les terrains occupés par le SkyDome et le contrat de sous-location conclu avec Rogers Stadium Limited Partnership (sous-locataire). Aux termes du bail foncier, le portefeuille immobilier général est responsable du loyer de base, des impôts fonciers, des frais de services publics et de certains coûts d'exploitation, qui sont pris en charge par le sous-locataire aux termes du contrat de sous-location. En cas de défaut de la part du sous-locataire, il est estimé que l'incidence financière potentielle pour le portefeuille immobilier général correspond au loyer de base, soit entre 300 \$ et 400 \$ par an, en sus des impôts fonciers, des frais de services publics et de certains coûts d'exploitation.

En lien avec l'adoption du chapitre SP 3260, *Passif au titre des sites contaminés*, du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, la direction a fait des estimations et posé des jugements significatifs pour déterminer les sites qui satisfont aux critères de comptabilisation et estimer les coûts associés à l'assainissement. Certains sites contaminés qui appartiennent au portefeuille immobilier général ou certains sites détectés par celui-ci comme étant contaminés au-delà d'une norme environnementale peuvent aussi présenter une contamination qui dépasse les limites du bien appartenant au portefeuille immobilier général (contamination hors du site). Aucun passif n'a été comptabilisé dans les présents états financiers au titre de ces sites, puisque la direction ne dispose pas d'informations suffisantes pour établir si les critères de comptabilisation sont remplis selon la nouvelle norme et qu'elle ne peut pas estimer le montant du passif, le cas échéant, à ce moment.

---

**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET DE  
L'INFRASTRUCTURE**
**PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL****NOTES ANNEXES****31 mars 2016 et 2015**

(en milliers de dollars)

La direction continue de surveiller étroitement ces sites et d'améliorer la connaissance qu'elle a de ceux-ci, et elle comptabilisera un passif lorsqu'elle disposera d'informations supplémentaires leur permettant de satisfaire aux critères de comptabilisation.

**11. ENGAGEMENTS**

Le portefeuille immobilier général contracte continuellement des obligations contractuelles pour la location d'immeubles, les contrats de construction et les paiements de service annuels à l'égard des biens immobiliers DMFA. Les contrats de location d'immeubles sont des contrats de location conclus avec des tiers bailleurs pour répondre aux besoins des ministères et des organismes gouvernementaux. Les engagements relatifs à des contrats de construction sont déterminés à partir de l'estimation faite par la direction des frais qui seront engagés au cours de la période de construction. Les obligations contractuelles à l'égard des paiements de service annuels DMFA comprennent les intérêts sur le solde impayé, les coûts d'exploitation et d'entretien ainsi que les coûts liés au cycle de vie. Au 31 mars 2016, les obligations contractuelles s'établissaient comme suit :

	Contrats de location d'immeubles	Contrats de construction	Paiements de service annuels DMFA
2017	258 972	374 358	132 340 \$
2018	243 770	106 699	133 779
2019	211 421	50 628	133 907
2020	177 508	13 800	135 978
2021	136 445	4 681	135 018
2022 et par la suite	571 505	-	2 716 901
	<u>1 599 621</u>	<u>550 166</u>	<u>3 387 923 \$</u>

**12. SOLDES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice écoulé.

60 Renfrew Drive, Suite 300  
Markham, ON L3R 0E1  
Tel: 905 948-1872 • Fax: 905 948-8011  
Toll Free: 1 866 392-5446  
www.centrallhin.on.ca

## Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Le 20 mai 2016

L'intégrité et l'objectivité des états financiers et des notes afférentes incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre. La direction estime que les états financiers présentent fidèlement la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre en date du 31 mars 2016 de même que les états des résultats financiers, les variations de la dette nette et les flux monétaires actualisés pour l'exercice terminé à cette date.

La direction a préparé les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

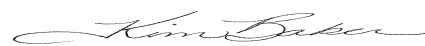
Pour s'acquitter de ses responsabilités et reconnaissant les limites inhérentes à tous les systèmes, la direction a élaboré et tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre sont protégés et que les livres comptables constituent un fondement fiable pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité de passer en revue les états financiers par le truchement de son comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et les vérificateurs externes pour discuter des résultats des vérifications et des questions se rapportant à l'information financière. Les vérificateurs externes ont plein accès au comité de vérification, en présence et en l'absence de la direction. Le conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre a approuvé les états financiers.

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 ont été vérifiés et communiqués par Deloitte LLP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Karin Dschankilic  
Directrice principale, Rendement,  
contrats, affections et chef des finances  
Réseau local d'intégration des services de  
santé du Centre



Kim L. Baker  
Directrice Générale  
Réseau local d'intégration des services de  
santé du Centre



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
5140 Yonge Street  
Suite 1700  
Toronto (Ontario) M2N 6L7  
Canada

Tél. : 416-601-6150  
Télééc. : 416-601-6151  
[www.deloitte.ca](http://www.deloitte.ca)

## Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l*

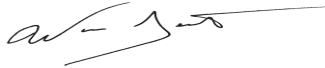
Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 31 mai 2016

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État de la situation financière  
au 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie	380 753	264 873
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	8 526 855	11 373 653
Débiteurs	81 147	94 063
	<b>8 988 755</b>	<b>11 732 589</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer	470 241	372 232
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	8 526 855	11 373 653
Montant à verser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») (note 3)	36 158	26 548
Montant à verser au RLISS du Centre-Ouest (note 4)	-	16 882
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	5 856	2 168
Apports de capital reportés (note 5)	81 579	116 470
	<b>9 120 689</b>	<b>11 907 953</b>
<b>Dette nette</b>	<b>(131 934)</b>	<b>(175 364)</b>
Engagements (note 6)		
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	50 355	58 894
Immobilisations corporelles (note 7)	81 579	116 470
	<b>131 934</b>	<b>175 364</b>
<b>Surplus accumulé</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Approuvé par le Conseil



Warren Jestin, président du conseil d'administration



Judy Cameron, administratrice et présidente du comité de vérification

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État des résultats  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	Budget (note 8)	2016 Montant réel	2015 Montant réel
	\$	\$	\$
<b>Produits</b>			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 928 276 400	2 043 334 690	1 949 997 048
Activités et initiatives du RLISS			
Frais généraux et administratifs	4 189 100	4 252 574	4 177 961
Financement du projet Urgences – Autre niveau de soins			
(« Urgences – ANS »)	100 000	100 000	98 477
Chef des soins primaires	–	72 000	72 000
Initiative autochtone	10 000	10 000	3 598
Chef de service des urgences	–	72 000	72 000
Services de santé en français	106 000	106 000	91 695
Chef des soins aux malades en phase critique	–	72 000	72 000
Bureau de gestion de projets relatifs aux			
technologies habilitantes d'intégration	–	406 000	389 118
Stratégie de lutte contre le diabète (note 10)	909 900	891 710	904 713
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	–	55 829	52 733
Total des activités et initiatives du RLISS	5 315 000	6 038 113	5 934 295
	1 933 591 400	2 049 372 803	1 955 931 343
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 928 276 400	2 043 334 690	1 949 997 048
Exploitation			
Frais généraux et administratifs (note 11)	4 189 100	4 252 574	4 177 961
Financement d'Urgences – ANS (note 10)	100 000	100 000	98 477
Chef des soins primaires (note 10)	–	72 000	72 000
Initiative autochtone (note 10)	10 000	10 000	3 598
Chef de service des urgences (note 10)	–	72 000	72 000
Services de santé en français (note 10)	106 000	106 000	91 695
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10)	–	72 000	72 000
Bureau de gestion de projets relatifs aux			
technologies habilitantes d'intégration (note 10)	–	406 000	389 118
Stratégie de lutte contre le diabète (note 10)	909 900	891 710	904 713
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	–	55 829	52 733
	1 933 591 400	2 049 372 803	1 955 931 343
Surplus de l'exercice	–	–	–
Surplus accumulé au début de l'exercice	–	–	–
<b>Surplus accumulé à la fin de l'exercice</b>	–	–	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

## Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État de la variation de la dette nette  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	Montant réel	Montant réel
	\$	\$
<b>Surplus de l'exercice</b>	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	20 938	15 039
Amortissement des immobilisations corporelles	(55 829)	(52 733)
Variation des autres actifs non financiers	(8 539)	2 729
Diminution de la dette nette	(43 430)	(34 965)
Dette nette au début de l'exercice	175 364	210 329
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	<b>131 934</b>	<b>175 364</b>



# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État des flux de trésorerie  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	(55 829)	(52 733)
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	55 829	52 733
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Montant à recevoir du Ministère	2 846 798	(4 064 866)
Débiteurs	12 916	(6 848)
Créditeurs et charges à payer	98 009	(21 186)
Montant à verser au RLISS du Centre-Ouest	(16 882)	14 998
Montant à verser au Ministère	9 610	(108 458)
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	(2 846 798)	4 064 866
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	3 688	785
Charges payées d'avance	8 539	(2 729)
	115 880	(123 438)
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(20 938)	(15 039)
<b>Activités de financement</b>		
Apports de capital reportés reçus (note 5)	20 938	15 039
Diminution nette de la trésorerie	115 880	(123 438)
Trésorerie au début de l'exercice	264 873	388 311
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>380 753</b>	<b>264 873</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Centre (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la majeure partie de North York, la région de York et le sud de Simcoe. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et des activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé desservis par le RLISS ont été imputés aux états financiers du RLISS. Au cours des différents exercices, les versements aux fournisseurs de services de santé autorisés par le RLISS sont comptabilisés dans les états financiers de celui-ci à titre de produits provenant du Ministère et de charges au titre des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

## 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

### *Méthode de comptabilité*

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits et les charges sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits ou aux charges surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés ou engagés et peuvent être déterminés. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

### *Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée*

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation des RLISS (l'« entente de responsabilisation ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Les états financiers reflètent les arrangements budgétaires approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver de paiements excédant le budget consenti par le Ministère. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS est dépendant, sur le plan économique, du Ministère.

Les montants des paiements de transfert à verser aux fournisseurs de services de santé sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les fournisseurs de services de santé et le RLISS, incluant les modifications apportées en cours d'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert d'argent directement aux fournisseurs de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert sont versées directement par le Ministère et ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (suite)*

Les montants des paiements de transfert qui ne sont pas prévus dans l'entente de responsabilisation conclue entre le Ministère et le RLISS ne sont pas inclus dans les états financiers du RLISS.

### *Transferts gouvernementaux*

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le transfert est autorisé et tous les critères d'admissibilité sont respectés.

Les paiements de transfert versés par le Ministère sont reçus conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisés aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis.

### *Apports de capital reportés*

Les sommes reçues et utilisées pour financer l'achat d'immobilisations sont constatées à titre d'apports de capital reportés et amorties à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la charge d'amortissement relative aux immobilisations connexes.

### *Immobilisations corporelles*

Les charges supérieures à 3 000 \$ dont la durée de vie utile dépasse un an seront inscrites à l'actif et amorties. La valeur de l'actif est déterminée sur une base individuelle, par exemple pour chaque licence d'utilisation d'un logiciel, et non pas en fonction de la valeur totale de la facture. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui comprend le prix d'acquisition de l'actif, ainsi que d'autres coûts d'acquisition comme ceux liés à la conception, à la construction et aux taxes. Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel et développement informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)

### *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

### *Informations sectorielles*

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2016

### 3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Les produits sont uniquement comptabilisés lorsque des charges admissibles ont été engagées. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le financement remboursable au Ministère s'établit comme suit :

	2016			2015	
	Financement reçu	Transféré aux apports de capital reportés	Produits comptabilisés	Montant remboursable	Montant remboursable
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	-	-	-	26 548	-
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 043 334 690	-	2 043 334 690	-	-
Exploitation	4 274 122	20 938	4 252 574	610	634
Projets	1 332 710	-	1 323 710	9 000	-
Apports de capital reportés	-	-	55 829	-	25 914
Technologies habilitantes (note 4)	406 000	-	406 000	-	-
	<b>2 049 347 522</b>	<b>20 938</b>	<b>2 049 372 803</b>	<b>36 158</b>	<b>26 548</b>

### 4. Opérations entre apparentés

#### *Bureau des services partagés des RLISS et Partenariat des RLISS*

En vertu du protocole d'entente entre les RLISS et le Ministère, les RLISS doivent centraliser et partager les services juridiques, les services d'audit et les services de ressources humaines. De plus, tous les RLISS doivent utiliser la même infrastructure ainsi que les mêmes normes, pratiques et politiques en matière de gestion de l'information et de technologie de l'information. Les RLISS ont par conséquent fondé le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR »), une division du RLISS de Toronto-Centre. Les coûts liés à la prestation de ces services sont répartis entre les RLISS et facturés à ceux-ci. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR impayée en partie par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à verser au BSPR.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS, et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Les coûts liés à la prestation de ces services sont répartis entre les RLISS et facturés à ceux-ci. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR.

Au cours de l'exercice, le RLISS a effectué des paiements totalisant 429 164 \$ au BSPR et au PRLISS (400 872 \$ en 2015).

#### *Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration*

En date du 1<sup>er</sup> février 2012, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Centre, du Centre-Ouest, du Centre-Est, du Centre-Toronto, de Mississauga Halton et de Simcoe Nord Muskoka (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Centre-Ouest un financement de 406 000 \$ (389 118 \$ en 2015).

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires  
31 mars 2016

## 5. Apports de capital reportés

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	116 470	154 164
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	20 938	15 039
Amortissement pour l'exercice	(55 829)	(52 733)
	<b>81 579</b>	<b>116 470</b>

## 6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation comme suit :

	Locaux pour bureaux	Matériel	Total
	\$	\$	\$
2017	328 738	5 928	334 666
2018	349 865	988	350 853
2019	360 078	–	360 078
2020 et par la suite	30 077	–	30 077

Le RLISS conclut également des ententes de responsabilisation avec les fournisseurs de soins de santé, qui comprennent des objectifs de financement planifiés. Le financement réel fourni par le RLISS est conditionnel à la réception du financement du Ministère.

## 7. Immobilisations corporelles

	2016			2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	477 980	401 308	76 672	95 542
Matériel informatique	23 126	21 579	1 547	2 579
Améliorations locatives	70 753	67 393	3 360	18 349
	<b>571 859</b>	<b>490 280</b>	<b>81 579</b>	<b>116 470</b>

## 8. Chiffres du budget

Les chiffres du budget ont été présentés à l'état des activités financières afin de respecter les exigences de communication d'information du CCSP et ils reflètent le budget initial au 1<sup>er</sup> avril 2015. Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario.

	2016	2015
	\$	\$
Budget total du RLISS	1 933 591 400	1 891 509 000
Moins : budget des fournisseurs de services de santé a)	(1 928 276 400)	(1 886 294 000)
Budget d'exploitation du RLISS b)	<b>5 315 000</b>	<b>5 215 000</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 8. Chiffres du budget (suite)

### a) Budget des fournisseurs de services de santé

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	1 928 276 400
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	119 426 100
	<u>2 047 702 500</u>

Le budget total par secteur se détaille comme suit :

Gestion d'hôpitaux	1 220 256 700
Centres de soins de longue durée	343 442 600
Centres d'accès aux soins communautaires	297 782 100
Services de soutien communautaires	86 742 900
Centres de soins de santé communautaires	12 381 000
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	86 394 200
Projets	703 000
Budget total	<u>2 047 702 500</u>

### b) Budget d'exploitation du RLISS

	\$
Budget initial présenté à l'état des résultats	5 315 000
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice :	697 832
Financement relatif aux immobilisations acquises transféré aux apports de capital reportés	<u>(20 938)</u>
Budget à la fin	<u>5 991 894</u>

## 9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a approuvé des paiements de transfert totalisant 2 043 334 690 \$ (1 949 997 048 \$ en 2015) aux secteurs suivants :

	2016	2015
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	1 218 995 581	1 151 604 778
Centres de soins de longue durée	342 124 263	338 701 021
Centres d'accès aux soins communautaires	297 796 041	282 089 932
Services de soutien communautaires	86 646 598	84 591 275
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	85 446 137	81 011 874
Centres de soins de santé communautaires	12 326 070	11 998 168
	<u>2 043 334 690</u>	<u>1 949 997 048</u>

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires  
31 mars 2016

## 10. Projets

Le RLISS a reçu du financement aux fins de diverses initiatives énumérées dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les charges par objet :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	1 224 287	1 235 052
Services professionnels	256 924	252 000
Services partagés	102 572	104 910
Charges locatives	94 615	71 193
Relations publiques et engagement auprès de la communauté	12 143	1 800
Fournitures	22 560	22 004
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	11 300	2 298
Autres	5 309	14 344
	<b>1 729 710</b>	<b>1 703 601</b>

Les charges relatives à la stratégie de lutte contre le diabète qui sont comprises dans le tableau précédent s'établissent comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	697 928	736 458
Autres	193 782	168 256
	<b>891 710</b>	<b>904 714</b>

## 11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 330 211	3 197 171
Services partagés	326 592	295 962
Charges locatives	240 414	215 961
Fournitures	109 591	118 015
Charges du Conseil (se reporter à la note ci-après)	82 216	64 560
Engagement auprès de la communauté	38 912	56 971
Services professionnels	25 123	82 913
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	13 892	33 968
Autres	85 623	112 440
	<b>4 252 574</b>	<b>4 177 961</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 11. Frais généraux et administratifs (suite)

Les charges du Conseil incluses dans les charges d'exploitation générales ci-dessus comprennent les charges au titre des indemnités quotidiennes et les autres charges du Conseil comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du Conseil	15 925	12 100
Charge au titre des indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	30 725	25 275
Frais de gouvernance et de déplacement	35 566	27 185
	<b>82 216</b>	<b>64 560</b>

## 12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 34 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2016 a totalisé 374 241 \$ (345 197 \$ en 2015), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats de 2015. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2015. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

## 13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.



**Central East LHIN**  
**RLISS du Centre-Est**

Harwood Plaza  
314 Harwood Avenue South,  
Suite 204A  
Ajax, ON L1S 2J1  
Tel: 905 427-5497  
Fax: 905 427-9659  
Toll Free: 1 866 804-5446  
www.centraleastlhin.on.ca

Harwood Plaza  
314, avenue Harwood Sud  
Bureau 204A  
Ajax, ON L1S 2J1  
Téléphone : 905 427-5497  
Sans frais : 1 866 804-5446  
Télécopieur : 905 427-9659  
www.centraleastlhin.on.ca

Le 31 mars 2016

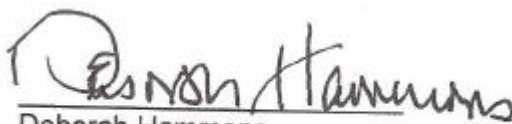
## Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est. Ces états financiers ont été dressés conformément à la législation, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada et, le cas échéant, aux prévisions fondées sur le jugement de la direction.

La direction est également responsable de tenir un système de contrôles internes conçu pour offrir une garantie raisonnable selon laquelle l'actif est protégé, que les opérations sont autorisées et comptabilisées et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction, par le comité de la vérification et par le conseil d'administration.

La direction a rencontré les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'étudier les états financiers et de discuter des questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte s.r.l. vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Deborah Hammons,  
Chef de la direction



Marco Aguila, CHRP, CHRL  
Directeur, Services Corporatifs/Contrôleur

## Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du  
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLSS au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 25 mai 2016

## Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État de la situation financière  
au 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie	521 950	453 531
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») (note 9)	1 606 348	5 111 730
Débiteurs	26 831	54 928
	<b>2 155 129</b>	<b>5 620 189</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer	438 217	435 373
Montant à verser au BSPR (note 4)	7 801	5 116
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 606 348	5 111 730
Montant à verser au Ministère (note 3 b)	137 108	81 715
Montant à verser au RLISS du Centre-Ouest (notes 3 c et 4)	-	25 892
Apports de capital reportés (note 5)	112 366	169 513
	<b>2 301 840</b>	<b>5 829 339</b>
Dette nette	<b>(146 711)</b>	<b>(209 150)</b>
Engagements (note 6)		
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	34 345	39 637
Immobilisations corporelles (note 7)	112 366	169 513
	<b>146 711</b>	<b>209 150</b>
<b>Surplus accumulé</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Approuvé par le Conseil



Wayne Gladstone, administrateur



David Sudbury, administrateur

## Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État des résultats  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	Budget (note 8)	2016 Montant réel	2015 Montant réel
	\$	\$	\$
<b>Produits</b>			
Financement fourni par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2 218 613 663	2 228 309 856	2 211 843 510
Activités du RLISS	4 534 130	4 491 739	4 510 790
Projets			
Chef de service des urgences (note 10 a)	–	75 000	75 000
Urgences – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 10 a)	100 000	100 000	100 000
Planification autochtone (note 10 a)	20 000	20 000	20 000
Technologies habilitantes (note 10 a)	–	406 892	644 000
Soins aux malades en phase critique (note 10 a)	–	75 000	75 000
Services en français (note 10 a)	106 000	106 000	106 000
Diabète et santé cardiovasculaire (note 10 b)	824 475	842 070	823 706
Soins primaires (note 10 a)	–	75 000	75 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	–	81 943	83 101
	<b>2 224 198 268</b>	<b>2 234 583 500</b>	<b>2 218 356 107</b>
Financement remboursable au Ministère (note 3 a)	–	(55 393)	(107 607)
	<b>2 224 198 268</b>	<b>2 234 528 107</b>	<b>2 218 248 500</b>
<b>Charges</b>			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)			
Frais généraux et administratifs (note 11)	2 218 613 663	2 228 309 856	2 211 843 510
Projets (note 10)	4 534 130	4 564 544	4 584 508
Projets (note 10)			
Chef de service des urgences	–	72 000	73 706
Urgences – ANS	100 000	74 745	100 000
Planification autochtone	20 000	20 000	20 000
Technologies habilitantes	–	406 892	618 108
Soins aux malades en phase critique	–	72 000	72 000
Services en français	106 000	106 000	106 000
Diabète et santé cardiovasculaire	824 475	842 070	823 706
Soins primaires	–	60 000	6 962
	<b>2 224 198 268</b>	<b>2 234 528 107</b>	<b>2 218 248 500</b>
<b>Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

## Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État de la variation de la dette nette  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	Budget	2016 Montant réel	2015 Montant réel
	\$	\$	\$
<b>Surplus de l'exercice</b>	-	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(24 796)	(40 935)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	81 943	83 101
Variation des autres actifs non financiers	-	5 292	(13 772)
Diminution de la dette nette	-	62 439	28 394
Dette nette au début de l'exercice	-	(209 150)	(237 544)
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	-	<b>(146 711)</b>	<b>(209 150)</b>

**Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est**

État des flux de trésorerie  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	81 943	83 101
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(81 943)	(83 101)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Montant à recevoir du Ministère	3 505 382	9 532 570
Débiteurs	28 097	(8 795)
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR »)	-	7 266
Créditeurs et charges à payer	2 844	(98 239)
Montant à verser au BSPR	2 685	3 652
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	(3 505 382)	(9 532 570)
Montant à verser au Ministère	55 393	37 380
Montant à verser au RLISS du Centre-Ouest	(25 892)	(146 346)
Charges payées d'avance	5 292	(13 772)
	68 419	(218 854)
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(24 796)	(40 935)
<b>Activités de financement</b>		
Apports de capital reçus (note 5)	24 796	40 935
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	68 419	(218 854)
Trésorerie au début de l'exercice	453 531	672 385
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>521 950</b>	<b>453 531</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS du Centre-Est, qui comprend des régions rurales et urbaines, est le sixième plus grand RLISS en Ontario pour ce qui est du territoire (16 673 km<sup>2</sup>). Présent dans des villes densément peuplées, dans des banlieues, dans des régions rurales agricoles, dans des régions de chalets et dans des régions plus éloignées, le RLISS du Centre-Est s'étend du parc Victoria au parc Algonquin. La population de nos zones de planification est riche en différentes valeurs communautaires, origines ethniques, langues et caractéristiques sociodémographiques. Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et des activités du RLISS.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère. Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS du Centre-Est est également financé par cyberSanté Ontario, en vertu d'une entente de paiement de transfert des RLISS (l'« entente de paiement de transfert ») conclue avec cyberSanté Ontario décrivant des arrangements budgétaires pris par cyberSanté Ontario. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par cyberSanté Ontario. Le RLISS du Centre-Est ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par cyberSanté Ontario.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS sont imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS.



# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

### *Méthode de comptabilité*

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

### *Paiements de transfert gouvernementaux*

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est constaté à titre de produits seulement dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

Les paiements de financement octroyés aux fournisseurs de services de santé situés dans la zone géographique du RLISS sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS. Le financement octroyé par le Ministère est reflété à titre de produits, et un montant équivalent au titre des paiements de transfert versés aux fournisseurs de services de santé autorisés est passé en charges dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

### *Apports de capital reportés*

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

---

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Immobilisations corporelles (suite)*

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

### *Informations sectorielles*

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

### *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires  
31 mars 2016

## 3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS du Centre-Est doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère ou à cyberSanté Ontario, respectivement.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	2016	2015		
	Financement reçu	Charges admissibles		
	\$	\$		
	Surplus	Surplus		
	\$	\$		
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 228 309 856	2 228 309 856	-	-
Activités du RLISS	4 509 334	4 482 601	26 733	9 383
Urgences – ANS	100 000	74 745	25 255	-
Chef de service des urgences	75 000	72 000	3 000	1 294
Soins aux malades en phase critique	75 000	72 000	3 000	3 000
Planification autochtone	20 000	20 000	-	-
Services en français	106 000	106 000	-	-
Diabète et santé cardiovasculaire	824 475	842 070	(17 595)	-
Chef des soins primaires	75 000	60 000	15 000	68 038
Montant directement remboursable au Ministère	2 234 094 665	2 234 039 272	55 393	81 715
Montant au titre des technologies habilitantes à rembourser au Ministère par l'entremise du RLISS du Centre-Ouest	406 892	406 892	-	25 892
	<b>2 234 501 557</b>	<b>2 234 446 164</b>	<b>55 393</b>	<b>107 607</b>

- b) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2016	2015
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	81 715	44 335
Recouvrement auprès du Ministère au cours de l'exercice	-	(44 335)
Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3 a)	55 393	81 715
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	<b>137 108</b>	<b>81 715</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 3. Financement remboursable au Ministère (suite)

- c) Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes.

Le tableau suivant présente de l'information financière résumée :

	2016	2015
	\$	\$
Produits	406 892	644 000
Charges	406 892	618 108
Surplus accumulé à verser au RLISS du Centre-Ouest	-	25 892

## 4. Opérations entre apparentés

*Bureau des services partagés des RLISS et Partenariat des Réseaux locaux d'intégration des services de santé*

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et le Partenariat des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (le « PRLISS ») sont des divisions du RLISS du Centre-Toronto et sont assujetties aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR et le PRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le montant à verser au BSPR au 31 mars 2016 était de 7 801 \$ (5 116 \$ en 2015).

*Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration*

En date du 1<sup>er</sup> février 2012, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Centre, du Centre-Ouest, du Centre-Est, du Centre-Toronto, de Mississauga Halton et de Simcoe Nord Muskoka (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Centre-Ouest un financement de 406 892 \$ (644 000 \$ en 2015).

## 5. Apports de capital reportés

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	169 513	211 679
Apports de capital reçus	24 796	40 935
Amortissement	(81 943)	(83 101)
Solde à la fin de l'exercice	112 366	169 513

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires  
31 mars 2016

## 6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location jusqu'au 31 octobre 2020 s'établissent comme suit :

	\$
2017	254 721
2018	257 948
2019	260 254
2020	263 481
2021	153 698
	1 190 102

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. Les cibles en matière de planification des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé en vertu des ententes de responsabilisation actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	\$
2017	2 221 888 728
2018	2 220 681 128

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

## 7. Immobilisations corporelles

			2016	2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	757 176	(682 485)	74 691	127 443
Matériel informatique	367 742	(338 838)	28 904	17 432
Développement Web	36 100	(36 100)	-	-
Améliorations locatives	668 028	(659 257)	8 771	24 638
	1 829 046	(1 716 680)	112 366	169 513

## 8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1<sup>er</sup> avril 2015. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Les tableaux suivants présentent les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 8. Chiffres du budget (suite)

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 2 228 309 856 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	2 218 613 663
Financement supplémentaire par suite d'annonces faites au cours de l'exercice	9 696 193
<b>Budget de financement total des fournisseurs de services de santé</b>	<b>2 228 309 856</b>

Le budget d'exploitation total révisé de 6 216 497 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial présenté à l'état des résultats	5 584 605
Financement additionnel reçu relativement à des initiatives non récurrentes :	
Chef de service des urgences	75 000
Soins aux malades en phase critique	75 000
Technologies habilitantes	406 892
Soins primaires	75 000
<b>Budget total</b>	<b>6 216 497</b>

## 9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement total de 2 228 309 856 \$ (2 211 843 510 \$ en 2015) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2016 :

	2016	2015
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	1 214 275 231	1 231 015 066
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	280 275	280 275
Centres de soins de longue durée	444 462 828	437 367 196
Centres d'accès aux soins communautaires	290 035 602	274 137 192
Services de soutien communautaires	51 361 299	47 571 175
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	15 446 254	15 224 305
Centres de soins de santé communautaires	29 799 929	28 772 419
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	63 353 629	59 756 096
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	117 692 037	116 062 017
Lésion cérébrale acquise	1 576 447	1 632 344
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	26 325	25 425
<b>Budget total</b>	<b>2 228 309 856</b>	<b>2 211 843 510</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (suite)

Le RLISS a également reçu un financement de base de 323 438 \$ (néant en 2015) afin de soutenir le Service d'accueil central en matière de diabète, dans le cadre de la fonction de coordination régionale des services liés au diabète, et a affecté le montant intégral au Centre d'accès aux soins communautaires (CASC) du Centre-Est.

Le RLISS reçoit du Ministère de l'argent qu'il répartit à son tour entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2016, un montant de 1 606 348 \$ (5 111 730 \$ en 2015) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats du RLISS et sont présentés dans le tableau précédent.

## 10. Projets

Le RLISS a reçu du financement aux fins de divers projets énumérés dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les charges relatives aux initiatives engagées par objet :

### a) Charges relatives aux initiatives

	2016	2015
	\$	\$
Services-conseils	276 000	152 668
Salaires et charges sociales	1 037 608	1 103 135
Relations publiques et engagement auprès de la communauté	1 500	4 800
Frais liés aux réunions	1 213	1 548
Fournitures et autres	-	418 686
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	-	1 260
Autres	337 386	138 385
	<b>1 653 707</b>	<b>1 820 482</b>

### b) Diabète et santé cardiovasculaire

Le RLISS a reçu un financement de 824 475 \$ (financement de base de 843 301 \$ en 2015). Des apports de capital reportés de 17 595 \$ pour 2014-2015 ont été comptabilisés à titre de produits en 2015-2016. Les charges engagées de 842 070 \$ qui sont incluses dans le tableau précédent se présentent comme suit :

	Budget 2016	Montant réel 2016	Montant réel 2015
	\$	\$	\$
Salaires et charges sociales	685 314	702 909	692 582
Autres	139 161	139 161	131 124
	<b>824 475</b>	<b>842 070</b>	<b>823 706</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 372 126	3 406 786
Charges locatives	266 604	320 410
Amortissement	81 943	83 101
Services partagés	426 342	444 449
Engagement auprès de la communauté	11 490	14 905
Services-conseils	53 730	50 129
Fournitures	69 523	52 362
Charges des membres du Conseil	94 175	106 627
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	1 514	562
Autres	187 097	105 177
	<b>4 564 544</b>	<b>4 584 508</b>

Les charges des membres du Conseil incluent les indemnités quotidiennes et les charges liées au Conseil suivantes :

	Budget 2016	Montant réel 2016	Montant réel 2015
	\$	\$	\$
Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du Conseil	50 000	28 000	36 750
Charge au titre des indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	74 000	44 650	49 550
Frais de gouvernance et de déplacement	35 000	21 525	20 327
Charges totales	<b>159 000</b>	<b>94 175</b>	<b>106 627</b>

## 12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 42 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2016 s'est établi à 319 691 \$ (353 604 \$ en 2015), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2015. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

## 13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.



## Central West LHIN | RLISS du Centre-Ouest



8 Nelson Street West, Suite 300  
Brampton, ON L6X 4J2  
Tel: 905 455-1281 • Fax: 905  
455-0427  
Toll Free: 1 866 370-5446  
www.centralwestlhin.on.ca



8, rue Nelson Ouest, bureau 300  
Brampton, ON L6X 4J2  
Téléphone : 905 455-1281  
Sans frais : 1 866 370-5446  
Télécopieur : 905 455-0427  
www.rliisscentre-ouest.on.ca

Le 25 mai 2016

## Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest (RLISS du Centre-Ouest)

### Responsabilité de la direction en matière d'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été rédigés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, et, le cas échéant, présentent des sommes estimées par les membres de la direction au meilleur de leurs connaissances et de leur jugement. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. L'information financière contenue par les autres parties de ce rapport annuel est en accord avec les états financiers dans tous leurs aspects significatifs.

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest respecte des normes d'intégrité des plus sévères dans ses activités. Pour protéger ses actifs et garantir la fiabilité de l'information financière, le RLISS du Centre-Ouest applique des méthodes et des procédures de gestion saines, et utilise des systèmes d'information et des contrôles financiers internes adaptés.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction respecte ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification du RLISS du Centre-Ouest et approuvés par le conseil d'administration.

La firme de vérificateurs indépendants Deloitte & Touche s.r.l. a été engagée par le conseil d'administration pour précéder à l'examen des états financiers en conformité avec les normes de vérification canadiennes généralement reconnues, et a émis son avis sur ces états. Au cours de la vérification, la firme Deloitte & Touche s.r.l. a examiné les mécanismes de contrôle interne du RLISS aux seuls fins de donner son opinion sur les états financiers. Le rapport des vérificateurs précise la portée de l'examen et donne l'avis du vérificateur.

Brock Hovey  
Directeur principal, Rendement du système de santé

Scott McLeod  
Directeur général





Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
5140 Yonge Street  
Suite 1700  
Toronto (Ontario) M2N 6L7  
Canada

Tél. : 416-601-6150  
Télec. : 416-601-6151  
www.deloitte.ca

## Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Deloitte S.É.N.C.R.L./s.r.l*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 25 mai 2016

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État de la situation financière  
au 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie	1 251 774	706 145
Débiteurs		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») – Fournisseurs de services de santé	439 533	6 781 259
Montant à recevoir d'autres RLISS – Technologies habilitantes aux fins de l'intégration (note 3 b)	8 666	89 518
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	31 237	–
Autres	105 905	78 356
	<b>1 837 115</b>	<b>7 655 278</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer	770 676	671 920
Montant à verser au Ministère (note 3 c)	624 171	214 830
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	439 533	6 781 259
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	–	1 426
Montant à verser aux autres RLISS	11 339	–
Apports de capital reportés (note 5)	17 012	38 348
	<b>1 862 731</b>	<b>7 707 783</b>
Dette nette	<b>(25 616)</b>	<b>(52 505)</b>
Engagements (note 6)		
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	8 604	14 157
Immobilisations corporelles (note 7)	17 012	38 348
	<b>25 616</b>	<b>52 505</b>
<b>Surplus accumulé</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

Approuvé par le Conseil



\_\_\_\_\_, administrateur  
(Maria Britto)



\_\_\_\_\_, administrateur  
(Adrian Bita)

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État des résultats  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	Budget (note 8)	2016 Montant réel	2015 Montant réel
	\$	\$	\$
<b>Produits</b>			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	857 175 523	883 716 367	870 843 813
Activités du RLISS	4 181 828	4 141 827	4 130 791
Projets			
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	–	3 060 000	3 060 000
Services en français	106 000	106 000	106 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000	100 000	100 000
Chef de service des urgences	–	75 000	72 766
Soins de santé aux autochtones	7 500	7 500	7 500
Chef des soins primaires	–	75 000	73 031
Chef des soins aux malades en phase critique	–	75 000	72 750
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	839 175	839 175	781 301
Financement pour la planification au titre de la physiothérapie	–	–	–
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	–	21 336	73 598
	862 410 026	892 217 205	879 321 550
Montant affecté aux RLISS au titre des services de cybersanté – Technologies habilitantes aux fins de l'intégration (note 3 b)	–	(1 877 630)	(2 189 367)
Financement remboursable au Ministère (note 3 a)	–	(409 341)	(214 830)
	862 410 026	889 930 234	876 917 353
<b>Charges</b>			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)			
	857 175 523	883 716 367	870 843 813
Frais généraux et administratifs (note 11)			
	4 181 828	4 128 891	4 157 711
Projets (note 10)			
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	–	912 074	759 535
Services en français	106 000	106 000	104 870
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000	100 000	100 000
Chef de service des urgences	–	72 000	72 016
Soins de santé aux autochtones	7 500	5 278	6 610
Chef des soins primaires	–	69 769	72 281
Chef des soins aux malades en phase critique	–	72 000	72 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	839 175	747 855	728 517
	862 410 026	889 930 234	876 917 353
Surplus de l'exercice	–	–	–
Surplus accumulé au début de l'exercice	–	–	–
<b>Surplus accumulé à la fin de l'exercice</b>	–	–	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

## Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État de la variation de la dette nette  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Surplus de l'exercice</b>	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(51 037)
Amortissement des immobilisations corporelles	21 336	73 598
Variation des autres actifs non financiers	5 553	30 986
Diminution de la dette nette	26 889	53 547
Dette nette au début de l'exercice	(52 505)	(106 052)
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	<b>(25 616)</b>	<b>(52 505)</b>

## Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État des flux de trésorerie  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	(21 335)	(73 598)
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	21 335	73 598
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Débiteurs – Ministère	6 341 726	(3 974 063)
Montant à verser au Ministère	409 341	(197 616)
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	(6 341 726)	3 974 063
Montant à recevoir d'autres RLISS	80 852	140 896
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS	(31 237)	-
Débiteurs – Autres	(27 549)	10 671
Charges payées d'avance	5 553	30 986
Créditeurs et charges à payer	98 756	175 383
Montant à verser aux autres RLISS	11 339	-
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	(1 426)	468
	<b>545 629</b>	<b>160 788</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations	-	51 037
<b>Activités de financement</b>		
Apports de capital reportés (note 5)	-	(51 037)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	<b>545 629</b>	<b>160 788</b>
Trésorerie au début de l'exercice	<b>706 145</b>	<b>545 357</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>1 251 774</b>	<b>706 145</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend le comté de Dufferin, la zone nord de la région de Peel, une partie de la région de York et une petite partie de la ville de Toronto. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère et établissant le cadre des responsabilités et des activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de ce dernier. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

## 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

### *Méthode de comptabilité*

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, que les charges sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.



# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Paiements de transfert gouvernementaux*

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est constaté à titre de produits seulement dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

Tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

### *Apports de capital reportés*

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

### Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

## 3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario

En vertu de l'entente de rendement et de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2016	2015
	Financement accordé	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	883 716 367	883 716 367	–	–
Activités du RLISS (note 11)	4 163 163	4 128 891	34 272	46 678
Apports de capital (note 11)	–	–	–	–
Services de cybersanté – Technologies habilitantes aux fins de l'intégration (note 10)	3 060 000	2 789 704	270 296	111 098
Services en français (note 10)	106 000	106 000	–	1 130
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 10)	100 000	100 000	–	–
Chef de service des urgences (note 10)	75 000	72 000	3 000	750
Soins de santé aux autochtones (note 10)	7 500	5 278	2 222	890
Chef des soins primaires (note 10)	75 000	69 769	5 231	750
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10)	75 000	72 000	3 000	750
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 10)	839 175	747 855	91 320	52 784
	<b>892 217 205</b>	<b>891 807 864</b>	<b>409 341</b>	<b>214 830</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2016

### 3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario (suite)

#### b) Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 1<sup>er</sup> avril 2013, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Centre, du Centre-Ouest, du Centre-Est, du Centre-Toronto, de Mississauga Halton et de Simcoe Nord Muskoka (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Le RLISS du Centre-Ouest a été désigné comme RLISS responsable des projets aux termes de cette entente et, par conséquent, il est responsable de la distribution des fonds et doit assurer la direction du bureau de gestion des projets partagé. Dans l'éventualité où le groupement enregistre un surplus, il incombe au RLISS responsable des projets de remettre ces fonds au Ministère. Le montant total du financement reçu par le groupement pour l'exercice clos le 31 mars 2016 s'est chiffré à 3 060 000 \$ (3 060 000 \$ en 2015).

Un financement de 1 886 296 \$ (2 278 885 \$ en 2015) a été accordé à d'autres RLISS au sein du groupement, qui ont engagé des charges admissibles de 1 877 630 \$ (2 189 367 \$ en 2015). Le tableau ci-après présente un sommaire du financement et des charges du groupement au titre des services de cybersanté – technologies habilitantes aux fins de l'intégration.

Le surplus provenant des autres RLISS s'établit comme suit :

			2016	2015
	Financement accordé	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	\$	\$	\$	\$
RLISS du Centre-Ouest	1 173 704	912 074	261 630	21 580
Montant accordé à d'autres RLISS				
RLISS du Centre	406 000	406 000	–	16 882
RLISS du Centre-Est	406 892	406 892	–	25 000
RLISS du Centre-Toronto	440 000	440 000	–	–
RLISS de Mississauga Halton	239 935	239 935	–	47 636
RLISS de Simcoe Nord Muskoka	393 469	384 803	8 666	–
Total pour les autres RLISS	1 886 296	1 877 630	8 666	89 518
Total pour l'ensemble des RLISS	3 060 000	2 789 704	270 296	111 098

#### c) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2016	2015
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	214 830	412 446
Montant du financement remboursé au Ministère au cours de l'exercice précédent	–	(412 446)
Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (notes 3 a et 3 b)	409 341	214 830
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	624 171	214 830

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et le Partenariat des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (le « PRLISS ») sont des divisions du RLISS du Centre-Toronto et sont assujetties aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR et le PRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par le RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

## 5. Apports de capital reportés

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	38 348	60 909
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	-	51 037
Amortissement pour l'exercice	<b>(21 336)</b>	<b>(73 598)</b>
Solde à la fin de l'exercice	<b>17 012</b>	<b>38 348</b>

## 6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel et venant à échéance en 2018. Les contrats seront probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location sur la durée restante des contrats de location existants s'établissent comme suit :

	\$
2017	253 270
2018	250 881

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation pour l'exercice 2016. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé pour les deux prochains exercices en vertu des ententes de responsabilisation en vigueur pour l'exercice 2016 s'établissent comme suit :

	\$
2017	871 027 048
2018	871 027 048

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 7. Immobilisations corporelles

			2016	2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	284 229	284 229	–	–
Matériel informatique	111 214	94 202	17 012	34 025
Améliorations locatives	712 468	712 468	–	4 323
	<b>1 107 911</b>	<b>1 090 899</b>	<b>17 012</b>	<b>38 348</b>

## 8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget final au 30 avril 2015. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux normes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 883 840 336 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	<b>857 175 523</b>
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	<b>26 664 813</b>
<b>Budget de financement total des fournisseurs de services de santé</b>	<b>883 840 336</b>

Le budget final d'exploitation, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	
Activités du RLISS	<b>4 181 828</b>
Financement des soins de santé aux autochtones	<b>7 500</b>
Services en français	<b>106 000</b>
Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète	<b>839 175</b>
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	<b>100 000</b>
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	
Chef de service des urgences du RLISS	<b>75 000</b>
Chef des soins aux malades en phase critique	<b>75 000</b>
Services de cybersanté – Technologies habilitantes aux fins de l'intégration	<b>3 060 000</b>
Transfert non récurrent	<b>(40 000)</b>
Chef des soins primaires	<b>75 000</b>
<b>Budget total</b>	<b>8 479 503</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2016 :

	2016	2015
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	533 150 756	534 196 463
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	96 975	96 975
Centres de soins de longue durée	158 625 567	154 298 662
Centres d'accès aux soins communautaires	115 820 159	111 366 340
Services de soutien communautaires	15 348 273	13 956 703
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	10 608 350	9 852 612
Centres de soins de santé communautaires	12 182 882	12 349 275
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	37 883 405	34 726 783
	<b>883 716 367</b>	<b>870 843 813</b>

## 10. Projets

Le RLISS du Centre-Ouest a reçu du financement aux fins de divers projets énumérés dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les charges relatives aux projets par objet :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	1 322 555	1 355 470
Services professionnels	463 746	366 008
Services partagés	110 756	94 468
Charges locatives	46 232	35 354
Relations publiques et engagement auprès de la communauté	7 154	36 988
Fournitures	47 460	9 832
Autres	87 073	17 709
	<b>2 084 976</b>	<b>1 915 829</b>

Les charges d'exploitation relatives à la stratégie de lutte contre le diabète qui sont comprises dans les charges liées au financement des projets présentées ci-dessus s'établissent comme suit :

	Montant réel 2016	Montant réel 2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	572 255	590 443
Autres	175 600	138 074
	<b>747 855</b>	<b>728 517</b>

Les charges relatives au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration qui sont comprises dans les montants ci-dessus comprennent les charges liées au bureau de gestion de projets et les charges liées au RLISS du Centre-Ouest, comme on le voit ci-après.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 10. Projets (suite)

Les charges liées au bureau de gestion de projets se présentent comme suit :

	<b>Montant réel 2016</b>	Montant réel 2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	<b>479 542</b>	478 371
Autres	<b>75 848</b>	66 862
	<b>555 390</b>	545 233

\* Les coûts liés au bureau de gestion de projets pour l'exercice précédent ont été affectés aux RLISS qui fournissaient un apport.

Le tableau suivant présente les charges liées au projet de services de cybersanté – technologies habilitantes du RLISS du Centre-Ouest :

	<b>Montant réel 2016</b>	Montant réel 2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	<b>153 768</b>	148 104
Autres	<b>202 916</b>	66 198
	<b>356 684</b>	214 302
Total des charges au titre des services de cybersanté – technologies habilitantes pour le RLISS du Centre-Ouest	<b>912 074</b>	759 535

## 11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	<b>2016</b>	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	<b>2 997 096</b>	2 908 190
Charges locatives	<b>170 816</b>	234 811
Amortissement	<b>21 335</b>	73 598
Services partagés	<b>283 166</b>	328 153
Partenariat des RLISS	<b>35 242</b>	39 018
Services-conseils	<b>152 875</b>	75 143
Honoraires	<b>21 592</b>	25 716
Fournitures	<b>107 681</b>	119 509
Rémunération du président du Conseil	<b>33 925</b>	48 300
Rémunération des membres du Conseil	<b>54 089</b>	57 600
Charges du Conseil	<b>36 661</b>	50 353
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	<b>43 681</b>	41 032
Autres	<b>170 732</b>	156 288
	<b>4 128 891</b>	4 157 711

---

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 33 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2016 s'est établi à 356 706 \$ (341 754 \$ en 2015), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2015. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

## 13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.



# Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

## Rapport de la direction

La direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Champlain est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers ci-joints conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lors de la préparation de ces états financiers, la direction choisit les politiques comptables appropriées et a recours à son jugement et à ses meilleures estimations pour s'assurer que les états financiers sont présentés de façon acceptable, à tous égards importants.

Le RLISS maintient un système de contrôle comptable interne conçu pour fournir une garantie raisonnable, à un coût raisonnable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont effectuées et enregistrées conformément aux politiques d'exploitation du RLISS. Ce système est appuyé par des politiques et procédures écrites pour les principales activités économiques ; et par l'embauche de personnel qualifié et compétent ainsi que par un programme continu de planification et de contrôle.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., l'auditeur indépendant nommé par le conseil d'administration, a été embauché pour effectuer l'audit des états financiers en fonction des normes d'audit généralement reconnues du Canada, et a exprimé son opinion au sujet de ces états financiers. Au cours de son audit, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a examiné le système de contrôle interne des RLISS dans la mesure nécessaire pour avancer son opinion sur les états financiers.

Le conseil d'administration est responsable de veiller à ce que la direction exerce ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne, et a également la responsabilité ultime d'examiner et d'approuver les états financiers. Le conseil assume cette responsabilité principalement par l'entremise de son Comité de finances et de la vérification. Ce comité se réunit au moins quatre fois par année pour examiner l'information financière vérifiée et non vérifiée. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a librement et entièrement accès au Comité de finances et de la vérification.

La direction reconnaît sa responsabilité de fournir de l'information financière représentative des opérations des RLISS, cohérente et fiable, et pertinente à l'évaluation éclairée des activités des RLISS.



Chantale LeClerc  
*Chef de la direction*



Eric Partington  
*Directeur principal  
de la performance du système de santé*

Le 25 mai 2016



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
5140 Yonge Street  
Suite 1700  
Toronto (Ontario) M2N 6L7  
Canada

Tél. : 416-601-6150  
Télééc. : 416-601-6151  
www.deloitte.ca

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du  
Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 25 mai 2016

# Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État de la situation financière  
au 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie	562 817	562 581
Débiteurs		
Paiements de transfert du Ministère aux fournisseurs de services de soins de santé	9 770 942	17 026 323
Montant à recevoir du RLISS (note 4)	30 735	5 075
Autres	67 455	71 991
	<b>10 431 949</b>	<b>17 665 970</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer	515 929	587 964
Montant à verser au RLISS (note 4)	9 446	-
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	9 770 942	17 026 323
Montant à verser au Ministère (note 3 b)	145 204	97 071
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	4 547	10 521
Apports de capital reportés (note 5)	94 034	167 733
	<b>10 540 102</b>	<b>17 889 612</b>
Dette nette	<b>(108 153)</b>	<b>(223 642)</b>
Engagements (note 15)		
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	14 119	55 909
Immobilisations corporelles (note 6)	94 034	167 733
	<b>108 153</b>	<b>223 642</b>
<b>Surplus accumulé</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Approuvé par le Conseil



Jean-Pierre Boisclair, président du conseil d'administration



Marie Biron, présidente du comité de vérification

# Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État des résultats  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016		2015
	Budget (note 7)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
<b>Produits</b>			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	2 518 595 100	2 557 158 981	2 560 729 522
Activités du RLISS	5 004 290	5 004 290	4 970 797
Technologies habilitantes (note 10)	–	2 040 000	2 040 000
Coordination régionale des services liés au diabète	824 475	824 475	763 230
Projets			
Médecin chef de service des urgences	–	75 000	75 000
Engagement autochtone	35 000	35 000	35 000
Urgences – Autre niveau de soins	100 000	100 000	100 000
Services en français	106 000	106 000	106 000
Entité de planification des services de santé en français – Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario	993 837	993 837	993 837
Chef des soins primaires du RLISS	–	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS	75 000	75 000	75 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	–	73 699	78 522
	<b>2 525 733 702</b>	<b>2 566 561 282</b>	<b>2 570 041 908</b>
Financement au titre des technologies habilitantes d'intégration accordé à d'autres RLISS	–	(1 530 000)	(1 530 000)
Financement remboursable au Ministère (note 3 b)	–	(48 133)	(97 071)
	<b>2 525 733 702</b>	<b>2 564 983 149</b>	<b>2 568 414 837</b>
<b>Charges</b>			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	2 518 595 100	2 557 158 981	2 560 729 522
Activités du RLISS (note 9)	5 004 290	5 000 623	4 966 740
Technologies habilitantes (note 10)	–	486 206	492 749
Coordination régionale des services liés au diabète (note 11)	824 475	822 237	696 888
Projets			
Médecin chef de service des urgences	–	72 618	75 000
Engagement autochtone (note 12)	35 000	22 306	30 840
Urgences – Autre niveau de soins (note 12)	100 000	100 000	100 000
Services en français	106 000	106 000	106 000
Entité de planification des services de santé en français – Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario (note 12)	993 837	993 837	993 302
Chef des soins primaires du RLISS (note 12)	–	72 182	72 028
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS (note 12)	75 000	74 460	73 246
Amortissement	–	73 699	78 522
	<b>2 525 733 702</b>	<b>2 564 983 149</b>	<b>2 568 414 837</b>
<b>Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

## Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État de la variation de la dette nette  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	Montant réel	Montant réel
	\$	\$
<b>Surplus de l'exercice</b>	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(58 565)
Amortissement des immobilisations corporelles	73 699	78 522
Diminution des charges payées d'avance, montant net	41 790	768
Diminution de la dette nette	115 489	20 725
Dette nette au début de l'exercice	(223 642)	(244 367)
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	<b>(108 153)</b>	<b>(223 642)</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État des flux de trésorerie  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Surplus de l'exercice	-	-
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	73 699	78 522
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(73 699)	(78 522)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	7 255 381	(8 256 405)
Montant à recevoir du RLISS	(25 660)	42 425
Débiteurs – Autres	4 536	123 799
Créditeurs et charges à payer	(72 035)	90 187
Montant à verser au RLISS	9 446	-
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	(7 255 381)	8 256 405
Montant à verser au Ministère	48 133	(87 809)
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	(5 974)	5 989
Charges payées d'avance	41 790	768
	<b>236</b>	<b>175 359</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(58 565)
<b>Activités de financement</b>		
Apports de capital reçus (note 5)	-	58 565
Variation nette de la trésorerie	<b>236</b>	<b>175 359</b>
Trésorerie au début de l'exercice	<b>562 581</b>	<b>387 222</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>562 817</b>	<b>562 581</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

# Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées à la fois dans la Loi et dans le protocole d'entente entre le RLISS et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »).

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend le comté de Renfrew, la ville d'Ottawa, Prescott et Russell, Stormont, Dundas et Glengarry, North Grenville et quatre secteurs de North Lanark. La plupart des patients du RLISS vivent dans la région d'Ottawa. Les communautés de Cornwall, de Clarence-Rockland et de Pembroke/Petawawa sont également importantes. Pour obtenir plus d'information, veuillez visiter notre site Web au [www.champlainhin.on.ca](http://www.champlainhin.on.ca).

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le Ministère établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation des RLISS (l'« entente de responsabilisation ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2007.

Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère, qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.



# Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

### *Méthode de comptabilité*

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

### *Paiements de transfert gouvernementaux*

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est constaté à titre de produits seulement dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

### *Apports de capital reportés*

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est également constatée à titre d'apports de capital reportés et de produits sur la durée de vie utile estimative de l'actif reflétant la prestation des services connexes. La constatation de l'amortissement de ces produits est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées, tandis que les achats de logiciels et les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

---

# Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Immobilisations corporelles (suite)*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Mobilier et agencements de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

### *Informations sectorielles*

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

### *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables du secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

# Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2016

### 3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère se rapporte aux activités de l'exercice visé pour les programmes suivants :

	Financement reçu	Charges admissibles	Surplus
	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 557 158 981	2 557 158 981	-
Activités du RLISS	5 004 290	5 000 623	3 667
Amortissement	73 699	73 699	-
Technologies habilitantes	2 040 000	2 016 206	23 794
Coordination régionale des services liés au diabète	824 475	822 237	2 238
Médecin chef de service des urgences	75 000	72 618	2 382
Engagement autochtone	35 000	22 306	12 694
Projet Urgences – Autre niveau de soins	100 000	100 000	-
Services en français	106 000	106 000	-
Entité de planification des services de santé en français – Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario	993 837	993 837	-
Chef des soins primaires du RLISS	75 000	72 182	2 818
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS	75 000	74 460	540
	<b>2 566 561 282</b>	<b>2 566 513 149</b>	<b>48 133</b>

- b) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2016	2015
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	97 071	184 880
Montant recouvré au cours de l'exercice	-	(184 880)
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé	48 133	97 071
Montant du financement remboursable au Ministère au nom du groupement de RLISS aux fins des technologies habilitantes (les autres RLISS)	-	-
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	<b>145 204</b>	<b>97 071</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS du Centre-Toronto et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR est une entité administrative qui offre des services centralisés à l'égard des ressources humaines, des technologies de l'information et du soutien juridique et financier à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS. Le BSPR engage également des charges supplémentaires sur une base périodique au nom des RLISS et facture ces charges aux RLISS concernés afin de les recouvrer. Le montant de l'apport fourni au BSPR par le RLISS pour l'exercice 2016 s'est établi à 381 664 \$ (351 662 \$ en 2015). Ces coûts ont été répartis entre les activités du RLISS et les programmes de coordination régionale des services liés au diabète pour l'exercice 2016.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS est un organisme dirigé par les RLISS et est responsable devant ces derniers. Au cours du premier exercice d'activités, le PRLISS a été financé par les RLISS avec le soutien du Ministère. Le PRLISS est une division du RLISS du Centre-Toronto et est assujéti à ce titre aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le montant de l'apport fourni au PRLISS par le RLISS pour l'exercice 2016 s'est établi à 47 500 \$ (50 929 \$ en 2015). Ces coûts ont été répartis entre les activités du RLISS et les programmes de coordination régionale des services liés au diabète pour l'exercice 2016.

Depuis l'exercice 2013-2014, le RLISS de Champlain met en œuvre un programme de traduction régional pour l'ensemble des RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du programme de traduction payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du RLISS de Champlain (à verser au RLISS de Champlain). Ces modalités sont prévues aux termes de la convention de services partagés conclue avec tous les RLISS.

## 5. Apports de capital reportés

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	167 733	187 690
Apports de capital du Ministère	-	58 565
Amortissement pour l'exercice	<b>(73 699)</b>	<b>(78 522)</b>
Solde à la fin de l'exercice	<b>94 034</b>	167 733

Pour l'exercice 2016, aucun apport de capital reporté n'a été comptabilisé au titre des activités du RLISS ou de la coordination régionale des services liés au diabète pour l'achat d'immobilisations corporelles et pour les améliorations locatives.

# Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 6. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2016	2015
			Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	128 202	128 202	–	–
Logiciels	58 832	50 475	8 357	16 713
Matériel de bureau	259 183	222 807	36 376	58 427
Mobilier et agencements	426 055	413 415	12 640	19 655
Améliorations locatives	1 351 908	1 315 247	36 661	72 938
	<b>2 224 180</b>	<b>2 130 146</b>	<b>94 034</b>	<b>167 733</b>

## 7. Budget

Les chiffres du budget présentés dans l'état des résultats sont conformes aux exigences de communication d'information du CCSP et reflètent le budget initial approuvé par le gouvernement de l'Ontario qui figure dans l'entente de responsabilisation.

Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le budget de financement total se compose des éléments suivants :

	Budget initial	Annonces	2016	2015
	Total	Total	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 518 595 100	38 563 881	2 557 158 981	2 560 729 522
Activités du RLISS	5 004 290	–	5 004 290	5 004 290
Programmes liés aux technologies habilitantes	–	510 000	510 000	510 000
Coordination régionale des services liés au diabète	824 475	–	824 475	788 301
Autres programmes	1 309 837	150 000	1 459 837	1 459 837
	<b>2 525 733 702</b>	<b>39 223 881</b>	<b>2 564 957 583</b>	<b>2 568 491 950</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 8. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour les exercices 2016 et 2015 :

	2016	2015
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	1 638 542 984	1 665 550 074
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	355 650	355 650
Centres de soins de longue durée	348 124 798	343 116 927
Centres d'accès aux soins communautaires	236 484 027	229 244 648
Services de soutien communautaires	45 677 863	41 621 596
Lésion cérébrale acquise	2 584 076	2 543 148
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	23 266 386	22 299 732
Centres de soins de santé communautaires	62 432 199	61 983 526
Programmes communautaires de soins de santé mentale	71 194 900	66 920 045
Programmes de toxicomanie	25 169 111	23 782 533
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	102 418 141	100 801 345
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	28 425	28 425
	<b>2 556 278 560</b>	<b>2 558 247 649</b>
Règlements de l'exercice précédent relativement aux centres de soins de longue durée	880 421	2 481 873
	<b>2 557 158 981</b>	<b>2 560 729 522</b>

## 9. Activités du RLISS

Le Ministère fournit du financement au RLISS pour couvrir les frais de personnel et les frais liés aux projets et aux programmes ainsi qu'aux baux et aux bureaux. Les fonds servent aussi à subventionner le Bureau des services partagés des RLISS et le Partenariat des RLISS (se reporter à la note 4). Les charges engagées se présentent comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Éléments liés aux programmes		
Salaires et charges sociales	3 760 955	3 776 683
Consultation et projets relatifs au RLISS	36 019	27 624
Autres coûts liés au programme	240 366	232 866
	<b>4 037 340</b>	<b>4 037 173</b>
Charges locatives	420 094	400 874
Bureau des services partagés des RLISS	328 612	305 244
Partenariat des RLISS	40 897	44 641
Indemnités quotidiennes liées à la gouvernance	106 400	67 793
Matériel et fournitures de bureau	55 424	86 111
Autres	11 856	24 904
	<b>5 000 623</b>	<b>4 966 740</b>
Amortissement	53 133	57 956
	<b>5 053 756</b>	<b>5 024 696</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 9. Activités du RLISS (suite)

### Coûts liés à la gouvernance

Les résultats des activités du RLISS ci-dessus incluent les coûts liés au soutien des activités du Conseil d'administration comme les frais de déplacement, les réunions relatives à l'engagement auprès de la communauté et les autres frais généraux. Les charges engagées se présentent comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	59 500	38 475
Indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	46 900	29 318
Autres	18 744	21 591
	<b>125 144</b>	<b>89 384</b>

## 10. Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et programmes connexes

### Technologies habilitantes

Au cours de l'exercice 2016, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Sud-Est, du Nord-Est et du Nord-Ouest (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. Les bureaux de gestion de projets du groupement des RLISS ont reçu un financement afin de promouvoir les initiatives liées à la cybersanté, à la gestion de l'information et aux technologies de l'information, comme il est expliqué dans la boîte à outils du dossier de décision du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration qui a été approuvée par le Ministère.

Le RLISS de Champlain a été désigné comme RLISS responsable des projets aux termes de cette entente et, par conséquent, il est responsable de la distribution des fonds et doit assurer la direction du bureau de gestion des projets partagé. Dans l'éventualité où le groupement enregistre un surplus, il incombe au RLISS responsable des projets de remettre ces fonds au Ministère. Le montant total du financement reçu par le groupement pour l'exercice clos le 31 mars 2016 s'est chiffré à 2 040 000 \$ (2 040 000 \$ en 2015).

Un financement de 1 530 000 \$ (1 530 000 \$ en 2015) a été accordé à d'autres RLISS au sein du groupement, qui ont engagé des charges admissibles de 1 530 000 \$ (1 530 000 \$ en 2015). Le tableau ci-après présente un sommaire du financement et des charges au titre des technologies habilitantes aux fins de l'intégration.

	2016		2015	
	Financement accordé	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	\$	\$	\$	\$
RLISS de Champlain	510 000	486 206	23 794	17 251
RLISS du Sud-Est	510 000	510 000	-	-
RLISS du Nord-Est	510 000	510 000	-	-
RLISS du Nord-Ouest	510 000	510 000	-	-
	<b>2 040 000</b>	<b>2 016 206</b>	23 794	17 251

# Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 10. Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et programmes connexes (suite)

*Technologies habilitantes (suite)*

Les charges engagées par le RLISS sont les suivantes :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	465 595	449 614
Services-conseils	-	-
Autres coûts liés au programme	20 611	43 135
	<b>486 206</b>	492 749
Amortissement	1 313	1 313
	<b>487 519</b>	494 062

## 11. Coordination régionale des services liés au diabète

En 2009, le Ministère a créé un centre régional de coordination de la lutte contre le diabète dans chaque RLISS afin de soutenir les objectifs de la Stratégie ontarienne de lutte contre le diabète. Ces objectifs comprennent la détermination des besoins en matière de services à l'échelle locale et régionale, l'engagement de fournisseurs de services de soins primaires et d'autres services liés au diabète dans la région afin de favoriser l'adoption de normes et de meilleures pratiques, ainsi que la coordination des services régionaux offerts aux adultes qui sont diabétiques ou qui risquent de le devenir dans le but de soutenir un système plus intégré. En février 2013, le mandat opérationnel, les responsabilités et le financement liés à la mise en œuvre de ce programme ont été transférés au RLISS. Les charges engagées se présentent comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	608 438	499 068
Autres coûts liés au programme	213 799	197 820
	<b>822 237</b>	696 888
Amortissement	19 253	19 253
	<b>841 490</b>	716 141

## 12. Activités du RLISS – projets

*Médecin chef de service des urgences*

Depuis l'exercice 2008, le Ministère travaille de concert avec les RLISS, les hôpitaux de l'Ontario et les professionnels du secteur des soins de santé afin de mettre en œuvre une stratégie globale pour le service des urgences. En vue de faciliter la mise en place des améliorations nécessaires en vertu de cette stratégie, le Ministère et le RLISS ont décidé de retenir les services d'un médecin chef de service des urgences. Le financement reçu a servi à couvrir la rémunération du médecin chef de service des urgences et les charges liées au programme.

*Engagement autochtone*

Le Ministère a fourni au RLISS du financement relativement au projet d'engagement autochtone. Le RLISS a utilisé ces fonds pour financer le Forum du cercle de santé autochtone ainsi que les activités liées à l'engagement auprès des communautés afin d'améliorer la santé des autochtones dans la région.



# Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 12. Activités du RLISS – financement des projets (suite)

*Chef de la performance du projet Urgences – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)*

La réduction du temps d'attente aux urgences et la réduction de jours d'hospitalisation des patients en attente d'un autre niveau de soins sont des priorités provinciales importantes. Le RLISS a reçu des fonds pour embaucher le personnel nécessaire à la mise en œuvre du projet Urgences – ANS et du plan d'action de rémunération au rendement pour les urgences, ainsi que pour poursuivre la mise en place d'une norme de gestion de la performance.

*Programme de services de santé en français*

Le programme de services de santé en français vise à améliorer l'accès équitable aux services de santé de qualité pour les francophones de la région de Champlain, ainsi qu'à aider le RLISS à respecter ses obligations juridiques (en vertu de la *Loi sur les services en français* [la LSF] et de la *Loi sur l'intégration du système de santé local* [la LISSL]) et à mettre en œuvre les priorités provinciales à l'égard des services de santé en français à l'échelle régionale et locale.

*Entité de planification des services de santé en français – Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario*

À la suite de l'adoption de la LISSL en 2006, le Ministère a nommé le Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario à titre d'entité de planification des services de santé en français des RLISS de Champlain et du Sud-Est. En mars 2011, une entente de financement et de responsabilisation de cinq ans a été conclue entre le RLISS de Champlain, le RLISS du Sud-Est et le Réseau. Cette entente définit le rôle et les responsabilités des trois parties à l'égard de la prestation de conseils par l'entité au sujet de l'engagement de la communauté francophone en matière de planification et d'intégration de services de santé qui reflètent les besoins et les priorités des communautés francophones en matière de santé. Le 5 décembre 2015, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a de nouveau sélectionné le Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario à titre d'entité de planification des services en français pour le Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain et le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est. Une nouvelle entente de financement et de responsabilisation de cinq ans a été conclue entre le RLISS de Champlain, le RLISS du Sud-Est et le Réseau.

*Chef des soins primaires du RLISS*

Le RLISS a reçu un financement relativement à un médecin chef des soins primaires dont le mandat consiste à faciliter la relation entre le secteur des soins primaires et le RLISS et à diriger des initiatives précises visant les soins primaires afin d'améliorer les résultats du système de santé dans la région de Champlain. Ces initiatives permettront de faire progresser l'intégration du système de santé et d'améliorer le rendement du RLISS.

*Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS*

Le projet des soins aux malades en phase critique, qui a été mis en œuvre à l'exercice 2011-2012, comprend l'examen des besoins des programmes ruraux, communautaires et tertiaires de soins de santé aux malades en phase critique de notre région. Ce projet comprend également la participation du RLISS à titre de responsable auprès du Secrétariat des soins aux malades en phase critique ainsi qu'un examen des processus opérationnels de liaison avec d'autres programmes tels que les services médicaux d'urgence (services paramédicaux) et CritiCall. Jusqu'à maintenant, nous avons mis l'accent sur la planification de la mise à jour de la trousse de prévention de la pneumonie sous ventilation assistée et des infections liées à un cathéter central, la mise à jour du protocole de la capacité de surtension, l'équipe d'intervention en matière de soins aux malades en phase critique extramuros, la politique de vie ou de mort, y compris le rapatriement, les stocks de ventilateurs, les feuilles de pointage et les paramètres de qualité.

# Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 12. Activités du RLISS – financement des projets (suite)

*Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS (suite)*

Le RLISS a reçu du financement aux fins de divers projets énumérés dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les charges relatives aux initiatives par objet :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	201 913	202 900
Services professionnels	1 210 318	1 223 100
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	1 208	675
Autres	27 964	23 740
	<b>1 441 403</b>	<b>1 450 415</b>

## 13. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte de 49 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP par le RLISS relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2016 a totalisé 418 135 \$ (382 356 \$ en 2015) et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2015. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

## 14. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

## 15. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et arrivant à échéance à diverses dates jusqu'en 2021 et en vertu de divers contrats de location-exploitation visant du matériel et arrivant à échéance à diverses dates jusqu'en 2018. Les contrats seront très probablement renouvelés. Cependant, aucun engagement n'arrive à échéance après 2021 actuellement. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location s'établissent comme suit :

	\$
2017	533 533
2018	530 929
2019	530 149
2020	530 149
2021	265 075

---

# Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 15. Engagements (suite)

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. L'engagement minimal envers les fournisseurs de services de santé en vertu des ententes de responsabilisation actuellement en vigueur s'établit comme suit :

	\$
2017	2 531 210 706
2018	351 569 838
2019	351 569 838

---

Les montants réels qui seront ultimement versés aux fournisseurs de soins de santé sont conditionnels à l'octroi des niveaux de financement prévus par le Ministère. À l'heure actuelle, les ententes conclues entre le RLISS de Champlain et les fournisseurs de soins de longue durée ont été renouvelées jusqu'au 31 mars 2019. Les ententes conclues avec les hôpitaux et les fournisseurs du secteur communautaire viennent à échéance le 30 septembre 2016 et le 31 mars 2017, respectivement. Les ententes de responsabilisation à l'égard de ces fournisseurs devraient être renouvelées. Cependant, aucun engagement n'arrive à échéance après 2017 actuellement.

## 16. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice visé.



# Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

## Déclaration de responsabilité de la direction

Les états financiers ci-joints du RLISS d'Érié St-Clair ont été préparés par la direction en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'intégrité et l'objectivité de ces états relèvent de la responsabilité de la direction.

La direction est également responsable de la mise en œuvre et du maintien d'un système de contrôle interne pour fournir l'assurance raisonnable que des informations fiables sont produites.

Le conseil d'administration est chargé de faire en sorte que la direction s'acquitte de sa responsabilité de produire des rapports financiers et d'assurer le contrôle interne. Le conseil d'administration remplit cette fonction par l'entremise du Comité des finances et de la vérification du conseil. Le comité de vérification se réunit avec les vérificateurs externes et la direction au moins deux fois par année.

Les vérificateurs externes, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., ont entrepris un examen indépendant de façon conforme aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et ont émis leur opinion concernant les états financiers. Cet examen comprend une analyse et une évaluation du système hospitalier de contrôle interne, ainsi que des tests et des procédures nécessaires pour fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont présentés fidèlement et de façon conforme aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les vérificateurs externes ont libre accès au Comité des finances et de la vérification du conseil d'administration et se réunissent avec les membres régulièrement.

Au nom du RLISS d'Érié St-Clair



Ralph Ganter  
Directeur général



Brady Birkin  
Gestionnaire du soutien opérationnel

Le 24 mai 2016



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
5140 Yonge Street  
Suite 1700  
Toronto (Ontario) M2N 6L7  
Canada

Tél. : 416-601-6150  
Télec. : 416-601-6151  
www.deloitte.ca

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du  
Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l*


Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 24 mai 2016

# Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État de la situation financière  
au 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie	566 842	693 831
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») (note 7)	1 700 855	5 570 500
Débiteurs	48 935	68 209
	<b>2 316 632</b>	<b>6 332 540</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer	548 326	730 659
Montant à verser au Ministère (note 10 b)	93 318	55 978
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 7)	1 700 855	5 570 500
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLSS (note 3)	5 474	3 702
Apports de capital reportés (note 4)	287 662	385 949
	<b>2 635 635</b>	<b>6 746 788</b>
Dette nette	<b>(319 003)</b>	<b>(414 248)</b>
Engagements (note 13)		
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	31 341	28 299
Immobilisations corporelles (note 5)	287 662	385 949
<b>Surplus accumulé</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Approuvé par le Conseil

 \_\_\_\_\_, administrateur

 \_\_\_\_\_, administrateur



# Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État des résultats  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	Budget (note 6)	2016 Montant réel	2015 Montant réel
	\$	\$	\$
<b>Produits</b>			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	1 118 937 656	1 141 071 593	1 142 748 286
Projets			
Activités du RLISS	4 347 972	4 160 760	4 325 444
Chef de service des urgences	75 000	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	75 000
Chef des soins primaires	75 000	75 000	75 000
Fonds pour les entités de planification des services de santé en français	425 500	425 533	425 533
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	510 000	510 000	510 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	888 328	870 561	888 328
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)		197 063	163 270
	1 125 334 456	1 147 460 510	1 149 285 861
Financement remboursable au Ministère (note 10)	–	(37 340)	(55 978)
	1 125 334 456	1 147 423 170	1 149 229 883
<b>Charges</b>			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	1 118 937 656	1 141 071 593	1 142 748 286
Frais généraux et administratifs (note 8)	4 347 972	4 357 227	4 473 320
Projets (note 9)			
Chef de service des urgences	75 000	73 716	74 066
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	75 000
Chef des soins primaires	75 000	75 000	75 000
Fonds pour les entités de planification des services de santé en français	425 500	390 073	425 533
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	888 328	870 561	848 678
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration (note 3)	510 000	510 000	510 000
	1 125 334 456	1 147 423 170	1 149 229 883
<b>Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice</b>	–	–	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

# Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État de la variation de la dette nette  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	Budget (note 6)	2016 Montant réel	2015 Montant réel
	\$	\$	\$
<b>Surplus de l'exercice</b>			
Charges payées d'avance engagées	-	(31 341)	(28 299)
Utilisation de charges payées d'avance	-	28 299	29 873
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(98 776)	(30 549)
Amortissement des immobilisations corporelles	160 000	197 063	163 270
Augmentation de la dette nette	160 000	95 245	134 295
Dette nette au début de l'exercice	(414 248)	(414 248)	(548 543)
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	<b>(254 248)</b>	<b>(319 003)</b>	<b>(414 248)</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État des flux de trésorerie  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	197 063	163 270
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(197 063)	(163 270)
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Montant à recevoir du Ministère	3 869 645	(5 330 100)
Débiteurs	19 274	2 896
Créditeurs et charges à payer	(182 333)	(55 346)
Montant à verser au Ministère	37 340	(94 667)
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	(3 869 645)	5 330 100
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	1 772	3 411
Charges payées d'avance	(3 042)	1 574
	<b>(126 989)</b>	<b>(142 132)</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	98 776	30 549
<b>Activités de financement</b>		
Apports de capital reportés reçus (note 5)	(98 776)	(30 549)
Diminution nette de la trésorerie	<b>(126 989)</b>	<b>(142 132)</b>
Trésorerie au début de l'exercice	693 831	835 963
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>566 842</b>	<b>693 831</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS sont imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement octroyé par le Ministère est reflété à titre de produits, et un montant équivalent au titre des paiements de transfert versés aux fournisseurs de services de santé autorisés est passé en charges dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les municipalités d'Essex, de Lambton et de Chatham-Kent. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

## 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA »). Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

### *Méthode de comptabilité*

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

# Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Paiements de transfert gouvernementaux*

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est constaté à titre de produits seulement dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Les sommes non dépensées sont comptabilisées à la fin de la période au titre des montants à verser au Ministère. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis.

### *Apports de capital reportés*

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

### *Informations sectorielles*

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

### *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

# Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Immobilisations corporelles (suite)*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

## 3. Opérations entre apparentés

### *Bureau des services partagés des RLISS et Partenariat des RLISS*

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS du Centre-Toronto et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS, et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS a pour objectif de soutenir les RLISS dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en coopération avec les systèmes de soins de santé, de les appuyer dans leur rôle de gestionnaire de système et, quand il y a lieu, de favoriser l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales, ainsi que de permettre la détermination et la communication des pratiques exemplaires. Le PRLISS est un organisme dirigé par les RLISS et est responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS est assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

### *Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration*

En date du 1<sup>er</sup> février 2012, une entente a été conclue entre les RLISS d'Érié St-Clair, du Sud-Ouest, de Waterloo Wellington et de Hamilton Niagara Haldimand Brant (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Sud-Ouest un financement de 510 000 \$ (510 000 \$ en 2015). Le RLISS a conclu un contrat en vertu duquel il a retenu les services de la Transform Shared Service Organization (« Transform »). Tous les fonds ont été dépensés.

# Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 4. Apports de capital reportés

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	385 949	518 670
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	98 776	30 549
Amortissement pour l'exercice	(197 063)	(163 270)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>287 662</b>	<b>385 949</b>

## 5. Immobilisations corporelles

	2016		2015	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel de bureau	855 011	705 812	149 199	197 880
Matériel informatique	210 259	210 259	-	203
Améliorations locatives	955 933	817 470	138 463	187 866
	<b>2 021 203</b>	<b>1 733 541</b>	<b>287 662</b>	<b>385 949</b>

## 6. Chiffres du budget

Le budget a été approuvé par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1<sup>er</sup> avril 2015. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Les tableaux suivants présentent les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 1 141 071 593 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	1 118 937 656
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	22 133 937
	<b>1 141 071 593</b>

Le budget final du RLISS de 6 191 854 \$, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	6 396 800
Variation du financement reçu du Ministère au cours de l'exercice	(6 170)
Montant considéré comme des apports de capital au cours de l'exercice	(98 776)
Recouvrements par le Ministère au cours de l'exercice	(100 000)
	<b>6 191 854</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 7. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement total de 1 141 071 593 \$ (1 142 286 \$ en 2015) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2015 :

	2016	2015
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	660 071 256	681 438 461
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	172 500	172 500
Centres de soins de longue durée	220 699 564	211 414 580
Centres d'accès aux soins communautaires	140 525 653	138 215 563
Services de soutien communautaires	22 103 369	21 234 346
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	11 685 084	11 567 616
Centres de soins de santé communautaires	32 171 091	31 402 849
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	12 065 046	11 751 851
Programmes communautaires de soins de santé mentale	41 578 030	35 550 520
	<b>1 141 071 593</b>	<b>1 142 748 286</b>

Le RLISS reçoit du Ministère de l'argent qu'il répartit à son tour entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2016, un montant de 1 700 855 \$ (5 570 500 \$ en 2015) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats du RLISS et sont présentés dans le tableau précédent.

## 8. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 930 366	3 124 200
Charges locatives	358 425	279 828
Amortissement	197 063	163 271
Services partagés	313 194	320 555
Relations publiques	53 680	29 519
Services-conseils	54 584	53 954
Fournitures	28 001	25 793
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	43 925	36 575
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	46 550	26 850
Charges des membres du Conseil	49 260	47 422
Comité d'experts en obstétrique	4 785	92 183
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	37 004	47 739
Partenariat des RLISS	38 000	37 721
Autres	202 390	187 710
	<b>4 357 227</b>	<b>4 473 320</b>



# Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 9. Projets

Le RLISS a reçu du financement aux fins de divers projets énumérés dans l'état des résultats. Les charges engagées relativement aux centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète se détaillent comme suit :

	Budget	2016	2015
	\$	\$	\$
Salaires et charges sociales	672 720	666 710	638 021
Charges d'exploitation	215 608	203 851	210 657
Frais généraux et administratifs	888 328	870 561	848 678

Les charges engagées relativement à l'ensemble des autres projets se composent d'honoraires versés pour des services professionnels.

## 10. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Financement reçu	Charges admissibles	2016 Surplus	2015 Surplus
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 141 071 593	1 141 071 593	–	–
Activités du RLISS	4 160 760	4 160 164	596	15 394
Projets				
Fonds pour les entités de planification des services de santé en français	425 533	390 073	35 460	–
Fonds pour le chef des soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	–	–
Fonds pour le chef des soins primaires	75 000	75 000	–	–
Chef de service des urgences	75 000	73 716	1 284	934
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	870 561	870 561	–	39 650
Technologies habilitantes	510 000	510 000	–	–
	1 147 263 447	1 147 226 107	37 340	55 978

# Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 10. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) L'historique du montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2016	2015
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	55 978	150 645
Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 10 a)	37 340	55 978
Montant remboursé au Ministère au cours de l'exercice	-	(150 645)
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	93 318	55 978

## 11. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 33 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2016 s'est établi à 283 144 \$ (272 398 \$ en 2015), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée en décembre 2015. À l'heure actuelle, le régime est entièrement capitalisé.

## 12. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

## 13. Engagements

Le RLISS a des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. Au 31 mars 2016, le RLISS avait les engagements de financement suivants :

	\$
2017	764 626 485
2018	199 068 064

---

# Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 13. Engagements (suite)

Le RLISS a également des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel, lesquels seront renouvelés conformément aux modalités habituelles en matière de location. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2017	332 464
2018	332 464
2019	326 164
2020	313 532
2021	309 622

---



Hamilton Niagara Haldimand Brant **LHIN** | **RLISS** de Hamilton Niagara Haldimand Brant

264 Main Street East  
Grimsby, ON L3M 1P8  
Tel: 905 945-4930  
Toll Free: 1 866 363-5446  
Fax: 905 945-1992  
www.hnhblhin.on.ca

264, rue Main Est  
Grimsby, ON L3M 1P8  
Téléphone : 905 945-4930  
Sans frais : 1 866 363-5446  
Télécopieur : 905 945-1992  
www.hnhblhin.on.ca

Responsabilité de la direction concernant les états financiers  
31 mars 2016

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant (RLISS de HNHB). Ces états financiers ont été préparés conformément à la loi et aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et selon les exigences du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction est aussi responsable d'assurer un système de contrôles internes visant à fournir une assurance raisonnable que l'actif est protégé, que les transactions sont correctement autorisées et enregistrées, et que des informations financières fiables sont disponibles, en temps opportun, en vue de la préparation des états financiers. Ces systèmes sont suivis et évalués par la direction, le Comité de vérification et le Conseil d'administration.

Les vérificateurs externes rencontrent la direction et le Comité de vérification pour passer en revue les états financiers et discuter de toute question importante concernant la communication de l'information financière ou le contrôle interne. Cette rencontre a lieu avant l'approbation des états financiers par le Conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le Conseil d'administration.



Donna Cripps  
Directrice générale



Derek Bodden  
Directeur des finances



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
5140 Yonge Street  
Suite 1700  
Toronto (Ontario) M2N 6L7  
Canada

Tél. : 416-601-6150  
Télec. : 416-601-6151  
[www.deloitte.ca](http://www.deloitte.ca)

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du  
Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 25 mai 2016

## Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État de la situation financière  
au 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie	1 062 371	868 913
Montant à recevoir au titre de la TVH	21 831	25 366
Débiteurs – Autres	85 256	180
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	31 249 618	22 453 844
	<b>32 419 076</b>	<b>23 348 303</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer	262 301	213 956
Montant à verser au Ministère (note 3 b)	913 720	725 631
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 9)	31 249 618	22 453 844
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	2 601	81
Apports de capital reportés (note 5)	21 659	43 958
	<b>32 449 899</b>	<b>23 437 470</b>
Engagements (note 6)		
Dette nette	<b>(30 823)</b>	<b>(89 167)</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	9 164	45 209
Immobilisations corporelles (note 7)	21 659	43 958
<b>Surplus accumulé</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

Approuvé par le Conseil



\_\_\_\_\_, Président



\_\_\_\_\_, Vice-présidente



# Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État des résultats  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	Budget (note 8)	2016	2015
		Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
<b>Produits</b>			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2 884 971 100	2 941 067 069	2 895 775 446
Activités du RLISS	4 916 172	4 599 809	4 897 490
Projets			
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration (note 4)	510 000	510 000	510 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	–	100 000	100 000
Services en français	–	106 000	106 000
Entité de planification des services en français	–	411 693	411 693
Chef de service des urgences du RLISS	–	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS	–	75 000	75 000
Planification autochtone	37 500	37 500	37 500
Chef des soins primaires du RLISS	–	75 000	75 000
Éducation sur le diabète	–	824 475	841 301
Physiothérapie	–	–	–
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	–	38 662	43 893
	2 890 434 772	2 947 920 208	2 902 948 323
Financement remboursable au Ministère (note 3 a)	–	(188 089)	(725 631)
	2 890 434 772	2 947 732 119	2 902 222 692
<b>Charges</b>			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2 884 971 100	2 941 067 069	2 895 775 446
Frais généraux et administratifs (note 11)	4 916 172	4 452 413	4 228 189
Projets (note 10)			
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	510 000	510 000	510 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	–	100 000	100 000
Services en français	–	106 000	106 000
Entité de planification des services en français	–	411 693	411 693
Chef de service des urgences du RLISS	–	72 969	73 478
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS	–	75 000	72 599
Planification autochtone	37 500	37 500	37 500
Chef des soins primaires du RLISS	–	75 000	75 000
Éducation sur le diabète	–	824 475	832 787
	2 890 434 772	2 947 732 119	2 902 222 692
<b>Surplus de l'exercice et surplus accumulé de clôture à la fin de l'exercice</b>	–	–	–

## Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État de la variation de la dette nette  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

		2016	2015
	Budget (note 8)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
<b>Surplus de l'exercice</b>	-	-	-
Variation des charges payées d'avance	-	36 045	(37 277)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(16 363)	(18 681)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	38 662	43 893
Augmentation de la dette nette	-	58 344	(12 065)
Dette nette au début de l'exercice	-	(89 167)	(77 102)
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	-	<b>(30 823)</b>	<b>(89 167)</b>

## Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État des flux de trésorerie  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Surplus de l'exercice	-	-
Ajouter : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	38 662	43 893
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés	(38 662)	(43 893)
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Débiteurs – Autres	(85 076)	762
Montant à recevoir au titre de la TVH	3 535	6 839
Montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	(8 795 774)	26 996 401
Créditeurs et charges à payer	48 345	(153 554)
Montant à verser au Ministère	188 089	297 216
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé provenant du Ministère	8 795 774	(26 996 401)
Bureau des services partagés des RLISS	2 520	(2 026)
Charges payées d'avance	36 045	(37 277)
	<b>193 458</b>	<b>111 960</b>
<b>Dépenses en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	16 363	(18 681)
<b>Activités de financement</b>		
Apports de capital reçus	(16 363)	18 681
Variation nette de la trésorerie	<b>193 458</b>	<b>111 960</b>
Trésorerie au début de l'exercice	<b>868 913</b>	<b>756 953</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>1 062 371</b>	<b>868 913</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les comtés de Hamilton, de Niagara, de Haldimand, de Brant, la majeure partie du comté de Norfolk et la ville de Burlington. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de ce dernier. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le Ministère établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

## 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

### *Méthode de comptabilité*

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

# Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Paiements de transfert gouvernementaux*

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est constaté à titre de produits seulement dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

### *Apports de capital reportés*

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Matériel, mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet. Les coûts liés au développement de l'infrastructure et au développement Web sont inclus au titre du matériel informatique aux fins de la comptabilité et de la présentation d'information.

### *Informations sectorielles*

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

# Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

## 3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2016	2015
	Financement reçu	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 941 067 069	2 941 067 069	–	–
Activités du RLISS	4 638 471	4 452 413	186 058	713 194
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	510 000	510 000	–	–
Entité de planification des services en français	411 693	411 693	–	–
Services en français	106 000	106 000	–	–
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000	100 000	–	–
Chef de service des urgences du RLISS	75 000	72 969	2 031	1 522
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS	75 000	75 000	–	2 401
Chef des soins primaires	75 000	75 000	–	–
Planification autochtone	37 500	37 500	–	–
Éducation sur le diabète	824 475	824 475	–	8 514
	<b>2 947 920 208</b>	<b>2 947 732 119</b>	<b>188 089</b>	<b>725 631</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2016

### 3. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars 2016 se compose des éléments suivants :

	2016	2015
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	725 631	428 215
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3 a)	188 089	725 631
Montant remboursé au Ministère au cours de l'exercice	-	(428 215)
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	913 720	725 631

### 4. Opérations entre apparentés

*Bureau des services partagés des RLISS et Partenariat des Réseaux locaux d'intégration des services de santé*

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et le Partenariat des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (le « PRLISS ») sont des divisions du RLISS du Centre-Toronto et sont assujetties aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR et le PRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

*Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration*

En date du 31 janvier 2014, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Sud-Ouest, d'Érié St-Clair et de Waterloo Wellington (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Sud-Ouest un financement de 510 000 \$.

### 5. Apports de capital reportés

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	43 958	69 170
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	16 362	18 681
Amortissement pour l'exercice	(38 661)	(43 893)
Solde à la fin de l'exercice	21 659	43 958

# Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location en vertu des contrats de location existants s'établissent comme suit :

	\$
2017	172 786
2018	172 786
2019	71 994

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement du RLISS par le Ministère.

## 7. Immobilisations corporelles

			2016	2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel, mobilier et agencements de bureau	494 740	(478 224)	16 516	8 499
Matériel informatique	248 908	(243 765)	5 143	35 459
Améliorations locatives	572 444	(572 444)	-	-
	<b>1 316 092</b>	<b>(1 294 433)</b>	<b>21 659</b>	<b>43 958</b>

## 8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1<sup>er</sup> avril 2015. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 2 941 067 069 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	2 884 971 100
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	56 095 969
Budget final	<b>2 941 067 069</b>



# Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 8. Chiffres du budget (suite)

Le budget des frais généraux et administratifs final du RLISS de 7 130 840 \$ est calculé comme suit :

	\$
Budget initial	
Activités du RLISS	4 916 172
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	510 000
Planification autochtone	37 500
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice pour les éléments suivants :	
Entité de planification des services en français	411 693
Coordonnateur des services en français	106 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000
Chef de service des urgences du RLISS	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS	75 000
Chef des soins primaires	75 000
Éducation sur le diabète	824 475
<b>Budget final</b>	<b>7 130 840</b>

## 9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement total de 2 941 067 069 \$ (2 895 775 446 \$ en 2015) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2016 :

	2016	2015
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	1 933 929 144	1 914 168 474
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	462 000	464 700
Centres de soins de longue durée	487 760 279	478 905 154
Centres d'accès aux soins communautaires	311 792 567	307 373 115
Services de soutien communautaires	52 497 726	47 447 841
Lésion cérébrale acquise	7 549 178	7 619 608
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	35 752 550	34 857 366
Centres de soins de santé communautaires	29 277 055	28 958 381
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	82 046 570	75 980 807
	<b>2 941 067 069</b>	<b>2 895 775 446</b>

Le RLISS reçoit du Ministère un montant qu'il répartit ensuite entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2016, le RLISS devait verser un montant de 31 249 618 \$ (22 453 844 \$ en 2015) aux fournisseurs de services de santé. Ce montant a été comptabilisé à titre de produits et de charges au titre des activités du RLISS et est présenté dans le tableau précédent.

# Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 10. Projets

Le RLISS a reçu du financement aux fins de divers projets énumérés dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les charges relatives aux initiatives par objet :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	902 803	894 626
Services professionnels	1 206 825	1 201 529
Services partagés	36 000	41 000
Charges locatives	37 000	38 687
Fournitures	10 790	13 079
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	10 438	18 194
Autres	8 781	11 942
	<b>2 212 637</b>	<b>2 219 057</b>

Les charges d'exploitation relatives à la stratégie de lutte contre le diabète qui sont comprises dans les charges liées aux projets présentées ci-dessus s'établissent comme suit :

	Montant réel 2016	Montant réel 2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	717 701	717 701
Autres	106 774	115 086
	<b>824 475</b>	<b>832 787</b>

## 11. Charges classées par objet

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 421 040	3 107 790
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	26 425	19 425
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	32 559	24 396
Charges du Conseil	9 654	7 913
Frais de déplacement	19 164	19 268
Services-conseils	127 301	78 279
Consultations publiques et communications	43 340	40 281
Fournitures, matériel, entretien et autres	56 942	55 801
Frais d'hébergement	284 161	319 080
Amortissement	38 662	43 893
Services partagés	393 164	512 063
	<b>4 452 412</b>	<b>4 228 189</b>

---

# Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte de 40 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2016 s'est établi à 330 651 \$ (282 948 \$ en 2015), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2015. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

## 13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.



Mississauga Halton **LHIN**  
**RLISS** de Mississauga Halton

700 Dorval Drive, Suite 500  
Oakville, ON L6K 3V3  
Tel: 905 337-7131  
Toll Free: 1 866 371-5446  
Fax: 905 337-8330  
www.mississaugahaltonlhin.on.ca

700 Dorval Drive, bureau 500  
Oakville, ON L6K 3V3  
Téléphone : 905 337-7131  
Sans frais : 1 866 371-5446  
Télécopieur : 905 337-8330  
www.mississaugahaltonlhin.on.ca

## Rapport sur les responsabilités de la direction

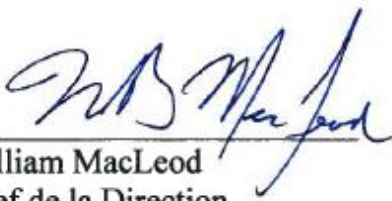
Le 31 mars 2016

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Mississauga Halton. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



William MacLeod  
Chef de la Direction



Dale McGregor  
Directeur principal, Finances et chef de la direction financière



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
5140 Yonge Street  
Suite 1700  
Toronto (Ontario) M2N 6L7  
Canada

Tél. : 416-601-6150  
Télec. : 416-601-6151  
www.deloitte.ca

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du  
Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Deloitte S.É.N.C.R.L./s.r.l*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 2 juin 2016

# Réseau local d'intégration des services de santé de

## Mississauga Halton

État de la situation financière

au 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie	637 682	524 558
Débiteurs		
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	6 866 104	6 291 900
Montant à recevoir d'autres RLISS	10 448	-
Autres	30 575	64 990
	<b>7 544 809</b>	<b>6 881 448</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer	525 540	422 417
Montant à verser relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	6 866 104	6 291 900
Montant à verser au Ministère (note 4 b)	181 681	166 825
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 5)	5 168	6 126
Montant à verser aux autres RLISS	-	47 635
Apports de capital reportés (note 6)	57 465	95 996
	<b>7 635 958</b>	<b>7 030 899</b>
<b>Dettes nettes</b>	<b>(91 149)</b>	<b>(149 451)</b>
Engagements (note 7)		
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	33 684	53 455
Immobilisations corporelles (note 8)	57 465	95 996
	<b>91 149</b>	<b>149 451</b>
<b>Surplus accumulé</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Approuvé par le Conseil

  
 Graeme Goebelle, FCPA, FCA  
 Président

  
 Patrick Hop Hing, CPA, CA  
 Président du comité de vérification et des finances



# Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État des résultats  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	Budget (note 9)	2016 Montant réel	2015 Montant réel
	\$	\$	\$
<b>Produits</b>			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	1 387 877 491	1 458 106 534	1 406 724 984
Activités du RLISS	4 115 693	4 115 693	4 080 678
Projets			
Coordination régionale des services liés au diabète	1 262 853	1 262 853	1 288 626
Services de santé en français	106 000	106 000	106 000
Engagement autochtone	5 000	5 000	5 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000	100 000	100 000
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	75 000
Chef de service des urgences	–	75 000	75 000
Chef des soins primaires	–	75 000	75 000
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration du RLISS	–	239 935	265 249
Amortissement des apports de capital reportés (note 6)	–	38 531	38 939
	1 393 542 037	1 464 199 546	1 412 834 476
Financement remboursable au Ministère (note 4 a)	–	(14 856)	(166 825)
	1 393 542 037	1 464 184 690	1 412 667 651
<b>Charges</b>			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	1 387 877 491	1 458 106 534	1 406 724 984
Frais généraux et administratifs relatifs aux activités du RLISS (note 10)	4 115 693	4 153 911	4 036 308
Projets (note 11)			
Coordination régionale des services liés au diabète	1 262 853	1 262 853	1 214 351
Services de santé en français	106 000	100 651	105 871
Engagement autochtone	5 000	4 375	4 359
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000	99 701	99 689
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	72 000	72 000
Chef de service des urgences	–	72 083	72 135
Chef des soins primaires	–	72 647	72 705
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	–	239 935	265 249
	1 393 542 037	1 464 184 690	1 412 667 651
<b>Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice</b>	–	–	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

# Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État de la variation de la dette nette  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	Budget (note 9)	2016 Montant réel	2015 Montant réel
	\$	\$	\$
<b>Surplus de l'exercice</b>	-	-	-
Variation des charges payées d'avance	-	19 771	(18 455)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	-	(35 015)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	38 531	38 939
Augmentation de la dette nette	-	58 302	(14 531)
Dette nette au début de l'exercice	-	(149 451)	(134 920)
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	-	<b>(91 149)</b>	<b>(149 451)</b>

**Réseau local d'intégration des services de santé de****Mississauga Halton**

État des flux de trésorerie  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Surplus de l'exercice	-	-
Ajouter : élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	38 531	38 939
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés	(38 531)	(38 939)
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Débiteurs – Autres	34 415	(21 756)
Montant à recevoir d'autres RLISS	(10 448)	-
Montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert		
aux fournisseurs de services de santé	(574 204)	(916 700)
Créditeurs et charges à payer	103 123	(117 927)
Montant à verser relativement aux paiements de transfert		
aux fournisseurs de services de santé	574 204	916 700
Montant à verser au Ministère	14 856	(44 575)
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	(958)	242
Montant à verser aux autres RLISS	(47 635)	(8 659)
Charges payées d'avance	19 771	(18 455)
	<b>113 124</b>	<b>(211 130)</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(35 015)
<b>Activités de financement</b>		
Apports de capital reçus (note 6)	-	35 015
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	<b>113 124</b>	<b>(211 130)</b>
Trésorerie au début de l'exercice	<b>524 558</b>	<b>735 688</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>637 682</b>	<b>524 558</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

# Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend une partie du sud-ouest de la ville de Toronto, la partie sud de la région de Peel et la totalité de la région de Halton, excepté la ville de Burlington. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère et établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de ce dernier. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le Ministère établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

## 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

### *Méthode de comptabilité*

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

# Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Méthode de comptabilité (suite)*

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

### *Paiements de transfert gouvernementaux*

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est constaté à titre de produits seulement dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Comme le prescrit le Ministère, le financement reçu par le fournisseur de services de santé peut servir, dans certaines circonstances, à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées par le fournisseur de services de santé à la fin de la période au titre des montants à verser au Ministère ou au RLISS.

### *Apports de capital reportés*

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles dans les activités du RLISS est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à leur valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Matériel, mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

# Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

## 3. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Au cours de l'exercice 2016, le RLISS avait l'autorisation d'accorder un financement de 1 458 106 534 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice 2016 :

	2016	2015
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	958 676 890	926 426 138
Centres de soins de longue durée	199 446 779	195 611 049
Centres d'accès aux soins communautaires	165 232 001	158 431 497
Services de soutien communautaires	47 045 682	44 303 753
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	38 647 831	36 310 784
Programmes communautaires de soins de santé mentale	33 375 109	30 976 433
Programmes de toxicomanie	7 242 873	6 375 189
Lésion cérébrale acquise	5 988 872	5 968 872
Centres de soins de santé communautaires	2 450 497	2 321 269
	<b>1 458 106 534</b>	<b>1 406 724 984</b>

Le RLISS reçoit du Ministère un montant qu'il répartit ensuite entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2016, le montant à recevoir du Ministère s'établissait à 6 866 104 \$ (6 291 900 \$ en 2015) et le montant à verser aux fournisseurs de services de santé s'établissait à 6 866 104 \$ (6 291 900 \$ en 2015). Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges au titre des activités du RLISS et sont présentés dans le tableau précédent.

# Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2016	2015
	Financement reçu	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 458 106 534	1 458 106 534	–	–
Activités du RLISS	4 154 224	4 153 911	313	83 309
Financement spécial relatif aux activités du RLISS				
Coordination régionale des services liés au diabète	1 262 853	1 262 853	–	74 275
Services de santé en français	106 000	100 651	5 349	129
Engagement autochtone	5 000	4 375	625	641
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000	99 701	299	311
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	72 000	3 000	3 000
Chef de service des urgences	75 000	72 083	2 917	2 865
Chef des soins primaires	75 000	72 647	2 353	2 295
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	239 935	239 935	–	–
	1 938 788	1 924 245	14 543	83 516
	1 464 199 546	1 464 184 690	14 856	166 825

# Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 4. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2016	2015
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	166 825	211 400
Montant remboursé au Ministère au cours de l'exercice	-	(211 400)
Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 4 a)	14 856	166 825
<b>Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice</b>	<b>181 681</b>	<b>166 825</b>

## 5. Convention des services partagés

### *Bureau des services partagés des RLISS et Partenariat des RLISS*

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS du Centre-Toronto et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») est devenu une division du RLISS du Centre-Toronto au cours de l'exercice 2010. Le PRLISS a été créé afin de favoriser la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé des RLISS et pour soutenir une intégration du système de soin de santé menée en collaboration avec tous les RLISS. Le PRLISS est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le BSPR et le RLISS du Centre-Toronto.

### *Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration*

En date du 1<sup>er</sup> février 2012, une entente a été conclue entre les RLISS du Centre, du Centre-Ouest, du Centre-Est, du Centre-Toronto, de Mississauga Halton et de Simcoe Nord Muskoka (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Centre-Ouest un financement non récurrent de 239 935 \$ (265 249 \$ en 2015).

## 6. Apports de capital reportés

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	95 996	99 920
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	-	35 015
Amortissement pour l'exercice	(38 531)	(38 939)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>57 465</b>	<b>95 996</b>



# Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 7. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Le contrat de location de locaux en cours du RLISS a été renégocié et reconduit jusqu'au 31 décembre 2020. D'autres contrats seront probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2017	288 047
2018	343 971
2019	333 460
2020	330 432
2021	247 824
	1 543 734

Le RLISS a également des engagements de financement envers tous les fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation qui prévoient des objectifs de planification pour les exercices futurs. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

## 8. Immobilisations corporelles

			2016	2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel, mobilier et agencements de bureau	324 659	270 066	54 593	90 018
Améliorations locatives	887 343	884 471	2 872	4 308
Matériel informatique	41 683	41 683	-	1 670
	1 253 685	1 196 220	57 465	95 996

## 9. Chiffres du budget

### Fournisseurs de services de santé

Les chiffres du budget de financement initial présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1<sup>er</sup> avril 2015. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 1 458 106 534 \$ au 31 mars 2016 se compose des éléments suivants :

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé au 1 <sup>er</sup> avril 2015	1 387 877 491
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	70 229 043
Budget de financement final des fournisseurs de services de santé	1 458 106 534

# Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 9. Chiffres du budget (suite)

### Activités du RLISS

Le budget final d'exploitation du Ministère de 6 054 481 \$ au 31 mars 2016 se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial au 1 <sup>er</sup> avril 2015	
Activités du RLISS	4 115 693
Coordination régionale des services liés au diabète	1 262 853
Services en français	106 000
Engagement autochtone	5 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice pour les éléments suivants :	
Chef de service des urgences	75 000
Chef des soins primaires	75 000
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	239 935
<b>Budget final</b>	<b>6 054 481</b>

## 10. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 023 776	2 879 456
Services partagés	372 259	388 954
Partenariat des RLISS	47 500	47 500
Frais de déplacement du personnel	21 429	24 282
Communications	33 384	28 674
Hébergement	223 024	215 096
Publicité	5 792	5 674
Honoraires et services professionnels médicaux	16 800	16 800
Services-conseils	41 822	62 774
Location de matériel	10 547	9 519
Assurances	7 900	7 466
Autres charges liées aux réunions	24 816	24 054
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	49 875	38 500
Indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	57 175	50 050
Autres frais liés à la gouvernance et frais liés au personnel	23 989	34 592
Frais d'impression et de traduction	35 528	45 589
Formation du personnel	18 983	18 925
Matériel de technologies de l'information	51 458	24 388
Autres fournitures et matériel acheté	28 694	51 907
Amortissement	38 531	38 939
Autres services	20 629	23 169
	<b>4 153 911</b>	<b>4 036 308</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 11. Projets

Le RLISS a reçu du financement aux fins de divers projets énumérés dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les projets du RLISS par objet :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	1 393 419	1 352 062
Services partagés	9 405	12 232
Frais de déplacement du personnel	3 512	3 416
Communications	1 250	927
Hébergement	73 797	103 981
Honoraires et services professionnels médicaux	380 969	360 930
Services-conseils	-	3 600
Location de matériel	1 602	-
Frais d'impression et de traduction	15 964	-
Autres charges liées aux réunions	4 407	8 307
Formation du personnel	4 096	16 174
Matériel de technologies de l'information	33 627	39 156
Autres fournitures et matériel acheté	1 951	4 890
Autres services	246	684
	<b>1 924 245</b>	<b>1 906 359</b>

Les charges d'exploitation relatives à la stratégie de lutte contre le diabète qui sont comprises dans les projets présentés ci-dessus s'établissent comme suit :

	Montant réel 2016	Montant réel 2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	1 038 814	977 418
Autres	224 039	236 933
	<b>1 262 853</b>	<b>1 214 351</b>

## 12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 35 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2016 s'est établi à 380 196 \$ (337 283 \$ en 2015), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2015. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

# Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

## North East LHIN | RLISS du Nord-Est

555 Oak Street East, 3rd Floor  
North Bay, ON P1B 8E3  
Tel: 705 840-2872 • Fax: 705 840-0142  
Toll Free: 1 866 906-5446  
www.nelhin.on.ca

555, rue Oak Est, 3e étage  
North Bay, ON P1B 8E3  
Téléphone : 705 840-2872  
Sans frais : 1 866 906-5446  
Télécopieur : 705 840-0142  
www.nelhin.on.ca

**Rapport sur les responsabilités de la direction**

Le 31 mars 2016

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Nord-Est. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Louise Paquette  
Directrice général



Kate Fyfe  
Directrice principale, Rendement du  
Système et directrice financière



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
5140 Yonge Street  
Suite 1700  
Toronto (Ontario) M2N 6L7  
Canada

Tél. : 416-601-6150  
Télec. : 416-601-6151  
[www.deloitte.ca](http://www.deloitte.ca)

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du  
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 9 juin 2016

# Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État de la situation financière  
au 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie	418 629	319 024
Débiteurs	24 166	17 158
Montant à recevoir au titre de la TVH	26 496	35 137
Montant à recevoir du Ministère – fournisseurs de services de santé (note 7)	24 187 382	3 485 239
	<b>24 656 673</b>	<b>3 856 558</b>
<b>Passifs</b>		
Créiteurs et charges à payer	483 268	402 456
Montant à verser au Ministère (note 10 b)	–	–
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 3)	37	7 438
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 7)	24 187 382	3 485 239
Apports de capital reportés (note 4)	209 231	186 407
	<b>24 879 918</b>	<b>4 081 540</b>
Dette nette	<b>(223 245)</b>	<b>(224 982)</b>
Engagements (note 13)		
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	14 014	38 575
Immobilisations corporelles (note 5)	209 231	186 407
	<b>223 245</b>	<b>224 982</b>
<b>Surplus accumulé</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

Approuvé par le Conseil

 administrateur  
 administrateur



# Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État des résultats  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	Budget (note 6)	2016 Montant réel	2015 Montant réel
	\$	\$	\$
<b>Produits</b>			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	1 455 090 400	1 475 183 814	1 456 998 541
Activités du RLISS	4 752 782	5 070 965	4 735 727
Projets			
Technologies habilitantes	–	510 000	510 000
Services de santé en français	296 800	296 800	296 800
Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario	796 159	796 159	796 159
Chef de service des urgences	–	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique	–	75 000	75 000
Engagement autochtone	100 000	100 000	100 000
Urgences – Autre niveau de soins	100 000	100 000	100 000
Chef des soins primaires	–	75 000	75 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	1 087 560	1 065 809	1 087 560
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	86 235	102 869	135 895
	1 462 309 936	1 483 451 416	1 464 985 682
Financement remboursable au Ministère (note 10)			
	–	–	–
	1 462 309 936	1 483 451 416	1 464 985 682
<b>Charges</b>			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)			
Frais généraux et administratifs (note 8)	4 752 782	5 070 965	4 735 727
Projets (note 9)			
Technologies habilitantes	–	510 000	510 000
Services de santé en français	296 800	296 800	296 800
Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario	796 159	796 159	796 159
Chef de service des urgences	–	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique	–	75 000	75 000
Engagement autochtone	100 000	100 000	100 000
Urgences – Autre niveau de soins	100 000	100 000	100 000
Chef des soins primaires	–	75 000	75 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	1 087 560	1 065 809	1 087 560
Amortissement des immobilisations corporelles	86 235	102 869	135 895
	1 462 309 936	1 483 451 416	1 464 985 682
<b>Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice</b>	–	–	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

## Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État de la variation de la dette nette  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	Budget	2016	2015
	\$	\$	\$
<b>Surplus de l'exercice</b>	-	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(92 700)	(125 693)	(17 495)
Amortissement des immobilisations corporelles	86 235	102 869	135 895
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance, montant net	-	24 561	(19 725)
Diminution (augmentation) de la dette nette	(6 465)	1 737	98 675
Dette nette au début de l'exercice	(224 982)	(224 982)	(323 657)
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	<b>(231 447)</b>	<b>(223 245)</b>	<b>(224 982)</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État des flux de trésorerie  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Surplus de l'exercice	-	-
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	102 869	135 895
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	(102 869)	(135 895)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs		
Montant à recevoir au titre de la TVH	8 641	28 181
Montant à recevoir du Ministère – fournisseurs de services de santé	(20 702 143)	1 383 952
Créditeurs et charges à payer		
Montant à verser au Ministère	-	(15 090)
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	(7 401)	2 483
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	20 702 143	(1 383 952)
Charges payées d'avance	24 561	(19 725)
	<b>56 538</b>	<b>(429 867)</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles, déduction faite des créditeurs liés aux acquisitions d'immobilisations	<b>(82 626)</b>	<b>(216 169)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Augmentation des apports de capital reportés (note 4)	125 693	17 495
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	99 605	(628 541)
Trésorerie au début de l'exercice	319 024	947 565
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>418 629</b>	<b>319 024</b>

(se reporter à la note 5 pour plus d'information)

# Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la région du nord-est de l'Ontario. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») et établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

## 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

### *Méthode de comptabilité*

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Paiements de transfert gouvernementaux*

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est constaté à titre de produits seulement dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

### *Apports de capital reportés*

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises et qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

### *Informations sectorielles*

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

## 3. Opérations entre apparentés

### *Bureau des services partagés des RLISS, Partenariat des RLISS*

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») sont des divisions du RLISS du Centre-Toronto et sont assujetties aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR et le PRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR ou du PRLISS payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR ou du PRLISS (à verser au BSPR ou au PRLISS). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention que le BSPR et le PRLISS ont conclue avec tous les RLISS.

### *Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration*

Au cours de l'exercice 2014, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS de Champlain, du Sud-Est et du Nord-Ouest (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. Les bureaux de gestion de projets du groupement des RLISS ont reçu un financement afin de promouvoir les initiatives liées à la cybersanté, à la gestion de l'information et aux technologies de l'information, comme il est expliqué dans la boîte à outils du dossier de décision du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration qui a été approuvée par le Ministère.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu un montant de 510 000 \$ (510 000 \$ en 2015).

## 4. Apports de capital reportés

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	186 407	304 807
Apports de capital reçus	125 693	17 495
Amortissement	(102 869)	(135 895)
Solde à la fin de l'exercice	209 231	186 407

# Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires  
31 mars 2016

## 5. Immobilisations corporelles

			2016	2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	215 060	186 646	51 734	44 476
Matériel informatique	267 227	215 494	28 413	18 519
Améliorations locatives	1 235 980	1 106 896	129 084	123 412
	<b>1 718 267</b>	<b>1 509 036</b>	<b>209 231</b>	<b>186 407</b>

### Transactions sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises à un coût global de 125 693 \$ (17 495 \$ en 2015), dont une tranche de 43 067 \$ (néant en 2015) et une tranche de 82 626 \$ (17 495 \$ en 2015) ont été payées après la fin de l'exercice et au cours de l'exercice, respectivement.

## 6. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1<sup>er</sup> avril 2015. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux principes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLSS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 1 475 183 814 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget du financement initial des fournisseurs de services de santé	1 455 090 400
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	20 093 414
	<b>1 475 183 814</b>

Le budget d'exploitation total de 8 164 733 \$ se compose des éléments suivants :

Budget initial	7 133 301
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	1 157 125
Montant considéré comme un apport en capital	(125 693)
Budget total	<b>8 164 733</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 7. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement total de 1 475 183 814 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	950 979 622	946 543 719
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	211 725	211 725
Centres de soins de longue durée	223 277 091	219 412 436
Centres d'accès aux soins communautaires	135 563 964	132 359 143
Services de soutien communautaires	37 623 196	34 785 603
Lésion cérébrale acquise	3 028 649	2 983 649
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	22 892 242	20 715 195
Centres de soins de santé communautaires	18 384 080	19 352 638
Programmes communautaires de soins de santé mentale	60 754 003	57 799 582
Programmes de lutte à la toxicomanie et au jeu compulsif	22 469 242	22 834 851
	<b>1 475 183 814</b>	<b>1 456 998 541</b>

Le RLISS reçoit du Ministère un financement qu'il verse à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2016, un montant de 24 187 382 \$ (3 485 239 \$ en 2015) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats du RLISS et sont présentés dans le tableau précédent.



# Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 8. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 256 005	2 954 194
HOOPP	295 501	277 759
Autres avantages sociaux	403 421	366 950
Frais de déplacement du personnel	135 273	141 368
Frais de déplacement des membres du Conseil	24 693	11 546
Communications	135 160	144 631
Hébergement	216 846	259 396
Publicité	6 051	6 939
Services-conseils	45 795	80 364
Location de matériel	9 792	9 876
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	17 500	9 575
Indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	20 637	23 922
Assurances	6 287	6 762
Bureau des services partagés des RLISS	260 956	225 091
Partenariat des RLISS	47 500	47 500
Autres charges liées aux réunions	35 643	27 685
Autres charges liées au Conseil	7 095	4 733
Frais d'impression et de traduction	80 739	44 849
Formation du personnel	18 123	38 630
Matériel de technologies de l'information	15 267	26 102
Fournitures et matériel de bureau	30 055	23 804
Autres	2 626	4 051
	<b>5 070 965</b>	<b>4 735 727</b>

## 9. Initiatives liées aux programmes

Le RLISS a reçu du financement aux fins de divers projets énumérés dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les charges relatives aux initiatives par objet :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	1 814 477	1 814 434
Services professionnels	223 871	220 680
Services partagés	120 708	130 000
Charges locatives	77 568	73 500
Relations publiques et engagement auprès de la communauté	29 367	38 071
Fournitures	9 541	9 042
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	10 937	13 450
Autres charges d'exploitation	807 299	816 342
	<b>3 093 768</b>	<b>3 115 519</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 9. Initiatives liées aux programmes (suite)

Les charges d'exploitation relatives à la stratégie de lutte contre le diabète qui sont comprises dans les charges liées aux projets présentées ci-dessus s'établissent comme suit :

	Budget 2016	Montant réel 2016	Montant réel 2015
	\$	\$	\$
Salaires et charges sociales	877 620	877 620	877 620
Autres charges d'exploitation	209 940	188 189	209 940
	<b>1 087 560</b>	<b>1 065 809</b>	1 087 560

## 10. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère se compose des éléments suivants :

	2016		2015	
	Financement reçu	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 475 183 814	1 475 183 814	—	—
Activités du RLISS	5 070 965	5 070 965	—	—
Amortissement des immobilisations	102 869	102 869	—	—
Technologies habilitantes	510 000	510 000	—	—
Services de santé en français	296 800	296 800	—	—
Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario	796 159	796 159	—	—
Chef de service des urgences	75 000	75 000	—	—
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	—	—
Engagement autochtone	100 000	100 000	—	—
Projet Urgences – Autre niveau de soins	100 000	100 000	—	—
Chef des soins primaires	75 000	75 000	—	—
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	1 065 809	1 065 809	—	—
	<b>1 483 451 416</b>	<b>1 483 451 416</b>	—	—

# Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 10. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère se compose des éléments suivants :

	2016	2015
	\$	\$
Solde d'ouverture	-	15 090
Montant du financement remboursé au Ministère	-	(15 090)
Financement remboursable au Ministère (note 10 a)	-	-
Solde de clôture	-	-

## 11. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 49 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2016 s'est établi à 432 307 \$ (416 562 \$ en 2015), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2015. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

## 12. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

## 13. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces contrats s'établissent comme suit :

	\$
2017	201 292
2018	175 208
2019	179 792
2020	179 792
2021	95 948
Par la suite	136 000
	968 032

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. Au 31 mars 2016, le RLISS avait conclu des ententes de responsabilisation avec tous les hôpitaux, les centres de soins de longue durée et les organismes communautaires. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.



# Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

## Rapport sur les responsabilités de la direction

Le 31 mars 2016

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Nord-Ouest. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte LLP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Laura Kokocinski  
Directrice Générale



Chris Weislo  
Contrôleur



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
5140 Yonge Street  
Suite 1700  
Toronto (Ontario) M2N 6L7  
Canada

Tél. : 416-601-6150  
Télec. : 416-601-6151  
www.deloitte.ca

## Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l*


Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 31 mai 2016


# Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État de la situation financière  
au 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie	409 994	514 910
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)		
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	9 261 071	2 405 758
Débiteurs	101 786	107 274
	<b>9 772 851</b>	<b>3 027 942</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer	369 031	510 863
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 9)	9 261 071	2 405 758
Montant à verser au Ministère (note 3)	137 920	126 790
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	15 919	12 775
Apports de capital reportés (note 5)	117 344	170 781
	<b>9 901 285</b>	<b>3 226 967</b>
Dette nette	<b>(128 434)</b>	<b>(199 025)</b>
Engagements (note 6)		
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (note 7)	117 344	170 781
Charges payées d'avance	11 090	28 244
	<b>128 434</b>	<b>199 025</b>
<b>Surplus accumulé</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Approuvé par le Conseil

 administrateur

 administrateur



# Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	Budget (note 8)	2016 Montant réel	2015 Montant réel
	\$	\$	\$
<b>Produits</b>			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	636 712 500	665 422 964	652 454 696
Activités du RLISS	4 779 592	4 771 417	4 625 906
Projets			
Engagement auprès de la communauté autochtone	160 000	160 000	160 000
Chef de service des urgences du RLISS	–	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS	–	75 000	75 000
Chef de la performance du projet Urgences – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)	100 000	100 000	100 000
Chef des soins primaires du RLISS	–	75 000	75 000
Services de santé en français	106 000	106 000	106 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	1 042 299	1 042 299	1 063 570
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	–	510 000	510 000
Amortissement des apports de capital reportés	–	61 612	161 710
	642 900 391	672 399 292	659 406 882
Financement remboursable au Ministère (note 3)	–	(11 130)	(126 790)
	642 900 391	672 388 162	659 280 092
<b>Charges</b>			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)			
	636 712 500	665 422 964	652 454 696
Frais généraux et administratifs (note 10)			
	4 779 592	4 832 446	4 731 846
Projets (note 11)			
Engagement auprès de la communauté autochtone	160 000	160 000	154 770
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration (note 4)	–	510 000	510 000
Chef de service des urgences du RLISS	–	75 000	74 721
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS	–	72 000	75 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000	100 000	100 000
Chef des soins primaires du RLISS	–	67 453	73 518
Services de santé en français	106 000	106 000	106 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	1 042 299	1 042 299	999 541
	642 900 391	672 388 162	659 280 092
<b>Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice</b>			
	–	–	–

## Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État de la variation de la dette nette  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Surplus de l'exercice</b>	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 175)	(153 686)
Amortissement des immobilisations corporelles	61 612	161 710
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	17 154	(28 244)
Diminution (augmentation) de la dette nette	70 591	(20 220)
Dette nette au début de l'exercice	(199 025)	(178 805)
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	<b>(128 434)</b>	<b>(199 025)</b>

## Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État des flux de trésorerie  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	61 612	161 710
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(61 612)	(161 710)
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Charges payées d'avance	17 154	(28 244)
Montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	(6 855 313)	121 981
Débiteurs	5 488	(53 073)
Créditeurs et charges à payer	(141 832)	97 198
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	6 855 313	(121 981)
Montant à verser au Ministère	11 130	(164 544)
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLSS	3 144	6 161
	<b>(104 916)</b>	<b>(142 502)</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(8 175)</b>	<b>(153 686)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	<b>8 175</b>	<b>153 686</b>
Diminution nette de la trésorerie	<b>(104 916)</b>	<b>(142 502)</b>
Trésorerie au début de l'exercice	<b>514 910</b>	<b>657 412</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>409 994</b>	<b>514 910</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest a été constitué par lettres patentes le 16 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les circonscriptions de Thunder Bay, de Rainy River et la majeure partie de Kenora. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») et établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de ce dernier. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

## 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

### *Méthode de comptabilité*

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Paiements de transfert gouvernementaux*

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est constaté à titre de produits seulement dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

### *Apports de capital reportés*

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

### *Information sectorielle*

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

## 3. Financement remboursable au Ministère

### Bureau des services partagés des RLISS et Partenariat des RLISS

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

En vertu de l'entente de rendement conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	Financement reçu	Charges admissibles	2016 Surplus	2015 Surplus
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé				
Activités du RLISS	4 771 417	4 770 834	583	55 769
Engagement auprès de la communauté autochtone	160 000	160 000	-	5 231
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	510 000	510 000	-	-
Chef de service des urgences du RLISS	75 000	75 000	-	279
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS	75 000	72 000	3 000	-
Chef de la performance du projet Urgences – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)	100 000	100 000	-	-
Chef des soins primaires du RLISS	75 000	67 453	7 547	1 482
Services de santé en français	106 000	106 000	-	-
Éducation sur le diabète	4 142 299	4 142 299	-	64 029
	<b>10 014 716</b>	<b>10 003 586</b>	<b>11 130</b>	<b>126 790</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2016

### 3. Financement remboursable au Ministère (suite)

*Bureau des services partagés des RLISS et Partenariat des RLISS (suite)*

L'historique du montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2016	2015
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	126 790	291 334
Montant du financement remboursé au Ministère	-	(291 334)
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé	11 130	126 790
<b>Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice</b>	<b>137 920</b>	<b>126 790</b>

### 4. Opérations entre apparentés

*Bureau des services partagés des RLISS et PRLISS*

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et le Partenariat des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (le « PRLISS ») sont des divisions du RLISS du Centre-Toronto et sont assujetties aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR et le PRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

*Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration*

En date du 1<sup>er</sup> février 2012, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Sud-Est, du Nord-Est et de Champlain (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS de Champlain un financement de 510 000 \$ (510 000 \$ en 2015).

### 5. Apports de capital reportés

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	170 781	178 805
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	8 175	153 686
Amortissement pour l'exercice	(61 612)	(161 710)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>117 344</b>	<b>170 781</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 6. Engagements

Le RLISS a des engagements allant jusqu'en 2021 en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2017	372 414
2018	352 402
2019	351 676
2020	348 046
2021	89 369
	1 513 907

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. Au 31 mars 2016, le RLISS avait les engagements de financement suivants :

	\$
2017	631 954 724
2018	211 067 231
	843 021 955

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

## 7. Immobilisations corporelles

	2016	2015		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	392 570	369 295	23 275	42 372
Matériel informatique	90 807	75 726	15 081	19 261
Améliorations locatives	835 427	756 439	78 988	109 148
	1 318 804	1 201 460	117 344	170 781

## 8. Chiffres du budget

Le budget a été approuvé par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux principes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Les tableaux suivants présentent les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.



# Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 8. Chiffres du budget (suite)

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 665 423 024 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	<b>636 712 500</b>
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	<b>28 710 524</b>
<b>Budget de financement final des fournisseurs de services de santé</b>	<b>665 423 024</b>

Le budget final du RLISS de 6 790 476 \$, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	<b>6 187 891</b>
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	
Services de cybersanté	<b>510 000</b>
Chef des soins aux malades en phase critique	<b>75 000</b>
Chef de service des urgences du RLISS	<b>75 000</b>
Chef des soins primaires	<b>75 000</b>
Montant considéré comme des apports de capital au cours de l'exercice	<b>(8 175)</b>
<b>Budget final</b>	<b>6 914 716</b>

## 9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement total de 665 422 964 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	<b>446 290 959</b>	441 657 628
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	<b>105 375</b>	105 375
Centres de soins de longue durée	<b>75 276 603</b>	71 169 619
Centres d'accès aux soins communautaires	<b>55 897 643</b>	52 851 858
Services de soutien communautaires	<b>15 822 655</b>	15 896 203
Lésion cérébrale acquise	<b>1 038 082</b>	1 047 400
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	<b>13 567 753</b>	13 149 211
Centres de soins de santé communautaires	<b>9 783 414</b>	9 723 533
Programmes communautaires de soins de santé mentale	<b>31 747 914</b>	31 116 875
Programmes de toxicomanie	<b>15 892 626</b>	15 736 994
<b>Total</b>	<b>665 423 024</b>	652 454 696

Le RLISS reçoit du Ministère un financement qu'il verse à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2016, le RLISS devait recevoir du Ministère un montant de 9 261 071 \$ (2 405 758 \$ en 2015) et verser aux fournisseurs de services de santé un montant de 9 261 071 \$ (2 405 758 \$ en 2015). Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats du RLISS et sont présentés dans le tableau précédent.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 10. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 436 289	3 205 785
Charges locatives	258 249	200 071
Amortissement	61 612	161 710
Matériel et entretien	46 178	58 268
Services partagés	371 680	393 662
Relations et consultations publiques	37 782	35 851
Honoraires	15 100	14 800
Frais de déplacement	147 937	136 982
Perfectionnement et recrutement du personnel	68 789	122 757
Services-conseils	36 673	23 764
Partenariat des RLIS	47 500	47 500
Frais liés aux fournitures et à l'impression et frais de bureau	88 957	76 001
Indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	58 064	43 541
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	19 775	23 645
Autres frais de gouvernance et de déplacement	92 731	129 381
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	45 131	58 128
	<b>4 832 446</b>	<b>4 731 846</b>

## 11. Projets

Alors que l'état des résultats présente les charges liées aux projets en fonction de chaque initiative, le tableau suivant présente ces charges par objet :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	1 497 402	1 427 709
Services professionnels	335 084	337 493
Frais de déplacement	71 494	89 797
Frais d'hébergement	83 585	78 138
Matériel informatique	58 955	40 544
Réunions et relations publiques	13 644	38 980
Perfectionnement et recrutement du personnel	14 641	24 676
Services de traduction	14 468	17 571
Frais liés aux fournitures et à l'impression et frais de bureau	22 363	15 180
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	11 132	13 461
Services partagés	9 984	10 000
	<b>2 132 752</b>	<b>2 093 549</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 11. Projets (suite)

Les charges d'exploitation relatives à la stratégie de lutte contre le diabète qui sont comprises dans les charges liées aux projets présentées ci-dessus s'établissent comme suit :

	Budget 2016	Montant réel 2016	Montant réel 2015
	\$	\$	\$
Salaires et charges sociales	873 000	874 865	840 000
Autres	169 299	167 434	159 541
	<b>1 042 299</b>	<b>1 042 299</b>	999 541

## 12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 44 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2016 s'est établi à 379 785,87 \$ (363 096 \$ en 2015), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2015. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

## 13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.



**RLISS de Simcoe Nord Muskoka**

210, avenue Memorial,  
bureau 128  
Orillia, ON L3V 7V1  
Téléphone : 705 326-7750  
Sans frais : 1 866 903-5446  
Télécopieur : 705 326-1392  
www.nsmhln.on.ca

**Responsabilité de la direction relativement aux états financiers**

Le 31 mars 2016.

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé de North Simcoe Muskoka. Ces états financiers ont été dressés conformément à la législation, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et par les critères du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction est également responsable de tenir un système de contrôles internes conçu pour offrir une garantie raisonnable selon laquelle l'actif est protégé, que les opérations sont autorisées et comptabilisées et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction, par le comité des finances et de la vérification, et par le conseil d'administration.

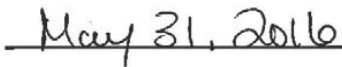
La direction a rencontré les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'étudier les états financiers et de discuter des questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte S.E.N.C.R.L/ s.r.l. vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Jill Tettmann,

Chef de la direction

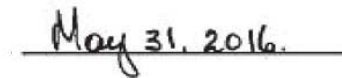


Date



Archibald Outar,

Contrôleur



Date



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
5140 Yonge Street  
Suite 1700  
Toronto (Ontario) M2N 6L7  
Canada

Tél. : 416-601-6150  
Télec. : 416-601-6151  
www.deloitte.ca

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du  
Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS de Simcoe Nord Muskoka au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l*


Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 24 mai 2016

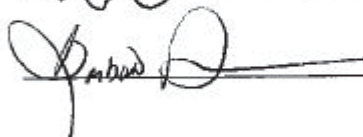
## Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État de la situation financière  
au 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie	574 738	472 092
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») (note 9)	422 741	7 009 074
Montant à recevoir au titre de la TVH et autres montants	58 970	94 086
	<b>1 056 449</b>	<b>7 575 252</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer	536 780	583 195
Montant à verser au Ministère (note 3 b)	169 959	76 389
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 9)	422 741	7 009 074
Montant à verser au RLISS du Centre-Ouest (note 4)	8 666	-
Produits reportés	-	6 210
Apports de capital reportés (note 5)	239 827	383 095
	<b>1 377 973</b>	<b>8 057 963</b>
Dette nette	<b>(321 524)</b>	<b>(482 711)</b>
Engagements (note 6)		
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	81 697	99 616
Immobilisations corporelles (note 7)	239 827	383 095
	<b>321 524</b>	<b>482 711</b>
<b>Surplus accumulé</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Approuvé par le Conseil

  
administrateur

  
administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.



## Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	Budget (note 8)	2016 Montant réel	2015 Montant réel
	\$	\$	\$
<b>Produits</b>			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	858 411 071	872 661 140	858 411 071
Activités du RLISS	4 151 655	4 011 655	4 097 670
Projets			
Planification autochtone	30 000	30 000	30 000
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	75 000
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	–	384 803	501 431
Chef de service des urgences du RLISS	75 000	75 000	75 000
Entité de planification des services de santé en français n° 4 Centre Sud-Ouest	654 060	654 060	654 064
Chef de la performance du projet Urgences – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)	100 000	100 000	100 000
Services de santé en français	106 000	106 000	104 286
Chef des soins primaires du RLISS	75 000	75 000	75 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	837 731	837 731	833 406
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	–	143 268	144 514
	864 515 517	879 153 657	865 101 442
Financement remboursable au Ministère (note 3 a)	–	(93 570)	(76 389)
	864 515 517	879 060 087	865 025 053
<b>Charges</b>			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)			
	858 411 071	872 661 140	858 411 071
Charges d'exploitation générales (note 10)			
	4 151 655	4 104 502	4 191 549
Projets (note 11)			
Planification autochtone	30 000	30 000	30 000
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	72 250
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	–	384 803	501 431
Chef de service des urgences du RLISS	75 000	75 000	67 168
Entité de planification des services de santé en français n° 4 Centre Sud-Ouest	654 060	654 060	654 064
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000	100 000	100 000
Services de santé en français	106 000	102 204	91 361
Chef des soins primaires du RLISS	75 000	75 000	72 753
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	837 731	798 378	833 406
	864 515 517	879 060 087	865 025 053
Surplus de l'exercice	–	–	–
Surplus accumulé au début de l'exercice	–	–	–
<b>Surplus accumulé à la fin de l'exercice</b>	–	–	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

## Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État de la variation de la dette nette  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	Budget (note 8)	2016 Montant réel	2015 Montant réel
	\$	\$	\$
<b>Surplus de l'exercice</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	-	(85 690)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	143 268	144 514
Variation des autres actifs non financiers	-	17 919	(26 273)
Augmentation de la dette nette	-	161 187	32 551
Dette nette au début de l'exercice	(482 711)	(482 711)	(515 262)
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	<b>(482 711)</b>	<b>(321 524)</b>	<b>(482 711)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

## Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État des flux de trésorerie  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	143 268	144 514
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(143 268)	(144 514)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Charges payées d'avance	17 919	(26 273)
Montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	6 586 333	(360 274)
Montant à recevoir au titre de la TVH	35 116	13 816
Créditeurs et charges à payer	(46 415)	(185 946)
Montant à verser au Ministère	93 570	(12 918)
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	(6 586 333)	360 274
Montant à verser au RLISS du Centre-Ouest	8 666	-
Produits reportés	(6 210)	(3 750)
	102 646	(215 071)
<b>Dépenses en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(85 690)
<b>Activités de financement</b>		
Apports de capital reçus (note 5)	-	85 690
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	102 646	(215 071)
Trésorerie au début de l'exercice	472 092	687 163
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>574 738</b>	<b>472 092</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

# Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les municipalités de Muskoka, la plus grande partie du comté de Simcoe et une partie du comté de Grey. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») et établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de ce dernier. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

## 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

### *Méthode de comptabilité*

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, que les charges sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

# Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Paiements de transfert gouvernementaux*

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est constaté à titre de produits seulement dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

### *Apports de capital reportés*

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement d'acquisitions d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Mobilier et matériel de bureau	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

### *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

### *Informations sectorielles*

La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

# Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2016

### 3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	2016	2015		
	Financement reçu	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	\$	\$	\$	\$
Activités générales du RLISS	4 011 655	3 961 234	50 421	50 635
Financement spécial relatif aux activités du RLISS				
Planification autochtone	30 000	30 000	-	-
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	837 731	798 378	39 353	-
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	-	2 750
Technologies habilitantes	384 803	384 803	-	-
Chef de service des urgences du RLISS	75 000	75 000	-	7 832
Entité de planification des services de santé en français n° 4 Centre Sud- Ouest	654 060	654 060	-	-
Chef de la performance du projet Urgences – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)	100 000	100 000	-	-
Services de santé en français	106 000	102 204	3 796	12 925
Chef des soins primaires du RLISS	75 000	75 000	-	2 247
Total du financement spécial relatif aux activités du RLISS	2 337 594	2 294 445	43 149	25 754
	<b>6 349 249</b>	<b>6 255 679</b>	<b>93 570</b>	<b>76 389</b>

- b) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2016	2015
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	76 389	89 307
Montant du financement remboursé au Ministère au cours de l'exercice visé	-	(89 307)
Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3 a)	93 570	76 389
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	<b>169 959</b>	<b>76 389</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 4. Opérations entre apparentés

### *Bureau des services partagés des RLISS et Partenariat des RLISS*

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS du Centre-Toronto et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé à titre de service dirigé par les RLISS au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé. Le PRLISS est responsable devant les RLISS, et son financement est assuré par les RLISS, avec une participation du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

### *Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration*

En date du 1<sup>er</sup> février 2012, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Centre, du Centre-Ouest, du Centre-Est, du Centre-Toronto et de Mississauga Halton (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Centre-Ouest un financement de 406 000 \$ (510 000 \$ en 2015). Le RLISS a engagé des dépenses admissibles d'un total de 384 803 \$ relativement à ce financement. Au cours de l'exercice, le RLISS a remboursé un montant de 12 531 \$ au RLISS du Centre-Ouest. Les fonds inutilisés restants de 8 666 \$ sont présentés au poste Montant à verser au RLISS du Centre-Ouest, dans l'état de la situation financière.

## 5. Apports de capital reportés

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	383 095	441 919
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	—	85 690
Amortissement pour l'exercice	(143 268)	(144 514)
Solde à la fin de l'exercice	<b>239 827</b>	383 095

## 6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation qui arrivent à échéance à des dates allant jusqu'en 2020 et qui visent des locaux et du matériel. Les contrats seront probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location sur la durée restante de ces contrats de location s'établissent comme suit :

	\$
2017	246 569
2018	246 569
2019	246 569
2020	102 737

# Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 6. Engagements (suite)

Le RLISS a des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. Au 31 mars 2016, le RLISS avait les engagements de financement suivants :

	\$
2017	422 741

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement du RLISS par le Ministère.

## 7. Immobilisations corporelles

			2016	2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	883 626	715 351	168 275	254 580
Améliorations locatives	1 180 907	1 109 355	71 552	128 515
	<b>2 064 533</b>	<b>1 824 706</b>	<b>239 827</b>	<b>383 095</b>

## 8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1<sup>er</sup> avril 2015. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Les tableaux suivants présentent les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 872 661 140 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	858 411 071
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	14 250 069
	<b>872 661 140</b>

Le budget d'exploitation total révisé de 6 489 249 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget d'exploitation initial présenté à l'état des résultats	6 104 446
Ajustement lié aux modifications apportées au financement au cours de l'exercice :	
Technologies habilitantes	384 803
Budget d'exploitation révisé	<b>6 489 249</b>



# Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement total de 872 661 140 \$ (858 411 071 \$ en 2015) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice 2016 :

	2016	2015
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	436 879 064	441 043 734
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	77 625	77 625
Centres de soins de longue durée	144 103 019	140 687 279
Centres d'accès aux soins communautaires	101 664 352	99 268 959
Services de soutien communautaires	15 213 671	13 968 654
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	8 437 968	7 526 798
Centres de soins de santé communautaires	11 627 492	11 010 190
Programmes communautaires de soins de santé mentale	27 446 349	26 070 583
Programmes de toxicomanie	5 265 334	5 017 284
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	120 750 514	112 554 151
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	23 400	23 400
Lésion cérébrale acquise	1 172 352	1 162 414
	<b>872 661 140</b>	<b>858 411 071</b>

Le RLISS reçoit du Ministère de l'argent qu'il répartit à son tour entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2016, un montant de 422 741 \$ (7 009 074 \$ en 2015) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats du RLISS et sont présentés dans le tableau précédent.

## 10. Charges d'exploitation générales

Alors que l'état des résultats présente les charges d'exploitation générales selon leur fonction, le tableau suivant présente les charges d'exploitation générales par objet :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 764 678	2 986 288
Charges locatives	198 089	166 477
Amortissement	143 268	144 514
Services partagés	318 990	277 392
Publicité et relations publiques	50 978	57 252
Services-conseils	186 102	167 392
Autres services	103 203	98 949
Fournitures, matériel et permis	78 384	89 275
Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du Conseil	57 525	52 365
Charge au titre des indemnités quotidiennes des membres du Conseil	45 350	42 225
Charges du Conseil	32 677	20 539
Frais de déplacement	33 254	41 810
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	92 004	47 071
	<b>4 104 502</b>	<b>4 191 549</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 11. Projets

Alors que l'état des résultats présente le total des charges en fonction de chaque projet, le tableau suivant présente les charges relatives aux initiatives par objet :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	1 150 772	1 059 484
Charges locatives	106 921	91 152
Services partagés	110 174	117 199
Publicité et relations publiques	10 002	3 139
Services-conseils	10 750	7 973
Autres services	38 603	144 428
Fournitures, matériel et permis	9 445	946
Services médicaux professionnels	174 596	315 387
Frais de déplacement	18 051	16 118
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	11 069	12 543
Dépenses liées à des projets spéciaux	654 060	654 064
	<b>2 294 445</b>	<b>2 422 433</b>

Les charges engagées relativement à la coordination de la lutte contre le diabète, comprises dans le tableau précédent, se détaillent comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	560 535	571 082
Charges d'exploitation	237 843	262 324
	<b>798 378</b>	<b>833 406</b>

## 12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 35 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2016 s'est établi à 315 009 \$ (280 295 \$ en 2015), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2015. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

## 13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

## South East LHIN | RLISS du Sud-Est

71 Adam Street  
Belleville, ON K8N 5K3  
Tel: 613 967-0196  
Toll Free: 1 866 831-5446  
Fax: 613 967-1341  
www.southeastlhin.on.ca

71, rue Adam  
Belleville, ON K8N 5K3  
Téléphone : 613 967-0196  
Sans frais : 1 866 831-5446  
Télécopieur : 613 967-1341  
www.southeastlhin.on.ca

Le 31 Mars 2016

### Rapport sur les responsabilités de la direction

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Sud-Est. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

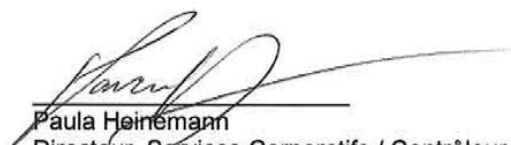
La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Paul Huras  
Chef Officier Professionnel  
Réseau Local D'intégration des  
Services de Santé



Paula Heinemann  
Directeur, Services Corporatifs / Contrôleur  
Réseau Local D'intégration des  
Services de Santé



Ontario

Local Health Integration  
Network  
Réseau local d'intégration  
des services de santé



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
5140 Yonge Street  
Suite 1700  
Toronto (Ontario) M2N 6L7  
Canada

Tél. : 416-601-6150  
Télééc. : 416-601-6151  
www.deloitte.ca

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du  
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLSS au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l*


Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 30 mai 2016

# Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État de la situation financière  
au 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie	768 724	848 841
Débiteurs (note 3)	41 503	54 955
	<b>810 227</b>	<b>903 796</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	555 248	662 232
Montant à verser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (note 5 b)	115 146	70 605
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 7)	23 035	11 109
Apports de capital reportés (note 8)	207 222	236 879
Obligations aux termes de contrats de location-acquisition (note 16)	176 022	206 836
	<b>1 076 673</b>	<b>1 187 661</b>
Dette nette	<b>(266 446)</b>	<b>(283 865)</b>
Engagements (note 15)		
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	59 224	46 986
Immobilisations corporelles (note 9)	207 222	236 879
	<b>266 446</b>	<b>283 865</b>
<b>Surplus accumulé</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Approuvé par le Conseil

  
Donna Segal, présidente du conseil d'administration

  
Chris Salt, président du comité des finances et de vérification

# Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État des résultats  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	Budget (note 10)	2016 Montant réel	2015 Montant réel
	\$	\$	\$
<b>Produits</b>			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (notes 10 et 11)	1 081 634 683	1 108 268 201	1 118 513 373
Activités du RLISS (notes 5 et 10)	4 543 169	4 490 774	4 481 243
Projets			
Technologies habilitantes	510 000	510 000	510 000
Service des urgences	–	75 000	75 000
Initiative autochtone	15 000	15 000	15 000
Projet Urgences – ANS	100 000	100 000	100 000
Services de santé en français	106 000	106 000	106 000
Soins aux malades en phase critique	–	75 000	75 000
Soins primaires	–	75 000	75 000
Gestion des maladies chroniques (note 6)	948 254	929 289	948 254
Amortissement des apports de capital reportés (note 8)	–	62 052	120 018
	1 087 857 106	1 114 706 316	1 125 018 888
Financement remboursable au Ministère (note 5 a)	–	(44 541)	(70 605)
	1 087 857 106	1 114 661 775	1 124 948 283
<b>Charges</b>			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 11)	1 081 634 683	1 108 268 201	1 118 513 373
Frais généraux et administratifs (note 12)	4 543 169	4 552 376	4 596 395
Projets (note 6)			
Technologies habilitantes	510 000	510 000	510 000
Service des urgences	–	42 499	42 000
Initiative autochtone	15 000	14 859	15 000
Projet Urgences – ANS	100 000	100 000	100 000
Services de santé en français	106 000	106 000	106 000
Soins aux malades en phase critique	–	72 000	72 000
Soins primaires	–	75 000	72 631
Gestion des maladies chroniques	948 254	920 840	920 884
	1 087 857 106	1 114 661 775	1 124 948 283
<b>Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice</b>			
	–	–	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État de la variation de la dette nette  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Surplus de l'exercice</b>	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(32 395)</b>	(61 926)
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>62 052</b>	120 018
Augmentation des charges payées d'avance, montant net	<b>(12 238)</b>	(8 753)
Diminution de la dette nette	<b>17 419</b>	49 339
Dette nette au début de l'exercice	<b>(283 865)</b>	(333 204)
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	<b>(266 446)</b>	(283 865)



# Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État des flux de trésorerie  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	62 052	120 018
Amortissement des apports de capital reportés (note 8)	(62 052)	(120 018)
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Débiteurs	13 452	(6 894)
Charges payées d'avance	(12 238)	(8 753)
Créditeurs et charges à payer	(106 984)	48 514
Montant à verser au Ministère	44 541	1 676
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	11 926	6 469
Montant à verser au RLISS de Champlain	-	(4 346)
	<b>(49 303)</b>	36 666
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(32 395)</b>	(61 926)
<b>Activités de financement</b>		
Augmentation des apports de capital reportés (note 8)	<b>32 395</b>	61 926
Remboursement d'obligations aux termes de contrats de location-acquisition	<b>(30 814)</b>	(29 314)
	<b>1 581</b>	32 612
Variation nette de la trésorerie	<b>(80 117)</b>	7 352
Trésorerie au début de l'exercice	<b>848 841</b>	841 489
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>768 724</b>	848 841

# Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a également conclu une entente de rendement avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et des activités du RLISS.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie en fonction du lieu où les résidents reçoivent principalement des soins (98 % des résidents de la région géographique couverte par le RLISS du Sud-Est reçoivent des soins de la part des fournisseurs de services de santé locaux). Le RLISS permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée.

Le RLISS dessert plus de 500 000 personnes et couvre une région géographique d'une superficie de 19 473 kilomètres carrés. Le RLISS du Sud-Est occupe le quatrième rang en ce qui a trait à la superficie des régions géographiques couvertes. Le RLISS dessert environ 3,8 % des Ontariens qui vivent, en proportions presque égales, dans diverses zones urbaines en bordure de l'autoroute 401 ou dans de petites collectivités rurales de la région. Le RLISS couvre les régions de Hastings, de Prince Edward et de Lennox, les comtés d'Addington, de Frontenac, de Leeds et de Grenville, les villes de Kingston, de Belleville et de Brockville, les municipalités de Smith Falls et de Prescott et une partie des comtés de Lanark et de Northumberland. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère, qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS sont imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

### *Méthode de comptabilité*

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

### *Paiements de transfert gouvernementaux*

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est constaté à titre de produits seulement dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

### *Apports de capital reportés*

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les améliorations liées aux activités qui permettent de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations corporelles de façon considérable sont immobilisées, tandis que les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Immobilisations corporelles (suite)*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Infrastructure/développement Web	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

### *Informations sectorielles*

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

### *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

## 3. Débiteurs

Au 31 mars 2016, le RLISS avait des débiteurs de 41 503 \$ (54 955 \$ en 2015), qui représentent la TVH à recevoir d'un montant de 39 478 \$ pour le dernier trimestre de l'exercice, ainsi que les paiements en trop au RPC de 2 025 \$.

## 4. Créditeurs et charges à payer

Au 31 mars 2016, les créditeurs et charges à payer du RLISS s'établissaient à 555 248 \$ (662 232 \$ en 2015), soit des dettes fournisseurs de 268 639 \$ (250 619 \$ en 2015) et des charges à payer de 286 609 \$ (411 613 \$ en 2015).

## 5. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Conformément à la méthode comptable visant les apports de capital reportés (note 2), le RLISS a comptabilisé à titre de produits (« financement reçu ») l'amortissement des apports de capital reportés de 62 052 \$ (120 018 \$ en 2015) et a reporté un montant de 32 395 \$ (61 926 \$ en 2015) pour le financement de 2016 utilisé pour effectuer l'acquisition d'immobilisations, ce qui a donné lieu à une augmentation de l'ensemble des produits tirés des activités du RLISS, tel qu'il est présenté à la note 5 a) ci-après.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 5. Financement remboursable au Ministère (suite)

	2016	2015
	\$	\$
Financement de base des activités du RLISS	4 523 169	4 543 169
Moins : montants reportés liés à l'acquisition d'immobilisations	(32 395)	(61 926)
Produits d'exploitation du RLISS (état des résultats)	4 490 774	4 481 243
Plus : produits reportés tirés des apports de capital	62 052	120 018
<b>Financement des activités du RLISS (note 5 a)</b>	<b>4 552 826</b>	<b>4 601 261</b>

a) Le montant remboursable au Ministère se compose des éléments suivants :

			2016	2015
	Financement reçu	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 108 268 201	1 108 268 201	-	-
Activités du RLISS	4 552 826	4 552 376	450	4 866
Projet de service des urgences	75 000	42 499	32 501	33 000
Initiative autochtone	15 000	14 859	141	-
Projet Urgences – ANS	100 000	100 000	-	-
Services de santé en français	106 000	106 000	-	-
Soins aux malades en phase critique	75 000	72 000	3 000	3 000
Soins primaires	75 000	75 000	-	2 369
Gestion des maladies chroniques	929 289	920 840	8 449	27 370
Montant directement remboursable au Ministère	1 114 196 316	1 114 151 775	44 541	70 605
Montant au titre des technologies habilitantes à rembourser au Ministère par l'entremise du RLISS de Champlain	510 000	510 000	-	-
	<b>1 114 706 316</b>	<b>1 114 661 775</b>	<b>44 541</b>	<b>70 605</b>

b) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2016	2015
	\$	\$
Solde d'ouverture	70 605	68 929
Montant du financement remboursé au cours de l'exercice	-	(68 929)
Montant du financement non récurrent à rembourser au Ministère	44 091	65 739
Montant du financement des activités du RLISS à rembourser au Ministère	450	4 866
<b>Solde de clôture</b>	<b>115 146</b>	<b>70 605</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 6. Activités du RLISS – projets auxiliaires financés

Le RLISS a reçu du financement aux fins de diverses initiatives énumérées dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les charges relatives aux initiatives par objet :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	1 391 142	1 372 973
Services professionnels	180 972	186 000
Services partagés	82 368	73 736
Hébergement	63 765	69 532
Relations publiques	36 256	20 117
Fournitures	17 650	48 663
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	7 434	5 005
Autres	61 611	62 489
	<b>1 841 198</b>	<b>1 838 515</b>

### Gestion des maladies chroniques

Le financement initial se chiffre à 948 254 \$ et fait l'objet d'une réduction de 2 % pour l'exercice. Les charges d'exploitation relatives à la gestion des maladies chroniques sont comprises dans le tableau précédent et se détaillent comme suit :

	Budget 2016	Montant réel 2016	Montant réel 2015
	\$	\$	\$
Financement	948 254	929 289	948 254
Salaires et charges sociales	772 209	768 232	759 104
Autres	176 045	152 608	161 780
	<b>948 254</b>	<b>920 840</b>	<b>920 884</b>

## 7. Opérations entre apparentés

### Bureau des services partagés des RLISS (« BSPR »)

Le BSPR est une division du RLISS du Centre-Toronto et est assujéti à ce titre aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR est responsable de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 7. Opérations entre apparentés (suite)

### *Partenariat des RLISS (« PRLISS »)*

Le PRLISS a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS a pour objectif de soutenir les RLISS :

- dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en collaboration avec les systèmes de soin de santé;
- dans leur rôle de gestionnaire de système;
- quand il y a lieu, dans l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales;
- dans la détermination et la communication des pratiques exemplaires.
- Le PRLISS est un organisme dirigé par les RLISS et est responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS est assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Le PRLISS est une division du RLISS du Centre-Toronto et est assujetti à ce titre aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto.

### *Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration*

Au cours de l'exercice 2014, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS de Champlain, du Nord-Est et du Nord-Ouest (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS de Champlain un financement de 510 000 \$ (510 000 \$ en 2015).

## 8. Apports de capital reportés

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	236 879	294 971
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	32 395	61 926
Amortissement pour l'exercice	<b>(62 052)</b>	(120 018)
Solde à la fin de l'exercice	<b>207 222</b>	236 879

# Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 9. Immobilisations corporelles

			2016	2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel de bureau	425 379	412 931	12 448	5 799
Matériel informatique	177 243	165 220	12 023	20 005
Améliorations locatives	407 537	224 786	182 751	211 075
	<b>1 010 159</b>	<b>802 937</b>	<b>207 222</b>	<b>236 879</b>

## 10. Chiffres du budget

Le budget a été approuvé par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1<sup>er</sup> avril 2015. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLIS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 1 108 268 201 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	1 081 634 683
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	26 633 518
<b>Budget de financement total des fournisseurs de services de santé</b>	<b>1 108 268 201</b>

Le budget d'exploitation total de 4 523 169 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget d'exploitation initial du RLIS	4 543 169
Ajustement (réduction)	(20 000)
<b>Budget d'exploitation total du RLIS</b>	<b>4 523 169</b>



# Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 11. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement total de 1 108 268 201 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	656 045 023	675 888 668
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	190 725	190 725
Centres de soins de longue durée	185 883 240	182 055 536
Centres d'accès aux soins communautaires	122 643 463	121 141 263
Services de soutien communautaires	36 976 678	35 252 773
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	2 241 305	2 179 046
Centres de soins de santé communautaires	29 472 727	28 781 915
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	74 815 040	73 023 447
	<b>1 108 268 201</b>	<b>1 118 513 373</b>

## 12. Frais généraux et administratifs

a) Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2016	2015
	\$	\$
Éléments liés aux programmes		
Salaires	3 410 658	3 344 467
Consultation et projets relatifs au RLISS	17 618	22 500
	<b>3 428 276</b>	<b>3 366 967</b>
Services partagés	309 098	277 926
Partenariat	37 698	50 929
Autres (note 12 b)	193 002	222 747
Hébergement	201 101	194 052
Matériel et fournitures de bureau	106 262	154 224
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	75 600	53 125
Relations publiques	84 599	106 688
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	54 688	49 719
	<b>4 490 324</b>	<b>4 476 377</b>
Amortissement	62 052	120 018
	<b>4 552 376</b>	<b>4 596 395</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 12. Frais généraux et administratifs (suite)

- b) Les autres frais généraux et administratifs inclus au poste Autres dans le tableau précédent se composent des éléments suivants :

	2016	2015
	\$	\$
Formation et développement	66 970	92 551
Frais de déplacement	118 399	122 561
Recrutement	2 234	595
Assurances	5 399	7 040
	<b>193 002</b>	<b>222 747</b>

- c) Les charges totales liées à la gouvernance s'établissent comme suit et sont incluses aux charges présentées au tableau de la note 12 a) ci-dessus :

	2016	2015
	\$	\$
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	23 625	19 775
Indemnités quotidiennes de tous les autres membres du Conseil	51 975	33 350
Total des indemnités quotidiennes	75 600	53 125
Autres frais administratifs	28 000	21 425
Total des coûts liés à la gouvernance	103 600	74 550
Coûts indirects – salaires, charges sociales, aménagements et services partagés	142 735	140 333
Charges totales liées à la gouvernance	<b>246 335</b>	<b>214 883</b>

- d) Les coûts totaux liés aux charges locatives et aux services partagés ont été déduits des charges réelles présentées à la note 12 a) en raison du partage partiel des coûts liés à des projets auxiliaires financés relativement au personnel de ces projets utilisant des locaux à bureaux ou ayant recours à des services partagés au cours de l'exercice.

## 13. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2016 s'est établi à 303 353 \$ (298 188 \$ en 2015), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2015. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

## 14. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2016

**15. Engagements**

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location de locaux s'établissent comme suit :

	\$
2017	224 064
2018	224 064
2019	224 064
2020	224 064
2021	205 392
Par la suite	—
	1 101 648

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. Au 31 mars 2016, le RLISS avait conclu des ententes de rendement avec tous les hôpitaux et les organismes communautaires pour une durée variant du prochain exercice aux trois prochains exercices, selon le secteur. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

**16. Obligations aux termes de contrats de location-acquisition**

Le RLISS a un contrat de location inscrit au poste Obligations aux termes de contrats de location-acquisition pour des améliorations locatives. Le coût de ce contrat est inclus dans le matériel, et les passifs connexes sont inclus dans la dette à long terme afin de refléter l'acquisition et le financement de ces éléments. Le contrat de location de locaux arrive à échéance en février 2021.

La valeur actualisée des paiements minimaux futurs se détaille comme suit :

	\$
2017	40 456
2018	40 456
2019	40 456
2020	40 456
2021	37 084
Paiements minimaux futurs au titre des contrats de location	198 908
Déduire : montant représentant les intérêts	(22 886)
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location	176 022

Les paiements en capital restants liés à cette dette à long terme qui sont exigés pour les cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$
2017	32 390
2018	34 048
2019	35 789
2020	37 621
2021	36 174
	176 022



**RLISS du Sud-Ouest**

201, avenue Queens, bureau 700  
London, ON N6A 1J1  
Téléphone : 519 672-0445  
Sans frais : 1 866 294-5446  
Télécopieur : 519 672-6562  
www.southwestlhin.on.ca

**Rapport sur les responsabilités de la direction**

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Sud-Ouest. La Direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportune pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Michael Barrett  
Chef de la direction

06 Juin 2016



Lorri Lowe  
Contrôleuse/Le directeur d'entreprise entretien



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
5140 Yonge Street  
Suite 1700  
Toronto (Ontario) M2N 6L7  
Canada

Tél. : 416-601-6150  
Télééc. : 416-601-6151  
[www.deloitte.ca](http://www.deloitte.ca)

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du  
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l*


Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 17 mai 2016

## Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État de la situation financière  
au 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie	435 353	412 804
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)		
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	13 455 322	13 800 587
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	36 227	81 988
Montant à recevoir du RLISS de Waterloo Wellington (note 3 c)	-	55 905
	<b>13 926 902</b>	<b>14 351 284</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer	424 798	453 340
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 9)	13 455 322	13 800 587
Montant à verser au Ministère (note 3 b)	61 122	55 636
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	8 708	58 879
Apports de capital reportés (note 5)	43 594	68 725
	<b>13 993 544</b>	<b>14 437 167</b>
Dette nette	<b>(66 642)</b>	<b>(85 883)</b>
Engagements (note 6)		
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	23 048	17 158
Immobilisations corporelles (note 7)	43 594	68 725
	<b>66 642</b>	<b>85 883</b>
<b>Surplus accumulé</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Approuvé par le Conseil

 administrateur

 administrateur



## Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État des résultats  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	Budget (note 8)	2016 Montant réel	2015 Montant réel
	\$	\$	\$
<b>Produits</b>			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2 239 055 748	2 258 840 834	2 250 035 712
Activités du RLISS	4 895 719	5 018 025	4 875 026
Projets			
Planification autochtone	35 000	35 000	35 000
Services en français	106 000	106 000	104 595
Soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	75 000
Chef de service des urgences	75 000	75 000	75 000
Chef de la performance du projet Urgences – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)	100 000	100 000	98 576
Chef des soins primaires	75 000	75 000	75 000
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	2 040 000	2 040 000	2 007 086
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	1 192 370	1 168 523	1 179 307
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	111 406	32 826	111 406
	<b>2 247 761 243</b>	<b>2 267 566 208</b>	<b>2 258 671 708</b>
Montant accordé à d'autres RLISS au titre du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	(1 530 000)	(1 530 000)	(1 530 000)
Financement remboursable au Ministère (note 3 a)	–	(5 486)	269
	<b>2 246 231 243</b>	<b>2 266 030 722</b>	<b>2 257 141 977</b>
<b>Charges</b>			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2 239 055 748	2 258 840 834	2 250 035 712
Frais généraux et administratifs (note 11)	5 007 125	5 050 623	4 985 134
Projets (note 10)			
Planification autochtone	35 000	34 930	34 638
Services en français	106 000	105 774	104 555
Soins aux malades en phase critique	75 000	72 886	73 374
Chef de service des urgences	75 000	74 972	73 728
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000	99 746	98 372
Chef des soins primaires	75 000	73 127	74 457
Technologies habilitantes	510 000	509 487	485 540
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	1 192 370	1 168 343	1 176 467
	<b>2 246 231 243</b>	<b>2 266 030 722</b>	<b>2 257 141 977</b>
<b>Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

## Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État de la variation de la dette nette  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	Montant réel	Montant réel
	\$	\$
<b>Surplus de l'exercice</b>	-	-
Variation des charges payées d'avance, montant net	(5 890)	38 494
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 695)	(39 499)
Amortissement des immobilisations corporelles	32 826	111 406
Diminution de la dette nette	19 241	110 401
Dette nette au début de l'exercice	(85 883)	(196 284)
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	<b>(66 642)</b>	<b>(85 883)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

## Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	32 826	111 406
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(32 826)	(111 406)
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation du montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	345 265	(2 262 670)
Diminution du montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS	-	-
(Augmentation) diminution des débiteurs	55 905	(55 905)
(Augmentation) diminution du montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	45 761	(22 197)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(28 542)	30 947
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	(345 265)	2 262 670
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère	5 486	(482 177)
Augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	(50 171)	55 563
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(5 890)	38 494
	<b>22 549</b>	<b>(435 275)</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 695)	(39 499)
<b>Activités de financement</b>		
Apports de capital reportés reçus (note 5)	7 695	39 499
Diminution nette de la trésorerie	22 549	(435 275)
Trésorerie au début de l'exercice	412 804	848 079
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>435 353</b>	<b>412 804</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest a été constitué par lettres patentes le 9 juillet 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS couvre le territoire allant de Tobermory, au nord, à Long Point, au sud, soit une superficie d'environ 22 000 kilomètres carrés. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS est également financé par cyberSanté Ontario, en vertu d'une entente de paiement de transfert des RLISS (l'« entente de paiement de transfert ») conclue avec cyberSanté Ontario décrivant des arrangements budgétaires pris par cyberSanté Ontario. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par cyberSanté Ontario. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par cyberSanté Ontario.

## 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

### *Méthode de comptabilité*

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Paiements de transfert gouvernementaux*

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est constaté à titre de produits seulement dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Les sommes non dépensées sont comptabilisées à la fin de la période au titre des montants à verser au Ministère. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis.

### *Apports de capital reportés*

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Matériel, mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

### *Informations sectorielles*

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

## 3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée à cyberSanté Ontario.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2016	2015
	Financement	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 258 840 834	2 258 840 834		–
Activités du RLISS	5 018 025	5 017 797	228	1 298
Planification autochtone	35 000	34 930	70	362
Services en français	106 000	105 774	226	40
Technologies habilitantes	2 040 000	2 039 487	513	47 451
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	72 886	2 114	1 626
Chef de service des urgences	75 000	74 972	28	1 272
Chef des soins primaires	75 000	73 127	1 873	543
Chef du projet Urgences – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)	100 000	99 746	254	204
Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète	1 168 523	1 168 343	180	2 840
	<b>2 267 533 382</b>	<b>2 267 527 896</b>	<b>5 486</b>	<b>55 636</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2016

### 3. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2016	2015
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	55 636	537 813
Montant du financement remboursé au Ministère	-	(537 813)
Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3 a)	4 973	8 185
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration du groupement pour l'exercice visé	513	47 451
<b>Montant à recevoir du Ministère à la fin de l'exercice</b>	<b>61 122</b>	<b>55 636</b>

c) Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 31 janvier 2014, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS d'Érié St-Clair, de Hamilton Niagara Haldimand Brant et de Waterloo Wellington (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Le RLISS du Sud-Ouest a été désigné comme RLISS responsable des projets aux termes de cette entente et, par conséquent, il est responsable de la distribution des fonds et doit assurer la direction du bureau de gestion des projets partagé. Dans l'éventualité où le groupement enregistre un surplus, il incombe au RLISS responsable des projets de remettre ces fonds au Ministère. Le montant total du financement reçu par le groupement pour l'exercice clos le 31 mars 2016 s'est chiffré à 2 040 000 \$ (2 040 000 \$ en 2015).

### 3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario (suite)

Un financement de 1 530 000 \$ (1 530 000 \$ en 2015) a été accordé à d'autres RLISS au sein du groupement, qui ont engagé des charges admissibles de 1 530 000 \$ (1 474 095 \$ en 2015). Le RLISS a comptabilisé 513 \$ à titre de montant à verser au Ministère.

Le tableau suivant présente de l'information financière résumée au sujet du financement et des charges liés au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration, pour le groupement :

			2016	2015
	Financement accordé	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	\$	\$	\$	\$
RLISS d'Érié St-Clair	510 000	510 000	-	-
RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant	510 000	510 000	-	-
RLISS de Waterloo Wellington	510 000	510 000	-	55 905
RLISS du Sud-Ouest	510 000	509 487	513	(8 454)
	<b>2 040 000</b>	<b>2 039 487</b>	<b>513</b>	<b>47 451</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS du Centre-Toronto et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS, et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS a pour objectif de soutenir les RLISS dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en coopération avec les systèmes de soins de santé, de les appuyer dans leur rôle de gestionnaire de système et, quand il y a lieu, de favoriser l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales, ainsi que de permettre la détermination et la communication des pratiques exemplaires. Le PRLISS est un organisme dirigé par les RLISS et est responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS est assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

## 5. Apports de capital reportés

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	68 725	140 632
Apports de capital reçus au cours de l'exercice (note 8)	7 695	39 499
Amortissement pour l'exercice	<b>(32 826)</b>	(111 406)
Solde à la fin de l'exercice	<b>43 594</b>	68 725

## 6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel jusqu'en 2021 et qui sont assortis des modalités de renouvellement habituelles. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2017	306 266
2018	305 491
2019	301 668
2020	301 668
2021	125 615

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé en vertu des ententes de responsabilisation actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	\$
2017	2 249 599 783



# Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2016

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

## 7. Immobilisations corporelles

			2016	2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	242 202	216 494	25 708	52 487
Améliorations locatives	1 588 789	1 588 789	–	289
Matériel, mobilier et agencements de bureau	235 703	217 817	17 886	15 949
	<b>2 066 694</b>	<b>2 023 100</b>	<b>43 594</b>	<b>68 725</b>

## 8. Chiffres du budget

Le budget a été approuvé par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1<sup>er</sup> avril 2015. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Les tableaux suivants présentent les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 2 258 840 834 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	2 239 055 748
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	19 785 086
<b>Budget de financement final des fournisseurs de services de santé</b>	<b>2 258 840 834</b>

Le budget final du RLISS de 8 692 548 \$, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	8 594 089
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	106 154
Montant considéré comme des apports de capital au cours de l'exercice	(7 695)
<b>Budget d'exploitation final du RLISS</b>	<b>8 692 548</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement de 2 258 840 834 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2016 :

	2016	2015
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	1 542 996 544	1 550 296 136
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	426 600	439 800
Centres de soins de longue durée	333 918 931	329 020 764
Centres d'accès aux soins communautaires	219 536 498	214 373 167
Services de soutien communautaires	45 453 213	46 365 977
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	23 913 885	19 864 254
Centres de soins de santé communautaires	21 557 702	20 772 244
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	71 037 461	68 903 370
	<b>2 258 840 834</b>	<b>2 250 035 712</b>

Le RLISS reçoit du Ministère un financement qu'il verse à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2016, un montant de 13 455 322 \$ (13 800 587 \$ en 2015) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats du RLISS et sont présentés dans le tableau précédent.

## 10. Projets

Le RLISS a reçu du financement aux fins de diverses initiatives énumérées dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les charges relatives aux initiatives par objet :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	1 540 912	1 557 657
Services professionnels	332 541	222 059
Services partagés	10 142	19 142
Charges locatives	63 433	58 481
Relations publiques et engagement auprès de la communauté	–	23 788
Fournitures	3 846	13 636
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	13 032	11 314
Autres	175 359	215 054
	<b>2 139 265</b>	<b>2 121 131</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 10. Projets (suite)

### *Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète*

Le Ministère a octroyé un montant de 1 168 523 \$ (1 192 370 \$ en 2015) au RLISS relativement aux initiatives liées aux centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 1 168 343 \$ (1 176 467 \$ en 2015) et des dépenses en immobilisations de néant (13 063 \$ en 2015) qui ont été comptabilisées au titre des immobilisations, et le financement connexe a été comptabilisé à titre d'apports de capital reportés. Le RLISS a comptabilisé le solde restant de 180 \$ à titre de montant à verser au Ministère. Les charges engagées se détaillent comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires	1 030 567	926 404
Charges d'exploitation	137 776	250 063
<b>Total</b>	<b>1 168 343</b>	<b>1 176 467</b>

## 11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 609 224	3 533 796
Charges locatives	265 928	254 419
Amortissement	32 826	111 406
Services partagés	371 522	382 520
Partenariat des RLISS	46 857	50 929
Relations publiques	68 182	52 295
Services-conseils et charges liées au projet	44 766	23 875
Fournitures	20 987	17 840
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	46 536	43 225
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	74 271	62 246
Charges des membres du Conseil	47 062	62 933
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	43 255	58 845
Autres	379 207	330 805
<b>Total</b>	<b>5 050 623</b>	<b>4 985 134</b>

## 12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 44 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2016 s'est établi à 387 615 \$ (378 658 \$ en 2015), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle annuelle du régime a été effectuée au 31 décembre 2015. Le régime était entièrement capitalisé à cette date.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

## Toronto Central LHIN

425 Bloor Street East, Suite 201  
Toronto, ON M4W 3R4  
Tel: 416 921-7453 • Fax: 416 921-0117  
Toll Free: 1 866 383-5446  
www.torontocentrallhin.on.ca

18 Mai, 2016

## Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto (le « RLISS »), un organisme de la Couronne, adhère à des normes rigoureuses d'intégrité lors de la conduite de ses activités. Pour protéger les actifs du RLISS et garantir la fiabilité des renseignements financiers, le RLISS applique des procédures et des pratiques administratives saines, et maintient les systèmes d'information et les contrôles financiers internes appropriés.

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers du RLISS ci-joints incombe à la direction. Ces états financiers ont été préparés conformément aux lois applicables et aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), ainsi qu'aux normes et directives du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction a également la responsabilité de maintenir un système de contrôles internes conçus pour garantir raisonnablement que les actifs sont convenablement protégés, que les transactions sont dûment autorisées et enregistrées, et que des renseignements financiers fiables sont produits en temps utile afin de permettre la préparation des états financiers. La responsabilité de la surveillance et de l'évaluation de ces systèmes incombe à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

Avant que les états financiers soient approuvés, la direction se réunit avec les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'examiner les états financiers et de discuter de n'importe quelle question importante afférente aux rapports financiers ou aux contrôles internes.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l. – les vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Susan Fitzpatrick

Chief Executive Officer



Raj Krishnapillai

Senior Director, Finance, Corporate &  
Shared Services (Chief Financial Officer)



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
5140 Yonge Street  
Suite 1700  
Toronto (Ontario) M2N 6L7  
Canada

Tél. : 416-601-6150  
Télec. : 416-601-6151  
[www.deloitte.ca](http://www.deloitte.ca)

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du  
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLSS au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 30 mai 2016

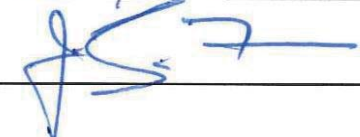
# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

État de la situation financière  
au 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie	1 416 307	1 011 834
Montant à recevoir des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (les « RLISS ») (note 3)	79 564	132 107
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	18 030 794	34 279 012
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	301 196	453 182
	<b>19 827 861</b>	<b>35 876 135</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer	1 896 288	1 666 185
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	18 030 794	34 279 012
Montant à verser au Ministère (note 4 b)	4 707	2 807
Apports de capital reportés (note 5)	1 514 992	2 213 523
	<b>21 446 781</b>	<b>38 161 527</b>
Dette nette	<b>(1 618 920)</b>	<b>(2 285 392)</b>
Engagements (note 15)		
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	103 928	71 869
Immobilisations corporelles (note 6)	1 514 992	2 213 523
	<b>1 618 920</b>	<b>2 285 392</b>
<b>Surplus accumulé</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Approuvé par le Conseil

 , administrateur

 , administrateur



# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

État des résultats  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	Budget (note 7)	2016 Montant réel	2015 Montant réel
	\$	\$	\$
<b>Produits</b>			
Financement fourni par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	5 535 121	5 535 121	5 256 532
Financement fourni par le Ministère au Partenariat des RLISS (le « PRLISS »)	670 000	792 000	670 000
Financement fourni par le Ministère au Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR »)			–
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	4 761 002 833	4 799 105 830	4 761 002 833
Projets (note 9)			
Technologies habilitantes (note 3)	510 000	440 000	510 000
Chef de service des urgences	75 000	75 000	75 000
Planification de la transition pour la santé des autochtones	20 000	20 000	20 000
Projet Urgences – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)	100 000	100 000	100 000
Chefs des soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	75 000
Chefs de l'harmonisation des ressources et aiguillage	125 000	125 000	370 000
Services de santé en français	106 000	106 000	106 000
Entités de planification des services en français	568 713	568 713	568 713
Chef des soins primaires	75 000	75 000	75 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	1 106 715	1 106 715	1 129 301
Jeux panaméricains et parapanaméricains	207 249	207 249	414 498
Outil de communication pour la gestion des services d'urgence	500 000	500 000	800 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	1 379 579	1 280 484	1 379 579
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS pour le PRLISS	709 000	617 500	662 071
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS pour le BSPR	5 663 296	4 379 679	4 382 157
	4 778 428 506	4 815 109 291	4 777 596 684
Financement remboursable au Ministère relativement aux activités (note 4 a)	–	(1 900)	(2 807)
	4 778 428 506	4 815 107 391	4 777 593 877
<b>Charges</b>			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	4 761 002 833	4 799 105 830	4 761 002 833
Frais généraux et administratifs (note 10)	5 739 463	5 849 492	5 458 067
Bureau des services partagés des RLISS (note 11)	6 703 304	5 276 278	5 422 165
Partenariat des RLISS (note 12)	1 514 229	1 477 114	1 467 300
Projets (note 9)			
Technologies habilitantes	510 000	440 000	510 000
Chef de service des urgences	75 000	75 000	75 000
Planification de la transition pour la santé des autochtones	20 000	20 000	20 000
Projet Urgences – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)	100 000	100 000	100 000
Chefs des soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	75 000
Chefs de l'harmonisation des ressources et aiguillage	125 000	125 000	370 000
Services de santé en français	106 000	106 000	106 000
Entités de planification des services en français	568 713	568 713	568 713
Chef des soins primaires	75 000	75 000	75 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	1 106 715	1 106 715	1 129 301
Jeux panaméricains et parapanaméricains	207 249	207 249	414 498
Outil de communication pour la gestion des services d'urgence	500 000	500 000	800 000
	4 778 428 506	4 815 107 391	4 777 593 877
<b>Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice</b>	–	–	–

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

## Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

État de la variation de la dette nette  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Surplus de l'exercice</b>	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(581 953)</b>	(1 090 044)
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>1 280 484</b>	1 379 579
Acquisition de charges payées d'avance	<b>(103 928)</b>	(71 869)
Utilisation de charges payées d'avance	<b>71 869</b>	75 150
Diminution de la dette nette	<b>666 472</b>	292 816
Dette nette au début de l'exercice	<b>(2 285 392)</b>	(2 578 208)
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	<b>(1 618 920)</b>	(2 285 392)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

## Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

État des flux de trésorerie  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 280 484	1 379 579
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(1 280 484)	(1 379 579)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Montant à recevoir des RLIS	52 543	(111 420)
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	151 986	113 189
Montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	16 248 218	6 546 403
Créditeurs et charges à payer	230 103	(303 102)
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	(16 248 218)	(6 546 403)
Montant à verser au Ministère	1 900	(10 800)
Charges payées d'avance	(32 059)	3 281
	404 473	(308 852)
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(581 953)	(1 090 044)
<b>Activités de financement</b>		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	581 953	1 090 044
Variation nette de la trésorerie	404 473	(308 852)
Trésorerie au début de l'exercice	1 011 834	1 320 686
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>1 416 307</b>	<b>1 011 834</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

## Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

État cumulé de la situation financière et des résultats par division – Annexe I  
au 31 mars 2016

État cumulé de la situation financière et des résultats par division – Annexe I								
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
	Centre-Toronto		Bureau des services partagés		Partenariat		Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>								
Trésorerie	782 212	496 567	543 202	326 821	90 893	188 446	1 416 307	1 011 834
Montant à recevoir du BSPR, du PRLISS et du RLISS du Centre-Toronto*	15 160	245 749	–	–	–	–	15 160	245 749
Montant à recevoir des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (les « RLISS »)	9 446	–	70 118	132 107	–	–	79 564	132 107
Montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	18 030 794	34 279 012	–	–	–	–	18 030 794	34 279 012
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	128 547	216 206	172 071	235 921	578	1 055	301 196	453 182
	<b>18 966 159</b>	<b>35 237 534</b>	<b>785 391</b>	<b>694 849</b>	<b>91 471</b>	<b>189 501</b>	<b>19 843 021</b>	<b>36 121 884</b>
<b>Passifs</b>								
Créditeurs et charges à payer	945 388	970 215	863 577	649 741	87 323	46 229	1 896 288	1 666 185
Montant à verser au BSPR, au PRLISS et au RLISS du Centre-Toronto*	–	–	10 109	96 153	5 051	149 596	15 160	245 749
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	18 030 794	34 279 012	–	–	–	–	18 030 794	34 279 012
Apports de capital reportés	427 781	744 052	1 087 211	1 401 857	–	67 614	1 514 992	2 213 523
Montant à verser au Ministère	4 707	2 807	–	–	–	–	4 707	2 807
	<b>19 408 670</b>	<b>35 996 086</b>	<b>1 960 897</b>	<b>2 147 751</b>	<b>92 374</b>	<b>263 439</b>	<b>21 461 941</b>	<b>38 407 276</b>
Dette nette	442 511	758 552	1 175 506	1 452 902	903	73 938	1 618 920	2 285 392
<b>Actifs non financiers</b>								
Charges payées d'avance	14 730	14 500	88 295	51 045	903	6 324	103 928	71 869
Immobilisations corporelles	427 781	744 052	1 087 211	1 401 857	–	67 614	1 514 992	2 213 523
	<b>442 511</b>	<b>758 552</b>	<b>1 175 506</b>	<b>1 452 902</b>	<b>903</b>	<b>73 938</b>	<b>1 618 920</b>	<b>2 285 392</b>
<b>Surplus accumulé</b>	–	–	–	–	–	–	–	–

\* Les montants à recevoir du/à verser au Bureau des services partagés des RLISS, les montants à recevoir du/à verser au PRLISS et les montants à recevoir du/à verser au RLISS du Centre-Toronto sont éliminés à la consolidation.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

État cumulé de la situation financière et des résultats par division – Annexe I (suite)  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

État cumulé de la situation financière et des résultats par division – Annexe I (suite)	2016			2015			2016			2015		
	Activités du RLISS du Centre-Toronto			Bureau des services partagés			Partenariat			Total		
	Budget	Montant réel	Montant réel	Budget	Montant réel	Montant réel	Budget	Montant réel	Montant réel	Total	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
<b>Produits</b>												
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS	-	-	-	5 663 296	4 761 343	4 783 818	709 000	665 000	713 000	5 426 343	5 496 818	
Financement fourni par le Ministère	5 535 121	5 535 121	5 256 532	-	-	-	670 000	792 000	670 000	6 327 121	5 926 532	
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	4 761 002 833	4 799 105 830	4 761 002 833	-	-	-	-	-	-	4 799 105 830	4 761 002 833	
Financement lié aux technologies habilitantes (note 3)	510 000	440 000	510 000	-	-	-	-	-	-	440 000	510 000	
Chefs de service des urgences (note 9)	75 000	75 000	75 000	-	-	-	-	-	-	75 000	75 000	
Planification de la transition pour la santé des autochtones (note 9)	20 000	20 000	20 000	-	-	-	-	-	-	20 000	20 000	
Projet Urgences – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 9)	100 000	100 000	100 000	-	-	-	-	-	-	100 000	100 000	
Chef des soins aux malades en phase critique (note 9)	75 000	75 000	75 000	-	-	-	-	-	-	75 000	75 000	
Harmonisation des ressources et aiguillage (note 9)	125 000	125 000	370 000	-	-	-	-	-	-	125 000	370 000	
Services de santé en français (note 9)	106 000	106 000	106 000	-	-	-	-	-	-	106 000	106 000	
Entités de planification des services en français (note 9)	568 713	568 713	568 713	-	-	-	-	-	-	568 713	568 713	
Chef des soins primaires (note 9)	75 000	75 000	75 000	-	-	-	-	-	-	75 000	75 000	
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 9)	1 106 715	1 106 715	1 129 301	-	-	-	-	-	-	1 106 715	1 129 301	
Jeux panaméricains et parapanaméricains (note 9)	207 249	207 249	414 498	-	-	-	-	-	-	207 249	414 498	
Outil de communication pour la gestion des services d'urgence (note 9)	500 000	500 000	800 000	-	-	-	-	-	-	500 000	800 000	
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	204 342	316 271	204 342	1 040 008	896 599	1 040 008	135 229	67 614	135 229	1 280 484	1 379 579	
	4 770 210 973	4 808 353 999	4 770 707 219	6 703 304	5 657 942	5 823 826	1 514 229	1 524 614	1 518 229	4 815 538 455	4 778 049 274	
Surplus de financement remboursable au Ministère relativement aux activités (note 4 a)	-	(1 900)	(2 807)	-	-	-	-	-	-	(1 900)	(2 807)	
	4 770 210 973	4 808 353 999	4 770 704 412	6 703 304	5 657 942	5 823 826	1 514 229	1 524 614	1 518 229	4 815 536 555	4 778 046 467	
<b>Charges</b>												
Frais généraux et administratifs (note 10)	5 739 463	5 849 492	5 458 067	-	-	-	-	-	-	5 849 492	5 458 067	
Services partagés des RLISS* (note 11)	-	-	-	6 703 304	5 657 942	5 823 826	-	-	-	5 657 942	5 823 826	
Partenariat des RLISS** (note 12)	-	-	-	-	-	-	1 514 229	1 524 614	1 518 229	1 524 614	1 518 229	
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	4 761 002 833	4 799 105 830	4 761 002 833	-	-	-	-	-	-	4 799 105 830	4 761 002 833	
Technologies habilitantes (note 3)	510 000	440 000	510 000	-	-	-	-	-	-	440 000	510 000	
Chefs de service des urgences (note 9)	75 000	75 000	75 000	-	-	-	-	-	-	75 000	75 000	
Planification de la transition pour la santé des autochtones (note 9)	20 000	20 000	20 000	-	-	-	-	-	-	20 000	20 000	
Projet Urgences – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 9)	100 000	100 000	100 000	-	-	-	-	-	-	100 000	100 000	
Chef des soins aux malades en phase critique (note 9)	75 000	75 000	75 000	-	-	-	-	-	-	75 000	75 000	
Harmonisation des ressources et aiguillage (note 9)	125 000	125 000	370 000	-	-	-	-	-	-	125 000	370 000	
Services de santé en français (note 9)	106 000	106 000	106 000	-	-	-	-	-	-	106 000	106 000	
Entités de planification des services en français (note 9)	568 713	568 713	568 713	-	-	-	-	-	-	568 713	568 713	
Chef des soins primaires (note 9)	75 000	75 000	75 000	-	-	-	-	-	-	75 000	75 000	
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 9)	1 106 715	1 106 715	1 129 301	-	-	-	-	-	-	1 106 715	1 129 301	
Jeux panaméricains et parapanaméricains (note 9)	207 249	207 249	414 498	-	-	-	-	-	-	207 249	414 498	
Outil de communication pour la gestion des services d'urgence (note 9)	500 000	500 000	800 000	-	-	-	-	-	-	500 000	800 000	
	4 770 210 973	4 808 353 999	4 770 704 412	6 703 304	5 657 942	5 823 826	1 514 229	1 524 614	1 518 229	4 815 536 555	4 778 046 467	
<b>Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

\* Ces montants seront ajustés de 381 664 \$ relativement aux opérations du RLISS du Centre-Toronto. Ces montants reflètent les opérations que le BSPR a effectuées au nom des 14 RLISS (note 11).

\*\* Ces montants seront ajustés de 47 500 \$ relativement aux opérations du RLISS du Centre-Toronto. Ces montants reflètent les opérations que le PRLISS a effectuées au nom des 14 RLISS (note 12).

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS couvre la ville de Toronto. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère. Ces états financiers reflètent les modalités de l'entente de rendement liée à ce financement.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de ce dernier. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS est également financé aux fins du programme lié au Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète, en vertu de l'entente de rendement entre le Ministère et le RLISS. Le mandat opérationnel, les responsabilités et le financement du programme lié au Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète ont été transférés au RLISS au cours de l'exercice 2012-2013.

## 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

### *Méthode de comptabilité*

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Méthode de comptabilité (suite)*

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

### *Paiements de transfert gouvernementaux*

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est constaté à titre de produits seulement dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

### *Apports de capital reportés*

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est initialement constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est calculé sur un exercice complet.

### *Information financière sectorielle*

Les états financiers du RLISS incluent les comptes de ses divisions, soit le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et le Partenariat des RLISS (le « PRLISS »). Des états de la situation financière et des résultats distincts sont présentés pour le BSPR et le PRLISS dans les annexes jointes aux états financiers.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

## 3. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS du Centre-Toronto et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») est une division du RLISS du Centre-Toronto et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Il incombe au PRLISS de fournir des conseils à tous les RLISS dans les domaines de la planification à l'égard de l'intégration et de l'engagement auprès des communautés, des méthodes de répartition, de la performance concernant la reddition de comptes et de l'alignement et de la coordination des systèmes. Toute tranche des charges d'exploitation du PRLISS payée en trop (ou impayée) par le RLISS à la clôture de l'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du PRLISS (à verser au PRLISS), conformément à la convention entre le PRLISS et tous les RLISS.

### *Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration*

En date du 1<sup>er</sup> avril 2013, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Centre, du Centre-Ouest, du Centre-Est, de Mississauga Halton et de Simcoe Nord Muskoka (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 440 000 \$ (510 000 \$ en 2015) par l'intermédiaire du RLISS du Centre-Ouest.



# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement et de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2016	2015
	Financement	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	4 799 105 830	4 799 105 830	-	-
Activités du RLISS	5 851 392	5 849 492	1 900	2 807
PRLISS	792 000	792 000	-	-
Services de cybersanté	440 000	440 000	-	-
Chef de service des urgences	75 000	75 000	-	-
Planification de la transition pour la santé des autochtones	20 000	20 000	-	-
Urgences – ANS	100 000	100 000	-	-
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	-	-
Harmonisation des ressources – ANS	125 000	125 000	-	-
Services de santé en français	106 000	106 000	-	-
Entités de planification des services en français	568 713	568 713	-	-
Chef des soins primaires	75 000	75 000	-	-
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	1 106 715	1 106 715	-	-
Jeux panaméricains et parapanaméricains	207 249	207 249	-	-
Outil de communication pour la gestion des services d'urgence	500 000	500 000	-	-
	<b>4 809 147 899</b>	<b>4 809 145 999</b>	<b>1 900</b>	<b>2 807</b>

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement net de 568 713 \$ (note 9) (568 713 \$ en 2015) relativement aux entités de planification des services de santé en français, montant qui a été directement octroyé à l'entité de planification des services de santé en français du Centre-Toronto.

- b) Le montant à verser au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2016	2015
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	(2 807)	(13 607)
Paiement au Ministère	-	13 607
Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 4 a)	(1 900)	(2 807)
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	<b>(4 707)</b>	<b>(2 807)</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 5. Apports de capital reportés

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	2 213 523	2 503 058
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	581 953	1 090 044
Amortissement pour l'exercice	<b>(1 280 484)</b>	(1 379 579)
Solde à la fin de l'exercice	<b>1 514 992</b>	2 213 523

## 6. Immobilisations corporelles

			2016	2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	560 463	450 952	109 511	171 266
Matériel informatique	6 786 290	5 380 809	1 405 481	1 872 336
Améliorations locatives	2 032 454	2 032 454	-	169 921
	<b>9 379 207</b>	<b>7 864 215</b>	<b>1 514 992</b>	2 213 523

## 7. Chiffres du budget

Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1<sup>er</sup> avril 2015. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Les chiffres du budget au titre de l'amortissement sont présentés à des fins de comparaison.

Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

	\$
Budget du financement initial des fournisseurs de services de santé	<b>4 761 002 833</b>
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	<b>38 102 997</b>
Budget de financement total des fournisseurs de services de santé	<b>4 799 105 830</b>

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé se chiffre à 4 799 105 830 \$.

Le budget d'exploitation du RLISS du Centre-Toronto, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se chiffre à 9 003 798 \$.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 8. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement total de 4 799 105 830 \$ (4 761 002 833 \$ en 2015) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour les exercices 2015 et 2016 :

	2016	2015
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	3 580 546 410	3 584 903 808
Centres de soins de longue durée	274 101 551	267 424 716
Centres d'accès aux soins communautaires	250 907 414	244 702 630
Services de soutien communautaires	104 091 661	93 459 523
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	57 894 669	53 669 470
Centres de soins de santé communautaires	93 491 259	91 699 161
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	138 782 566	127 118 591
Programmes de toxicomanie	38 299 857	37 861 791
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	260 990 443	260 163 143
	<b>4 799 105 830</b>	<b>4 761 002 833</b>

## 9. Activités du RLISS – projets

Le RLISS a reçu du financement aux fins de diverses initiatives énumérées dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les charges relatives aux initiatives par objet :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 287 025	3 102 353
Services professionnels	158 180	197 164
Financement transféré (note 4)	568 713	568 713
Autres	384 759	375 282
	<b>3 398 677</b>	<b>4 243 512</b>

Les charges d'exploitation relatives au Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète qui sont comprises dans les charges liées au financement des projets présentées ci-dessus s'établissent comme suit :

	Montant réel 2016	Montant réel 2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	930 944	954 043
Autres	175 771	175 258
	<b>1 106 715</b>	<b>1 129 301</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 10. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente le classement des frais généraux et administratifs :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	4 239 667	3 954 564
Charges locatives	387 313	263 686
Amortissement	316 271	204 342
Services partagés	235 978	317 718
PRLISS	47 500	50 929
Services-conseils	206 106	77 246
Services de traduction	48 371	55 390
Services professionnels	15 560	15 900
Fournitures	45 398	48 865
Frais liés à l'informatique	27 397	144 955
Frais de gouvernance	56 884	39 346
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	33 099	42 131
Autres	189 948	242 995
	<b>5 849 492</b>	<b>5 458 067</b>

Le tableau suivant présente les charges au titre des indemnités quotidiennes du président et des administrateurs du Conseil ainsi que les frais de déplacement et de formation qui sont inclus dans les frais de gouvernance du tableau des frais généraux et administratifs ci-dessus.

	2016		2015
	Budget	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du Conseil	36 408	17 675	15 050
Charge au titre des indemnités quotidiennes des administrateurs du Conseil	61 677	38 375	23 950
Frais de déplacement et frais de formation des membres du Conseil	1 915	834	346
	<b>100 000</b>	<b>56 884</b>	<b>39 346</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 11. Bureau des services partagés des RLISS

Le tableau suivant présente la situation financière et les activités financières, par élément, du Bureau des services partagés des RLISS pour l'exercice :

### Bureau des services partagés des RLISS État de la situation financière au 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie	543 202	326 821
Montant à recevoir des RLISS	70 118	132 107
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	172 071	235 921
	<b>785 391</b>	<b>694 849</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer	863 577	649 741
Montant à verser au RLISS du Centre-Toronto*	10 109	96 153
Apports de capital reportés	1 087 211	1 401 857
	<b>1 960 897</b>	<b>2 147 751</b>
Dette nette	<b>1 175 506</b>	1 452 902
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	88 295	51 045
Immobilisations corporelles	1 087 211	1 401 857
	<b>1 175 506</b>	1 452 902
Surplus accumulé	-	-

\* Les montants à verser au RLISS du Centre-Toronto et au PRLISS, et les montants à recevoir du RLISS du Centre-Toronto et du PRLISS sont éliminés à la consolidation.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 11. Bureau des services partagés des RLISS (suite)

**Bureau des services partagés des RLISS**  
**État des activités financières**  
**pour l'exercice clos le 31 mars 2016**

		2016	2015
	Budget	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
<b>Produits</b>			
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS	5 663 296	4 761 343	4 783 818
Amortissement des apports de capital reportés	1 040 008	896 599	1 040 008
	<b>6 703 304</b>	<b>5 657 942</b>	<b>5 823 826</b>
<b>Charges**</b>			
Salaires	1 821 346	1 501 996	1 603 744
Charges sociales	375 643	287 247	299 551
Fournitures	29 314	28 266	29 164
Télécommunications	19 055	10 479	11 357
Recrutement et perfectionnement des employés	10 623	36 884	20 040
Services-conseils	8 000	21 275	21 244
Services professionnels	23 500	20 580	21 970
Frais liés aux réunions	7 479	1 114	1 582
Amortissement	1 040 008	896 599	1 040 008
Charges locatives	184 185	145 620	167 812
Autres	35 715	31 432	20 530
Externalisation de services et frais liés à l'informatique	3 148 436	2 676 450	2 586 824
Total des charges liées aux services communs du RLISS	6 703 304	5 657 942	5 823 826
Moins : opérations interentités éliminées à la consolidation***	–	(381 664)	(401 661)
	<b>6 703 304</b>	<b>5 276 278</b>	<b>5 422 165</b>

\*\* Le total des charges ci-dessus comprend des charges de 755 297 \$ (750 151 \$ en 2015) relatives au service juridique dont une tranche de 658 794 \$ (637 313 \$ en 2015) est liée aux salaires et aux charges sociales.

\*\*\* Le total des charges ci-dessus comprend un montant de 381 664 \$ (401 661 \$ en 2015) lié à des opérations interentités qui ont été éliminées à la consolidation.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2016

**12. Partenariat des RLISS**

Le tableau suivant présente la situation financière et les activités financières, par élément, du Partenariat des RLISS pour l'exercice :

**Partenariat des RLISS**  
**État de la situation financière**  
**au 31 mars 2016**

	2016	2015
	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie	90 893	188 446
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	578	1 055
	<b>91 471</b>	<b>189 501</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer	87 323	46 229
Montant à verser au RLISS du Centre-Toronto*	5 051	149 596
Apports de capital reportés	-	67 614
	<b>92 374</b>	<b>263 439</b>
Dette nette	<b>903</b>	<b>73 938</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	903	6 324
Immobilisations corporelles	-	67 614
	<b>903</b>	<b>73 938</b>
<b>Surplus accumulé</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

\* Les montants à verser au RLISS du Centre-Toronto sont éliminés à la consolidation.

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2016

**12. Partenariat des RLISS (suite)**
**Partenariat des RLISS  
État des activités financières  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016**

		2016	2015
	Budget	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
<b>Produits</b>			
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS	709 000	665 000	713 000
Financement fourni par le Ministère	670 000	792 000	670 000
Amortissement des apports de capital reportés	135 229	67 614	135 229
	1 514 229	1 524 614	1 518 229
Financement remboursable au Ministère relativement aux activités	—	—	—
	1 514 229	1 524 614	1 518 229
<b>Charges**</b>			
Salaires	932 452	1 038 056	984 087
Charges sociales	189 633	201 543	197 613
Fournitures	17 456	11 157	5 292
Télécommunications	10 283	7 638	8 589
Recrutement et perfectionnement des employés	17 474	10 370	5 231
Frais liés à l'informatique	7 596	8 356	3 696
Services-conseils	32 885	27 871	8 871
Frais liés aux réunions	13 826	5 271	7 547
Amortissement	135 229	67 614	135 229
Charges locatives	95 044	94 406	111 454
Autres	17 951	7 932	6 220
Services partagés	44 400	44 400	44 400
	1 514 229	1 524 614	1 518 229
Moins : opérations interentités éliminées à la consolidation	—	(47 500)	(50 929)
	—	1 477 114	1 467 300

\*\* Le total des charges ci-dessus comprend un montant de 47 500 \$ (50 929 \$ en 2015) lié à des opérations interentités qui ont été éliminées à la consolidation.

Une tranche de 30 000 \$ du financement reçu du Ministère (30 000 \$ en 2015) a été affectée au réseau provincial de soins en fin de vie. Une tranche de 122 000 \$ du financement reçu du Ministère (néant en 2015) a été affectée au projet de services de soutien personnel.

**13. Conventions de prestations de retraite**

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 62 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2016 s'est établi à 598 304 \$ (616 320 \$ en 2015), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2015. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.



---

# Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 14. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

## 15. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location sur la durée restante des contrats de location existants s'établissent comme suit :

	\$
2017	690 158
2018	726 478
2019	755 250
2020	763 749
2021	386 059
	<hr/> 3 321 694

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation pour les exercices 2016 et 2017. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.



# Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

## Rapport sur les responsabilités de la direction

Il incombe à la direction du Réseau local d'Intégration des services de santé (RLISS) de Waterloo Wellington de préparer les états financiers afférents conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction prépare les états financiers conformément aux conventions comptables appropriées et, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et en faisant preuve de jugement éclairé, rend compte des activités et des transactions comme elles sont survenues. La direction a retenu des montants raisonnablement fondés pour s'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement, à tous les égards importants. Les données financières incluses dans le présent rapport annuel sont préparées sur une base comparable à celle des états financiers.

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable, moyennant des frais raisonnables, que les éléments d'actif sont protégés et que les transactions sont exécutées et enregistrées conformément aux politiques régissant les activités du RLISS.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne et de passer en revue et d'approuver en dernier ressort les états financiers consolidés. Ces responsabilités sont acquittées essentiellement par le comité de vérification. Le comité se réunit environ quatre fois par an pour passer en revue l'information financière vérifiée et non vérifiée. Deloitte & Touche LLP a libre et plein accès au comité de vérification.

La direction reconnaît qu'il lui incombe de présenter des renseignements financiers représentatifs des opérations du RLISS, uniformément fiables et pertinents pour l'évaluation éclairée des activités du RLISS.



**Toni Lemon**  
Interimairre Administrateur en chef



**Stacey Rous**  
Directrice de performance et responsabilité et  
Interimairre Directrice des finance et des services



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
5140 Yonge Street  
Suite 1700  
Toronto (Ontario) M2N 6L7  
Canada

Tél. : 416-601-6150  
Télec. : 416-601-6151  
www.deloitte.ca

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du  
Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 22 juin 2016

# Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État de la situation financière  
au 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie	539 555	421 932
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (note 9)	11 436 200	5 546 146
Autres débiteurs	32 924	306 375
	<b>12 008 679</b>	<b>6 274 453</b>
<b>Passifs</b>		
Créiteurs et charges à payer	391 921	542 072
Montant à verser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (note 3 b)	194 990	248 355
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 9)	11 436 200	5 546 146
Montant à verser au Bureau des services partagés Réseaux locaux d'intégration des services de santé (note 4)	16 535	4 308
Apports de capital reportés (note 5)	199 505	249 620
	<b>12 239 151</b>	<b>6 590 501</b>
Dette nette	<b>(230 472)</b>	<b>(316 048)</b>
Engagements (note 6)		
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	30 967	66 428
Immobilisations corporelles (note 7)	199 505	249 620
	<b>230 472</b>	<b>316 048</b>
<b>Surplus accumulé</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Approuvé par le Conseil

\_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_, président du conseil d'administration

\_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_, président du comité des finances et de vérification

# Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

## État des résultats

### pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	Budget (note 8)	2016 Montant réel	2015 Montant réel
	\$	\$	\$
<b>Produits</b>			
Financement fourni par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 024 202 400	1 054 673 430	1 035 139 980
Activités du Réseau local d'intégration des services de santé – frais généraux et administratifs	4 198 719	4 238 720	4 107 343
Projets			
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	1 036 138	1 036 138	1 057 284
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	510 000	510 000	510 000
Chef de service des urgences	75 000	75 000	75 000
Chef du projet Urgences – Autre niveau de soins	100 000	100 000	100 000
Planification autochtone	5 000	5 000	5 000
Services en français	106 000	106 000	106 000
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	75 000
Chef des soins primaires	75 000	75 000	75 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	–	50 115	94 245
	1 030 383 257	1 060 994 518	1 041 344 852
Financement remboursable au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (note 3 b)	–	(2 540)	(248 355)
	1 030 383 257	1 060 941 863	1 041 096 497
<b>Charges</b>			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 024 202 400	1 054 673 430	1 035 139 980
Activités du Réseau local d'intégration des services de santé – frais généraux et administratifs (note 11)	4 198 719	4 286 295	4 085 542
Projets (note 10)			
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	1 036 138	1 036 138	985 524
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration	510 000	510 000	454 095
Chef de service des urgences	75 000	75 000	75 000
Service des urgences – Autre niveau de soins	100 000	100 000	100 000
Planification autochtone	5 000	5 000	924
Services en français	106 000	106 000	105 432
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	75 000
Chef des soins primaires	75 000	75 000	75 000
	1 030 383 257	1 060 941 863	1 041 096 497
<b>Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice</b>	–	–	–

## Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État de la variation de la dette nette  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	Budget (note 8)	2016	2015
	\$	\$	\$
<b>Surplus de l'exercice</b>	-		-
Variation des charges payées d'avance, montant net	-	35 461	(33 202)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	-	(91 377)
Amortissement des immobilisations corporelles	50 115	50 115	94 245
Diminution (augmentation) de la dette nette	50 115	85 576	(30 334)
Dette nette au début de l'exercice	(316 048)	(316 048)	(285 714)
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	<b>(265 933)</b>	<b>(230 472)</b>	<b>(316 048)</b>



# Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État des flux de trésorerie  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
<b>Exploitation</b>		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	50 115	94 245
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(50 115)	(94 245)
	-	-
Variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée	(5 890 054)	(3 167 674)
Diminution des autres débiteurs	273 451	(182 285)
Diminution des créditeurs et charges à payer	(150 151)	(125 591)
Montant à verser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée	(53 365)	(86 151)
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	5 890 054	3 167 674
Montant à verser aux Réseaux locaux d'intégration des services de santé		
Bureau des services partagés	3 458	4 219
RLISS de Champlain	8 769	-
Charges payées d'avance	35 461	(33 202)
	117 623	(423 010)
<b>Acquisition d'immobilisations corporelles</b>	-	(91 377)
<b>Financement</b>		
Apports de capital reçus (note 5)	-	91 377
Diminution nette de la trésorerie	117 623	(423 010)
Trésorerie au début de l'exercice	421 932	844 942
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>539 555</b>	<b>421 932</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington (le « RLISS »), et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la totalité du comté de Wellington, la région de Waterloo et la ville de Guelph, en plus d'englober une partie du comté de Grey, que les RLISS du Sud-Ouest et de Simcoe Nord Muskoka se partagent également. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère et établissant le cadre des responsabilités et des activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par un RLISS ont été imputés aux états financiers de ce dernier. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers de chaque RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

## 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

### *Méthode de comptabilité*

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

# Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Paiements de transfert gouvernementaux*

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est constaté à titre de produits seulement dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

### *Apports de capital reportés*

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement d'immobilisations est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique, mobilier et agencements de bureau	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Matériel de bureau	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

### *Informations sectorielles*

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

# Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

## 3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2016	2015
	Financement reçu	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 054 673 430	1 054 673 430	–	–
Activités du RLISS	4 288 835	4 286 295	2 540	116 046
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	1 036 138	1 036 138	–	71 760
Technologies habilitantes	510 000	510 000	–	55 905
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	–	–
Chef de service des urgences	75 000	75 000	–	–
Chef du projet Urgences – Autre niveau de soins	100 000	100 000	–	–
Planification autochtone	5 000	5 000	–	4 076
Services en français	106 000	106 000	–	568
Chef des soins primaires	75 000	75 000	–	–
	<b>1 060 944 403</b>	<b>1 060 941 863</b>	<b>2 540</b>	<b>248 355</b>

# Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2016

### 3. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2016	2015
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	248 355	334 506
Païement au Ministère au cours de l'exercice	-	(334 506)
Païement au RLISS du Sud-Ouest pour le surplus au titre des services de cybersanté (exercice précédent)	(55 905)	-
Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3 a)	2 540	248 355
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	194 990	248 355

### 4. Opérations entre apparentés

*Bureau des services partagés des RLISS et Partenariat des Réseaux locaux d'intégration des services de santé*

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et le Partenariat des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (le « PRLISS ») sont des divisions du RLISS du Centre-Toronto et sont assujetties aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR et le PRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le PRLISS a été créé au cours de l'exercice 2011 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS, et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS a pour objectif de soutenir les RLISS :

- dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en collaboration avec les systèmes de soin de santé;
- dans leur rôle de gestionnaire de système;
- quand il y a lieu, dans l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales;
- dans la détermination et la communication des pratiques exemplaires.

Le PRLISS est un organisme dirigé par les RLISS et est responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS est assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

*Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration*

En date du 31 janvier 2014, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS d'Érié St-Clair, de Hamilton Niagara Haldimand Brant et du Sud-Ouest (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités d'exploitation du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Le Ministère a octroyé un montant de 2 040 000 \$ (2 040 000 \$ en 2015) au RLISS du Sud-Ouest relativement aux initiatives liées aux technologies habilitantes. Le RLISS du Sud-Ouest a fourni un apport de 510 000 \$ (510 000 \$ en 2015) tiré de ce financement au RLISS de Waterloo Wellington.

# Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 5. Apports de capital reportés

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	249 620	252 488
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	–	91 377
Amortissement pour l'exercice	(50 115)	(94 245)
	<b>199 505</b>	<b>249 620</b>

## 6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation et de contrats d'entretien visant des locaux, des logiciels et du matériel. Les contrats seront probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2017	311 380
2018	311 380
2019	311 380
2020	77 845
2021	–
Par la suite	–

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

## 7. Immobilisations corporelles

	2016			2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel, mobilier et agencements de bureau	362 261	352 024	10 237	14 965
Matériel informatique	85 467	84 350	1 117	2 234
Améliorations locatives	358 651	170 500	188 151	232 421
	<b>806 379</b>	<b>606 874</b>	<b>199 505</b>	<b>249 620</b>

## 8. Chiffres du budget

Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1<sup>er</sup> avril 2015 approuvé par le Conseil du RLISS. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

# Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 8. Chiffres du budget (suite)

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 1 054 673 430 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	1 024 202 400
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	30 471 030
<b>Budget final</b>	<b>1 054 673 430</b>

Le budget final du RLISS de 6 321 088 \$ pour les frais généraux et administratifs et les initiatives précises est calculé comme suit :

	\$
Budget initial	6 180 857
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	140 231
Montant considéré comme des apports de capital au cours de l'exercice	
<b>Budget final</b>	<b>6 321 088</b>

## 9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Au cours de l'exercice, le RLISS a pu accorder un financement de 1 054 673 430 \$ (1 035 139 980 \$ en 2015) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert réels accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice 2016 :

	2016	2015
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	582 067 918	591 089 080
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	159 225	159 225
Centres de soins de longue durée	188 499 088	178 940 392
Centres d'accès aux soins communautaires	143 693 475	130 112 449
Services de soutien communautaires	28 302 607	27 176 605
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	6 471 004	6 013 278
Centres de soins de santé communautaires	21 353 059	21 393 493
Programmes communautaires de soins de santé mentale	42 203 639	38 641 303
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	30 642 050	30 642 050
Programmes de toxicomanie	11 281 365	10 972 105
Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé		–
	<b>1 054 673 430</b>	<b>1 035 139 980</b>

Le RLISS reçoit du Ministère un financement qu'il verse à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2016, un montant de 11 436 200 \$ (5 546 146 \$ en 2015) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats du RLISS et sont présentés dans le tableau précédent.



# Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2016

## 10. Projets

Des financements distincts ont été accordés au RLISS par le Ministère relativement à certains projets. Alors que l'état des résultats présente ces produits et charges connexes par projet, le tableau suivant présente les charges relatives aux projets par objet :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires, charges sociales et services-conseils	1 703 878	1 664 776
Charges locatives	90 503	74 338
Services partagés	126 049	120 008
Relations publiques	19 793	1 410
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	11 465	5 042
Autres	30 450	5 401
	<b>1 982 138</b>	<b>1 870 975</b>

Les charges d'exploitation relatives à la stratégie de lutte contre le diabète qui sont comprises dans les charges liées aux projets présentées ci-dessus s'établissent comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	855 773	857 288
Autres charges	180 365	128 236
Charge non récurrente	-	-
	<b>1 036 138</b>	<b>985 524</b>

## 11. Activités du RLISS – frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 150 000	2 579 361
Charges locatives	201 790	215 822
Amortissement	50 115	94 245
Services partagés	255 615	283 655
Partenariat des RLISS	47 500	47 500
Relations publiques	47 660	129 647
Services-conseils	129 368	271 347
Fournitures	34 366	67 888
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	68 950	65 975
Indemnités quotidiennes de tous les autres membres du Conseil	34 033	26 550
Autres frais de gouvernance	63 072	53 023
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	33 057	44 148
Autres	170 769	206 381
	<b>4 286 295</b>	<b>4 085 542</b>



---

# Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2016

---

## 12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 35 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2016 s'est établi à 352 614 \$ (299 130 \$ en 2015), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats.- La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée le 31 décembre 2015. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

## 13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.



# ontario place

## Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

18 mai 2016

Responsabilité de la direction relative aux états financiers

La direction de la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario est responsable de l'intégrité et de la présentation des états financiers qui accompagnent le présent rapport. Ces états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public et comprennent des montants devant être nécessairement fondés sur les estimations et le jugement de la direction.

La Place de l'Ontario possède des systèmes de contrôle comptable interne visant à fournir un degré raisonnable de certitude que l'information financière est exacte et fiable, que l'actif et le passif de la Société sont comptabilisés adéquatement et que l'actif est protégé. Ces systèmes comportent des politiques et des procédures et une structure organisationnelle prévoyant une délégation de pouvoir et une séparation des responsabilités appropriées.

Les états financiers ont été revus par le comité de vérification de la Place de l'Ontario et ont été approuvés par son conseil d'administration. Ils ont de plus été audités par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario, dont la responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le fait que les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant qui fait partie des états financiers décrit la portée de l'examen du vérificateur et de son opinion.

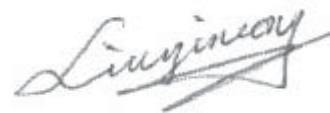
Au nom de la direction :



Eriks Eglite  
Administrateur général



Hunter Saggar  
Chef, Services généraux



Tsong Liu, CPA, CGA, MBA  
Contrôleur



Office of the Auditor General of Ontario  
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

*Rapport de l'auditeur indépendant*

À la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario  
et au ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

**Responsabilité de l'auditeur**

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

**Opinion**

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)  
Le 18 mai 2016

Box 105, 15th Floor  
20 Dundas Street West  
Toronto, Ontario  
M5G 2C2  
416-327-2381  
fax 416-327-9862  
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15<sup>e</sup> étage  
20, rue Dundas ouest  
Toronto (Ontario)  
M5G 2C2  
416-327-2381  
télécopieur 416-327-9862  
ats 416-327-6123

# Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

## État de la situation financière

Au 31 décembre 2015

	2015 (milliers \$)	2014 (milliers \$)
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse non affectée	7 611	7 423
Encaisse affectée [Note 3]	1 654	1 453
Débiteurs [Note 4]	2 257	1 215
Stocks	18	13
Charges payées d'avance et charges différées	45	38
	11 585	10 142
<b>Actif non courant</b>		
Immobilisations [Note 5]	108 821	109 262
Immobilisations – contrats de location-acquisition	-	125
Financement pour l'assainissement à percevoir [Note 7]	50 000	50 000
	158 823	159 387
	170 406	169 529
<b>PASSIF ET ACTIF NET</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer [Note 6]	2 568	1 834
Prestations de cessation d'emploi [Note 10(B)]	56	69
Obligations découlant d'un contrat de location-acquisition	-	73
Montant à verser à la province de l'Ontario	135	62
Revenus reportés	78	114
	2 837	2 152
<b>Passif à long terme</b>		
Charges à payer au titre des indemnités de départ des employés [Note 10(B)]	138	149
Responsabilité pour un site contaminé [Note 7]	50 000	50 000
	50 138	50 149
Financement pour l'assainissement différé	50 000	50 000
Contributions différées au titre des immobilisations [Note 8]	7 048	7 584
Contributions différées au titre des immobilisations non dépensées [Notes 3 et 8]	1 154	1 453
	58 202	59 037
<b>Actif net</b>		
Investi dans les immobilisations [Note 9]	101 682	101 682
Non affecté	(42 453)	(43 491)
	59 229	58 191
	170 406	169 529

Se reporter aux annexes et aux notes accompagnant les états financiers.

Approuvé au nom de la Société :

Administrateur

Administrateur

## Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

### États des résultats

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015

	2015 (milliers \$)	2014 (milliers \$)
Revenu d'exploitation [Annexe 1]	6 176	5 795
Charges d'exploitation et frais d'administration [Annexe 2]	6 375	6 323
Déficit d'exploitation avant les coûts de la clôture partielle	(199)	(528)
Coûts de la clôture partielle [Note 13]	(6 357)	(3)
Déficit d'exploitation avant les éléments suivants :	(6 556)	(531)
Subventions d'exploitation de la province de l'Ontario	1 625	1 500
Subventions limitées de la province de l'Ontario [Note 13]	6 000	-
Amortissement des contributions différées au titre des immobilisations	835	811
Amortissement des immobilisations	(835)	(811)
Amortissement des immobilisations en location	(31)	(31)
	7 594	1 469
<b>Excédent des revenus par rapport aux charges</b>	<b>1 038</b>	<b>938</b>

Se reporter aux annexes et aux notes accompagnant les états financiers.

## Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

### États de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015

	2015 (milliers \$)			2014 (milliers \$)
	Investi dans les immobilisations	Non affecté	Total	Total
Actif net au début de l'exercice	101 682	(43 491)	58 191	107 253
Responsabilité pour un site contaminé [Note 7]	-	-	-	(50 000)
Actif net au début de l'exercice, tel que retraité	101 682	(43 491)	58 191	57 253
Excédent des revenus par rapport aux charges	-	1 038	1 038	938
Actif net à la fin de l'exercice	101 682	(42 453)	59 229	58 191

Se reporter aux annexes et aux notes accompagnant les états financiers.

## Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

### États des flux de trésorerie

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015

	2015 (milliers \$)	2014 (milliers \$)
<b>Activités de l'exploitation</b>		
Excédent des revenus par rapport aux charges	1 038	938
Redressement pour les postes n'exigeant pas de décaissement		
Amortissement des immobilisations	835	811
Amortissement des immobilisations louées	31	31
Amortissement des contributions différées au titre des immobilisations	(835)	(811)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(296)	1 453
Portion à long terme des charges à payer au titre des indemnités de départ d'employés	(11)	(24)
Encaisse utilisée pour les activités d'exploitation	<u>762</u>	<u>2 398</u>
<b>Activités liées aux immobilisations</b>		
Acquisitions d'immobilisations - net	(300)	(197)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement	<u>(300)</u>	<u>(197)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Capital payé – obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(73)	(57)
Encaisse utilisée pour les activités de financement	<u>(73)</u>	<u>(57)</u>
<b>Hausse de l'encaisse durant l'exercice</b>	389	2 144
<b>Encaisse au début de l'exercice</b>	<u>8 876</u>	<u>6 732</u>
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<u>9 265</u>	<u>8 876</u>
<b>Encaisse non affectée</b>	7 611	7 423
<b>Encaisse affectée</b>	<u>1 654</u>	<u>1 453</u>
	<u>9 265</u>	<u>8 876</u>

Se reporter aux annexes et aux notes accompagnant les états financiers.



## Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

### Annexes – Revenus d'exploitation et charges d'exploitation et frais d'administration Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015

	2015 (milliers \$)	2014 (milliers \$)
<b>Annexe 1</b>		
<b>Revenus d'exploitation</b>		
Droits d'entrée	2 614	2 387
Stationnement	1 247	1 233
Concessions et location des installations	1 286	1 141
Marina	518	513
Autres revenus	245	279
Ventes au détail	201	173
Revenus d'intérêts	65	69
	<u>6 176</u>	<u>5 795</u>

### **Annexe 2** **Charges d'exploitation et frais d'administration**

Salaires et traitements	1 459	1 976
Avantages sociaux des employés [Note 10]	274	346
Impôts fonciers et frais d'administration	1 771	2 008
Services publics	1 243	980
Entretien des lieux	1 045	489
Coût des ventes au détail	169	168
Conciergerie	126	122
Transports et communications	56	84
Fournitures	229	120
Autre	3	30
	<u>6 375</u>	<u>6 323</u>

Se reporter aux notes accompagnant les états financiers.

# Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

## Notes accompagnant les états financiers

31 décembre 2015

---

### 1. Nature des activités

La Société d'exploitation de la Place de l'Ontario (la « Société » ou la « Place de l'Ontario ») est un organisme de la Couronne provincial constitué en société en vertu de la *Loi sur la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario*, L.R.O. 1990. La Société est exonérée des impôts sur le revenu fédéraux et provinciaux.

Jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2012, la Société a exploité un centre récréatif et d'exposition provincial de 155 acres s'étendant sur trois îles créées à l'aide de terre de remblai, le long du secteur riverain de Toronto. Le site avait été conçu dans le but d'offrir aux visiteurs un aperçu des ressources et des réalisations ontariennes.

Le 1<sup>er</sup> février 2012, le ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport a annoncé la fermeture partielle et la revitalisation de la Place de l'Ontario. On a annoncé que les installations suivantes continueraient à fonctionner pendant l'élaboration des plans de revitalisation : la marina de la Place de l'Ontario, l'amphithéâtre Molson Canadian, le pavillon Atlantis et les terrains de stationnement. Toutes les autres installations, dont la ciné sphère, le parc d'attractions nautiques, les manèges et les comptoirs des concessions, cesseraient leurs activités.

En plus des divers services exploités par la Place de l'Ontario, la Société a conclu plusieurs accords de licence, de bail foncier et d'événements spéciaux avec des entreprises du secteur privé. Les frais facturés pour les accords d'événements doivent être approuvés par le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport dans le barème de tarifs soumis dans le cadre du plan d'affaires annuel de la Place de l'Ontario.

La province accorde des subventions à la Société pour l'aider à payer une partie du coût des activités courantes.

### 2. Principales conventions comptables

#### (A) PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés par la direction conformément aux normes comptables pour le secteur public au Canada, dont les normes destinées aux organismes sans but lucratif du secteur public.

#### (B) CONSTATATION DES REVENUS

Les subventions sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les subventions provinciales affectées à l'achat d'immobilisations sont différées et amorties au titre des revenus au cours de la même période que les immobilisations dont il s'agit.

Les subventions provinciales reçues pour décontaminer le site sont différées et comptabilisées au titre des revenus lorsque les coûts de décontamination sont engagés.

Les revenus générés par les frais de stationnement, les locations, les concessions et les droits de bassin de la marina sont constatés lorsque les biens ou les services sont fournis.

Les revenus provenant de l'amphithéâtre constituent des revenus de location pour les baux fonciers, selon ce qui est déterminé par contrat.

# Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

## Notes accompagnant les états financiers

31 décembre 2015

### 2. Principales conventions comptables (suite)

Les revenus sont calculés selon une échelle croissante en fonction du niveau de revenus bruts générés par l'amphithéâtre en sus d'un montant de location de base.

#### (C) STOCKS

Les stocks sont évalués au prix coûtant.

#### (D) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées en fonction du coût déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation estimative des immobilisations tel qu'indiqué ci-après :

Immeubles	25 ans
Attractions	10 ans
Équipement, agencements	10 ans
Matériel informatique	4 ans
Équipement – contrat de location-acquisition	10 ans

#### (E) INCERTITUDE DE MESURE

La préparation des états financiers selon les normes comptables pour le secteur public au Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant déclaré de l'actif et du passif au moment de la production des états financiers et les sommes déclarées de revenus et de dépenses pour la période. Les postes exigeant des estimations englobent le passif pour un site contaminé, ainsi que les débiteurs et revenus différés connexes servant à financer ce passif. Les montants réels peuvent être différents de ces estimations.

#### (F) INSTRUMENTS FINANCIERS

La Place de l'Ontario suit les normes comptables pour le secteur public au Canada relatives aux instruments financiers. L'actif et le passif financiers de la Société sont comptabilisés de la façon suivante :

- L'encaisse et l'encaisse affectée sont assujetties à un risque négligeable de changement de valeur. La valeur comptable est environ la même que la juste valeur.
- Les débiteurs sont comptabilisés en fonction du coût déduction faite de tout montant de provisions pour dépréciation. Les provisions pour dépréciation visent à révéler les débiteurs au moindre du coût et de la valeur recouvrable nette, lorsqu'il y a un risque de perte quant au recouvrement. Les variations des provisions pour dépréciation sont constatées dans l'état des résultats.
- Les crédateurs et charges à payer, le montant à verser à la province et les revenus reportés sont comptabilisés en fonction du coût.

La Place de l'Ontario n'a pas recours à des instruments dérivés.

## Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

### Notes accompagnant les états financiers

31 décembre 2015

### 3. Encaisse affectée

Les subventions suivantes de la province de l'Ontario sont détenues par la Place de l'Ontario et sont grevées d'affectations d'origine externe :

	2015 (milliers \$)	2014 (milliers \$)
Contributions différées au titre des immobilisations (Note 8)	1 154	1 453
Dédommagement pour annulation hâtive de contrat de licence (Note 13)	500	-
	<u>1 654</u>	<u>1 453</u>

### 4. Débiteurs

	2015 (milliers \$)	2014 (milliers \$)
Province de l'Ontario – subventions limitées	1 125	-
Province de l'Ontario – subventions d'exploitation	625	500
Commerce	450	697
Autre	57	31
	<u>2 257</u>	<u>1 228</u>
Moins : provision pour créances douteuses	-	(13)
	<u>2 257</u>	<u>1 215</u>

### 5. Immobilisations

	2015		2014	
	Coût (milliers \$)	Amortissement cumulé (milliers \$)	Valeur comptable nette (milliers \$)	Valeur comptable nette (milliers \$)
Terrains, lots de grève	101 660	-	101 660	101 660
Immeubles	7 345	2 417	4 928	5 122
Attractions	2 176	1 408	768	793
Équipement, agencements	3 437	2 037	1 400	1 579
Matériel informatique	168	103	65	108
	<u>114 786</u>	<u>5 965</u>	<u>108 821</u>	<u>109 262</u>

# Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

## Notes accompagnant les états financiers

31 décembre 2015

---

### 5. Immobilisations (suite)

En 2015, le contrat de location-acquisition des immobilisations a expiré, et la Société s'est prévaluée de son option d'achat de l'équipement. Le coût de cet équipement est compris dans le poste Équipement, agencements.

### 6. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et les charges à payer ont principalement trait aux opérations commerciales normales avec des fournisseurs externes et sont assujettis aux conditions commerciales standard. Les charges à payer ont rapport au dédommagement pour annulation hâtive de contrat de licence.

### 7. Responsabilité pour un site contaminé et financement différé pour l'assainissement

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Société a adopté la nouvelle norme comptable SP3260 – Passif au titre des sites contaminés. Cette norme exige la constatation dans les états financiers d'un passif découlant de la remédiation de sites contaminés lorsque les critères de constatation décrits dans la norme sont respectés.

Le site de la Place de l'Ontario a été créé dans les années 1970 grâce à des travaux de remblayage au bord du lac en utilisant de la terre excédentaire d'autres projets d'aménagement exécutés dans la ville de Toronto. Lors de l'aménagement du parc, il n'existait pas de normes environnementales pour le sol et l'eau. Par conséquent, l'utilisation de matériau de remblayage urbain était alors une pratique acceptable. Selon des études environnementales indépendantes, le sol du site a des niveaux de contaminants supérieurs aux niveaux acceptables de la norme actuelle, mais le rapport indique qu'il est improbable que les personnes qui se rendent à la Place de l'Ontario soient en contact direct avec le sol contaminé. L'estimation du passif est une provision comptable fondée sur le réaménagement prévu de la Place de l'Ontario pour de futures utilisations.

Le passif est fondé sur la meilleure estimation de la direction découlant d'études environnementales effectuées par des experts indépendants et illustre les coûts de remédiation du site. La province s'est engagée à octroyer à la Société des subventions pour cette remédiation. À la fin de 2015, la remédiation des terrains contaminés n'avait pas encore débuté.

### 8. Contributions différées au titre des immobilisations et contributions différées au titre des immobilisations non dépensées

Les immobilisations acquises ont été comptabilisées et les subventions d'équipement correspondantes ont été différées avec les subventions d'équipement inutilisées. Les subventions d'équipement utilisées sont amorties en tant que bénéfices de la même façon que les actifs sous-jacents. Les changements qui sont survenus dans le total des contributions différées au titre des immobilisations se présentent comme suit :

## Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

### Notes accompagnant les états financiers

31 décembre 2015

#### 8. Contributions différées au titre des immobilisations et contributions différées au titre des immobilisations non dépensées (suite)

	2015 (milliers \$)	2014 (milliers \$)
Solde au début de l'exercice	9 037	9 848
Montant amorti en tant que revenus	(835)	(811)
Solde à la fin de l'exercice	8 202	9 037
	2015 (milliers \$)	2014 (milliers \$)
Contributions différées au titre des immobilisations	7 048	7 584
Contributions différées au titre des immobilisations non dépensées	1 154	1 453
Solde à la fin de l'exercice	8 202	9 037

Les contributions différées au titre des immobilisations non dépensées sont incluses dans l'encaisse affectée, comme cela est décrit à la note 3.

#### 9. Investi dans les immobilisations

Le solde au poste Investissement dans les immobilisations représente le montant net de l'investissement de la Société dans les immobilisations moins le solde des contributions différées au titre des immobilisations à la fin de l'exercice.

#### 10. Avantages sociaux des employés

##### (A) PRESTATIONS DE RETRAITE

La Société offre un régime de retraite à tout son personnel permanent, ainsi qu'aux membres du personnel non permanent qui veulent y participer, par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et de la Caisse de retraite du Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO), qui sont des régimes interentreprises, établis par la province de l'Ontario. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRF et co-promoteur de la Caisse de retraite du SEFPO, détermine les paiements annuels que la Société doit verser à ces caisses. Par conséquent, la charge de retraite est la part assumée par la Société de la cotisation exigée au titre de la CRF et de la Caisse de retraite du SEFPO, qui s'élevait à 82 837 \$ pour l'année (98 450 \$ en 2014) et elle est comprise dans les avantages sociaux des employés à l'annexe Charges d'exploitation et frais d'administration.

##### (B) AVANTAGES NON LIÉS À LA RETRAITE

Le coût des vacances inutilisées et des indemnités de départ imposées par la loi acquises par les employés actuels est intégré aux états financiers dans la portion à long terme des charges à payer au titre des indemnités de départ d'employés. Les montants à verser aux employés actuels à l'intérieur d'un an sont inclus dans le poste Crédeurs et charges à payer.

# Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

## Notes accompagnant les états financiers

31 décembre 2015

---

### 10. Avantages sociaux des employés (suite)

Les montants liés aux indemnités de départ et autres à verser aux employés mis à pied sont inclus dans les prestations de cessation d'emploi.

Le coût des autres avantages non liés à la retraite obtenus par les employés à la retraite est assumé par le ministère des Services gouvernementaux et n'est pas inclus dans l'état des résultats.

### 11. Appel lié aux impôts fonciers

La Société en a appelé des impôts fonciers payés pour les années d'imposition 2009 à 2014 auprès de la ville de Toronto. Si la Société a gain de cause, elle récupérera une partie des impôts payés durant cette période. Un règlement a été conclu en mars 2016 et la direction s'attend à un remboursement d'environ 2,6 millions \$. Le remboursement sera inscrit à titre de récupération d'impôts fonciers de l'année précédente durant l'exercice où il aura été reçu.

### 12. Instruments financiers

#### (A) RISQUE DE LIQUIDITÉ :

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations au moment opportun ou à un coût raisonnable. La Société gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins d'exploitation. Elle prépare son budget et ses prévisions de trésorerie de façon à s'assurer qu'elle ait suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations. Les créiteurs et charges à payer sont généralement exigibles dans les 30 jours suivant la réception d'une facture.

#### (B) RISQUE DE CRÉDIT :

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. La Société est exposée à un risque de crédit qui découle des comptes clients. En raison de la nature de ces débiteurs, la Société les comptabilise en appliquant une dépréciation fondée sur les tendances historiques.

De l'avis de la direction, en raison de la nature de ses autres instruments financiers, la Société n'est exposée à aucun risque important lié aux taux d'intérêt, aux devises, à la liquidité ou au crédit.

### 13. Revitalisation de la Place de l'Ontario

En juillet 2014, la province a fait connaître sa vision à long terme pour la revitalisation de la Place de l'Ontario. La revitalisation de la Place de l'Ontario a débuté par l'aménagement d'un nouveau parc urbain et un sentier riverain sur East Island de la Place de l'Ontario, qui devraient ouvrir en 2016. L'étape suivante comportera un processus d'aménagement du territoire.

Suite aux plans de revitalisation du parc, la Société a constaté les coûts/la récupération suivants en 2015.

## Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

Notes accompagnant les états financiers

31 décembre 2015

### 13. Revitalisation de la Place de l'Ontario (suite)

	2015 (milliers \$)	2014 (milliers\$)
Dédommagement pour annulation hâtive de contrat de licence	6 500	-
Gains liés à la vente d'actif	(146)	-
Indemnité de départ	3	3
	<u>6 357</u>	<u>3</u>

En 2015, le ministère a accepté de financer la somme de 6 000 000 \$ afin d'absorber une partie du montant total de 6 500 000 \$ versé par la Société pour annuler un contrat de licence.



# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

**Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario**  
**Exercice clos le 31 mars 2016**

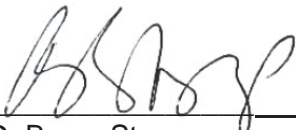
## **Responsabilité en matière de communication de l'information financière**

Les états financiers de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO), ci-joints, ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public et sont la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations qui sont fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations qui ont une incidence sur l'exercice en cours ne peuvent être complétées avec certitude qu'au cours d'exercices ultérieurs. Les états financiers ont été préparés judicieusement selon un seuil d'importance relative et sont fondés sur l'information disponible au 2 juin 2016.

Il incombe à la direction de veiller à l'intégrité des états financiers et de mettre en place et d'appliquer un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection des actifs et l'accès en temps opportun à des renseignements financiers fiables. Le système comprend des politiques et méthodes formelles, de même qu'une structure organisationnelle qui assure la délégation judicieuse des pouvoirs et la séparation équilibrée des responsabilités.

Il incombe au conseil d'administration de veiller, par l'entremise du comité de vérification, à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la communication de l'information financière et aux contrôles internes. En général, le comité de vérification, dont les membres sont ni employés ni représentants de la SGFPNO, se réunit périodiquement avec la direction et le Bureau de la vérificatrice générale pour s'assurer que chacun s'est acquitté, comme il se doit, de sa responsabilité respective.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. Il incombe à la vérificatrice générale d'indiquer si, à son avis, les états financiers ont été présentés fidèlement, conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public. Le rapport de la vérificatrice générale décrit la portée de l'examen effectué par la vérificatrice ainsi que l'opinion de ce dernier.



D. Bruce Strapp  
*Directeur général*  
SGFPNO



Melanie Muncaster  
*Directrice adjointe*  
SGFPNO



Susan E. Richichi, CPA C.A.  
*Chef des services financiers*  
SGFPNO



Jocelyn Ouellet, CPA, CMA  
*Consultant principal en finances*  
SGFPNO



Office of the Auditor General of Ontario  
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

***Rapport de l'auditeur indépendant***

À la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario  
et au ministre du Développement du Nord et des Mines

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

**Responsabilité de l'auditeur**

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

**Opinion**

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Toronto (Ontario)  
Le 2 juin 2016

La vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État de la situation financière

Au 31 mars 2016, avec informations comparatives pour 2015

(en milliers de dollars)	2016	2015
<b>Actif financier</b>		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents (note 3)	283 223 \$	263 932 \$
Intérêts courus	448	1 268
Prêts en cours (note 4)	43 278	45 547
	326 949	310 747
<b>Passif financier</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	13 559	15 176
Actif financier net	313 390	295 571
<b>Actif non financier</b>		
Immobilisations corporelles (note 6)	9	12
Engagements (note 9)		
Investissement net de la province de l'Ontario	313 399 \$	295 583 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Co-président



Co-présidente



Directeur général

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives pour 2015

(en milliers de dollars)	Budget 2016	2016	2015
<b>Revenus</b>			
Subvention de la province de l'Ontario	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
Intérêts sur la trésorerie et les équivalents	2 522	2 163	2 770
Intérêts sur les prêts en cours	2 175	2 233	1 644
Recouvrements	-	1 152	759
	104 697	105 548	105 173
<b>Charges</b>			
Contributions conditionnelles	80 549	74 705	77 250
Pertes sur créances (note 7)	9 280	5 976	25 904
Administration (note 8)	9 495	7 051	6 654
	99 324	87 732	109 808
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	5 373 \$	17 816 \$	(4 635) \$
Investissement net de la province de l'Ontario en début d'exercice		295 583	300 218
Investissement net de la province de l'Ontario en fin d'exercice		313 399 \$	295 583 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État de l'évolution de l'actif financier net

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives pour 2015

(en milliers de dollars)	2016	2015
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	17 816 \$	(4 635) \$
Amortissement des immobilisations corporelles	3	4
Augmentation (diminution) de l'actif financier net	17 819	(4 631)
Actif financier net en début d'exercice	295 571	300 202
Actif financier net en fin d'exercice	313 390 \$	295 571 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives pour 2015

(en milliers de dollars)	2016	2015
Activités de prêt, d'investissement et d'aide financière		
Décaissements relatifs aux prêts	(15 923) \$	(17 978) \$
Encaissements et recouvrements relatifs aux prêts	13 028	10 473
Contributions conditionnelles	(76 612)	(65 196)
Intérêts reçus sur les prêts en cours	2 285	2 121
Autres revenus	393	12
	(76 829)	(70 568)
Activités de financement		
Contributions en espèces de la province au titre des activités de prêt et d'aide financière	100 000	100 000
Activités de fonctionnement		
Amortissement	(3)	(4)
Intérêts reçus sur la trésorerie et les équivalents	2 882	2 465
Charges administratives	(6 759)	(5 887)
	(3 880)	(3 426)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents	19 291	26 006
Trésorerie et équivalents en début d'exercice	263 932	237 926
Trésorerie et équivalents en fin d'exercice	283 223 \$	263 932 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

---

## 1. Nature des activités:

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (la « Société ») a été constituée sans capital-actions le 1<sup>er</sup> juin 1988 en vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. La raison d'être de la Société consiste à financer les améliorations infrastructurelles et les possibilités de développement économique dans le Nord de l'Ontario en accordant une aide financière sous forme de contributions conditionnelles, de prêts-subsidés liés au rendement et de prêts d'encouragement à terme. À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Société bénéficie d'une exemption des impôts fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La Société s'associe aux collectivités, aux entreprises et aux entrepreneurs à l'échelle du Nord de l'Ontario pour créer des emplois et pour renforcer l'économie du Nord. Elle offre cinq programmes ciblés : le Programme stratégique d'infrastructure économique, le Programme de renforcement des capacités des collectivités du Nord, le Programme d'innovation pour le Nord, le Programme des débouchés commerciaux pour le Nord et le Programme de stages dans le Nord de l'Ontario.

## 2. Principales méthodes comptables :

Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées dans les paragraphes qui suivent.

### (a) Mode de comptabilisation

La direction a préparé ces états financiers conformément aux *Normes comptables canadiennes pour le secteur public* applicables aux entités comptables provinciales. Ces normes ont été établies par le *Conseil sur la comptabilité dans le secteur public* du Canada.

### (b) Opérations conclues avec la province de l'Ontario

La province de l'Ontario contribue des fonds pour financer les activités de prêt et d'aide financière. L'investissement net de la province de l'Ontario augmente ou diminue selon qu'il y a excédent ou insuffisance des revenus sur les charges.

### (c) Trésorerie et équivalents

La trésorerie et les équivalents sont constitués principalement de fonds mis en dépôt dans des banques à charte et de placements à court terme mis en dépôt auprès de l'*Office ontarien de financement*, un apparenté.

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

## 2. Principales méthodes comptables (suite) :

### (d) Instruments financiers

Les instruments financiers qui font l'objet d'opérations de pleine concurrence, c'est-à-dire sans lien de dépendance, sont d'abord évalués à leur juste valeur. Les prêts sans intérêt sont actualisés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont évalués par la suite selon l'une de deux méthodes : i) la juste valeur; ii) le coût ou le coût après amortissement. La Société recourt à la méthode de la juste valeur en ce qui concerne l'évaluation ultérieure de la trésorerie et des équivalents, et elle recourt à la méthode du coût après amortissement en ce qui concerne l'évaluation ultérieure des prêts en cours et des créditeurs et charges à payer.

### (e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constatées au coût, lequel comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'amélioration de l'immobilisation.

Le coût, déduction faite de la valeur résiduelle de l'immobilisation corporelle, est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative comme suit :

	Nombre d'années
Automobiles	7

### (f) Provision pour pertes sur créances

Les pertes sur créances proviennent de prêts en cours consentis par la Société. En plus de certaines sommes radiées et sommes amorties, on conserve une provision pour pertes sur créances d'un montant jugé suffisant pour éponger les éventuelles pertes sur créances. La provision pour pertes sur prêts comprend des provisions à l'égard de certains prêts ainsi qu'une provision générale pour les autres prêts et est déduite des prêts en cours.

Les sommes radiées et sommes amorties durant l'exercice et les variations des provisions figurent au poste des pertes sur créances dans l'état des résultats. Les recouvrements sont constitués de fonds reçus durant l'exercice en raison de prêts consentis pendant un exercice précédent et sont constatés comme recouvrements dans l'état des résultats.



# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite) :

### (g) Constatation des revenus

Les subventions qui sont consenties par le gouvernement sont constatées à leur encaissement, les montants sont déterminables et leur recouvrabilité est assurée. Les intérêts créditeurs sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les intérêts créditeurs sur prêts en cours sont constatés dans les états financiers et le montant indiqué est une valeur recouvrable estimative. Les intérêts créditeurs sur prêts douteux ne sont plus constatés.

### (h) Contributions conditionnelles et prêts-subventions

La Société passe en charges les contributions conditionnelles et prêts-subventions à leur décaissement. Les engagements approuvés sont constatés dans les états financiers une fois que les bénéficiaires remplissent les conditions relatives à l'aide financière.

### (i) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers conformément aux *Normes comptables canadiennes pour le secteur public* exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés au titre de l'actif et du passif et au titre des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer des estimations. Les estimations importantes comprennent la provision pour pertes sur créances et l'écart d'actualisation des prêts.

## 3. Trésorerie et équivalents :

La *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario* limite les investissements aux titres émis ou garantis par les provinces, le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Banque internationale de reconstruction et de développement ainsi que toute banque canadienne des annexes I et II, de même qu'aux autres placements autorisés par le lieutenant-gouverneur en conseil. En vertu d'une entente de gestion des placements conclue avec l'*Office ontarien de financement*, la Société investit ses fonds excédentaires dans des titres autorisés par la *Loi*.

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

### 3. Trésorerie et équivalents (suite) :

La trésorerie et les équivalents se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Trésorerie	83 255 \$	66 132 \$
Placements à court terme	199 969	197 800
	283 224 \$	263 932 \$

Les placements à court terme sont constitués de bons du Trésor (arrivant à échéance dans un délai de 365 jours) qui ont affiché un rendement moyen de 0,63 % (0,99 % en 2015). Tous les bons du Trésor sont remboursables sur demande.

### 4. Prêts en cours :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Prêts courants	7 185 \$	6 824 \$
Prêts à long terme	63 405	79 819
Prêts en souffrance et non remboursés	7 829	15 900
Provision pour pertes sur créances	(34 846)	(56 650)
Écart d'actualisation des prêts	(295)	(346)
	43 278 \$	45 547 \$

En général, les prêts portent des intérêts à taux fixe variant de 0 % à 8,25 % et sont entièrement remboursables dans les vingt ans qui suivent la date à laquelle ils ont été déboursés.

La variation de la provision pour pertes sur créances se détaille comme suit :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Solde, en début d'exercice	56 650 \$	43 002 \$
Radiations de prêts au cours de l'exercice	(27 099)	(11 621)
Variation de la provision pour prêts	5 295	25 269
Solde en fin d'exercice	34 846 \$	56 650 \$

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

## 4. Prêts en cours (suite)

La variation du solde de l'écart d'actualisation des prêts se détaille comme suit :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Solde, en début d'exercice	346 \$	448 \$
Montant de l'écart d'actualisation des prêts passés en charges/amorti	(2)	(52)
Montant amorti au titre des intérêts sur les prêts en cours	(49)	(50)
<b>Solde, en fin d'exercice</b>	<b>295 \$</b>	<b>346 \$</b>

## 5. Crédoiteurs et charges à payer :

Les crédoiteurs et charges à payer visent en grande partie les opérations commerciales normales conclues avec les bénéficiaires, conformément aux ententes relatives aux contributions conditionnelles, et le solde réciproque entre le Ministère et la Société.

## 6. Immobilisations corporelles :

(en milliers de dollars)	2016	2015
<b>Coût</b>		
Ouverture	26 \$	26 \$
Ajouts	–	–
Clôture	26	26
<b>Amortissement cumulé</b>		
Ouverture	14	10
Amortissement	3	4
Clôture	17	14
<b>Valeur comptable nette, en fin d'exercice</b>	<b>9 \$</b>	<b>12 \$</b>

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

## 7. Pertes sur créances :

Les pertes sur créances figurant à l'état des résultats se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Radiations de prêts au cours de l'exercice	27 099 \$	11 621 \$
Moins : montants prévus au cours des exercices précédents	(27 077)	(11 119)
Clôture	22	502
Variation de la provision pour prêts en cours	5 956	25 432
Variation de la provision pour pertes sur créances	5 978	25 934
Rajustement de l'écart d'actualisation	(2)	(30)
<b>Pertes sur créances</b>	<b>5 976 \$</b>	<b>25 904 \$</b>

## 8. Charges administratives :

Les charges administratives engagées durant l'exercice se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	Budget 2016	2016	2015
Traitements, salaires et avantages sociaux	1 994 \$	1 674 \$	1 685 \$
Transports et communications	331	254	237
Services	2 714	1 688	1 381
Frais de gestion	4 382	3 019	3 293
Marketing	-	6	8
Fournitures et matériel	70	42	34
Système d'information financière	-	365	12
Amortissement des immobilisations corporelles	4	3	4
	<b>9 495 \$</b>	<b>7 051 \$</b>	<b>6 654 \$</b>

# SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

---

## 8. Charges administratives (suite):

La province de l'Ontario accorde des prestations de retraite à tous les membres du personnel permanent de la Société en cotisant au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, tous deux des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées, établis par la province de l'Ontario. La province de l'Ontario acquitte les coûts des régimes de retraite et les coûts d'autres avantages après-retraite non liés aux prestations de retraite qui sont accordés aux salariés admissibles, mais ces coûts ne figurent pas dans ces états financiers.

## 9. Engagements :

Les fonds qui ont été engagés mais qui n'ont pas été versés au 31 mars 2016 totalisent 217 197 435 \$ (2015 – 185 735 628 \$)

## 10. Montants budgétés :

Les montants budgétés approuvés par le conseil d'administration de la Société ont été fournis à des fins de comparaison.

## 11. Instruments financiers :

Le 1<sup>er</sup> avril 2012, la Société a adopté la nouvelle norme comptable du chapitre 3450 du *Manuel du secteur public* intitulé « Instruments financiers ». Cette norme stipule que tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur, à leur coût ou à leur coût après amortissement. Elle comprend des exigences exhaustives relatives à la comptabilisation, à l'évaluation et à la présentation des instruments financiers ainsi qu'aux informations à fournir. Les instruments financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents, les prêts en cours et les créditeurs et charges à payer. L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence financière sur les états financiers de la Société.

Les principaux risques auxquels sont exposés les instruments financiers de la Société sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

### (a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la partie contractante à un instrument financier manque de s'acquitter d'une obligation ou d'un engagement. Dans le cours normal de ses activités, la Société accorde du crédit aux clients de son portefeuille de prêts. Pour atténuer le risque, elle présélectionne les demandeurs de prêts, exige une garantie sur tous les prêts et tient une provision pour pertes sur créances éventuelles.

# **SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO**

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

---

## **11. Instruments financiers (suite) :**

### (b) Risque de liquidité

L'exposition de la Société au risque de liquidité est faible car la trésorerie et les équivalents excèdent les engagements actuels. La Société réduit ce risque en surveillant les activités de trésorerie et les décaissements escomptés.

### (c) Risque de marché

Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix. La Société ne conclut pas d'opérations qui sont libellées en devises. Les prêts en cours consentis par la Société portent des taux d'intérêt fixes. Le solde de la trésorerie et des équivalents inclut des bons du Trésor dont la valeur marchande se rapproche du coût; le risque de marché est par conséquent faible.

## **12. Données comparatives :**

Certaines données comparatives ont été reclassées pour tenir compte de la présentation des états financiers adoptée pendant l'exercice en cours.



## Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le 29 juin 2016

L'intégrité et l'objectivité des états financiers ci-joints de Toronto Waterfront Revitalization Corporation ("la Société") est la responsabilité de la direction. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif créé par les Comptables Professionnels Agréés du Canada (CPA Canada). Les principales conventions comptables de la société sont décrites à la note 2 aux états financiers.

La Direction est également responsable du maintien du système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les transactions sont dûment autorisées et enregistrées, et que l'information financière fiable est disponible pour la préparation des états financiers.

La direction rencontre les auditeurs externes, les comités de finances, de vérification et de gestion des risques et le Conseil d'administration pour examiner les états financiers et pour discuter des rapports financiers ou contrôles internes significatifs avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été audités par BDO Canada, s.r.l., les auditeurs externes indépendants désignés par le Conseil d'administration. Le rapport de l'auditeur indépendant ci-joint décrit les responsabilités de la direction, les responsabilités de l'auditeur, la portée de son examen et de son opinion sur les états financiers de la société.



Président et PDG



Directeur général des Finances



Tél. : 905 270 7700  
Télé. : 905 270 7915  
Tél. sans frais : 866 248 6660  
www.bdo.ca

BDO Canada LLP  
1, City Centre Drive, bureau 1700  
Mississauga ON L5B 1M2 Canada

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Aux administrateurs de  
Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Toronto Waterfront Revitalization Corporation, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des revenus et dépenses, des gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ses états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

**Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Toronto Waterfront Revitalization Corporation au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*BDO CANADA S.R.L./S.E.N.C.R.L.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés  
Mississauga (Ontario)  
Le 29 juin 2016



# Toronto Waterfront Revitalization Corporation

État de la situation financière  
au 31 mars 2016

	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$
<b>Actif</b>		
Court terme		
Encaisse (Note 9)	6,167,082	8,838,072
Placements à court terme	7,872,765	33,121,013
Créances (Note 3)	21,836,537	23,653,033
Dépôts, frais payés d'avance, loyer à recevoir et autres actifs (Note 4)	6,214,540	9,441,035
	<b>42,090,924</b>	<b>75,053,153</b>
Encaisse et placements affectés (Note 5)	16,691,071	24,695,273
Actifs en développement (Note 6)	309,114,553	391,734,680
Immobilisations corporelles (Note 7)	104,473,822	106,119,033
Autres actifs (Note 8)	4,095,155	8,369,275
	<b>476,465,525</b>	<b>605,971,414</b>
<b>Passif et actifs nets</b>		
Court terme		
Créditeurs et frais courus (Note 10)	8,004,294	31,130,219
Contributions reportées et subventions (Note 11)	58,342,841	50,608,189
Autres passifs et obligations futurs (Note 12)	267,151	257,574
	<b>66,614,286</b>	<b>81,995,982</b>
Autres passifs et obligations futurs (Note 12)	5,069,396	2,544,981
	<b>71,683,682</b>	<b>84,540,963</b>
Actifs nets (Note 13)	404,781,843	521,430,451
	<b>476,465,525</b>	<b>605,971,414</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration:

  
 Administrateur

  
 Administrateur

# Toronto Waterfront Revitalization Corporation

## État des revenus et dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Province de l'Ontario	<b>20,223,287</b>	9,979,800
Ville de Toronto	<b>18,225,859</b>	63,679,947
Organisations non gouvernementales	<b>14,112,480</b>	26,039,225
	<b>52,561,626</b>	99,698,972
Moins: Contributions gouvernementales pour acquisition de terrains et/ou actifs en développement	<b>(19,941,311)</b>	(94,010,939)
Augmentation/(diminution) des contributions reportées pour la continuité des opérations reliées aux exercices futurs	<b>(7,734,652)</b>	23,452,901
	<b>24,885,663</b>	29,140,934
<b>Dépenses (Note 14)</b>		
Projet initiatives Waterfront-Wide	<b>13,842,907</b>	22,535,359
Projet Port Lands	<b>7,124,034</b>	2,015,596
Projet East Bayfront	<b>5,026,858</b>	5,926,603
Projet Central Waterfront	<b>3,232,028</b>	623,298
Projet West Don Lands	<b>863,764</b>	827,577
	<b>30,089,591</b>	31,928,433
<b>Excédent des dépenses sur les revenus avant autres items</b>	<b>(5,203,928)</b>	(2,787,499)
Autres revenus de fonctionnement nets (Note 17)	<b>1,310,505</b>	3,594,933
Gain net sur disposition de terrain	-	19,917,081
<b>Excédent (déficiency) des revenus sur les dépenses</b>	<b>(3,893,423)</b>	20,724,515

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Toronto Waterfront Revitalization Corporation

## État des gains et pertes de réévaluation

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	<b>31 mars 2016</b>	31 mars 2015
	\$	\$
Gains de réévaluation accumulés, début de l'exercice	<b>19,850</b>	124,650
Pertes non-réalisées attribuables à: Placements à court terme	<b>(13,032)</b>	(22,880)
Pertes de réévaluation nettes de l'exercice	<b>(13,032)</b>	(22,880)
Montants reclassés à l'état des revenus et dépenses	<b>(5,183)</b>	(81,920)
<b>Gains de réévaluation accumulés, fin de l'exercice</b>	<b>1,635</b>	19,850

## État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	<b>31 mars 2016</b>	31 mars 2015
	\$	\$
Actifs nets, début de l'exercice	<b>521,430,451</b>	406,799,797
Augmentation: Excédent (défiance) des revenus sur les dépenses	<b>(3,893,423)</b>	20,724,515
Augmentation: Pertes de réévaluation non-réalisées	<b>(13,032)</b>	(22,880)
Diminution: Gains de réévaluation reclassés à l'état des revenus et dépenses	<b>(5,183)</b>	(81,920)
Diminution: transfert d'actifs au Gouvernement (Note 6)	<b>(132,678,281)</b>	-
Augmentation: Contributions gouvernementales pour acquisition des actifs en développement	<b>19,941,312</b>	94,010,939
<b>Actifs nets, fin de l'exercice</b>	<b>404,781,843</b>	521,430,451

# Toronto Waterfront Revitalization Corporation

## État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>		
Rentrées de fonds:		
Contributions gouvernementales liées aux activités de fonctionnement	12,831,113	14,615,617
Autres contributions affectées liées aux activités de fonctionnement	39,021,433	22,730,688
Revenus de placement reçus liés aux activités de fonctionnement	96,288	173,105
Rabais taxe de vente	5,993,107	8,488,576
Revenus de location nets reçus liés aux activités de fonctionnement	2,379,172	4,510,757
	<b>60,321,113</b>	50,518,743
Sorties de fonds:		
Dépenses de planification et de mise en œuvre	(29,370,868)	(12,126,539)
Dépenses support aux projets	(7,372,812)	(7,371,747)
Paiements de transfert	(20,147,600)	(16,087,530)
	<b>(56,891,280)</b>	(35,585,815)
<b>Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement</b>	<b>3,429,833</b>	14,932,928
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de capital</b>		
Rentrées de fonds de contributions gouvernementales pour des actifs en développement	11,118,033	59,044,130
Sorties de fonds pour l'acquisitions d'immobilisations corporelles	(158,182)	(122,296)
Sorties de fonds pour l'acquisitions d'actifs en développement	(51,534,241)	(89,218,527)
<b>Sorties de fonds nettes liées aux activités de capital</b>	<b>(40,574,390)</b>	(30,296,693)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Rentrées de fonds des rachats de placements à court terme	34,559,363	40,527,883
Sorties de fonds pour achat additionnel de placements en valeur mobilière	-	(20,629,243)
Placements d'encaisse affectée	-	(4,370,757)
Sorties de fonds pour les coûts d'emprunts	(85,797)	-
<b>Rentrées de fonds nettes liées aux activités d'investissement</b>	<b>34,473,566</b>	15,527,883
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(2,670,990)	164,118
Trésorerie, au début de l'exercice	8,838,072	8,673,954
<b>Trésorerie, à la fin de l'exercice</b>	<b>6,167,082</b>	8,838,072

# Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

## 1. Nature des opérations

Toronto Waterfront Revitalization Corporation (la "société" ou "TWRC") a été constituée le 1er novembre 2001 en vertu des lois de l'Ontario avec la Province de l'Ontario, qui est l'unique actionnaire.

En vertu de la loi de 2002 sur la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto, le 15 mai 2003, la société a poursuivi ses opérations à titre de société sans capital-actions. La société est réputée ne pas être un organisme de la Couronne au sens de la loi sur les organismes de la Couronne.

En vertu de la loi, les objectifs de la société sont:

- (a) de mettre en œuvre un plan qui améliore la valeur économique, sociale et culturelle du secteur désigné riverain et de créer un secteur riverain accessible et actif pour fin d'habitation, de travail et de loisirs et de le faire d'une façon responsable financièrement et écologiquement;
- (b) de s'assurer que le développement du secteur désigné riverain puisse continuer d'une façon financièrement autosuffisante;
- (c) de promouvoir et encourager la participation du secteur privé dans le développement du secteur désigné riverain;
- (d) d'encourager la participation du public dans le développement du secteur désigné riverain; et
- (e) de s'engager dans d'autres activités qui peuvent être prescrites selon les réglementations.

## 2. Principales méthodes comptables

### (a) *Référentiel comptable*

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif incluant les séries de standards 4200 inclus dans le Manuel de CPA Canada.

### (b) *Constatation des produits*

La société suit la méthode du report pour comptabiliser les contributions affectées. En vertu de cette méthode, les contributions affectées sont comptabilisées dans les revenus de l'année où les charges connexes sont engagées. Les contributions affectées pour lesquelles les restrictions demeurent incomplètes sont comptabilisées comme contributions reportées.

Les contributions utilisées pour l'achat des immobilisations corporelles amorties sont reportées et amorties dans le revenu à un taux correspondant au taux d'amortissement pour les immobilisations corporelles connexes. Les contributions pour l'achat d'immobilisations non amorties telles qu'un terrain, sont reconnues comme une contribution directe dans l'actif net.

Selon les ententes de contributions, les contributions gouvernementales peuvent seulement être appliquées contre les paiements des coûts admissibles à l'égard des activités de projet, telles que définies dans les ententes de contributions. Les contributions non affectées, telles que d'autres éléments d'exploitation, sont comptabilisées dans les revenus de la période courante.

# Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

En plus des contributions, la Société dispose de plusieurs autres sources de revenus, dont elle comptabilise comme suit:

i) Opérations des propriétés: les revenus des propriétés comprennent principalement les revenus locatifs provenant des activités de location et les opérations de stationnement. Les revenus de stationnement sont constatés au point de service sur une base d'encaisse. Le revenu de location des propriétés est reconnu comme il est gagné au cours du bail du locataire. Waterfront Toronto a conservé la quasi-totalité des risques et avantages de la possession des propriétés qu'il loue et donc comptabilise les baux avec ses locataires comme contrats de location-exploitation. Les revenus de location comprennent le recouvrement des dépenses de fonctionnement, y compris les taxes de propriété, en capital et taxes similaires. Les recouvrements de dépenses de fonctionnement sont comptabilisées dans la période où ils sont chargeables aux locataires.

(ii) Ventes de propriétés: Le gain ou la perte de la vente de biens immobiliers appartenant à TWRC est reconnu lorsque le titre passe à l'acheteur (le contrôle est transféré) lors de la fermeture au cours de laquelle la totalité ou la quasi-totalité des fonds sont recevables, ou ont été reçus, et les conditions de la vente ont été accomplies.

(iii) Les accords de livraison: La société a conclu certains accords pour fournir des services de gestion de la construction et de développement. En vertu de ces accords, TWRC facture les coûts éligibles aux clients lorsqu'ils sont encourus. Les revenus des accords de livraison sont constatés au moment de la facturation, lorsque les coûts deviennent mesurables et le recouvrement est raisonnablement assuré.

### (c) *Instruments financiers*

Les instruments financiers sont initialement comptabilisés au coût, à l'exception des contributions comptabilisées à la juste valeur. Ultérieurement, les placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur, avec tous gains et pertes non-réalisés enregistrés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, si applicable. Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, la société comptabilise les coûts de transaction à l'état des résultats de l'exercice où ils sont engagés.

Les instruments financiers qui sont ultérieurement évalués à la juste valeur sont classifiés comme niveau 1 à 3, basé sur le degré d'observation de la juste valeur:

L'évaluation de la juste valeur au niveau 1 est basée sur les prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour actifs ou passifs identiques, en utilisant la dernière soumission;

L'évaluation de la juste valeur au niveau 2 est basée sur les données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observable pour l'actif ou le passif, soit directement (ex. prix) ou indirectement (ex. basé sur les prix); et

L'évaluation de la juste valeur au niveau 3 est basée sur l'évaluation technique qui inclue les données pour les actifs et passifs qui ne sont pas observés sur des données du marché (données non-observables).

Les placements à court terme incluent des certificats de placement garanti (CPG) et des obligations encaissables à court terme en mars 2017. Les CPG sont classifiés comme niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur où leur juste valeur est basée sur les prix cotés sur un marché actif pour actifs identiques. Les obligations encaissables sont classifiées comme niveau 2 dans la hiérarchie de la juste valeur où leur juste valeur est basée sur des données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observable pour l'actif soit directement ou indirectement. Il n'y a eu aucun mouvement du niveau 1 au niveau 2 ou niveau 3.

# Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### (d) *Paiements de transfert et subventions*

La société a conclu des ententes avec les bénéficiaires admissibles responsables de la gestion des divers projets dans le secteur riverain de Toronto. Les dépenses liées à ces projets sont enregistrées dans l'état des revenus et dépenses comme paiements de transfert et subventions. Selon les termes des ententes, la société n'assume pas la propriété ou les responsabilités opérationnelles à l'achèvement du projet.

### (e) *Répartition des frais de soutien généraux*

La société a un certain nombre de frais de soutien généraux qui sont communs à l'administration de l'organisation et chacun de ses projets. Les frais de soutien sont engagés pour soutenir les zones fonctionnelles de la construction et de la mise en œuvre, de la planification, de la conception et des approbations et de la gestion de projet. Les dépenses sont allouées à l'aide d'un taux fondé sur une proportion des frais directs de main-d'oeuvre.

### (f) *Impôts sur le revenu*

La société est exonérée des impôts sur le revenu selon le paragraphe 149 (1) (d.3) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et est éligible à un remboursement d'environ 86,5 % de la TVH payée sur les biens et services acquis en vertu de l'article 123 (1) (b) de la Loi sur la taxe d'accise.

### (g) *Actifs en développement*

Les actifs en développement représentent les investissements en actifs que la société a été demandée de développer sous un entente. La société à titre de propriété réel ou bénéfique durant la phase de développement. Les terrains sous cette catégorie représentent tout les coûts liés à la préparation d'un terrain pour le développement, incluant les coûts liés à contracter un développeur, le rezonage, et la gestion et traitement du sol.

Suite à l'achèvement substantiel, ces actifs sont soit transférés à un gouvernement respectif qui prend possession et assume les responsabilités opérationnelles, soit transférés comme immobilisation dans la société ou soit vendus à un tiers. Ces actifs transférés à un gouvernement respectif sont considérés une transaction entre apparentée et la différence entre le coût et le produit de disposition et comptabilisés dans les actifs nets. Les gains ou pertes sur les actifs vendus à un tiers sont enregistrés dans l'état des revenus et dépenses.

Les actifs en développement sont évalués au coût, ne sont pas amortis et inclus les coûts directs du projet ainsi que les coûts variables directement attribuables à l'actif en développement.

### (h) *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. À l'exception du terrain qui n'est pas amortissable, l'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire ci-dessous :

Stationnement	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel et équipement	5 ans
Mobilier de bureau	5 ans

Les améliorations, qui étendent la durée de vie estimée de l'actif incluant le terrain, sont capitalisées. Les frais de réparation et de maintenance sont imputés dans les dépenses.

# Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

(i) *Utilisation d'estimations*

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats actuels peuvent différer de ces estimations. Les postes à estimations significatives sont les créances à recevoir de la Ville de Toronto, l'amortissement des immobilisations corporelles, les frais courus, les contributions reportées et les prestations courus.

(j) *Fiducies sous administration*

Les fiducies administrées par TWRC ne sont pas consolidés dans les états financiers car elles ne sont pas contrôlées par la société.

## 3.) Créances

	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$
Province de l'Ontario	14,500,000	-
Ville de Toronto	3,336,537	18,425,497
TVH à recevoir	-	929,796
Autres créances reliées à la disposition de terrain	4,000,000	4,297,740
	<b>21,836,537</b>	<b>23,653,033</b>

Les créances à recevoir se composent principalement des montants à recevoir de la Ville de Toronto en vertu d'accords de livraison conclus pour les projets d'améliorations provisoires Waterfront Sanitary Servicing Infrastructure, Martin Goodman Trail West et East Bayfront Queens Quay. Les autres créances concernent principalement la vente de terrain. Ceux-ci ne portent pas d'intérêt et sont recouvrables le 31 mars 2017. Ceux-ci sont garanties par une lettre de crédit irrévocable.



# Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

## 4. Dépôts, frais payés d'avance, loyer à recevoir et autres actifs

	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$
Dépôts de construction	4,414,057	7,932,770
Frais de développement à recevoir, loyer et autres	1,474,556	1,064,925
Frais payés d'avance	293,460	410,873
Portion court des frais payés d'avance et des loyers à recevoir (Note 8)	32,467	32,467
	<b>6,214,540</b>	<b>9,441,035</b>

La société a fourni à la ville de Toronto (la "Ville") et à la société Hydro Toronto avec certains dépôts de construction pour garantir la bonne exécution, l'achèvement des travaux et les obligations connexes requis pour la construction des infrastructures municipales et électriques par la société. Les dépôts de construction seront libérés à Waterfront Toronto à l'expiration de certains critères de rendement et délais de garantie. Les dépôts de construction versés à la ville de \$ 2,181,199 (2015 - \$ 2,181,199) portant aucun intérêt, et les dépôts de construction à Hydro Toronto de \$ 2,232,858 (2015 - \$ 5,751,571), y compris les intérêts au taux préférentiel fixé par la Banque du Canada moins deux pourcent, seront retournés à Toronto Waterfront Revitalization Corporation.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, la société a radié \$ 3,518,713 de dépôts de construction détenus par Hydro Toronto. Pour que ces dépôts soit libérés, un certain niveau de demande de services d'électricité était nécessaire à atteindre dans un délai déterminé, qui a expiré au cours de la période. En tant que tel, la collecte de ces dépôts n'est plus raisonnablement attendu.

## 5. Encaisse et placements affectés

La société a des espèces qui est soumises à des restrictions imposées par des tiers externes qui empêchent son utilisation à des fins d'exploitation, tel que décrit ci-dessous:

	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$
Fonds de sécurité West Don Lands	7,873,190	7,873,190
Fonds réservés pour les retenues à payer (incluant la TVH)	2,124,267	12,966,834
Fonds séquestres	2,458,753	2,435,249
Fonds réservés pour l'établissement pour la garde d'enfants à East Bayfront	1,431,491	1,420,000
Fonds réservés pour communautés intelligentes (incluant la TVH)	2,803,370	-
	<b>16,691,071</b>	<b>24,695,273</b>

## 6. Actifs en développement

Le tableau suivant représente le détail des actifs en développement par catégorie:

	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$
Chemins, domaine public et services publics	235,387,536	326,868,745
Parc	41,643,663	38,669,694
Terrain en développement	32,083,354	26,196,241
	<b>309,114,553</b>	<b>391,734,680</b>

# Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

## 6. Actifs en développement (suite)

Le tableau suivant représente le détail des actifs en développement par secteur:

	East Bayfront	Central Waterfront	West Don Lands	Total
	\$	\$	\$	\$
Début de l'exercice, 31 mars 2015	156,042,361	125,656,281	110,036,038	391,734,680
Augmentation capital	22,681,130	16,895,002	4,314,237	43,890,369
Gestion de projets - Note 14	1,483,073	466,518	353,409	2,303,000
Dépenses générales et de soutien - Note 14	2,944,330	219,447	701,008	3,864,785
Transferts d'actifs au gouvernement	-	(132,678,281)	-	(132,678,281)
<b>Fin de l'exercice, 31 mars 2016</b>	<b>183,150,894</b>	<b>10,558,967</b>	<b>115,404,692</b>	<b>309,114,553</b>

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, la construction a achevée sur des portions de Martin Goodman Trail et Queens Quay. Conformément aux documents de transfert pertinents exécutés avec la Ville, ces actifs, coûtant \$ 132,678,281, ont été officiellement transférés à la Ville. Ce transfert a été enregistré en tant que réduction des actifs en cours de développement et inclus comme un transfert d'actifs dans l'état de l'évolution des actifs nets.

## 7. Immobilisations corporelles

	31 mars 2016		31 mars 2015	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
	\$	\$	\$	\$
Terrain	87,305,565	-	87,305,565	-
Stationnement	21,200,570	4,464,883	21,200,570	3,218,766
Matériel informatique	3,124,283	2,693,938	2,992,309	2,485,193
Améliorations locatives	676,298	675,569	1,177,570	996,688
Matériel et équipement	659,867	658,934	659,867	655,983
Mobilier de bureau	269,053	268,490	438,345	298,562
	113,235,636	8,761,814	113,774,225	7,655,192
<b>Coût moins amortissement cumulé</b>		<b>104,473,822</b>		<b>106,119,033</b>

La société possède du terrain contenant une contamination de l'environnement. Les coûts associés à la remise en état des terrains, qui dépend de l'utilisation finale des terrains, seront reconnus dans la période à laquelle la dépense aura lieu.

La société possède des immeubles sur un certain nombre de ses propriétés. Étant donné que les immeubles n'ont aucun usage autre que sur une base de location temporaire et qu'ils vont tous finir par être démolis, ils ont été enregistrés à la valeur comptable de \$ Néant (2015 - \$ Néant).

## 8. Autres actifs

	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$
Frais payés d'avance	100,997	375,117
Loyer à recevoir/créances reliées à la disposition de terrain	4,026,625	8,026,625
	4,127,622	8,401,742
Moins: portion court terme (Note 4)	32,467	32,467
	<b>4,095,155</b>	<b>8,369,275</b>

Les créances reliées à la disposition de terrain représentent la portion long terme qui est percevable le 31 mars 2018 et sont sans intérêt. Ceux-ci sont garanties par une lettre de crédit irrévocable.

# Toronto Waterfront Revitalization Corporation

## Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

### 9. Facilités de crédit

Le 25 septembre 2015, la Société a obtenu une facilité de crédit renouvelable, qui offre un montant d'emprunt maximal de \$40 millions. La facilité porte intérêt au taux préférentiel canadien moins 0.25%. Le taux d'intérêt était de 2,45% au 31 mars 2016. La facilité est garantie par une sécurité première sur plusieurs propriétés immobilières appartenant à la société dans la Ville de Toronto et par une entente de sécurité générale créant un intérêt prioritaire sur les propriétés de la Société qui n'ont pas été obtenues par un accord de contribution, incluant des comptes à recevoir. Au 31 mars 2016, la société n'a pas prélevé de fonds sur la facilité et la totalité du \$ 40,000,000 est disponible.

En vertu de la convention de financement actuelle, la société est soumise à un engagement financier. La facilité de crédit renouvelable stipule que la société doit s'assurer que la plus récente valeur évaluée des propriétés en garantie doit, à tout moment, fournir un minimum de 150% de couverture pour le montant courus du crédit. Au 31 mars 2016, la société est en conformité avec cette engagement, et s'attend d'être en conformité pour les 12 prochains mois.

### 10. Crédoiteurs et frais courus

	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$
Frais courus	5,373,463	17,552,305
Fournisseurs	637,227	2,102,839
Retenues à payer	1,879,883	11,475,074
TVH à payer	113,721	-
	<b>8,004,294</b>	<b>31,130,219</b>

### 11. Contributions reportées et subventions

Les contributions reportées et les subventions représentent des contributions de projets spécifiques des gouvernements, qui n'ont pas été appliquées aux dépenses éligibles au 31 mars 2016, ainsi que des contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations qui n'ont pas encore été amorties.

	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$
Dépenses d'exercices futurs		
Solde, début de l'exercice	41,545,360	63,747,419
Plus: contributions additionnelles	33,158,903	5,324,202
Moins: montants comptabilisés comme revenus	(23,779,040)	(27,526,261)
Solde, fin de l'exercice	<b>50,925,223</b>	<b>41,545,360</b>
Contributions en capital		
Solde, début de l'exercice	9,062,829	10,313,671
Plus: contributions pour l'acquisition d'immobilisations et actifs en développement	19,402,723	94,374,770
Moins: contributions directes aux actifs nets	(19,941,312)	(94,010,939)
Moins: montants amortis aux revenus	(1,106,622)	(1,614,673)
Solde, fin de l'exercice	<b>7,417,618</b>	<b>9,062,829</b>
	<b>58,342,841</b>	<b>50,608,189</b>

# Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

## 12. Autres passifs et obligations futurs

Les autres passifs et obligations futurs représentent principalement les dépôts de sécurité et des développeurs.

	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$
Dépôts reçus	4,965,425	2,431,433
Passifs - prestations courus	371,122	371,122
Total des autres passifs	5,336,547	2,802,555
Moins: portion court terme	(267,151)	(257,574)
	<b>5,069,396</b>	<b>2,544,981</b>

## 13. Actifs nets

a) Les actifs nets enregistrés à l'état de la situation financière sont constitués des éléments suivants :

	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$
Montants investis dans les immobilisations (net des apports de capital reportés)	97,056,205	97,056,205
Montants investis dans les actifs en développement	309,114,553	391,734,680
Surplus (déficit) non affecté (Note 13b)	(1,390,549)	32,619,716
Gain de réévaluation accumulé	1,635	19,850
	<b>404,781,843</b>	<b>521,430,451</b>

b) Surplus non affecté

	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$
Surplus non affecté, début de l'exercice	32,619,716	6,612,282
Transfert des montants investis dans les immobilisations	-	5,282,919
Excédent (déficience) des revenus sur les dépenses	(3,893,423)	20,724,515
Transfert aux actifs en développement	(30,116,842)	-
Surplus non affecté, fin de l'exercice	<b>(1,390,549)</b>	<b>32,619,716</b>

# Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

## 14. Dépenses par secteur et par fonction

	Waterfront Wide- Initiatives	Port Lands	East Bayfront	Central Waterfront	West Don Lands	Total 31 mars 2016
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<i>Coûts des projets directs:</i>						
Paiements de transfert et subventions	11,477,800	-	36,493	-	42,709	11,557,002
Planification de projets et mise en oeuvre	1,654,081	3,831,477	3,567,102	1,653,172	266,568	10,972,400
Amortissement	-	-	1,246,117	-	-	1,246,117
Gestion de projets - salaires, honoraires et bénéfices	232,481	1,076,552	1,505,528	740,518	526,056	4,081,135
moins gestion de projets - salaires, honoraires et bénéfices reliés aux actifs en développement (Note 6)	-	-	(1,483,073)	(466,518)	(353,409)	(2,303,000)
	13,364,362	4,908,029	4,872,167	1,927,172	481,924	25,553,654
<i>Frais généraux et soutiens:</i>						
Salaires, honoraires et bénéfices	276,233	1,279,156	1,788,864	879,881	625,058	4,849,193
Frais de bureau	133,884	619,979	867,023	426,459	302,952	2,350,297
Communications, publicité et relations gouvernementales	37,639	174,295	243,747	119,891	85,169	660,741
Technologie d'information	18,677	86,487	120,950	59,491	42,262	327,867
Amortissement	12,112	56,088	78,437	38,580	27,407	212,624
	478,545	2,216,005	3,099,021	1,524,303	1,082,848	8,400,722
Moins dépenses générales et de soutien reliées aux actifs en développement (Note 6)	-	-	(2,944,330)	(219,447)	(701,008)	(3,864,785)
	<b>13,842,907</b>	<b>7,124,034</b>	<b>5,026,858</b>	<b>3,232,028</b>	<b>863,764</b>	<b>30,089,591</b>

Les dépenses générales et de soutien pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 ont été allouées aux secteurs en utilisant un taux de 2.06 (1.27 en 2015) pour chaque \$1 de la main-d'oeuvre directe (gestion de projets - salaires et bénéfices). Le total des salaires et bénéfices de la société s'élève à \$ 8,930,328 pour la période se terminant le 31 mars 2016 (\$ 9,021,928 en 2015) et inclus les frais de gestion de projets - salaires et bénéfices de \$4,081,135 (\$5,393,141 - 2015) et les frais de soutien - salaires et bénéfices de \$4,849,193 (\$3,628,787 - 2015).

Le secteur Waterfront-Wide inclus la deuxième plate-forme du Union Station, Mimico Parc et Port Union Waterfront Park.

# Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

## 14. Dépenses par secteur et par fonction (suite)

	Waterfront Wide- Initiatives	Port Lands	East Bayfront	Central Waterfront	West Don Lands	Total 31 mars 2015
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<i>Coûts des projets directs:</i>						
Paiements de transfert et subventions	21,469,115	-	2,244,105	-	-	23,713,220
Planification de projets et mise en oeuvre	549,608	551,069	312,303	235,271	527,487	2,175,738
Amortissement	-	-	1,246,447	-	-	1,246,447
Gestion de projets - salaires, honoraires et bénéfices	227,949	646,176	2,863,036	1,119,338	536,642	5,393,141
Moins gestion de projets - salaires, honoraires et bénéfices reliés aux actifs en développement	-	-	(1,924,466)	(942,434)	(403,915)	(3,270,815)
	22,246,672	1,197,245	4,741,425	412,175	660,214	29,257,731
<i>Frais généraux et soutiens:</i>						
Salaires, honoraires et bénéfices	153,376	434,781	1,926,400	753,149	361,081	3,628,787
Frais de bureau	85,908	243,526	1,079,000	421,848	202,246	2,032,528
Communications, publicité et relations gouvernementales	23,458	66,498	294,634	115,191	55,226	555,007
Technologie d'information	15,744	44,629	197,741	77,309	37,064	372,487
Amortissement	10,201	28,917	128,123	50,091	24,015	241,347
	288,687	818,351	3,625,898	1,417,588	679,632	6,830,156
Moins dépenses générales et de soutien reliées aux actifs en développement	-	-	(2,440,720)	(1,206,465)	(512,269)	(4,159,454)
	<b>22,535,359</b>	<b>2,015,596</b>	<b>5,926,603</b>	<b>623,298</b>	<b>827,577</b>	<b>31,928,433</b>

# Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

## 15. Engagements contractuels

La société a des engagements contractuels de \$ 30,244,479, dont \$ 23,808,650 représente des engagements de projets et dont \$ 6,435,829 représente des engagements corporatifs. Ces engagements viennent à échéance le 31 mars 2023.

## 16. Informations sur les risques

### *Risque de crédit*

La société est exposée à un risque de crédit sur l'encaisse et les placements à court terme détenus par les banques, les gouvernements et les autres débiteurs, incluant les comptes à recevoir. L'exposition maximale au risque de crédit est égale à la valeur comptable (nette des provisions) des actifs financiers. L'objectif de gestion du risque de crédit des contreparties est de prévenir des pertes sur les actifs financiers. La société évalue la qualité de crédit des partenaires financiers et des débiteurs, en tenant compte de leur situation financière, leur expérience passée et autres facteurs.

### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque qu'une société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le risque de liquidité comprend le risque qui, en raison des besoins en trésorerie opérationnels, la société n'aura pas suffisamment de fonds pour régler une transaction à la date d'échéance; sera forcée à vendre des actifs financiers à un montant plus bas que le prix du marché; ou sera dans l'impossibilité de régler ou recouvrer un actif financier. La société gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des fournisseurs et autres créditeurs, en mettant l'accent sur la collecte des créditeurs et en demandant le financement gouvernemental à l'avance.

### *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La société est exposée à ce risque pour ces placements à court terme. Au 31 mars 2016, si les taux d'intérêts en vigueur avaient augmentés ou diminués de 1,0%, avec toutes les autres variables demeurant constantes, l'excédent des revenus sur les dépenses auraient augmenté ou diminué, respectivement de \$ nul (2015 - \$217,778).

## 17. Autres revenus de fonctionnement nets

	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$
Revenus de location et autres revenus	4,571,985	7,698,286
Moins: frais de fonctionnement	(3,713,790)	(5,425,902)
	858,195	2,272,384
Intérêts et autres revenus	452,310	1,322,549
Autres revenus de fonctionnement nets	1,310,505	3,594,933

## 18. Rémunération du cadre supérieur

L'ancien accord de consultation avec le président et PDG a pris fin le 31 décembre 2015. Les honoraires payés en vertu de cet accord de consultation pour la période du 1er avril 2015 au 31 décembre 2015 s'élevaient à \$336,095 (honoraires \$328,000, tarif aérien - \$745, logement - \$881, autres moyens de transport - \$189, repas & autres - \$791, développement professionnel - \$3,029, autres - \$2,260) (2015 - \$396,777) .



# Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

## 19. Fiducie sous administration

En février 2016, la société est devenue l'administrateur d'un fonds de \$ 3,000,000 pour être utilisé pour les dépenses relatives au projet Under Gardiner. La fiducie a droit à tout intérêt gagné sur le solde des fonds. Un sommaire de la situation financière de la fiducie, au 31 mars 2016, est comme suit:

	31 mars 2016
	\$
Encaisse et créances à recevoir	2,961,429
Actifs en développement	619,596
<b>Actifs total</b>	<b>3,581,025</b>
Créditeurs et frais courus	(578,752)
<b>Actifs nets</b>	<b>3,002,273</b>

Ces fonds ne sont pas inclus dans l'état de la situation financière, ni ont leurs activités été inclus dans l'état des revenus et dépenses.

## 20. Chiffres comparatifs

Pour fins de comparaison, certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice courant.

## 21. Obligations conditionnelles

- (a) u En vertu des termes et conditions des ententes de contributions, la société fournit un dédommagement à la ville, à la province de l'Ontario et au gouvernement du Canada et à leurs représentants, employés et agents respectifs, de et contre toutes réclamations, pertes, dommages, coûts, dépenses, actions et autres procédures liées à une blessure ou de la mort d'une personne ou de dommages ou de pertes de propriété, de la violation de droits ou de toute autre perte ou dommage, de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de toute négligence, omission ou délai de la part de la société, des dirigeants de la société, des directeurs, des employés, des sous-contractants, des agents ou des sous-traitants tiers, afin de réaliser un projet sauf dans le cas où la blessure, la perte ou le dommage a été causé par la ville, la province de l'Ontario et/ou le gouvernement du Canada ou leurs représentants, employés ou agents.

La société exige que tous les bénéficiaires admissibles indemnisent la société de et contre toute responsabilité sur la même base décrite ci-dessus.

La société exige la plupart des tiers sous-traitants d'indemniser chaque niveau de gouvernement et la société, ses dirigeants, employés et agents contre toutes les réclamations, les obligations et les exigences à l'égard de toutes blessures aux personnes (y compris la mort), dommages à ou de perte ou de destruction à la propriété ou de la transgression des droits de l'homme causés par ou découlant directement de :

- (i) u la rupture de l'une ou l'autre des conditions du contrat par le tiers sous-contractant ou de ses dirigeants, employés ou agents; ou
- (ii) u toute omission ou toute atteinte méchante ou acte de négligence du tiers sous-contractant ou de ses dirigeants, employés ou agents en ce qui concerne le projet.



# Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

---

## 21. Obligations conditionnelles (suite)

(b) M En vertu de l'entente de livraison avec chaque bénéficiaire admissible respectivement, la société prévoit une indemnité pour le compte du bénéficiaire admissible et ses dirigeants, employés et agents, de et contre toutes réclamations à l'égard de perte directe résultant de:

- (i) la rupture par la société de l'entente de livraison ou de documents ou certificats livrés en vertu de l'entente; ou
- (ii) toutes actes de négligence ou omissions de la société, ses dirigeants, directeurs, employés ou agents, en relation avec le projet.

La direction tente de limiter l'exposition de la société sous ces indemnisations par l'achat d'assurance pour les administrateurs et les dirigeants, la répartition des risques des bénéficiaires admissibles et des sous-traitants (décrites ci-dessus) et par l'application des politiques et des procédures de la société et des bénéficiaires admissibles, ainsi qu'une surveillance intense lorsqu'appropriée.

(c) M La société a conclu un certain nombre d'ententes de développement avec les tiers constructeurs en ce qui concerne les terrains situés dans les secteurs West Don Lands et East Bayfront. En vertu de ces ententes, la société a fourni aux constructeurs certaines étapes de représentation basées sur des obligations particulières de la société en matière de développement. Les représentations se rapportent principalement aux délais. La responsabilité future maximale liée à la responsabilité de ces représentations est de \$ 7,5 millions au titre d'une entente de développement avec un constructeur. Bien que les montants ne sont pas déterminables dans le cadre des autres ententes de développement, la responsabilité est limitée au montant des dépenses encourues par le constructeur pour le développement. Aucun montant pour ces instances a été inscrit dans les états financiers. La direction vise à limiter l'exposition potentielle de la société en vertu de ces garanties dans les délais, les coûts et la portée pratiques de gestion.

(d) M La société a un passif éventuel lié à une entente d'accès municipale avec la ville de Toronto pour l'entretien continu et l'élimination potentielle de tuyaux d'énergie urbaine dans le secteur West Don Lands. La direction estime la responsabilité potentielle maximale à \$ 1,600,000. Ces coûts sont présentement pas financés.





55 promenade du Colonel By Drive | T 613-563-1984  
Ottawa, Ontario, Canada K1N 9J2 | F 613-563-7646

### Responsabilité de la direction en matière de communication de l'information financière

La direction a préparé les états financiers et les renseignements financiers qui accompagnent le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés en conformité avec des principes comptables canadiens pour le secteur public. La direction est responsable de la justesse, de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements contenus dans les états financiers. Les renseignements financiers apparaissant ailleurs dans le rapport annuel correspondent à ceux que contiennent les états financiers.

En s'acquittant de sa responsabilité relativement à l'intégrité et à la justesse des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle de la gestion et des finances qui sont conçus pour fournir une garantie raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont sauvegardés et que des dossiers convenables sont conservés. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui fournit une délégation de pouvoirs appropriée et une séparation des responsabilités.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne. Les membres du conseil se réunissent régulièrement afin de coordonner les activités financières de l'organisme et examinent annuellement les états financiers.

Les états financiers ont été examinés de façon indépendante par PricewaterhouseCoopers. Le rapport du vérificateur expose la portée de l'examen réalisé et fait part de son opinion sur les états financiers de l'entreprise.

---

Nina Kressler  
Présidente-directrice générale

---

Dan Young, CPA, CMA  
Vice-président et chef de l'exploitation

16 juin 2016



Le 23 juin 2016

## Rapport de l'auditeur indépendant

**Aux membres de  
Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
99, rue Bank, bureau 800, Ottawa (Ontario) Canada K1P 1E4  
Tél.: +1 613 237 3702, Téléc.: +1 613 237 3963*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de ses actifs nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

**Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés**

# Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation



État de la situation financière

Au 31 mars 2016

	2016 \$	2015 \$
<b>Actif</b>		
<b>Court terme</b>		
Trésorerie	1 236 744	1 910 776
Débiteurs	1 191 548	284 285
Frais payés d'avance	82 150	81 088
	<u>2 510 442</u>	<u>2 276 149</u>
Immobilisations corporelles (note 3)	<u>156 179 744</u>	<u>160 746 499</u>
	<u>158 690 186</u>	<u>163 022 648</u>
<b>Passif et Actifs Nets</b>		
<b>Court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer	1 804 663	2 012 365
Revenus reportés et dépôts	2 451 315	2 256 557
Portion de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 4)	147 414	140 698
	<u>4 403 392</u>	<u>4 409 620</u>
Revenus reportés et dépôts	477 739	407 909
Dette à long terme (note 4)	48 810 329	46 848 811
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 5)	107 035 910	110 248 841
	<u>160 727 370</u>	<u>161 915 181</u>
<b>Actifs nets</b>	<u>(2 037 184)</u>	<u>1 107 467</u>
	<u>158 690 186</u>	<u>163 022 648</u>

**Engagements** (note 9)

Approuvé par le Conseil,

 , administrateur  , administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

### État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016 \$	2015 \$
<b>Revenu</b>		
Nourriture et boissons	9 553 086	9 804 603
Location de salles	4 374 680	3 789 362
Commissions	1 529 300	1 356 986
Publicité	608 893	340 998
Autres	104 414	74 413
Intérêts gagnés	14 075	21 947
	<u>16 184 448</u>	<u>15 388 309</u>
<b>Charge (note 6)</b>		
Frais directs	6 994 047	7 141 871
Frais des installations	5 048 796	5 143 894
Frais de vente et d'administration et frais généraux	3 013 055	3 052 611
	<u>15 055 898</u>	<u>15 338 376</u>
<b>Excédent des revenus sur les charges avant les éléments inhabituels</b>	1 128 550	49 933
Intérêts sur la dette à long terme	(2 198 235)	(2 112 530)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	3 212 931	3 212 931
Droits liés à la dénomination	-	(296 655)
Amortissement des immobilisations corporelles	(5 287 897)	(5 282 669)
<b>Excédent des charges sur les revenus pour l'exercice</b>	<u>(3 144 651)</u>	<u>(4 428 990)</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

**Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation**

État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

---

	2016 \$	2015 \$
Actifs nets à l'ouverture de l'exercice	1 107 467	5 536 457
Excédent des charges sur les revenus pour l'exercice	<u>(3 144 651)</u>	<u>(4 428 990)</u>
Actifs (passifs) nets à la clôture de l'exercice	<u>(2 037 184)</u>	<u>1 107 467</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.



## Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016 \$	2015 \$
<b>Flux de trésorerie liés aux :</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Excédent des charges sur les revenus pour l'exercice	(3 144 651)	(4 428 990)
Éléments sans effet sur la trésorerie -		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 287 897	5 282 669
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(3 212 931)	(3 212 931)
Capitalisation des intérêts sur la dette à long terme	2 108 932	2 016 819
	<u>1 039 247</u>	<u>(342 433)</u>
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 7)	<u>(851 439)</u>	<u>985 609</u>
	187 808	643 176
<b>Activité d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(721 142)	(21 047)
<b>Activité de financement</b>		
Remboursement de la dette à long terme	<u>(140 698)</u>	<u>(134 288)</u>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice</b>	(674 032)	487 841
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<u>1 910 776</u>	<u>1 422 935</u>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<u>1 236 744</u>	<u>1 910 776</u>
<b>Information supplémentaire</b>		
Intérêts payés	89 303	95 712

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2016

---

## 1 Nature des activités

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation (« le Centre ») a été constitué en société en vertu d'une loi spéciale de la province d'Ontario. Le Centre a pour mandat d'exploiter, d'entretenir et de gérer un centre de congrès de classe internationale dans la ville d'Ottawa, de façon à promouvoir et à développer le tourisme et le commerce en Ontario. Le Centre est exonéré d'impôts sur le revenu.

## 2 Sommaire des principales méthodes comptables

### Mode de présentation

Les états financiers de la Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes comptables s'appliquant aux organismes gouvernementaux sans but lucratif.

### Constatation des revenus

Les revenus provenant de la nourriture, des boissons, de la location de salles et autres sont constatés lorsque les biens ou les services sont fournis aux clients. Les revenus de publicité sont constatés au courant de l'exercice où la publicité est fournie au client. Les revenus de commissions sont constatés au courant de l'exercice où l'événement relié a lieu.

Le Centre suit la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports grevés d'une affectation sont constatés en tant que revenus au cours de l'exercice où sont comptabilisées les charges auxquelles ils ont été affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou sont à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et qu'il est raisonnable de croire que son encaissement est assuré.

### Apports reçus sous forme de matériel et services

De temps à autre, le Centre reçoit du matériel et des services. Étant donné que ces apports en matériel et services n'ont pas été acquis dans le cours normal par le Centre ou que leur juste valeur ne peut pas être raisonnablement estimée, les apports en matériel et services n'ont pas été constatés dans les présents états financiers.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur les montants constatés de l'actif et du passif et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des revenus et des charges de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations significatives faites lors de la préparation de ces états financiers comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les revenus de commissions. De par leur nature, ces estimations sont

## Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2016

---

exposées à une incertitude relative à la mesure, et l'incidence sur les états financiers de changements futurs apportés à ces estimations pourrait être importante.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements. L'amortissement est établi selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des diverses catégories d'actifs, sauf dans l'année d'acquisition, où l'amortissement de l'actif est comptabilisé au prorata sur la base du trimestre au cours duquel l'actif a été acquis. L'amortissement se calcule comme suit.

Bâtiment	40 ans linéaire
Logiciels	5 ans linéaire
Mobilier, matériel et agencement	10 ans linéaire
Réseau technologique	15 ans linéaire

Le Centre soumet ses actifs à long terme à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif n'a plus de potentiel d'utilisation à long terme pour le Centre. La perte de valeur, s'il en est, correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle. Les pertes de valeur ne sont pas reprises au cours de périodes ultérieures.

### Revenus reportés et dépôts

Les revenus reportés et dépôts représentent les montants versés d'avance par des clients pour des services qui seront rendus au cours de périodes ultérieures.

### Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés représentent les montants qui ont été reçus de divers paliers du gouvernement et d'un des principaux associés du Centre et qui seront affectés à la construction et à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Les apports reportés sont constatés comme revenus selon la même méthode que l'amortissement des immobilisations corporelles.

### Avantages sociaux futurs

Tous les employés à temps plein du Centre peuvent adhérer au régime de retraite à cotisations déterminées du Centre. En vertu de ce régime, les employés reçoivent, au moment de leur retraite ou à la fin de leur contrat de travail, des prestations de retraite d'un montant correspondant aux cotisations cumulées qu'ils ont versées et que le Centre a versées en leur faveur, majoré de tout revenu provenant du placement de ces cotisations. Les cotisations que doit verser le Centre sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'employé fournit les services.

Au cours de l'exercice, le Centre a comptabilisé une charge de 81 023 \$ (86 609 \$ en 2015) au titre de cotisations versées au régime de retraite à cotisations déterminées, qui est comprise dans les frais de vente et d'administration et frais généraux.

## Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2016

### Instruments financiers

Les instruments financiers du Centre se composent de la trésorerie, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer, et de la dette à long terme.

Le Centre a classé ses instruments financiers comme suit.

Actif/passif	Évaluation
Trésorerie	Juste valeur
Débiteurs	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Coût après amortissement
Dette à long terme	Coût après amortissement

La valeur comptable de ces actifs financiers et passifs financiers correspond approximativement à leur juste valeur, à moins d'indication contraire.

### 3 Immobilisations corporelles

	2016		
	Coût	Cumul des amortissements	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Bâtiment	170 840 512	21 282 067	149 558 445
Logiciels	274 577	274 577	-
Mobilier, matériel et agencement	8 394 470	4 177 708	4 216 762
Réseau technologique	2 476 912	825 638	1 651 274
Terrain	753 263	-	753 263
	182 739 734	26 559 990	156 179 744
	2015		
	Coût	Cumul des amortissements	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Bâtiment	170 119 370	17 011 053	153 108 317
Logiciels	274 577	260 662	13 915
Mobilier, matériel et agencement	8 394 470	3 339 869	5 054 601
Réseau technologique	2 476 912	660 509	1 816 403
Terrain	753 263	-	753 263
	182 018 592	21 272 093	160 746 499

## Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2016

### 4 Dette à long terme

Le 2 novembre 2012, le Centre a obtenu qu'une modification soit apportée à l'entente de financement conclue avec l'Office ontarien de financement. En conséquence de cette modification, le Centre ne sera pas tenu de payer les annuités d'intérêt ou de capital à l'égard de l'emprunt concerné pour une période allant jusqu'à cinq ans (« la période »), durant laquelle les intérêts continueront de s'accumuler. À la discrétion de l'Office ontarien de financement et au plus tard en septembre 2018, le Centre devra recommencer à verser les paiements d'intérêts et de capital, en fonction d'un tableau d'amortissement de l'emprunt rajusté qui sera fourni par l'Office ontarien de financement à la fin de la période. Cet emprunt a été présenté comme un passif à long terme en se fondant sur l'hypothèse que l'Office ontarien de financement ne demandera aucun remboursement anticipé.

	2016 \$	2015 \$
Emprunt à l'Office ontarien de financement, portant intérêt à un taux correspondant au coût des fonds du gouvernement de l'Ontario majoré de 0,525 % (0,525 % en 2015), les intérêts étant composés annuellement, y compris des intérêts capitalisés de 2 108 933 \$ (2 016 819 \$ en 2015). Au 31 mars 2016, le taux d'intérêt s'établissait à 4,7 % (4,7 % en 2015)	47 123 077	45 014 144
Dette liée à l'acquisition du réseau technologique, portant intérêt à un taux annuel de 4,7 % et prévoyant des versements mensuels de capital et d'intérêts de 19 167 \$ (19 167 \$ en 2015) d'avril 2011 à mars 2026.	<u>1 834 666</u>	<u>1 975 365</u>
	48 957 743	46 989 509
Moins : portion échéant à moins d'un an	<u>147 414</u>	<u>140 698</u>
	<u>48 810 329</u>	<u>46 848 811</u>

La dette à long terme, à l'exclusion de l'emprunt à l'Office ontarien de financement, vient à échéance au cours des cinq prochains exercices, comme suit.

	\$
Exercice se terminant le 31 mars 2017	147 414
2018	154 451
2019	161 823
2020	169 548
2021	177 641

## Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2016

### 5 Apports reportés

	2016 \$	2015 \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	110 248 841	113 461 773
Amortissement	(3 212 931)	(3 212 932)
Solde à la clôture de l'exercice	<u>107 035 910</u>	<u>110 248 841</u>

### 6 Charges

Le tableau suivant présente les charges par fonction.

	2016 \$	2015 \$
Frais directs	6 994 047	7 141 871
Frais des installations	10 336 693	10 426 563
Frais de vente et d'administration et frais généraux	2 993 690	3 349 266
Frais de financement	2 198 235	2 112 530
	<u>22 522 665</u>	<u>23 030 230</u>

Le classement des charges par fonction présenté ci-dessus ne tient pas compte de l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles, ceux-ci étant considérés comme des revenus selon les méthodes comptables du Centre décrites à la note 2.

### 7 Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

La variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement représente la variation des actifs et des passifs à court terme, comme suit.

	2016 \$	2015 \$
Débiteurs	(907 263)	45 946
Frais payés d'avance	(1 062)	1 334
Créditeurs et charges à payer	(207 702)	343 703
Revenus reportés et dépôts - court terme	194 758	488 931
Revenus reportés et dépôts - long terme	69 830	105 695
	<u>(851 439)</u>	<u>985 609</u>

## Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2016

### 8 Instruments financiers et gestion des risques

Les données d'entrée utilisées pour réaliser les évaluations à la juste valeur des instruments financiers sont classées selon la hiérarchie suivante.

- Niveau 1 - Cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 - Données autres que les cours du marché, qui sont observables directement ou indirectement pour l'actif ou le passif concerné;
- Niveau 3 - Données non observables concernant l'actif ou le passif; les hypothèses sont fondées sur les meilleures informations internes et externes disponibles et elles constituent les hypothèses les plus appropriées, compte tenu du type d'instrument financier évalué, pour déterminer quel aurait été le prix de transaction à la date d'évaluation dans des conditions normales de marché.

La trésorerie, qui représente le seul instrument financier évalué à la juste valeur, a été évaluée comme un instrument financier de niveau 1.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte découlant du manquement d'une contrepartie à ses obligations contractuelles envers le Centre. Les politiques de réservation du Centre sont conçues pour minimiser les sommes dues par les clients à la fin de leur événement et ainsi, réduire leur exposition au risque de crédit. De plus, la direction du Centre révisé régulièrement la solvabilité de sa clientèle et dispose de politiques de recouvrement qui semblent suffisantes pour minimiser les pertes dans ce domaine. Le Centre estime que ses débiteurs ne posent pas de risque significatif de crédit.

Au 31 mars 2016, selon la date de facturation, les débiteurs suivants étaient en souffrance mais n'étaient pas considérés comme dépréciés.

	De 31 à 60 jours \$	De 61 à 90 jours \$	De 91 à 120 jours \$	Plus de 120 jours \$
Débiteurs	85 163	-	600	-

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Centre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Centre est exposé à ce risque principalement par l'emprunt. Au 31 mars 2016, le Centre respectait les clauses restrictives liées à l'emprunt et était en mesure de s'acquitter de ses obligations. En novembre 2012, le Centre a renégocié avec succès sa convention de prêt à long terme conclue avec l'Office ontarien de financement (note 4), de sorte qu'il prévoit continuer de respecter les clauses restrictives liées à l'emprunt et être en mesure de s'acquitter de ses obligations pour l'exercice 2017.

## Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2016

Le tableau qui suit présente le classement par échéance des passifs financiers du Centre au 31 mars 2015 à l'exclusion de l'emprunt à l'Office ontarien de financement (note 4) :

	Au plus 6 mois \$	Entre 6 mois et 1 an \$	Entre 1 an et 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Créditeurs et charges à payer	1 648 300	36 758	59 803	59 802	1 804 663
Dette à long terme (à l'exclusion des intérêts non capitalisés)	72 848	74 566	849 584	837 667	1 834 665
	1 721 148	111 324	909 387	897 469	3 639 328

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs liés aux instruments financiers fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché sur la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie afférents à ces instruments. Le Centre détient un emprunt de 47 123 077 \$ (45 014 144 \$ en 2015) portant intérêt au coût des fonds du gouvernement de l'Ontario majoré de 0,525 % annuellement (note 4). La direction estime que le Centre ne s'expose pas à un risque significatif de taux d'intérêt, autre que celui lié à son emprunt.

Au 31 mars 2016, l'exposition totale du Centre au risque de taux d'intérêt s'établissait à 47 123 077 \$. Le Centre estime qu'une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt sur l'emprunt, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, entraînerait une augmentation ou une diminution des actifs nets d'environ 471 231 \$. Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart peut être important.

### Financement disponible

Le Centre disposait d'une marge de crédit inutilisée de \$ 5 000 000 portant intérêt au taux préférentiel au 31 mars 2016. Cette marge de crédit est arrivée à terme et le Centre est actuellement dans le processus de renégociation pour la renouveler pour un montant de \$ 3 000 000 avec des termes semblables. Cette nouvelle marge de crédit serait disponible jusqu'en mars 2018.

### Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité présentée dans cette note doit être utilisée avec prudence, puisque les variations sont hypothétiques et ne constituent pas une prévision du rendement futur. Les sensibilités ci-dessus ont été calculées en fonction des soldes de clôture de l'exercice et varieront par suite des fluctuations des soldes au cours des périodes à venir. De plus, pour les besoins de l'analyse de sensibilité, l'incidence de la variation d'une hypothèse donnée sur la juste valeur des instruments financiers a été mesurée sans égard aux variations possibles d'autres hypothèses. Les variations réelles d'un facteur donné pourraient entraîner des variations d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence sur la juste valeur de l'instrument financier.



---

**Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation**

Notes annexes

31 mars 2016

---

**9 Engagements**

Le Centre a conclu un contrat de services pour les installations et un contrat de services pour la technologie relativement à l'établissement du nouveau Centre, les deux échéant en 2026. Selon le contrat de services pour les installations, parmi d'autres termes, le Centre paiera des frais de gestion de 240 000 \$ (230 000 \$ en 2015) avec des hausses annuelles de 10 000 \$ par la suite. Selon le contrat de services pour la technologie, le Centre fera des paiements annuels de 293 000 \$ (290 000 \$ en 2015) se rapportant au contrat de services courant. Tous les montants excluent les taxes applicables.

Le Centre est impliqué dans plusieurs poursuites qui sont survenues dans le cours normal de leurs activités. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, une déclaration d'un montant de \$ 9 600 000 a été déposée par le plaignant contre le Centre en lien avec une allégation de manquement aux obligations contractuelles. Le Centre ne reconnaît pas le bien-fondé de cette déclaration. À ce jour, le dénouement de cette poursuite ne peut être déterminé et aucun montant n'a été enregistré.

**10 Gestion du capital**

Sur le plan de la gestion du capital, le Centre a pour objectif de maintenir sa capacité de fonctionnement afin d'exécuter son mandat consistant à exploiter un centre de congrès de classe mondiale. La structure du capital du Centre se compose de ses actifs nets, de sa dette à long-terme et de ses apports reportés afférents aux immobilisations corporelles. En matière de gestion de la structure du capital, le Centre vise à garantir l'accès à un flux de trésorerie suffisant pour poursuivre ses activités et remplir ses obligations au titre du service de la dette à l'Office ontarien de financement.



**SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO****Rapport de la direction**

Les états financiers joints tombent sous la responsabilité de la direction de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux exigences comptables de la Loi sur l'administration financière, incluant le règlement 395/11 de l'Ontario. Les états comportent certains montants dont la valeur est basée sur des estimations et des jugements. La direction définit de tels montants sur une base raisonnable pour assurer que les états financiers sont présentés équitablement dans tous les aspects matériels.

La direction assure le maintien d'un système de contrôles comptables et administratifs internes conçus pour offrir une assurance raisonnable que les renseignements financiers sont pertinents, fiables et exacts et que les actifs de la Société sont correctement évalués et adéquatement conservés.

Les états financiers ont été audités par KPMG LLP, une firme d'auditeurs externes indépendants embauchée par le comité de direction. Le rapport est joint à la présente.

Imtiaz Dhanjee

Vice-président des finances

17 juin 2016



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
333, rue Bay, Bureau 4600  
Toronto (Ontario) M5H 2S5  
Canada  
Tél. 416-777-8500  
Télec. 416-777-8818

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Société  
du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto  
et au ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers conformément aux exigences comptables de la *Loi sur l'administration financière*, y compris le Règlement de l'Ontario 395/11, *Paiements de transfert*, de la *Loi sur l'administration financière*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



*Opinion*

À notre avis, les états financiers de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto au 31 mars 2016 et pour l'exercice clos à cette date ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences comptables de la *Loi sur l'administration financière*, y compris le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*.

*Observations*

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 afférente aux états financiers, qui indique que les états financiers ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, y compris le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*.

*KPMG S.R.L. / SENCRL.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés  
Le 10 juin 2016  
Toronto, Canada

# SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État de la situation financière

Au 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

	2016	2015
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 820 956 \$	5 176 954 \$
Acomptes des clients (note 3)	13 846 707	12 744 735
Débiteurs (note 8)	3 379 899	4 248 228
	<u>27 047 562</u>	<u>22 169 917</u>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer	5 131 236	6 037 917
Revenus reportés	13 846 707	12 744 735
Avantages sociaux futurs (note 6)	2 151 000	2 292 700
Apports reportés liés aux immobilisations corporelles	44 689 997	45 683 108
	<u>65 818 940</u>	<u>66 758 460</u>
Dette nette	(38 771 378)	(44 588 543)
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (note 4)	184 778 981	188 739 644
Stocks	440 654	548 090
Charges payées d'avance	666 149	688 435
	<u>185 885 784</u>	<u>189 976 169</u>
Engagements (note 9)		
Excédent accumulé (note 5)	147 114 406 \$	145 387 626 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

  
\_\_\_\_\_, administrateur

  
\_\_\_\_\_, administrateur

# SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

	31 mars 2016	31 mars 2016	31 mars 2015
	Montants budgétés	Résultats réels	Résultats réels
<b>Revenus</b>			
Aliments et boissons	23 614 500 \$	23 629 120 \$	24 908 262 \$
Location d'installations	16 250 000	16 141 461	16 173 121
Stationnement	10 900 000	10 888 475	10 675 527
Commissions	5 900 100	6 010 587	5 609 899
Communications	1 950 000	2 123 320	2 028 459
Apports en capital	993 100	993 111	993 111
Autres	3 292 300	3 412 625	3 270 518
Montant brut total des revenus	62 900 000	63 198 699	63 658 897
<b>Charges (note 7)</b>			
Location d'installations	4 526 400	4 412 230	4 362 530
Services événementiels	536 900	542 173	535 660
Aliments et boissons	14 959 900	15 359 362	15 548 725
Communications	801 200	741 138	640 644
Stationnement	2 880 400	2 743 461	2 695 616
Vente et commercialisation	4 612 300	4 197 747	3 952 508
Services d'ingénierie	5 149 400	5 084 225	5 123 863
Énergie	3 143 300	3 139 112	3 092 339
Charges générales et administratives	7 132 700	7 103 903	7 484 841
Autres	2 827 500	2 800 207	2 709 646
Amortissement	8 979 600	8 848 361	8 522 155
Total des charges	55 549 600	54 971 919	54 668 527
Excédent de l'exercice	7 350 400	8 226 780	8 990 370
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	144 760 800	145 387 626	141 397 256
Distribution (note 5)	(6 500 000)	(6 500 000)	(5 000 000)
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	145 611 200 \$	147 114 406 \$	145 387 626 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État de la variation de la dette nette

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

	31 mars 2016	31 mars 2016	31 mars 2015
	Montants budgétés	Résultats réels	Résultats réels
Excédent de l'exercice	7 350 400 \$	8 226 780 \$	8 990 370 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 843 500)	(4 887 698)	(6 923 584)
Amortissement des immobilisations corporelles	8 979 500	8 848 361	8 522 155
	10 486 400	12 187 443	10 588 941
Acquisition de stocks	(5 480 000)	(5 241 509)	(5 273 120)
Acquisition de charges payées d'avance	(645 000)	(1 057 841)	(949 403)
Consommation des stocks	5 470 000	5 348 945	5 228 400
Utilisation de charges payées d'avance	663 800	1 080 127	777 130
Distribution	(6 500 000)	(6 500 000)	(5 000 000)
Diminution de la dette nette	3 995 200	5 817 165	5 371 948
Dette nette à l'ouverture de l'exercice	(45 066 500)	(44 588 543)	(49 960 491)
<b>Dette nette à la clôture de l'exercice</b>	<b>(41 071 300) \$</b>	<b>(38 771 378) \$</b>	<b>(44 588 543) \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



# SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2016, avec informations comparatives de 2015

	2016	2015
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	8 226 780 \$	8 990 370 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	8 848 361	8 522 155
Avantages sociaux futurs	(141 700)	(39 100)
Apports reportés liés à l'amortissement des immobilisations corporelles	(993 111)	(993 111)
	<u>15 940 330</u>	<u>16 480 314</u>
Variation des actifs et des passifs hors trésorerie		
Débiteurs	868 329	(818 487)
Stocks	107 436	(44 720)
Charges payées d'avance	22 286	(172 273)
Créditeurs et charges à payer	(906 681)	(1 065 021)
	<u>16 031 700</u>	<u>14 379 813</u>
Activités de financement		
Distribution (note 5)	(6 500 000)	(5 000 000)
Activités d'investissement en immobilisations		
Entrées d'immobilisations corporelles	(4 887 698)	(6 923 584)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 644 002	2 456 229
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	5 176 954	2 720 725
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>9 820 956 \$</u>	<u>5 176 954 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2016

---

La Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto (la « Société ») a été constituée en société sans capital social en vertu du projet de loi 141 devenu la *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto* de 1988 et est soumise à l'autorité du gouvernement de la province de l'Ontario par l'entremise du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport de l'Ontario. En vertu de cette même loi, la Société est considérée comme un organisme de la Couronne et elle est exonérée de l'impôt sur le bénéfice.

La Société exploite des installations qui peuvent accueillir des congrès, des salons professionnels, des salons à l'intention des consommateurs, des événements mis sur pied par des entreprises et des événements où sont servis des aliments et des boissons. Elle exploite aussi des stationnements.

## 1. Principales méthodes comptables

### a) Constatation des revenus

Les revenus que génèrent la vente d'aliments et de boissons, la location d'installations et l'utilisation des stationnements de la Société sont constatés dès que les services sont rendus. Les revenus tirés des commissions sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés. Des frais d'annulation sont constatés lorsqu'un événement est annulé.

### b) Apports reportés liés aux immobilisations corporelles

Le financement fourni par la province d'Ontario utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables est inscrit à titre d'apports reportés. Ces montants sont inscrits comme un recouvrement dans l'état des résultats à hauteur de l'amortissement porté en déduction des immobilisations corporelles amortissables connexes, la variation annuelle de celles-ci, de 993 111 \$ (993 111 \$ en 2015), ayant été comptabilisée dans l'état des flux de trésorerie.

# SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite)

### c) Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas affectables au règlement des passifs existants et sont destinés à être utilisés à des fins de prestation de services. Leurs durées de vie utile s'étendent au-delà de la clôture de l'exercice en cours et ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Les actifs non financiers comprennent :

#### i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement des immobilisations corporelles est imputé selon la méthode linéaire sur les durées de vie utiles prévues suivantes :

---

Bâtiment	50 ans
Mobilier, agencements et matériel informatique	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	De 5 à 20 ans

---

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation dès que les conditions indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou dès que la valeur des avantages économiques futurs liés à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette.

#### ii) Stocks

Les stocks sont inscrits au coût ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure.

#### iii) Charges payées d'avance

# SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite)

### d) Revenus reportés

Les revenus reportés représentent les acomptes reçus des clients en échange de l'utilisation future des installations de la Société. Les acomptes sont portés en diminution du montant facturé au client.

### e) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse un certain nombre d'estimations et pose diverses hypothèses relatives aux valeurs comptables de l'actif et du passif et à la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et aux valeurs comptables des revenus et des charges de l'exercice à l'étude. Les éléments importants pour lesquels la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour moins-value des débiteurs ainsi que l'actif et les obligations liés aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### f) Instruments financiers

À la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût ou au coût amorti.

### g) Montants budgétés

Les montants budgétés ont été tirés du plan d'affaires approuvé par le conseil d'administration le 18 février 2015.

# SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

## 2. Mode de présentation

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers soient établis conformément aux normes comptables utilisées par la province d'Ontario, c'est-à-dire les normes comptables canadiennes pour le secteur public (« SP ») publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP »), et prévoit que des changements à ces normes pourraient être nécessaires en raison de la réglementation.

Le Règlement de l'Ontario 395/11 exige que les paiements de transfert utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables soient comptabilisés en tant qu'apports reportés et soient inscrits comme un recouvrement dans l'état des résultats à hauteur de l'amortissement porté en déduction des immobilisations corporelles amortissables connexes. Cette exigence comptable n'est pas conforme aux exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui exigent que les paiements de transfert soient comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont approuvés par les cédants et que les critères d'admissibilité sont remplis, à moins que le paiement de transfert ne contienne une clause créant un passif, auquel cas il est considéré comme un revenu au cours de la période où le passif est éteint.

Par conséquent, les présents états financiers ont été établis conformément aux exigences en matière de comptabilité de la *Loi sur l'administration financière*, notamment le Règlement de l'Ontario 395/11, *Paiements de transfert*, de la *Loi sur l'administration financière*.

## 3. Acomptes des clients

Les acomptes des clients s'entendent des montants en trésorerie reçus aux fins de l'utilisation future des installations de la Société. Les acomptes des clients sont investis dans des certificats de placement garanti de un an qui arrivent à échéance à diverses dates.

## 4. Immobilisations corporelles

2016	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Bâtiment	230 623 960 \$	80 400 518 \$	150 223 442 \$
Mobilier, agencements et matériel informatique	38 469 049	28 796 847	9 672 202
Améliorations locatives	68 138 282	43 254 945	24 883 337
	337 231 291 \$	152 452 310 \$	184 778 981 \$

# SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

## 4. Immobilisations corporelles (suite)

2015	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Bâtiment	229 390 495 \$	75 858 580 \$	153 531 915 \$
Mobilier, agencements et matériel informatique	36 731 125	26 740 032	9 991 093
Améliorations locatives	66 221 973	41 005 337	25 216 636
	332 343 593 \$	143 603 949 \$	188 739 644 \$

## 5. Excédent accumulé

L'excédent accumulé total comprend le surplus d'apport, la distribution accumulée et l'excédent de l'exercice, comme suit :

	Surplus d'apport	Distribution accumulée	Excédent annuel accumulé	Excédent accumulé total
Solde au 31 mars 2015	142 850 705 \$	(59 000 000) \$	61 536 921 \$	145 387 626 \$
Distribution	—	(6 500 000)	—	(6 500 000)
Excédent de l'exercice	—	—	8 226 780	8 226 780
Solde au 31 mars 2016	142 850 705 \$	(65 500 000) \$	69 763 701 \$	147 114 406 \$

Le solde du surplus d'apport a été créé à la suite de la libération de la Société, le 30 mars 2003, par l'Office ontarien du financement (l'« OOF »), de toutes ses obligations aux termes du financement provisoire destiné aux travaux d'agrandissement.

La Société a convenu d'effectuer une distribution minimale annuelle à la province d'Ontario d'un montant de 2 500 000 \$, moins tout montant de substitution aux impôts fonciers qu'elle verse au cours d'un exercice donné et moins tout montant supplémentaire annuel convenu par écrit par la Société et l'OOF.

Le 9 mars 2016, le conseil d'administration a approuvé le versement d'une distribution de 6 500 000 \$ en se basant sur les résultats financiers de l'exercice 2016 (5 000 000 \$ pour

# **SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

---

l'exercice 2015). Depuis l'instauration de la politique en matière de distributions, la Société a versé au total 65 500 000 \$ en distributions (59 000 000 \$ à la clôture de l'exercice 2015).

# SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

---

## 6. Avantages sociaux futurs

La Société offre un régime de retraite agréé qui comporte un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées. Dans le cas du volet à prestations déterminées, les salariés versent des cotisations à des taux déterminés et le promoteur verse des cotisations dont le montant et le calendrier sont établis par les actuaires-conseils. Le volet à prestations déterminées du régime fournit des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service et sur la meilleure moyenne des gains ouvrant droit à pension. Certains salariés à la retraite touchent également des prestations de maladie et autres avantages complémentaires de retraite payés par la Société. En outre, la Société a aussi établi un régime d'allocations de retraite non capitalisé à l'intention d'un dirigeant pour lequel les allocations s'accumulent à raison de 15 % du salaire de base de ce dirigeant, ainsi qu'une convention de retraite à l'intention d'un dirigeant retraité pour laquelle les prestations ont cessé de s'accumuler.

La Société comptabilise ses obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). La date d'évaluation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des conventions de retraite correspond à la date de clôture d'exercice de la Société, et l'évaluation du régime de retraite à prestations déterminées est faite en date du 31 décembre. Les dates des plus récentes évaluations actuarielles du régime de retraite à prestations déterminées à des fins de capitalisation (et celle des prochaines évaluations requises) et l'évaluation actuarielle des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (et celle des prochaines évaluations requises) sont les suivantes :

- a) régime de retraite agréé à prestations déterminées – 31 décembre 2013 (31 décembre 2016);
- b) autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi – 31 mars 2014 (31 mars 2017);
- c) convention de retraite – 31 mars 2016 (31 mars 2017);
- d) régime d'allocations de retraite – 31 mars 2016 (31 mars 2017).



# SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

---

## 6. Avantages sociaux futurs (suite)

Les gains et les pertes actuariels au titre des actifs des régimes découlent de l'écart entre le taux de rendement réel des actifs des régimes sur une période donnée et le taux de rendement prévu pour cette même période. Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées découlent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui ont servi à calculer l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains et les pertes actuariels nets cumulatifs sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés (« DMERCA »).

Comme l'indique le tableau suivant, la Société a un déficit de 4 485 300 \$ (1 800 108 \$ en 2015) relativement à ses régimes d'avantages sociaux futurs. La perte actuarielle nette non amortie s'est établie à 2 334 300 \$ (gain actuariel de 492 592 \$ en 2015), ce qui a donné lieu à un passif de 2 151 000 \$ au titre des avantages sociaux futurs (2 292 700 \$ en 2015) inscrit dans les états financiers.

Actuellement, 113 salariés participent au régime à prestations déterminées et 207 au régime à cotisations déterminées. Au cours de 2005, la Société a mis un terme au volet à prestations déterminées de son régime. Tous les nouveaux membres admissibles au régime doivent adhérer au volet à cotisations déterminées du régime. Au 31 mars 2016, le régime à cotisations déterminées était entièrement capitalisé.

# SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

## 6. Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau ci-après donne des renseignements précis sur les régimes de retraite et d'avantages sociaux de la Société :

	2016			2015		
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total
Charges au titre du régime à prestations déterminées						
Coûts des prestations de l'exercice	1 269 400 \$	97 900 \$	1 367 300 \$	1 180 200 \$	89 000 \$	1 269 200 \$
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	(63 800)	29 400	(34 400)	20 600	20 400	41 000
Cotisations des salariés	(183 800)	–	(183 800)	(185 800)	–	(185 800)
Charges au titre du régime à prestations déterminées	1 021 800	127 300	1 149 100	1 015 000	109 400	1 124 400
Charges d'intérêts au titre du régime à prestations déterminées						
Coût financier de l'obligation au titre des prestations constituées	1 641 800	111 600	1 753 400	1 589 200	110 000	1 699 200
Rendement prévu des actifs des régimes	(1 643 500)	(20 900)	(1 664 400)	(1 528 300)	(22 100)	(1 550 400)
Charges (produits) d'intérêts au titre du régime à prestations déterminées	(1 700)	90 700	89 000	60 900	87 900	148 800
Charges totales au titre du régime à prestations déterminées	1 020 100	218 000	1 238 100	1 075 900	197 300	1 273 200
Coût du régime à cotisations déterminées	604 700	–	604 700	561 300	–	561 300
Charges totales au titre des régimes	1 624 800 \$	218 000 \$	1 842 800 \$	1 637 200 \$	197 300 \$	1 834 500 \$

# SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

## 6. Avantages sociaux futurs (suite)

	2016			2015		
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Total
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées						
Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées à l'ouverture de l'exercice	29 555 871 \$	2 489 000 \$	32 044 871 \$	27 524 600 \$	2 280 800 \$	29 805 400 \$
Coûts des prestations de l'exercice en cours	1 269 400	97 900	1 367 300	1 180 200	89 000	1 269 200
Coût financier	1 641 800	111 600	1 753 400	1 589 200	110 000	1 699 200
Prestations versées	(680 100)	(86 400)	(766 500)	(953 800)	(84 400)	(1 038 200)
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice	31 786 971 \$	2 612 100 \$	34 399 071 \$	29 340 200 \$	2 395 400 \$	31 735 600 \$
Actifs prévus des régimes						
Actifs réels des régimes à l'ouverture de l'exercice	29 452 600 \$	792 163 \$	30 244 763 \$	26 334 200 \$	781 200 \$	27 115 400 \$
Cotisations de l'employeur	1 355 400	24 400	1 379 800	1 256 600	55 700	1 312 300
Cotisations des salariés	183 800	–	183 800	185 800	–	185 800
Rendement prévu des actifs des régimes	1 643 500	20 900	1 664 400	1 528 300	22 100	1 550 400
Prestations versées	(680 100)	(86 400)	(766 500)	(953 800)	(84 400)	(1 038 200)
Actifs prévus des régimes à la clôture de l'exercice	31 955 200 \$	751 063 \$	32 706 263 \$	28 351 100 \$	774 600 \$	29 125 700 \$
Amortissement des gains (pertes) sur l'obligation au titre des prestations constituées						
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées	31 786 971 \$	2 612 100 \$	34 399 071 \$	29 340 200 \$	2 395 400 \$	31 735 600 \$
Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées	31 787 000	2 573 500	34 360 500	29 555 871	2 489 000	32 044 871
Ajustements liés à l'expérience	(29) \$	38 600 \$	38 571 \$	(215 671) \$	(93 600) \$	(309 271) \$
Amortissement annuel sur la DMERCA	– \$	4 800 \$	4 800 \$	(20 600) \$	(10 100) \$	(30 700) \$
Amortissement des gains (pertes) sur les actifs des régimes						
Solde de clôture prévu des actifs des régimes	31 955 200 \$	751 063 \$	32 706 263 \$	28 351 100 \$	777 600 \$	29 128 700 \$
Actifs réels des régimes	29 153 000	722 200	29 875 200	29 452 600	792 163	30 244 763
Ajustements liés à l'expérience	(2 802 200) \$	(28 863) \$	(2 831 063) \$	1 101 500 \$	14 563 \$	1 116 063 \$
Amortissement annuel sur la DMERCA	(267 100) \$	(2 300) \$	(269 400) \$	105 000 \$	1 100 \$	106 100 \$
Montant réel du passif comptabilisé au titre des retraites dans les états de la situation financière						
Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées	31 787 000 \$	2 573 500 \$	34 360 500 \$	29 555 871 \$	2 489 000 \$	32 044 871 \$
Actifs réels des régimes	(29 153 000)	(722 200)	(29 875 200)	(29 452 600)	(792 163)	(30 244 763)
Déficit	2 634 000	1 851 300	4 485 300	103 271	1 696 837	1 800 108
Gains (pertes) actuariels non amortis	(2 162 200)	(172 100)	(2 334 300)	703 829	(211 237)	492 592
Montant réel du passif comptabilisé au titre des retraites	471 800 \$	1 679 200 \$	2 151 000 \$	807 100 \$	1 485 600 \$	2 292 700 \$

# SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

## 6. Avantages sociaux futurs (suite)

Le passif total au titre des prestations constituées de 2 151 000 \$ (2 292 700 \$ en 2015) est inclus dans l'état de la situation financière de la Société.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour comptabiliser les régimes sont les suivantes :

	2016		2015	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Taux d'actualisation	5,50 %	3,20 % - 5,50 %	5,50 %	2,90 % - 5,50 %
Rendement prévu des actifs des régimes	5,50 %	2,75 %	5,75 %	2,88 %
Taux de croissance de la rémunération	2,50 %	s.o.	2,50 %	s.o.
Taux d'indexation	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %
DMERCA (en années)	10,5	8,8 – 12,6	10,5	8,8 – 13,3

\* 2,50 % par année pour les années civiles 2014 et 2015, 3,75 % par année par la suite conformément aux hypothèses utilisées dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013.

Le tableau qui suit présente les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aux 31 mars :

	2016	2015
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	7,75 %	8,00 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	4,00 %	4,00 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2031	2031

## 7. Charges

Les charges comprennent des salaires et avantages sociaux de 25 535 350 \$ (25 804 761 \$ en 2015).

# SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

---

## 8. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital

### a) Instruments financiers

Le chapitre SP 3450 exige qu'un organisme classe les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui comporte trois niveaux de données pouvant servir à évaluer la juste valeur :

- Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données observables ou corroborées, autres que les données du niveau 1, telles que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou les données de marché observables sur pratiquement toute la durée des actifs et des passifs;
- Niveau 3 – les données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

Les actifs financiers de la Société inscrits à la juste valeur, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les acomptes des clients, sont classés au niveau 1.

Aux 31 mars 2016 et 2015, aucun instrument financier n'avait été classé au niveau 2 ou au niveau 3.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification au classement des actifs financiers et des passifs financiers aux trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des acomptes des clients, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer avoisine leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

# SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

## 8. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital (suite)

### b) Gestion des risques

En raison de ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers, notamment le risque de crédit et le risque de liquidité. La direction de la Société est responsable de la gestion des risques et elle identifie et évalue les risques financiers. Les risques importants font l'objet d'un suivi et sont abordés avec le comité des finances et d'audit du conseil d'administration. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

### i) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la trésorerie détenue auprès des banques et des institutions financières ainsi que des débiteurs. La gestion du risque de crédit de la contrepartie a pour objectif de prévenir les pertes liées aux actifs financiers. La Société évalue la qualité de ses contreparties en tenant compte de leur solvabilité et de leur réputation, l'expérience passée et d'autres facteurs.

Le classement chronologique des débiteurs se présente comme suit :

	2016	2015
Courant	1 415 128 \$	1 721 045 \$
En souffrance depuis moins de 60 jours	1 753 982	2 195 444
En souffrance depuis plus de 60 jours	5 283	4 740
Moins le compte de correction de valeur pour créances douteuses	(19 737)	(24 264)
Total des créances clients	3 154 656	3 896 965
Débiteurs non commerciaux	225 243	351 263
	3 379 899 \$	4 248 228 \$

Les valeurs comptables des débiteurs représentent l'exposition maximale au risque de crédit.

# SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

---

## 8. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital (suite)

### ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle d'obligations financières plus élevées que les actifs financiers qui pourraient venir à échéance à tout moment donné. La gestion du risque de liquidité de la Société a pour objectif de maximiser les réserves de trésorerie disponibles afin qu'elle puisse être en mesure de respecter ses obligations en matière de liquidité lorsque celles-ci viennent à échéance. La Société a mis en place une politique de placement prudente afin d'atteindre cet objectif et la gestion de cette politique repose sur le pouvoir de la Société d'investir des sommes d'argent excédentaires dans les placements suivants seulement :

- a) titres des gouvernements canadiens (fédéral et provinciaux);
- b) certificats de placement garanti;
- c) récépissés, billets de dépôt et acceptations bancaires (banque de l'annexe A ou B).

La politique prévoit également des exigences minimales en matière de qualité ainsi que des agences reconnues de notation des obligations pour les placements susmentionnés.

Les passifs financiers de la Société, y compris les créiteurs et charges à payer, viennent habituellement à échéance à moins de un an.

### c) Gestion du capital

La gestion du capital de la Société a pour objectif de préserver sa capacité de poursuivre son exploitation et de verser des distributions à l'OOF.

# SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2016

## 9. Engagements

La Société s'est engagée à verser des loyers annuels minimums (à l'exclusion des charges liées aux aires communes) conformément à divers contrats de location-exploitation pour des installations, des stationnements, des locaux de bureaux, du matériel informatique et du matériel, comme suit :

---

2017	1 947 912 \$
2018	1 020 492
2019	816 160
2020	567 705
2021	94 063
Par la suite	1 722 525
	<hr/>
	6 168 857 \$

---

La distribution annuelle minimale de la Société de 2 500 000 \$ devant être versée à l'OOF, comme il est indiqué à la note 5, a été exclue du tableau des engagements énoncés ci-dessus.



## Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

---

### Rapport de gestion

---

La direction de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique est responsable des états financiers ci-joints. Ces états financiers ont été établis par la direction conformément aux normes comptables pour les organismes du secteur public du Canada. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement. La direction a fixé ces montants de façon raisonnable pour veiller à ce que les états financiers soient établis en bonne et due forme, à tous importants égards.

La direction maintient un système de contrôle comptable et administratif interne conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la pertinence, l'exactitude et la fiabilité des renseignements financiers et pour veiller à ce que l'actif de la Société soit justifié et bien préservé.

Les états financiers ont été vérifiés par BDO Dunwoody LLP, un cabinet de vérificateurs externe indépendant, nommé par le conseil d'administration, dont le rapport est annexé ci-après.



Ronald Holgerson  
Président-directeur général  
Le 14 jun 2016



Lidia Maleckyj  
Trésorière  
Le 14 jun 2016



Tel: 905 270-7700  
Fax: 905 270-7915  
Toll-free: 866 248 6660  
www.bdo.ca

BDO Canada LLP  
1 City Centre Drive, Suite 1700  
Mississauga ON L5B 1M2 Canada

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Au conseil d'administration de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Nous avons vérifié les présents états financiers de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique, qui incluent le bilan en date du 31 mars 2016, l'état des résultats d'exploitation, les variations de l'actif net et les flux de trésorerie pour l'exercice s'étant terminé, ainsi qu'un sommaire des principales conventions comptables et autres renseignements explicatifs.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes du secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos au 31 mars 2016, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du secteur public du Canada.

**BDO CANADA LLP**

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Mississauga (Ontario)  
Le 14 jun 2016

## SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

## Bilan

	Au 31 mars 2016 (en milliers de dollars)	Au 31 mars 2015 (en milliers de dollars)
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	6 811	12 230
Débiteurs	651	1 432
Montant à recevoir de la Province	2 084	7 186
Charges payées d'avance	88	17
	<u>9 634</u>	<u>20 865</u>
<b>Immobilisations</b> (note 3)	<u>6 861</u>	<u>5 142</u>
	<b>16 495</b>	<b>26 007</b>
<b>PASSIF ET ACTIF NET</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer	4 440	7 394
Produit comptabilisé d'avance (note 4)	157	5 417
	<u>4 597</u>	<u>12 811</u>
<b>Obligation au titre des prestations futures des employés</b>	1 783	1 591
<b>Apports de capitaux comptabilisés d'avance</b> (note 5)	589	794
	<u>2 372</u>	<u>2 385</u>
	<u>6 969</u>	<u>15 196</u>
<b>Actif net</b>		
Non affecté	757	147
Fonds pour projets spéciaux (note 2h)	2 497	6 316
Investissement en immobilisations	6 272	4 348
	<u>9 526</u>	<u>10 811</u>
	<b>16 495</b>	<b>26 007</b>

Approuvé au nom du conseil d'administration




## SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

## État des résultats d'exploitation

Pour l'exercice clos le 31 mars	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
<b>Recettes</b>		
Subvention de la province de l'Ontario (note 6)	51 866	47 479
Ventes de publicité	1 672	2 023
Centres d'information touristique – Ventes et locations	1 040	706
Intérêts créditeurs	65	144
Promotions commerciales	188	128
Amortissement des apports comptabilisés d'avance	205	241
	<u>55 036</u>	<u>50 721</u>
<b>Charges</b>		
Publicité et marketing	33 842	29 028
Partenariats et ventes	613	624
Centres d'information touristique (note 7)	5 901	5 312
Administration (note 8)	7 219	7 554
Système Info-tourisme Ontario	3 513	3 511
Programme de promotion des activités	1 942	1 987
Recherche	783	742
Amortissement des immobilisations	1 518	1 130
Frais du conseil d'administration et des comités (note 9)	43	31
	<u>55 374</u>	<u>49 919</u>
<b>Excédent (déficit) des recettes sur les charges</b>	<b>(338)</b>	<b>802</b>

## SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

## État de l'évolution de l'actif net

	Fonds non affecté (en milliers de dollars)	Fonds affecté (en milliers de dollars)	Investissement en immobilisations (en milliers de dollars)	Total 2016 (en milliers de dollars)	Total 2015 (en milliers de dollars)
<b>Actif net</b> au début de l'exercice	147	6 316	4 348	10 811	10 847
Excédent (déficit) des recettes sur les charges pour l'exercice	975	-	(1 313)	(338)	802
Intérêts créditeurs	(65)	65	-	-	-
Réserve pour le projet de refonte du SITO	(300)	300	-	-	-
Frais de refonte du SITO (note 2h)	-	(947)	-	(947)	(838)
Acquisition d'immobilisations	-	(3 237)	3 237	-	-
<b>Actif net à la clôture de l'exercice</b>	<b>757</b>	<b>2 497</b>	<b>6 272</b>	<b>9 526</b>	<b>10 811</b>

## SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

## État de l'évolution de la situation financière

Pour l'exercice clos le 31 mars	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent (déficit) des recettes sur les charges	(338)	802
Plus (moins) les postes hors caisse :		
Amortissement des apports de capitaux comptabilisés d'avance	(205)	(241)
Amortissement des immobilisations	1 518	1 130
Obligation au titre des prestations futures des employés	192	(285)
	<u>1 167</u>	<u>1 406</u>
Frais de refonte du SITO – Fonds pour projets spéciaux	(947)	(838)
Évolution du fonds de roulement hors caisse	(2 402)	5 077
	<u>(2 182)</u>	<u>5 645</u>
<b>CAPITAUX</b>		
Nouvelles immobilisations	(3 237)	(4 952)
Apport de capitaux comptabilisés d'avance	-	757
	<u>(3 237)</u>	<u>(4 195)</u>
<b>Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice</b>	<b>(5 419)</b>	<b>1 450</b>
<b>Encaisse au début de l'exercice</b>	<b>12 230</b>	<b>10 780</b>
<b>Encaisse à la clôture de l'exercice</b>	<b>6 811</b>	<b>12 230</b>

**SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE****Notes afférentes aux états financiers**

Au 31 mars 2016

---

**1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ**

La Société du Partenariat ontarien de marketing touristique a été fondée à titre de société sans capital-actions le 30 novembre 1998, en vertu du Règlement de l'Ontario 618/98 pris en application de la Loi sur les sociétés de développement. Le Règlement a été modifié par le Règlement de l'Ontario 271/04 en septembre 2004 pour prolonger le mandat de la Société indéfiniment. La Société a commencé ses opérations le 1<sup>er</sup> avril 1999. Voici ses objectifs :

- (a) faire la promotion de l'Ontario à titre de destination touristique;
- (b) entreprendre des initiatives de marketing conjointes avec l'industrie du tourisme;
- (c) appuyer les efforts de marketing déployés par l'industrie touristique et contribuer à ces efforts;
- (d) promouvoir l'Ontario à titre de destination touristique, en coopération avec l'industrie du tourisme, le gouvernement de l'Ontario, d'autres échelons gouvernementaux et d'autres organismes gouvernementaux.

La Société conclut des accords avec des partenaires des secteurs privé et public afin d'accroître la valeur ajoutée des programmes de marketing touristique. La Société effectue un suivi de la valeur monétaire (levier financier, contributions en nature) de ces accords pour démontrer l'impact de ses investissements sur les programmes de partenariat dans le domaine du marketing. Cependant, les recettes et les dépenses des partenaires ne figurent pas dans les états financiers de la Société.

La Société est un organisme à but non lucratif et n'est donc pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

---

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES****(a) Méthode comptable**

Les états financiers sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du secteur public du Canada contenues dans le manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

**(b) Constatation des produits**

La Société suit la méthode du report pour la comptabilisation des produits.

*Subvention de la province de l'Ontario*

La Société est financée principalement par la province de l'Ontario. Des subventions de fonctionnement sont enregistrées en tant que recettes durant la période visée. Les subventions qui sont approuvées mais non pas reçues à la fin d'une période comptable sont comptabilisées. Lorsqu'une partie de la subvention concerne une période future, elle est reportée et prise en compte au cours de la période ultérieure.

*Ventes de publicité et Centres d'information touristique – Ventes et locations*

Recettes provenant des ventes de publicité et Centres d'information touristique – Les ventes et les locations sont prises en compte durant la période où les services sont rendus ou pendant la durée du programme, à condition de pouvoir estimer et percevoir raisonnablement le montant.

**SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE****Notes afférentes aux états financiers****Au 31 mars 2016**

---

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)***Intérêts créditeurs*

Les intérêts créditeurs sont pris en compte pendant la période durant laquelle ils sont gagnés.

*Divers*

Les autres recettes sont prises en compte durant la période visée, à condition de pouvoir les estimer et les percevoir raisonnablement.

**(c) Soutien des partenaires**

La Société bénéficie de certains services offerts par l'industrie du tourisme, comme les frais de transport (billets d'avion et d'autobus), et les frais d'hébergement et de repas (chambres d'hôtel et repas aux restaurants offerts au rabais ou à titre gratuit). Étant donné qu'il est difficile d'établir leur juste valeur, les services obtenus à titre gratuit ne sont pas inclus dans les états financiers.

**(d) Stocks**

Les stocks détenus de temps à autre sont constitués des marchandises offertes à la vente dans les centres d'information touristique.

Les stocks sont comptabilisés en appliquant la méthode du moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette. Le prix est déterminé en appliquant la méthode du premier entré, premier sorti.

**(e) Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant. L'amortissement suit la méthode de l'amortissement linéaire pour la durée de vie utile des immobilisations, compte tenu d'un amortissement d'une demi-année au cours de l'année d'acquisition et de cession. La durée d'amortissement des immobilisations est de trois à cinq ans.

Les immobilisations en cours représentent des actifs en construction ou en développement. Leur amortissement débute lorsqu'elles sont prêtes à être utilisées.

**(f) Apports de capitaux comptabilisés d'avance**

Les apports de capitaux comptabilisés d'avance représentent les montants reçus du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport pour financer l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports de capitaux comptabilisés d'avance est inscrit en tant que produit dans l'état des résultats d'exploitation au même titre que l'amortissement des actifs auxquels ils se rapportent.

**(g) Fonds investis en immobilisations**

Les fonds investis en immobilisations représentent les fonds mis à disposition en vue de l'acquisition et du financement d'immobilisations. Le financement des fonds investis en immobilisations est transféré des opérations sur une base annuelle.



## SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

## Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2016

---

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)****(h) Fonds pour projets spéciaux**

Le conseil d'administration a approuvé la création du Fonds pour projets spéciaux grevé d'affectations d'origine interne en vue de la dotation de projets spéciaux à long terme. En ce moment, on détient un montant de 2 497 000 \$ (2015 – 6 316 000 \$) pour le projet de refonte du Système Info-tourisme Ontario. Les travaux pour ce projet ont commencé pendant l'été 2013 (note 10a). Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé que les coûts de la refonte du système s'élevant à 947 000 \$ (2015 - 838 000 \$) soient directement imputés au Fonds. Les intérêts produits par ces fonds sont ajoutés au Fonds.

**(i) Utilisation des estimations**

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les éléments d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés pour les recettes et les charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient diverger de ces estimations à mesure que de nouveaux renseignements pourraient devenir disponibles.

**(j) Instruments financiers**

À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que la Société n'est pas exposée à d'importants risques d'intérêt, de change ou de crédit liés à ces instruments financiers.

Les instruments financiers sont constatés au coût lors de leur acquisition ou leur émission. Au cours des périodes ultérieures, les placements négociés sur un marché actif sont constatés à leur juste valeur marchande. Tous les autres instruments financiers sont constatés au coût ou amortis au coût diminué des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsque des changements de circonstances indiquent qu'un actif pourrait avoir perdu de la valeur. Les frais de transaction liés à l'acquisition, la vente ou l'émission d'instruments financiers sont comptabilisés en charges pour les éléments réévalués à leur juste valeur à la date de chaque bilan et imputés à l'instrument financier pour ceux qui sont évalués au coût après amortissement.

**(k) Prestations de retraite**

Les coûts de toutes prestations de départ prévues par la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* et acquis par le personnel sont constatés au moment de l'acquisition par les employés admissible. Durant l'exercice, les prestations ont été augmentées de 192 000 \$ (2015 – diminuées de 285 000 \$) sur la base d'hypothèses découlant de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2014 réalisée par la province de l'Ontario. Le passif est calculé à l'aide de la meilleure estimation faite par la direction des taux d'inflation futurs, des niveaux de rémunération des employés et d'autres hypothèses sous-jacentes. Le passif calculé à l'aide de la méthode de répartition des prestations et des hypothèses qui suivent est approximativement de 1 783 000 \$ (2015 - 1 591 000 \$). L'hypothèse utilisée pour calculer la progression des traitements et salaires a été de 1,86 % (2015 – 1,94 %), le facteur d'actualisation utilisé a été de l'ordre de 0,71 (2015 – 0,79) et le nombre moyen estimé d'années avant le départ à la retraite a été de 16,72 ans (2015 – 12,32 ans).

## SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

## Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2016

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

## (I) Conversion des devises

Les comptes en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens comme suit :

À la date de la transaction, tous les actifs, passifs, revenus ou frais sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. À la date de la fin d'exercice, les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes résultant de la conversion des devises sont inclus dans les revenus de l'exercice en cours.

## 3. IMMOBILISATIONS

	2016		2015	
	(en milliers de dollars)		(en milliers de dollars)	
	Coût	Amortissement accumulé	Coût	Amortissement accumulé
Mobilier	396	389	396	378
Améliorations locatives	2 434	1 871	2 434	1 697
Système Info-tourisme Ontario	13 915	7 624	10 678	6 291
	16 745	9 884	13 508	8 366
<b>Coût moins l'amortissement accumulé</b>		<b>6 861</b>		<b>5 142</b>

## 4. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport		
CITO – immobilisations	98	71
Fun Pass	30	-
Secrétariat des Jeux panaméricains et parapanaméricains*	-	5 251
Programmes de publicité	29	95
	<b>157</b>	<b>5 417</b>

## SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

## Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2016

**5. APPORTS DE CAPITAUX COMPTABILISÉS D'AVANCE**

Les apports de capitaux comptabilisés d'avance représentent les apports reçus relativement aux immobilisations en cours :

	2016 (en milliers de dollars)		2015 (en milliers de dollars)	
	Apports versés	Amortissement accumulé	Apports versés	Amortissement accumulé
Apports reçus	1 688	1 099	1 688	894
<b>Apports moins l'amortissement cumulé</b>		<b>589</b>		<b>794</b>

**6. RECETTES : PROVINCE DE L'ONTARIO**

La Société a reçu de la province de l'Ontario les fonds suivants, comptabilisés comme revenus :

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Financement de base	39 868	39 868
Zone des célébrations des Jeux pan/parapanaméricains (note 4)	7 786	203
Achats de médias	4 002	7 186
CITO – immobilisations	41	100
Fun Pass	40	-
Programme Expérience Été	129	122
	<b>51 866</b>	<b>47 479</b>

**7. CENTRES D'INFORMATION TOURISTIQUE**

Les dépenses des Centres d'information touristique étaient les suivantes :

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux	3 182	2 983
Locaux	1 382	1 292
Services	530	407
Transport et communications	143	152
Fournitures et matériel	64	56
Marchandise à vendre	600	422
	<b>5 901</b>	<b>5 312</b>

Les contributions de la Société liées à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la caisse de retraite de la SEFPO pour l'exercice s'élevaient à 184 000 \$ (2015 – 177 000 \$) et sont incluses dans les salaires et avantages sociaux.

## SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

## Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2016

**8. FRAIS D'ADMINISTRATION**

Certains services administratifs, tels que les services d'appui juridiques et de ressources humaines, ont été fournis sans frais par le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport. Tous les autres frais d'administration ont été assumés par la Société et sont les suivants :

	<b>2016</b> (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux	6 114	6 411
Services	932	981
Transports et communications	155	137
Fournitures et matériel	18	25
	<b>7 219</b>	<b>7 554</b>

La Société offre un régime de retraite à tous ses employés à temps plein par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, deux régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées mis sur pied par la province. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes à cotisations déterminées, car la Société ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer à ces régimes de retraite des méthodes comptables propres aux régimes à prestations déterminées. Les cotisations de la Société à ces deux régimes de retraite pour l'exercice se chiffrent à 435 000 \$ (2015 – 427 000 \$) et sont comprises dans les salaires et avantages sociaux.

Les coûts des avantages sociaux à remettre à la retraite aux employés non couverts par le régime de retraite sont versés par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne sont pas inclus dans les frais d'administration.

**9. FRAIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS**

Les membres du conseil d'administration et des comités reçoivent un remboursement des frais de déplacement engagés pour assister aux réunions du conseil d'administration et des comités connexes. Les membres du conseil d'administration et des comités ne touchent pas d'indemnité journalière pour participer aux réunions du conseil et des comités.

## SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

## Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2016

## 10. REFONTE DU SYSTÈME INFO-TOURISME ONTARIO ET ENGAGEMENTS

- a) À la suite d'un processus d'approvisionnement concurrentiel en 2013, Hewlett Packard s'est vu attribuer un contrat de cinq ans à titre de fournisseur de services pour l'hébergement, l'exploitation, l'entretien et la refonte du Système Info-tourisme Ontario. Au 31 mars 2016, le montant total engagé s'élevait à 26 758 000 \$. Au cours de l'exercice, la somme de 7 118 000 \$ a été versée, soit un paiement total de 18 341 000 \$ au titre du contrat. Les paiements estimatifs des deux prochaines années sont les suivants :

	<b>(en milliers de dollars)</b>
2017	<u>5 119</u>
2018	3 298

- b) Au cours de l'exercice, les coûts encourus pour le système Info-tourisme de l'Ontario se sont élevés à 7 686 000 \$ (2015 - 8 544 000 \$). Sur cette somme, 947 000 \$ (2015 - 838 000 \$) ont été imputés directement au Fonds pour projets spéciaux (note 2h) et 3 237 000 \$ (2015 - 4 195 000 \$) ont été capitalisés dans les fonds investis en immobilisations. Les 3 513 000 \$ restants (2015 - 3 511 000 \$) sont comptabilisés dans l'état des résultats d'exploitation.

- c) La Société a plusieurs contrats de location-exploitation pour ses locaux et publicités. Le bail d'exploitation du siège social vient à échéance en 2019. Voici les paiements locatifs annuels minimums pour les quatre prochaines années :

	<b>(en milliers de dollars)</b>
2017	<u>1 019</u>
2018	1 019
2019	589
2020	445



## **SOCIETE FINANCIERE DE L'INDUSTRIE DE L'ELECTRICITE DE L'ONTARIO**

Les états financiers de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario au 31 mars 2016 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront publiés à l'adresse Internet suivante: [www.ontario.ca](http://www.ontario.ca).





## SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

777 Bay Street, 14nd Floor  
Toronto (Ontario) M5G 2E5  
Tel: (416) 585-6455  
Fax: (416) 585-7330

777, rue Bay, 14<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5E 2E5  
Tél. : 416 585-6455  
Télécopieur : 416 585-7330



### Responsabilité de la direction par rapport aux états financiers

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement ont été établis conformément aux normes de comptabilité dans le secteur public canadien et sont la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers requiert nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les transactions touchant la période comptable actuelle ne peuvent être conclues avec certitude que pendant les prochaines périodes. Les états financiers ont été adéquatement préparés selon des seuils d'importance relative raisonnables, et en tenant compte des renseignements disponibles jusqu'au 14 juin 2016.

La direction maintient un système de contrôles internes conçus pour donner une assurance raisonnable que les biens sont protégés et qu'une information financière fiable est disponible en tout temps.

Le système comprend des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui permet la délégation de pouvoirs et la séparation des responsabilités appropriées. Une fonction de vérification interne évalue de façon indépendante l'efficacité de ces contrôles internes sur une base périodique, et les conclusions sont présentées à la direction et au conseil d'administration.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de production de rapports financiers et de contrôles internes. Il examine et approuve les états financiers.

Les états financiers présentés ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général est de donner son avis à savoir si les états financiers présentent une image fidèle conformément aux normes de comptabilité dans le secteur public canadien. Le rapport du vérificateur indépendant, qui est présenté à la page suivante, résume la portée de l'examen du vérificateur général et son avis.

Au nom de la direction,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Keith Extance", written over a light grey background.

Keith Extance  
Président-directeur général



Office of the Auditor General of Ontario  
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

*Rapport de l'auditeur indépendant*

À la Société ontarienne d'hypothèques et de logement  
et au ministre du Logement

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats et du déficit accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

**Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

**Responsabilité de l'auditeur**

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

**Opinion**

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement au 31 mars 2016, ainsi que de ses résultats et son déficit accumulé et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Toronto (Ontario)  
Le 14 juin 2016

La vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Box 105, 15th Floor  
20 Dundas Street West  
Toronto, Ontario  
M5G 2C2  
416-327-2381  
fax 416-327-9862  
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15<sup>e</sup> étage  
20, rue Dundas ouest  
Toronto (Ontario)  
M5G 2C2  
416-327-2381  
télécopieur 416-327-9862  
ats 416-327-6123

[www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)


**SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT**  
**État de la situation financière**  
**au 31 mars 2016**

	<b>31 mars 2016 (k\$)</b>	<b>31 mars 2015 (k\$)</b>
<b>Passif</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 6)	11 816	8 010
Dette à long terme (note 7)	337 977	404 022
Assainissement environnemental à long terme (note 4)	53 983	62 016
Sommes à payer à la province de l'Ontario	46	-
	<u>403 822</u>	<u>474 048</u>
<b>Actifs financiers</b>		
Liquidités	1 485	1 340
Intérêts courus des universités et collèges	70	119
Sommes à recevoir de la Société canadienne d'hypothèques et de logement	6	-
Sommes à recevoir de la province de l'Ontario	11 680	6 915
Investissements dans les logements pour étudiants (note 5)	4 107	7 419
	<u>17 348</u>	<u>15 793</u>
<b>Passif net et déficit accumulé</b>	<u>(386 474)</u>	<u>(458 255)</u>

**Passif éventuel (note 8)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

  
 Janet Hope, présidente

  
 Keith Extance, président-directeur général

**SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT**

État des résultats et du déficit accumulé  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	Budget (k\$) (Note 12)	2016 (k\$)	2015 (k\$)
<b>Revenus</b>			
Subventions de la province de l'Ontario :			
Charge du service de la dette	87 414	87 320	89 505
Assainissement environnemental (note 4)	15 582	9 991	689
Hypothèques émises dans le cadre du Programme de logement abordable pour accédants à la propriété (note 13)	-	975	-
Intérêt reçu des logements pour étudiants	430	334	595
Divers	10	49	31
Total des revenus	<u>103 436</u>	<u>98 669</u>	<u>90 820</u>
<b>Charges</b>			
Intérêt des débetures :			
Biens transmis	24 587	24 587	28 936
Logements pour étudiants	430	334	595
Assainissement environnemental (note 4)	406	1 916	-
Perte due à la restructuration (note 3)	-	50	-
Divers	10	1	-
Total des dépenses	<u>25 433</u>	<u>26 888</u>	<u>29 531</u>
<b>Excédent des revenus par rapport aux charges</b> (note 9)	78 003	71 781	61 289
<b>Déficit accumulé, début de l'exercice financier,</b> <b>avant rajustement</b>	(458 255)	(458 255)	(456 839)
Rajustement consécutif à l'adoption d'une nouvelle politique comptable pour les sites contaminés (note 4)	-	-	(62 705)
<b>Déficit accumulé rajusté, début de l'exercice</b> <b>financier</b>	<u>(458 255)</u>	<u>(458 255)</u>	<u>(519 544)</u>
<b>Déficit accumulé, fin de l'exercice financier</b>	<u>(380 252)</u>	<u>(386 474)</u>	<u>(458 255)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT****État des flux de trésorerie****pour l'exercice clos le 31 mars 2016**

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	<b>(k\$)</b>	<b>(k\$)</b>
<b>Transactions opérationnelles</b>		
Excédent des revenus par rapport aux charges	71 781	61 289
Variations dans les éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Augmentation/(Diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	3 806	(1 967)
Diminution de l'assainissement environnemental à long terme	(8 033)	(689)
Augmentation des sommes dues à la province de l'Ontario	46	-
Diminution des intérêts courus des universités et collèges	49	72
Augmentation des sommes à recevoir de la Société canadienne d'hypothèques et de logement	(6)	-
(Augmentation)/Diminution des sommes à recevoir de la province de l'Ontario	(4 765)	1 762
Liquidités fournies par les transactions opérationnelles	<u>62 878</u>	<u>60 467</u>
<b>Opérations de financement</b>		
Remboursement des dettes à long terme		
- Province de l'Ontario	(7 029)	(6 892)
- Société canadienne d'hypothèques et de logement	(59 016)	(57 930)
Encaisse utilisée pour les opérations de financement	<u>(66 045)</u>	<u>(64 822)</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Recouvrement des dettes à long terme des logements pour étudiants en Ontario	<u>3 312</u>	<u>4 253</u>
<b>Augmentation / (Diminution) des liquidités</b>	145	(102)
<b>Solde de trésorerie, début de l'exercice financier</b>	<u>1 340</u>	<u>1 442</u>
<b>Solde de trésorerie, fin de l'exercice financier</b>	<u>1 485</u>	<u>1 340</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



# SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

## Notes accompagnant les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2016

---

### 1. Nature des opérations

La Société ontarienne d'hypothèques et de logement (la « Société »), autrefois appelée la Société de logement de l'Ontario, est un organisme du gouvernement provincial sans capital-actions établi en 2006 en vertu de la *Loi sur la Société ontarienne d'hypothèques et de logement* (LSOHL). Ses responsabilités comprennent ce qui suit : continuer de s'acquitter de ses obligations en matière de règlement de la dette, administrer le service de la dette et satisfaire à toutes les exigences liées aux anciens logements sociaux. La Société exécute toute autre fonction dont le ministre des Affaires municipales et du Logement peut la charger en vertu de la LSOHL.

De plus, la Société peut gérer, administrer et offrir le Programme de logement abordable pour accédants à la propriété prévu dans l'Entente Canada-Ontario concernant le logement abordable ainsi que d'autres programmes prescrits.

Aux termes de la *Loi de 2000 sur la réforme du logement social*, la Société a transféré, sans contrepartie, la propriété des logements sociaux aux sociétés locales de logement (SLL), qui sont administrées par les gestionnaires des services municipaux. La Société a conservé ses investissements dans les logements pour étudiants et certains autres biens, ainsi que la responsabilité de la gestion des dettes de la Société et du passif éventuel. Le ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario accorde des subventions à la Société pour assumer les paiements du service de la dette et d'autres dépenses.

Le 1<sup>er</sup> avril 2015, conformément aux modifications apportées à la LSOHL, la Société d'hypothèques de l'Ontario (SHO) a été dissoute, et la Société a pris en charge son actif, son passif ainsi que ses obligations et programmes. La Société est maintenant chargée de gérer les prêts et les hypothèques négociables à remboursement conditionnel qui appartenaient à la SHO avant sa dissolution et qui ont été transférés à la Société le 1<sup>er</sup> avril 2015.

### 2. Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables suivies par la Société sont résumées ci-dessous :

#### (A) MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables du secteur public canadien établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public canadien.

#### (B) REVENUS

Les subventions de la province de l'Ontario (la « province ») sont comptabilisées comme des revenus lorsque des charges connexes sont engagées et lorsque le passif lié à l'assainissement environnemental est acquitté.

**SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT**

Notes accompagnant les états financiers  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

---

**2. Principales conventions comptables (suite)****(C) CHARGES**

Il a été rendu compte des charges selon la comptabilité d'exercice au moment où elles ont été engagées. Ces charges comprennent les frais de service de la dette tels que les frais d'intérêt.

**(D) INSTRUMENTS FINANCIERS**

- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse.

- Prêts exigibles et comptes débiteurs

Les intérêts courus des universités et collèges, la somme à recevoir de la province, les investissements dans les logements aux étudiants (note 5) et les intérêts à recevoir sont évalués au coût après amortissement.

- Dette et autres passifs financiers

Le passif à long terme, composé des prêts des débetures de la province et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (note 7), est évalué au coût après amortissement.

Les comptes créditeurs et les charges à payer (note 6) sont évalués au coût.

**(E) DÉFICIT ACCUMULÉ**

Le déficit accumulé résultant du transfert sans contrepartie de propriétés aux SLL sera réduit chaque année d'un montant égal à la portion de la subvention de la province nécessaire pour couvrir les paiements sur le principal de la dette à long terme de la Société. Le déficit accumulé est également réduit d'un montant correspondant aux revenus provenant de la province visant à acquitter le passif de la Société au titre de l'assainissement environnemental à long terme.

**(F) ÉTAT DES VARIATIONS DE LA DETTE NETTE**

Un état des variations de la dette nette n'a pas été inclus dans les présents états financiers, car les renseignements que fournirait cet état se dégagent facilement des autres états financiers

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### (G)UTILISATION DES ESTIMATIONS COMPTABLES

Conformément aux normes de comptabilité dans le secteur public du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses concernant les montants déclarés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations importantes comprennent le passif au titre de l'assainissement environnemental à long terme et le passif éventuel au titre des sites contaminés.

## 3. Opérations de restructuration

Dans le budget de l'Ontario de 2014, la province de l'Ontario a cerné un certain nombre d'organismes « dont les fonctions se chevauchent ». La SHO et la Société faisaient partie de ce groupe et, par conséquent, la LSHLO a été modifiée pour dissoudre la SHO.

Le 1<sup>er</sup> avril 2015, la Société a conclu une opération de restructuration qui dissolvait la SHO dont la totalité de l'actif et du passif ainsi que tous les droits, obligations et programmes ont été cédés à la Société. La transaction ne comportait aucune compensation financière et la restructuration n'a pas généré de coûts.

Le 1<sup>er</sup> avril 2015, la Société a également adopté la nouvelle norme de comptabilité dans le secteur public, la norme SP 3430, Opérations de restructuration. Les éléments d'actif et de passif des catégories suivantes des états financiers ont été augmentés à la date de restructuration pour prendre en compte le transfert de la SHO :

	Valeur comptable – SHO <u>(k\$)</u>
Sommes à recevoir de la Société canadienne d'hypothèques et de logement	11
<b>Total – Éléments d'actif pris en compte</b>	<b>11</b>
Comptes créditeurs et charges à payer	11
Sommes à payer à la province de l'Ontario	<u>50</u>
<b>Total – Éléments de passif pris en compte</b>	<b>61</b>
Perte due à la restructuration constatée dans l'état des résultats	(50)



## SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

### Notes accompagnant les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2016

---

#### 4. Assainissement environnemental à long terme

En date du 1<sup>er</sup> avril 2014, la Société a adopté la nouvelle norme SP 3260 – Passif au titre des sites contaminés. Cette norme prévoit qu'un passif au titre de l'assainissement de sites contaminés doit être comptabilisé lorsque certains critères énoncés dans cette norme sont remplis.

Au 31 mars 2016, le solde du passif au titre des sites contaminés était de 54,0 M\$. Ce passif est actualisé en fonction du taux d'emprunt de la province pour les débetures de durée semblable (1,22 % en moyenne). La valeur non actualisée de la charge à payer est de 56,3 M\$.

Ce passif représente la meilleure estimation de la direction fondée sur des études environnementales menées par des experts indépendants, et il reflète les coûts d'assainissement des sites. Cet assainissement devrait avoir lieu au cours des six prochaines années.

Il y a deux engagements en date du 31 mars 2016 : le projet pluriannuel de réaménagement de Regent Park et le réaménagement d'Alexandra Park.

Regent Park, ancienne propriété de la Société, est actuellement réaménagé par la Toronto Community Housing Corporation (TCHC). Le sol de ce site est contaminé en raison d'utilisations industrielles antérieures. Selon le plan de réaménagement de la TCHC, les phases 2 et 3 devraient être achevées d'ici 2018-2019, après quoi les phases 4 et 5 commenceront. En fonction des rapports d'examen du site, les coûts estimatifs sont de 23,6 millions de dollars pour l'achèvement des phases 2 et 3, et de 29 millions de dollars pour les phases 4 et 5.

En juin 2013, la TCHC a fait savoir qu'une évaluation environnementale de site avait permis d'établir que le sol et les eaux souterraines du site d'Alexandra Park sont contaminés. En mars 2014, la TCHC a demandé une aide financière à la Société pour l'assainissement du sol. Le coût de cet assainissement est évalué à 3,7 M\$.

Le solde du passif au titre de l'assainissement environnemental à long terme se calcule comme suit :

	<u>(k\$)</u>
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> avril 2015	62 016
Plus : Estimation révisée	1 905
Moins : Subvention de la province pour l'assainissement	<u>(9 938)</u>
Solde au 31 mars 2016	<u>53 983</u>

Le total des coûts d'assainissement des sites en date du 31 mars 2016 s'élève à 22,5 M\$ (2015 – 12,6 M\$).

## SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

### 5. Investissements dans les logements pour étudiants

Les investissements de la Société dans les logements pour étudiants représentent des fonds avancés à des universités et collèges pour payer les coûts de construction liés à des projets de logements pour étudiants. Chaque avance est associée à une créance à long terme particulière de la Société, et chaque établissement d'enseignement verse à celle-ci des paiements semestriels équivalant aux versements sur la dette à long terme correspondante de la Société. Lorsqu'un établissement rembourse sa dette en entier, il est libéré de toutes les charges connexes stipulées au profit de la Société.

	31 mars 2016 (k\$)	31 mars 2015 (k\$)
Coût initial	35 115	35 115
Moins : Remboursement du capital accumulé	31 008	27 696
	4 107	7 419

### 6. Comptes créditeurs et charges à payer

La plus grande partie du solde des comptes créditeurs et des charges à payer est composée des intérêts courus à payer sur la dette à long terme de la Société et des sommes dues au titre des coûts des travaux d'assainissement engagés avant la fin de l'exercice.

### 7. Dette à long terme

La dette à long terme comprend les éléments suivants :

	31 mars 2016 (k\$)	31 mars 2015 (k\$)
Société canadienne d'hypothèques et de logement	302 662	361 678
Prêts remboursables à la province	35 315	42 344
	337 977	404 022

La Société a emprunté des fonds auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et a reçu de la province des fonds de dépenses en immobilisations pour financer des investissements dans des biens immobiliers maintenant transférés aux SLL. Les fonds d'immobilisations fournis par la province ont été reclassés comme des prêts remboursables à la province, les intérêts et le capital étant remboursés au ministère des Finances de l'Ontario.

Les intérêts sur la dette due à la SCHL et les prêts remboursables à la province sont payables à des taux variés selon des ententes individuelles – les taux moyens pondérés sont respectivement de 6,08 % et de 6,88 % (6,22 % et 6,97 % respectivement en 2015).

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

## Notes accompagnant les états financiers

pour l'exercice clos le 31 mars 2016

### 7. Dette à long terme (suite)

Les intérêts débiteurs pour l'exercice clos le 31 mars 2016 s'élevaient à 25 M\$ (29,5 M\$ en 2015), dont 2,9 M\$ (3,4 M\$ en 2015) ont été versés à la province.

Les intérêts débiteurs sont inclus dans l'état des résultats d'exploitation et du déficit accumulé et sont compensés par les subventions provenant du ministère.

Voici le calendrier de remboursement au cours des cinq prochains exercices et par la suite :

	Remboursements bruts (k\$)	Remboursements de principal (k\$)
2017	77 049	58 168
2018	70 320	55 643
2019	63 858	53 192
2020	41 483	34 604
2021	31 410	26 799
Par la suite	53 641	47 466

### 8. Passif éventuel

#### (A) DETTE GARANTIE

La Société avait par le passé conclu des accords d'assurance-prêt avec la SCHL concernant des prêts hypothécaires pour des projets financés aux termes de divers programmes de logement à but non lucratif financés par la province et administrés par le ministère. Aux termes de ces accords, la SCHL a assuré les prêts hypothécaires faits par des prêteurs autorisés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* en vue de l'achat, de l'amélioration, de la construction ou de la modification de logements. Même si l'assurance est fournie par la SCHL, la Société est redevable à la SCHL des coûts nets, y compris du passif environnemental, découlant du défaut de paiement d'un prêt.

La Société demanderait que le ministère rembourse les coûts qu'elle a engagés. Au 31 mars 2016, les prêts hypothécaires impayés totalisaient 5,0 G\$ (5,4 G\$ en 2014) pour les ensembles financés par la province. À ce jour, il n'y a eu aucune demande d'indemnité pour défaut de paiement relativement aux prêts hypothécaires assurés.

# SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

## Notes accompagnant les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2016

---

### (B) SITES CONTAMINÉS

La Société pourrait présenter un passif éventuel au titre de la décontamination d'anciens logements sociaux publics en vertu de la *Loi sur la protection de l'environnement*, comme l'indique l'ancienne *Loi de 2000 sur la réforme du logement social* et le confirme la *Loi de 2011 sur les services de logement*. Le ministère rembourse la Société pour les dépenses qu'elle a engagées.

En 2014-2015, le ministère a terminé son examen des plus de 1 500 anciens sites de la Société afin de mieux déterminer le passif éventuel au titre de la contamination environnementale. Ce passif éventuel concerne la contamination du sol et des eaux souterraines au sens de la *Loi sur la protection de l'environnement*. Les estimations ont été établies au moyen d'une démarche fondée sur le risque employée pour analyser les utilisations actuelles et antérieures du sol, le potentiel local de réaménagement, la date de construction et le type d'immeuble afin d'évaluer le risque environnemental possible. On a relevé au total 50 sites présentant un risque élevé de contamination éventuelle. Ces 50 sites représentent un passif éventuel d'environ 295 M\$. Lorsqu'un gestionnaire de services municipaux désigne un site en vue de son réaménagement, il faut confirmer s'il est nécessaire de l'assainir.

### 9. Excédent des revenus par rapport aux charges

La Société tire ses revenus de deux subventions de la province : la subvention au titre du service de la dette et la subvention aux fins d'assainissement environnemental. La première couvre les intérêts sur la dette à long terme compris dans les charges de la Société, le solde représentant l'excédent des revenus par rapport aux charges qui est appliqué au remboursement du principal de la dette à long terme.

De même, la subvention aux fins d'assainissement environnemental couvre les coûts de l'assainissement environnemental compris dans les charges de la Société, le solde représentant l'excédent des revenus par rapport aux charges qui est appliqué pour contrebalancer les coûts d'assainissement des sites constatés dans le passif au titre de l'assainissement environnemental à long terme décrit à la note 4.

### 10. Opérations entre parties liées

La Société est administrée par la province et, par conséquent, est liée aux autres organismes administrés par le gouvernement provincial ou influencés de façon importante par ce dernier :

# **SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT**

## **Notes accompagnant les états financiers**

### **pour l'exercice clos le 31 mars 2016**

---

#### **(A) PRÊTS AUX COLLÈGES DE L'ONTARIO**

En date du 31 mars 2016, le solde impayé des collèges concernant les prêts associés aux logements pour étudiants (note 5) était de 585 000 \$ (647 000 \$ en 2015). Le total des intérêts et des paiements de principal reçu des collèges s'est élevé à 108 000 \$ (108 000 \$ en 2015).

#### **(B) DÉPENSES ADMINISTRATIVES**

Le ministère a fourni des services administratifs à la Société gratuitement. La Société n'a aucune masse salariale étant donné que tous les membres de son personnel sont des employés du ministère, qui leur verse leur salaire.

### **11. Gestion des risques**

La Société ne court pas de risques importants quant au crédit, puisque la plus grande partie des montants classés comme prêts exigibles et comptes débiteurs doivent être remboursés par la province ou par des universités et collèges financés par les fonds publics. La Société ne court pas de risques importants quant aux liquidités et aux taux d'intérêt. Ces risques sont assumés par la province.

### **12. Chiffres budgétisés**

Les montants budgétisés doivent être divulgués en vertu des normes canadiennes de comptabilité dans le secteur public, les règles comptables de base et le champ d'activité devant concorder avec les résultats réels déclarés. Le budget a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et du Logement.

### **13. Hypothèques émises dans le cadre du Programme de logement abordable pour accédants à la propriété**

Le Programme de logement abordable pour accédants à la propriété a été créé aux termes de l'Entente concernant le logement abordable conclue entre la province et la SCHL qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2003. Ce programme prévoit une aide pour le versement initial sous forme de prêts à remboursement conditionnel étalés sur 20 ans qui sont consentis à des ménages locataires à faible revenu ou à revenu modeste pour l'achat de logements admissibles. Les bénéficiaires d'origine qui vendent leur logement avant le délai de remise de dette doivent rembourser une partie de leur prêt. La Société détenait traditionnellement les sommes touchant le remboursement de prêts hypothécaires consentis dans le cadre du programme au nom du Ministère. Pendant l'exercice en cours, le ministère a transféré ces sommes à la Société, lui conférant clairement le pouvoir de recevoir, de conserver et d'utiliser ces sommes à d'autres fins liées au logement abordable.



# Société ontarienne de financement de la croissance

Le 24 juin 2016

## Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance (« SOFC ») ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et relèvent de la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers amène inévitablement la direction à faire des estimations fondées sur son jugement, particulièrement lorsque des opérations qui portent sur la période comptable considérée ne peuvent être arrêtées avec certitude avant une période ultérieure. Les états financiers ont été préparés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 24 juin 2016.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu de manière à lui fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations financières fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédures structurées ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités de manière appropriée. La Division de la vérification interne du ministère des Finances de l'Ontario peut procéder périodiquement à une évaluation indépendante de l'efficacité de ces contrôles internes et en présenter, le cas échéant, les conclusions à la direction et au comité d'audit et des risques du conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration, en collaboration avec le comité d'audit et des risques, de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le comité d'audit et des risques rencontre périodiquement la direction, les auditeurs internes et l'auditeur indépendant, le cas échéant, pour aborder les questions soulevées par ceux-ci et examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeur indépendant. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion sur le fait que les états financiers de la SOFC donnent une image fidèle de sa situation financière selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur, présenté à la page suivante, expose de façon sommaire l'étendue de l'examen effectué par l'auditeur et son opinion sur les états financiers.

Au nom de la direction,



John Marshall, président-directeur général



Le 24 juin 2016

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

### **Au conseil d'administration de la Société ontarienne de financement de la croissance**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars, 2016 et 2015, les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé, des gains et des pertes de réévaluation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto, Ontario, Canada M5J 0B2  
T: +1 416 863 1133, F: +1 416 365 8215*

\* PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de financement de la croissance aux 31 mars 2016 et 2015, ainsi que des résultats de ses activités et des variations de son excédent de fonctionnement accumulé, de ses gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

**Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés**

**Société ontarienne de financement de la croissance**

États de la situation financière

Aux 31 mars 2016 et 2015

	2016 \$	2015 \$
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 651 779	4 242 043
Titres négociables (note 5)	85 010 689	92 636 653
Comptes débiteurs (note 4)	22 822	10 015 077
Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR) (note 6)	61 519 631	55 046 432
Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) (notes 7 et 10)	43 731 441	63 488 462
Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF) (note 8)	30 069 727	17 739 398
	<u>228 006 089</u>	<u>243 168 065</u>
<b>Passif</b>		
Comptes créditeurs (note 13)	<u>221 177</u>	<u>281 327</u>
<b>Actif net</b>	<u>227 784 912</u>	<u>242 886 738</u>
<b>Excédent accumulé</b>	<u>227 784 912</u>	<u>242 886 738</u>
<b>L'excédent accumulé se compose de :</b>		
Excédent de fonctionnement accumulé	226 829 545	241 419 846
Gains de réévaluation accumulés	955 367	1 466 892
	<u>227 784 912</u>	<u>242 886 738</u>

Approuvé par le conseil d'administration


 \_\_\_\_\_ administrateur


 \_\_\_\_\_ administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

**Société ontarienne de financement de la croissance**

États des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé

Pour les exercices clos les 31 mars 2016 et 2015

	2016 \$	2015 \$
<b>Revenus</b>		
Financement et paiements de transfert de la Province de l'Ontario FODTE (note 7)	6 000 000	8 000 000
Fonds de capital d'amorçage et de risque pour le secteur des sciences de la vie (FCARSSV) (note 14)	-	10 000 000
Intérêts créditeurs	876 362	1 346 307
Revenu des placements dans les fonds (note 11)	128 879	79 522
Gains nets réalisés à la vente de placements	1 105 473	566 476
Gain de change (note 3)	-	72 197
	<u>8 110 714</u>	<u>20 064 502</u>
<b>Charges</b>		
Remboursements au MRI (note 13)	851 236	820 548
Frais de gestion de la trésorerie (note 9)	38 261	37 986
Frais de services professionnels (note 9)	377 138	357 641
Dépenses des membres du conseil et des comités	13 570	12 008
Perte de change (note 3)	14 573	-
Perte de valeur des placements du FODTE (note 12)	21 406 237	6 160 906
	<u>22 701 015</u>	<u>7 389 089</u>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement</b>	(14 590 301)	12 675 413
<b>Excédent de fonctionnement accumulé – début de l'exercice</b>	<u>241 419 846</u>	<u>228 744 433</u>
<b>Excédent de fonctionnement accumulé – fin de l'exercice</b>	<u>226 829 545</u>	<u>241 419 846</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Société ontarienne de financement de la croissance**

États des gains et des pertes de réévaluation

Pour les exercices clos les 31 mars 2016 et 2015

	2016 \$	2015 \$
<b>Gains de réévaluation accumulés au début de l'exercice</b>	<u>1 466 892</u>	<u>1 010 594</u>
Gains (pertes) non réalisés attribuables à ce qui suit		
Change	273 512	602 857
Placements	<u>(785 037)</u>	<u>(146 559)</u>
	<u>(511 525)</u>	<u>456 298</u>
<b>Gains de réévaluation accumulés à la fin de l'exercice</b>	<u>955 367</u>	<u>1 466 892</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Société ontarienne de financement de la croissance**

États de l'évolution de l'actif net

Pour les exercices clos les 31 mars 2016 et 2015

	2016 \$	2015 \$
<b>Actif net au début de l'exercice</b>	242 886 738	229 755 027
Excédent (déficit) de fonctionnement	(14 590 301)	12 675 413
Gains nets (pertes) de réévaluation	(511 525)	456 298
Augmentation (diminution) de l'actif net	(15 101 826)	13 131 711
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>	227 784 912	242 886 738

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Société ontarienne de financement de la croissance**

## États des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars 2016 et 2015

	2016 \$	2015 \$
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux)</b>		
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net	(15 101 826)	13 131 711
Gains (pertes) non réalisés attribués aux placements et au change	511 525	(456 298)
Perte de valeur des placements du FODTE	21 406 237	6 160 906
Gains réalisés à la vente de placements dans des fonds	(1 105 473)	(566 576)
Variation des soldes hors trésorerie liés au fonctionnement		
Diminution des comptes débiteurs	9 992 255	(7 250 405)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	(60 150)	(31 173)
	<u>15 642 568</u>	<u>10 988 265</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Achat de titres négociables	(205 754 435)	(130 692 947)
Vente de titres négociables	213 163 619	151 478 063
Achat de placements dans le FOQR	(7 703 835)	(11 321 558)
Rendement du capital du FOQR	1 230 636	47 292
Produit de placements dans le FOQR	868 895	46 819
Achat de placements dans le NVCF	(12 330 329)	(15 106 678)
Achat de placements dans le FODTE	(5 007 598)	(10 911 175)
Vente de placements dans le FODTE	3 299 215	1 460 323
	<u>(12 232 832)</u>	<u>(14 999 861)</u>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice</b>	3 409 736	(4 011 596)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<u>4 242 043</u>	<u>8 253 639</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<u>7 651 779</u>	<u>4 242 043</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016 et 2015

---

## 1 Description des activités

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC ou la Société) est une personne morale sans capital-actions, établie en vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la Loi), qui a été promulguée le 1<sup>er</sup> février 2009, à titre d'organisme du ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI). Au 31 mars 2016, la SOFC relève du ministre de la Recherche et de l'Innovation (le ministre).

Le cadre juridique de la Société est énoncé dans la Loi. Aux termes de l'article 4 de la Loi, la Société a pour objet de :

- recevoir, détenir, gérer et administrer la participation du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC;
- recevoir, détenir et administrer des biens, immeubles ou meubles, aux fins des objets visés à l'alinéa 4a);
- réaliser les autres objets que prescrivent les règlements.

En juillet 2009, le *Règlement de l'Ontario 278/09*, pris en application de la Loi, a prescrit les objets additionnels suivants :

- a) acquérir, gérer et administrer un portefeuille de placements dans des entreprises que la SOFC considère comme des entreprises de technologies émergentes, qui est appelé Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) en français et Ontario Emerging Technologies Fund (OETF) en anglais;
- b) recevoir, détenir, placer, vendre ou administrer des biens, immeubles ou meubles, aux fins des objets décrits à l'alinéa 1a).

En mai 2013, le *Règlement de l'Ontario 149/13*, pris en application de la Loi, a prescrit d'autres objets afin de permettre à la SOFC de participer à la création d'un ou plusieurs fonds, d'acquérir des participations dans les fonds, et de détenir, d'administrer et de gérer ces participations, si chaque fonds remplit les critères suivants :

- a) Le fonds reçoit un financement, direct ou indirect, notamment d'une ou de plusieurs des entités suivantes :
  - le gouvernement du Canada;
  - la Société;
  - des entités du secteur privé.
- b) Le fonds a pour but de promouvoir la création d'une industrie du capital-risque compétitive à l'échelle mondiale, d'accroître l'offre et le déploiement efficace de capitaux d'investissement de départ, et d'engager d'autres gestionnaires de fonds performants chargés de gérer les investissements en capital-risque en Ontario et au Canada.

## Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016 et 2015

---

- c) Le fonds investit dans l'une ou l'autre des entités suivantes, ou les deux :
- d'autres fonds qui fournissent des fonds de capital-risque aux entreprises;
  - des entreprises innovantes qui ont besoin de fonds de capital-risque.
- d) Le fonds est géré par un gestionnaire de fonds du secteur privé.

En janvier 2014, dans le cadre de l'engagement de 50 millions de dollars, pris par le gouvernement de l'Ontario, d'établir un nouveau fonds ontarien de capital-risque, la Société a pris un engagement initial de 36,25 millions de dollars à l'égard du Northleaf Venture Catalyst Fund LP, de concert avec le gouvernement fédéral et des investisseurs du secteur privé. En juillet 2015, l'engagement a été porté à un total de 50 millions de dollars par suite de la clôture d'un certain nombre de fonds.

En mai 2014, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un nouveau fonds de capital d'amorçage et de risque pour le secteur des sciences de la vie (FCARSSV) doté d'un capital pouvant atteindre jusqu'à 30 millions de dollars. La Société cherchera à établir le fonds de capital en partenariat avec des fondations hospitalières et le secteur privé pour participer au financement de nouvelles sociétés ontariennes des sciences de la vie.

Comme l'exige la directive pour les agences et les nominations, la Société et le ministre ont conclu un protocole d'entente qui définit les relations opérationnelles, administratives, financières et autres qui existent entre le ministre, le MRI et la Société.

La SOFC est considérée comme une entreprise opérationnelle. Elle est tenue de satisfaire aux obligations contractuelles de la Province de l'Ontario en qualité de commanditaire dans le Fonds ontarien de capital-risque (FOCR) et le Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF). Il incombe aussi à la SOFC d'établir, de détenir, de gérer et d'administrer le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE).

Le FOCR est une initiative conjointe entre la Province de l'Ontario et d'importants investisseurs institutionnels. Sa structure est celle d'un fonds de fonds qui investit principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds de croissance établis en Ontario et axés sur l'Ontario, qui, en retour, investissent dans des entreprises innovantes à forte croissance. Le FOCR a été établi pour consentir des fonds d'investissement à des gestionnaires de fonds de capital-risque et d'actions spéculatifs, capables d'obtenir des rendements supérieurs en investissant dans des entreprises pour en faire de grandes sociétés aptes à soutenir la concurrence sur la scène mondiale.

Le FODTE est structuré comme un fonds de co-investissement direct qui investit dans des entreprises innovantes à fort potentiel, en partenariat avec d'autres investisseurs qualifiés qui ont fait leurs preuves. Le FODTE est une initiative du gouvernement de l'Ontario visant à investir dans des sociétés innovantes à fort potentiel et représentatives de l'Ontario, dans trois secteurs stratégiques : i) technologies propres; ii) médias numériques et technologies de l'information et des communications; iii) sciences de la vie et technologies de la santé de pointe.

Le NVCF est une initiative entre le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement fédéral et des investisseurs du secteur privé. Sa structure est celle d'un fonds de fonds qui investit principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds de croissance canadiens, qui investissent en retour dans des entreprises innovantes à fort



## Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016 et 2015

---

potentiel. Le NVCF a été établi afin de poursuivre les buts et objectifs du FOCR, c'est-à-dire produire des rendements ajustés en fonction des risques en investissant dans des entreprises pour en faire de grandes sociétés aptes à soutenir la concurrence sur la scène mondiale.

La SOFC demande une exonération de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). À titre d'entité provinciale incluse dans l'annexe A d'un accord de réciprocité fiscale entre le Canada et l'Ontario, la SOFC peut demander le remboursement de la taxe de vente harmonisée (TVH). En vertu du modèle de paiement et de remboursement, la SOFC paie la TVH sur les fournitures et les services taxables, puis demande un remboursement de la TVH acquittée.

L'exercice financier de la SOFC correspond à celui du gouvernement de l'Ontario et prend fin le 31 mars.

### 2 Résumé des principales conventions comptables

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société est le dollar canadien. Toutes les informations fournies dans les états financiers ont été préparées conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales conventions comptables de la Société sont résumées ci-dessous.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts à vue aisément convertibles en sommes d'argent connues et assujetties à un risque insignifiant de fluctuation de valeur. Les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme très liquides qui arrivent à échéance moins de trois mois après la date d'achat initiale.

#### Titres négociables

Les titres négociables cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation liés à un placement en particulier sont reclassés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque ce placement est liquidé. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus, le cas échéant.

Les placements dans des titres négociables qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au coût. Les pertes de valeur, autres que temporaires, sont comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand elles surviennent.

#### Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR)

L'investissement dans le FOFR est classé comme un instrument financier et est constaté au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du FOFR. Puisque les investissements dans le FOFR ne sont pas négociés sur un marché actif, leur juste valeur ne peut être aisément déterminée. Les placements du FOFR font ultérieurement l'objet d'un test de dépréciation à la date de chaque état de la situation financière, et toute perte

## Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016 et 2015

---

de valeur est comptabilisée à cette date dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

### Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE)

Les investissements dans le FODTE sont classés comme des instruments financiers et sont constatés au coût ou évalués à la juste valeur selon qu'il existe ou non un marché actif pour les titres. Les placements du FODTE cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation sont reclassés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand un placement est déprécié ou cesse d'être comptabilisé. Les pertes de valeur, autres que temporaires, sont inscrites dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsqu'elles sont comptabilisées. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus ou des dividendes à payer, selon le cas.

Si un investissement du FODTE n'est pas négocié sur un marché actif, il est évalué au coût. Les investissements du FODTE font l'objet d'un test de dépréciation à la date de chaque état de la situation financière, et toute perte de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé à cette même date.

Les intérêts courus, les dividendes et les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont inscrits de la façon décrite ci-après sous la rubrique « Constatation des revenus ». Si la Société dispose d'éléments d'information indiquant que les sommes dues seront perçues, ces sommes sont comptabilisées comme des sommes à recevoir; sinon, une réserve correspondant à ces sommes est constituée. Si, dans un exercice ultérieur, la Société reçoit une somme qui avait été radiée, celle-ci est inscrite à titre de recouvrement d'un montant auparavant jugé irrécouvrable. Les sommes radiées ou recouvrées sont comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé pendant l'exercice au cours duquel la radiation ou le recouvrement a lieu.

### Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF)

L'investissement dans le NVCF est classé comme un instrument financier et est constaté au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du NVCF. Puisque l'investissement dans le NVCF n'est pas négocié sur un marché actif, sa juste valeur ne peut être aisément déterminée. Les placements dans le NVCF font l'objet d'un test de dépréciation à la date de chaque état de la situation financière, et toute perte de valeur sera comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé à cette date.

### Juste valeur et dépréciation

La valeur comptable respective de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs de la Société correspond à peu près à leur juste valeur, étant donné l'échéance immédiate ou rapprochée de ces instruments financiers.

## Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016 et 2015

---

La juste valeur respective des placements dans le FOCR et le NVCF ne peut être établie aisément et a été inscrite au coût. Ni le FOCR ni le NVCF n'ont un prix coté sur un marché actif. Sous réserve d'une politique relative à l'évaluation de la dépréciation, la Société peut procéder à des contrôles périodiques des placements dans les fonds pour déterminer s'ils ont subi une perte de valeur autre que temporaire qui dénoterait une dépréciation. S'il est déterminé que le placement est déprécié, il est ramené à la nouvelle valeur comptable, et la perte de dépréciation en résultant est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Les co-investissements effectués dans le FODTE sont inscrits au coût, lequel représente la juste valeur au moment de l'acquisition. Les titres cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière. Tout gain ou toute perte non réalisés à cette date sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'investissement cesse d'être comptabilisé ou subisse une dépréciation autre que temporaire. Tous les autres investissements du FODTE sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Dans le cadre du processus de déclaration à la Province de l'Ontario, la Société doit procéder à des évaluations périodiques des investissements du FODTE afin de déterminer si les placements ont subi une perte de valeur autre que temporaire qui dénoterait une dépréciation. S'il est déterminé que les placements sont dépréciés, ils sont ramenés à la nouvelle valeur comptable, et les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. En outre, dans la mesure où un titre détenu dans le FODTE est un instrument financier hybride et qu'un produit dérivé y est intégré, comme une option de conversion en actions, la valeur de ce produit dérivé à l'acquisition doit être évaluée à la juste valeur, à moins que ce produit dérivé ne soit lié et ne doive être réglé à la livraison d'instruments de capitaux propres non cotés, auquel cas le produit dérivé doit être évalué au coût. Pour les produits dérivés catégorisés à la juste valeur, la valeur est d'abord déterminée en fonction d'un cours sur un marché actif, ou, en l'absence d'un tel cours, en appliquant une technique d'évaluation appropriée.

### Constataion des revenus

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Dans le cas des titres négociables et des investissements du FODTE, les intérêts créditeurs sont cumulés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus de dividende sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société est habilitée à recevoir le dividende particulier, conformément aux dispositions de l'émission des actions.

Les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société est habilitée à en recevoir le produit, conformément aux modalités de la disposition respective.

Les revenus provenant de distributions du FOCR et du NVCF sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société est habilitée à recevoir la distribution conformément aux modalités de l'entente de société en commandite respective.

Le financement reçu pour le FODTE et le FCARSSV représente des sommes transférées à la Société par le MRI, tel qu'il est décrit aux notes 7 et 14, respectivement.

## Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016 et 2015

---

### Catégories de charges

Les frais de gestion de la trésorerie représentent principalement les frais payés à l'Office ontarien de financement (OOF) pour la gestion de la trésorerie et pour des services connexes.

Les honoraires professionnels représentent les montants payés à des tiers fournisseurs de services.

Les jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités représentent des sommes qui leur sont versées, conformément à la politique de rémunération des membres du conseil d'administration et des comités, laquelle est conforme à la directive du Conseil de gestion du gouvernement concernant les organismes et les nominations (février 2015). En 2015, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a décrété que les personnes fournissant des services à temps partiel pour lesquels elles reçoivent une allocation quotidienne doivent être traitées comme des employés aux fins de l'impôt uniquement. Ainsi, la TVH peut ne pas être facturée pour ces services puisque l'ARC ne les considère pas a) comme un produit imposable et b) l'assurance-emploi est applicable. Ces personnes ne peuvent pas cotiser au Régime de pensions du Canada pour ces services.

Les remboursements au MRI représentent des charges directes de la Société réglées par le MRI en son nom à des fins administratives seulement.

### Conversion des devises

Les gains et les pertes de change sur les éléments monétaires sont immédiatement comptabilisés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Les gains et les pertes de change non réalisés sur les titres négociables et les placements dans le FOCR, le NVCF et le FODTE sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de change non réalisés sont reclassés, passant de l'état des gains et des pertes de réévaluation à l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque l'instrument financier cesse d'être comptabilisé.

### Incertitude relative à l'évaluation

La préparation d'états financiers conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses. Ces estimations ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif, sur la présentation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et sur les montants constatés des revenus et des charges au cours de la période. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont examinées périodiquement pour tenir compte de nouveaux renseignements lorsqu'ils sont disponibles. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

## 3 Instruments financiers

La Société est exposée à un risque de crédit, à un risque de liquidité, à un risque de change, à un risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix découlant des instruments financiers. Cette note contient des renseignements sur l'exposition de la Société à chacun de ces risques.

## Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016 et 2015

---

### Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations. Les instruments de créance convertibles détenus dans le FODTE par la Société exposent actuellement celle-ci à un risque de crédit.

La Société considère que les obligations des gouvernements de l'Ontario et du Canada sont relativement sans risque (note 5).

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité ait de la difficulté à obtenir du financement pour répondre aux besoins prévus et imprévus en liquidités associés à ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidité en détenant des espèces ou des investissements très liquides. De plus, le MRI verse des fonds à la Société pour lui permettre de respecter ses obligations, au besoin.

### Risque de change

Le risque de change est le risque lié aux résultats d'exploitation de la Société découlant de la fluctuation des taux de change et du degré de leur volatilité. L'exposition de la Société au risque de change est limitée à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie libellés en dollars américains et aux placements du FODTE libellés en dollars américains. La SOFC ne couvre pas son exposition au dollar américain. Au 31 mars 2016, elle avait une exposition nette de 5 009 838 \$ au dollar américain (5 278 556 \$ en 2015). Une appréciation de 5 % (dépréciation de 5 %) du dollar canadien par rapport au dollar américain au 31 mars 2016 entraînerait une incidence de 250 492 \$ sur l'état des gains et des pertes de réévaluation (263 928 \$ en 2015) et serait sans incidence sur l'excédent de fonctionnement. Dans les faits, les résultats de négociations pourraient différer de cette analyse de sensibilité et l'incidence pourrait être importante.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit défavorablement touchée par une variation des taux d'intérêt. Afin de réduire au minimum le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt, la Société gère l'exposition à ce risque dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières courantes. Le principal risque pour la Société à cet égard est lié à ses titres négociables à court terme et aux investissements du FODTE. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt pour les titres négociables est minime puisque les investissements sont détenus pour une durée de trois ans ou moins de façon à s'aligner sur les prélèvements du FOFR et du NVCF prévus par leurs gestionnaires de fonds. L'incidence des variations des taux d'intérêt sur les investissements du FODTE est considérée comme étant minime, puisque ces instruments sont surtout détenus à des fins d'appréciation du capital.

### Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison de la variation des prix du marché ou de facteurs propres à un investissement en particulier. Le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les titres négociables consistent en des bons du Trésor, qui ne sont pas assujettis à un risque de prix considérable. Au 31 mars 2016, si la valeur des investissements

## Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016 et 2015

---

dans le FOCR, le NVCF et le FODTE avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur des investissements aurait varié de 6 766 040 \$ 6 813 715 \$ en 2015). Les investissements effectués par l'intermédiaire du FOCR ou du NVCF ou dans le FODTE sont hautement illiquides, n'ont pas un prix de marché facilement déterminable et se font généralement dans de jeunes entreprises pour lesquelles la valeur ultime du placement, lors de toute disposition éventuelle par la SOFC, est intrinsèquement imprévisible.

Le rendement de ces investissements est tributaire de facteurs propres à chaque société (comme la performance financière, la viabilité du produit et la qualité de la gestion) et de forces externes (comme le contexte économique et les progrès technologiques des concurrents). La valeur comptable du portefeuille du FODTE est évaluée au coût, moins toute variation de valeur autre qu'une dépréciation temporaire à la date de l'état de la situation financière; toutefois, les montants qui pourraient être réalisés ultimement pourraient être sensiblement différents.

### 4 Comptes débiteurs

En tant qu'organisme régi par l'annexe A, la SOFC doit se conformer au modèle de paiement et de remboursement de la TVH sur les achats directs. La Société paie la TVH sur ses achats et soumet ensuite une demande mensuelle de remboursement à l'Agence du revenu du Canada. Au 31 mars 2016, les remboursements de TVH à recevoir se chiffraient à 21 935 \$ (15 077 \$ en 2015).

Les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la SOFC est habilitée à en recevoir le produit, conformément aux modalités des dispositions respectives. Il n'y avait pas de créances consécutives aux dispositions réalisées en 2016 (0 \$ en 2015).

### 5 Titres négociables

La SOFC peut investir à titre temporaire de l'argent dont elle n'a pas besoin immédiatement pour réaliser ses objectifs dans les titres suivants :

- a) obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; ou
- b) comptes et certificats de dépôt à court terme portant intérêt émis ou garantis par une banque à charte, société de fiducie, coopérative d'épargne ou caisse populaire.

## Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016 et 2015

La valeur des placements dans des titres négociables au 31 mars se présente comme suit :

	2016		2015	
	Valeur nominale \$	Juste valeur \$	Valeur nominale \$	Juste valeur \$
Bons du Trésor de la Province de l'Ontario échéant entre le 4 mai 2016 et le 22 mars 2017, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	56 134 000	56 047 259	74 325 000	74 111 483
Bons du Trésor de la Province de l'Ontario échéant entre le 25 mai 2016 et le 27 juillet 2016, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	29 000 000	28 963 430	18 577 000	18 525 170
	85 134 000	85 010 689	92 902 000	92 636 653

La juste valeur comprend tout intérêt couru sur les bons du Trésor.

La juste valeur des titres négociables peut varier selon les taux d'intérêt. Pour l'exercice clos le 31 mars 2016, une variation de 1,0 % des taux d'intérêt se traduirait par une incidence de 1 million de dollars (1,1 million de dollars en 2015) sur les résultats d'exploitation.

### 6 Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR)

Le FOCR a été créé en juin 2008 avec l'aide de la Province de l'Ontario, qui s'est engagée à y investir 90 millions de dollars. Ce fonds de 205 millions de dollars est une initiative conjointe du gouvernement de l'Ontario et d'investisseurs institutionnels du secteur privé et a été établi afin d'investir principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds d'actions de croissance établis en Ontario et axés sur l'Ontario qui appuient des entreprises innovantes et à fort potentiel.

L'investissement dans le FOCR est constaté au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du FOCR. Puisque les titres du FOCR ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur des investissements ne peut pas être aisément déterminée.

### 7 Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE)

Le FODTE a été créé en juillet 2009 avec l'aide de la Province de l'Ontario, qui s'est engagée à investir 250 millions de dollars. Le FODTE, en tant que fonds de co-investissement direct, investit dans des entreprises novatrices à fort potentiel, avec d'autres investisseurs qualifiés qui ont fait leurs preuves. Le fonds investit dans trois secteurs stratégiques : a) les technologies propres; b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications; c) les sciences de la vie et les technologies de la santé de pointe.



## Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016 et 2015

---

Le 30 mai 2012, la Société a cessé temporairement d'investir dans le cadre du FODTE pour une période indéterminée. Cette décision n'a pas porté atteinte à sa capacité de continuer à faire des investissements de suivi dans des sociétés existantes du portefeuille et n'a eu aucune incidence sur les investissements déjà approuvés par son conseil d'administration qui n'avaient pas encore été conclus.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016, les paiements de transfert reçus par le FODTE de la part du MRI totalisaient 6 000 000 \$ (8 000 000 \$ en 2015).

### 8 Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF)

En janvier 2014, le NVCF a été établi à l'aide d'un investissement initial de 36,25 millions de dollars de la Société ontarienne de financement de la croissance. Au 31 mars 2016, la SOFC a porté son engagement à un total final de 50 millions de dollars. Le NVCF est un fonds doté de 300 millions de dollars établi de concert avec le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement du Canada et le secteur privé et a été établi afin d'investir principalement dans des fonds de capital-risque canadiens qui appuient les sociétés innovantes à fort potentiel.

L'investissement dans le NVCF est constaté au coût, en fonction des appels à capitaux effectués par l'associé commandité du NVCF, après déduction du capital rappelable. Puisque les titres du NVCF ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur des investissements ne peut pas être aisément déterminée.

### 9 Engagements contractuels

La SOFC a les engagements contractuels décrits ci-dessous :

- En vertu d'une entente de services financiers conclue entre l'OOF et la SOFC, l'OOF fournit des services et des activités de gestion de placements et de trésorerie pour la SOFC. L'OOF est l'organisme de la Province de l'Ontario chargé de fournir des services financiers et des services centralisés de gestion de trésorerie au gouvernement. La SOFC rémunère l'OOF pour ces services en fonction des actifs gérés et lui rembourse les frais associés aux activités connexes sur une base de recouvrement des coûts.
- Aux termes de l'entente de société en commandite conclue avec le FOFR, la SOFC s'engage à faire des apports en capital sur avis d'appel de capital. Au 31 mars 2016, le capital non appelé totalisait 27 675 537 \$; cette somme sera utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.
- Conformément au contrat conclu entre Ernst & Young LLP (E&Y) et la SOFC, E&Y fournit des services et entreprend des activités de contrôle préalable consistant à évaluer les co-investisseurs du FODTE. La SOFC rémunère ces services et activités selon un montant forfaitaire et à tarif horaire, respectivement.
- Aux termes du contrat conclu entre Covington Capital Corporation (Covington) et la SOFC, Covington fournit des services et entreprend des activités consistant à évaluer, à suivre et à clôturer les placements dans le FODTE. La SOFC rémunère ces services et activités selon un montant forfaitaire et à tarif horaire, respectivement.
- En vertu du contrat conclu entre Weiler & Company et la SOFC, Weiler & Company fournit à la SOFC des services de comptabilité que celle-ci rémunère à l'heure.



## Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016 et 2015

- Conformément à l'entente de société en commandite conclue avec le NVCF, la SOFC s'engage à faire des apports en capital sur avis d'appel de capital. Au 31 mars 2016, le capital non appelé totalisait 19 930 273 \$; cette somme sera utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.

### 10 Investissements dans le FODTE

Les investissements dans le FODTE peuvent prendre la forme d'actions ou de titres de créance convertibles négociés en dollars canadiens (CAD) ou en dollars américains (USD). Le tableau ci-dessous résume les investissements dans le FODTE aux 31 mars :

	2016			2015		
	Coût d'acquisition * \$	Valeur comptable \$	Éléments éventuels** \$	Coût d'acquisition * \$	Valeur comptable \$	Éléments éventuels** \$
En CAD	45 168 706	37 643 673	1 938 275	65 106 802	58 759 822	350 000
En USD	6 314 792	6 087 768	-	5 893 925	4 728 640	422 200
	51 483 498	43 731 441	1 938 275	71 000 727	63 488 462	772 200

\*Représente le coût historique net des placements départis et des placements radiés à 0 \$.

\*\*Investissements de suivi que la SOFC s'est engagée à effectuer, mais qui n'ont pas été encore effectués.

Tous les investissements ont été faits en conformité avec les directives du FODTE. Au 31 mars 2016, le portefeuille du FODTE comprenait des placements dans 16 sociétés, représentant de 0,21 % à 4,11 % de l'actif net. Le calcul des pourcentages exclut les placements dépréciés dont la valeur comptable est symbolique ou nulle.

### 11 Revenu de placement dans les fonds

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, la SOFC a comptabilisé 128 879 \$ (79 522 \$ en 2015) en revenu de placement résultant d'investissements dans des fonds.

### 12 Perte de valeur des placements du FODTE

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016 la direction a déterminé des pertes de valeur des placements du FODTE de 21 406 237 (6 160 906 \$ en 2015), lesquelles ont été constatées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

### 13 Comptes créditeurs

La Société et le MRI exercent leurs activités respectives sur la base du partage des coûts. La Société rembourse au MRI certaines dépenses engagées en son nom. Il peut s'agir, entre autres, des dépenses liées aux salaires, avantages sociaux, aux allocations pour la technologie de l'information par membre du personnel, aux installations et aux services juridiques externes, et des frais liés aux services de conception de sites Web, de traduction en français et d'autres services.

## Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2016 et 2015

---

La comptabilisation et l'évaluation de tout remboursement font l'objet d'un rapprochement annuel entre la SOFC et le MRI, et la nature ainsi que l'étendue des services fournis par le MRI doivent être approuvées. Pour l'exercice clos le 31 mars 2016, la SOFC demande au MRI de confirmer que tout autre passif financier éventuel lié aux charges admissibles assumées au nom de la SOFC est couvert en totalité sans autre recours.

La SOFC comptabilise les charges admissibles remboursables au MRI dans ses comptes créditeurs selon les estimations présentées par le MRI, lesquelles peuvent être vérifiées de façon indépendante par la Société. Au 31 mars 2016, les remboursements payables à terme échu s'élevaient à 93 125 \$ (136 196 \$ en 2015).

Au 31 mars 2016, le solde de 128 052 \$ (145 131 en 2015) représentait les montants dus à terme échu à divers fournisseurs de services.

### 14 Fonds de capital d'amorçage et de risque pour le secteur des sciences de la vie (FCARSSV)

Le 27 mars 2015, le MRI a conclu avec la SOFC l'entente de paiement de transfert portant sur le FCARSSV afin d'établir un nouveau fonds de capital d'amorçage et de risque pour le secteur des sciences de la vie et d'y investir. Le fonds proposé dispose d'un capital allant jusqu'à 30 millions de dollars que le gouvernement de l'Ontario, des fondations hospitalières et le secteur privé se sont engagés à fournir.

Au 31 mars 2015, la Société a respecté les modalités et conditions de l'entente de paiement de transfert du FCARSSV en vertu de laquelle le MRI devait verser la totalité des 10 millions de dollars correspondant à son engagement de financement, qui a été reçu après la fin de l'exercice.

Au 31 mars 2016, le projet du LSSVCF était toujours en cours d'élaboration.

### 15 Actifs non financiers

La SOFC n'a pas d'immobilisations corporelles ou de charges prépayées. Un inventaire des fournitures de bureau est réalisé aux fins d'utilisation et comptabilisé en charge au cours de la période pendant laquelle l'achat a lieu. Le coût total de ces fournitures n'a pas d'incidence significative sur les états financiers et on s'attend à ce qu'elles soient utilisées moins d'un an après la date d'achat.

### 16 Événement postérieur

En date du 31 mars 2016, le projet du LSSVCF était toujours en cours d'élaboration. En mai 2016, le ministère a envoyé une lettre de mandat afin d'aider à créer un nouveau fonds appelé Démarrage et expansion en partenariat avec la province et des investisseurs du secteur privé. Le nouveau fonds investirait dans des sociétés ontariennes qui prennent de l'expansion au point d'attirer un financement de suivi. Cette initiative a été à l'origine annoncée dans le budget de l'Ontario de 2015.

### 17 Soldes comparatifs

Certains soldes précédant la période inclus dans l'état des flux de trésorerie ont été reclassés pour être conformes à la présentation de l'exercice en cours.

## Société ontarienne de gestion des fonds, des investisseurs immigrants (SOGFII)

400, avenue University, 2e étage

Toronto (Ontario)

M7A 2R9



### Responsabilité relative à la présentation de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers présentés. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le discernement de la direction. Les états financiers ont été préparés correctement compte tenu de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles le 21 juin 2016.

La direction dispose d'un système de contrôles internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière fiable est disponible en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédés formels ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation adéquate des responsabilités.

Les présents états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité de ce dernier consiste à indiquer si, à son avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la SOGFII conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Dans son rapport présenté à la page suivante, le vérificateur précise l'étendue de son examen et exprime son opinion.

Au nom de la direction.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Cindy Lam", written over a horizontal line.

Cindy Lam  
Présidente



Office of the Auditor General of Ontario  
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

### *Rapport de l'auditeur indépendant*

À la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants  
et au ministre des Affaires civiles et de l'Immigration

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### **Opinion**

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### **Avenir de la Société**

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 1 afférente aux états financiers qui précise que le gouvernement fédéral a mis fin à son Programme d'immigration des investisseurs. On prévoit que La Société poursuivra ses activités jusqu'à ce qu'elle ait remboursé toutes les répartitions provinciales des fonds des investisseurs immigrants au gouvernement fédéral, ce qui devrait se faire d'ici le 31 mars 2022.

Box 1 05, 15th Floor  
20 Dundas Street West  
Toronto, Ontario  
MSG 2C2  
416-327-2381  
fax 416-327-9862  
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15e étage  
20, rue Dundas ouest  
Toronto (Ontario)  
MSG 2C2  
416-327-2381  
télécopieur 416-327-9862  
ats 416-327-6123

[www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)

Toronto  
(Ontario)  
Le 21 juin 2016

La vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

# Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État de la situation financière  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Encaisse	11 798	4 656
Placements (note 3)	820 787	1 052 509
Comptes débiteurs	45	61
	832 630	1 057 226
<b>PASSIFS ET EXCÉDENT ACCUMULÉ</b>		
Comptes créditeurs	10 387	536
Allocations provinciales remboursables (note 4)	708 712	959 408
	719 099	959 944
<b>Actifs financiers nets</b>	113 531	97 282
<b>Actifs non financiers</b>		
Frais de commission reportés (note 5)	10 993	19 082
Excédent accumulé	124 524	116 364

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil :

Administrateur

Administrateur

## Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

### État des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

---

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
<b>Revenus</b>		
Intérêts créditeurs	18 284	25 901
	18 284	25 901
<b>Charges (note 6)</b>		
Amortissement des frais de commission reportés (note 5)	8 546	12 034
Frais de gestion des placements (note 3)	1 579	2 105
	10 125	14 139
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	8 159	11 762
<b>Excédent accumulé au début de l'exercice</b>	116 365	104 602
<b>Excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>	124 524	116 364

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

---

## Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

### État de l'évolution de l'actif financier net pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

---

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
Excédent des revenus sur les charges	8 159	11 762
Frais de commission reportés payés	(456)	(4 801)
Amortissement des frais de commission reportés	8 546	12 034
Frais de commission reportés remboursés	-	89
<b>Augmentation des actifs financiers nets</b>	<b>16 249</b>	<b>19 084</b>
<b>Actifs financiers nets au début de l'exercice</b>	<b>97 282</b>	<b>78 198</b>
<b>Actifs financiers nets à la fin de l'exercice</b>	<b>113 531</b>	<b>97 282</b>

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

---

## Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

### État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	2016 (en milliers de dollars)	2015 (en milliers de dollars)
<b>Encaisse générée par les activités d'exploitation (ou utilisées dans le cadre de ces activités)</b>		
Intérêts reçus	728	804
Frais de gestion des placements payés	(1 708)	(2 182)
	(980)	(1 378)
<b>Encaisse générée par les activités de placement et de financement (ou utilisée dans le cadre de ces activités)</b>		
Allocations provinciales reçues moins les frais de commission	7 126	75 735
Allocations provinciales acquittées	(248 010)	(258 625)
Allocations provinciales remboursées	(272)	(1 640)
	(241 156)	(184 530)
Placements arrivés à échéance	657 460	578 830
Placements achetés	(408 182)	(398 507)
	249 278	180 323
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse</b>	<b>7 142</b>	<b>(5 585)</b>
<b>Encaisse au début de l'exercice</b>	<b>4 656</b>	<b>10 241</b>
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<b>11 798</b>	<b>4 656</b>

Consulter les notes afférentes aux états financiers.



# Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

## Notes afférentes aux états financiers 31 mars 2016

---

### 1. Nature et avenir de la Société

Le 30 avril 1999, la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants (SOFGII) a été constituée à titre de société sans capital-actions en vertu du Règlement de l'Ontario 279/99 pris en application de la *Loi sur les sociétés de développement*.

La Société a été établie afin de participer au Programme d'immigration des investisseurs (PII) du gouvernement fédéral. Dans le cadre du PII, chaque province participante a créé un organisme chargé de recevoir et d'investir les sommes des investisseurs immigrants pour créer ou préserver des emplois au Canada et favoriser le développement d'une économie forte et viable. En retour, chaque province participante garantit aux investisseurs immigrants que leur placement leur sera remboursé sans intérêt au terme de cinq ans.

En février 2014, le gouvernement fédéral a annoncé sa décision de mettre fin au Programme d'immigration des investisseurs. Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) est traite actuellement les 26 demandes en suspens pour lesquelles l'Ontario devrait recevoir une allocation se montant à environ 4,4 millions de dollars. Toutefois, CIC a indiqué que les montants susmentionnés sont des estimations établies en fonction du nombre de demandes qui seront réellement approuvées. L'Ontario devrait recevoir sa part des fonds restants d'ici la fin du mois de mars 2017 Le remboursement de cette allocation aux investisseurs immigrants au terme de cinq ans aura lieu en mars 2022. Par conséquent, la Société poursuivra ses activités jusqu'à cette date pour s'acquitter de ses obligations en vertu du Programme d'immigration des investisseurs.

### 2. Principales conventions comptables

#### (A) MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### (B) COMPTABILISATION DES REVENUS

Les intérêts courus sont comptabilisés comme des gains, et les montants à recevoir sont inclus dans la valeur comptable des placements.

#### (C) INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un actif ou un passif qui est ultérieurement réglé en trésorerie. Les actifs et les passifs financiers de la Société sont comptabilisés comme suit :

L'encaisse, les débiteurs et les créditeurs sont comptabilisés au coût, ce qui correspond plus ou moins à leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.

---

# Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

## Notes afférentes aux états financiers 31 mars 2016

---

Les placements sont d'abord comptabilisés au coût, auquel s'ajoutent les intérêts courus à ce jour.

### 2. Principales conventions comptables (suite)

Les allocations provinciales remboursables sont d'abord comptabilisées au montant réel reçu et ne sont pas révisées avant d'être acquittées, étant donné que la dette ne porte pas intérêt. Elles n'ont pas été actualisées pour tenir compte de leur juste valeur.

La Société n'utilise pas des instruments financiers dérivés.

### (D) FRAIS DE COMMISSION REPORTÉS

Les commissions versées aux intermédiaires qui présentent des nouveaux investisseurs immigrants sont reportées et amorties selon la méthode de l'amortissement constant au cours de la période de l'allocation provinciale remboursable à partir de l'exercice durant lequel l'allocation est reçue. Si la demande de résidence permanente est retirée par l'investisseur immigrant ou refusée par le gouvernement fédéral, la Société recouvre la commission au cours de l'année où cela se produit. Les charges reportées représentent le solde non amorti des commissions.

### 3. Placements

Avant février 2011, la Société investissait la totalité de ses allocations dans des titres à revenu fixe émis par la province de l'Ontario et arrivant à échéance dans un délai de cinq ans ou moins. En règle générale, elle achetait des obligations à coupon zéro pour faire concorder les dates d'échéance avec le calendrier de remboursement des allocations provinciales présenté à la note 4. Pour l'exercice 2016, ces titres à revenu fixe ont affiché un rendement moyen pondéré de 2,53 % (2,56 % en 2015).

En septembre 2010, afin de satisfaire aux exigences du Programme d'immigration des investisseurs du gouvernement fédéral, la Société a approuvé une nouvelle stratégie de placement visant à transférer une grande partie des allocations reçues vers le programme de prêts géré par la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (IO), société apparentée. Grâce à ce programme de prêts, IO finance des centaines de projets d'infrastructure, comme la construction de routes, de ponts et d'installations, favorisant ainsi le développement économique et la création d'emplois.

---

## Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

### Notes afférentes aux états financiers 31 mars 2016

La Société a conclu une entente avec IO pour qu'une bonne partie des allocations soit versée à IO chaque mois en échange de billets à ordre venant à échéance cinq ans après la date du transfert et à un taux d'intérêt fixe ou variable correspondant au coût d'emprunt de la province pour des durées semblables établi par l'Office ontarien de financement (OOF). Pour l'exercice 2016, ces billets à ordre étaient assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,03 % (2,10 % en 2015). Après l'annonce de la suppression du Programme d'immigration des investisseurs, les allocations provinciales ont été considérablement réduites, et IO a arrêté d'emprunter des fonds à la Société en août 2014.

Les allocations non retirées par IO sont placées dans des titres à revenu fixe de cinq ans émis par la province de l'Ontario.

La totalité du portefeuille de placement est gérée par l'OOF, société apparentée, conformément aux conditions énoncées dans une entente conclue entre l'OOF, la Société et la province. En contrepartie de ses services, l'OOF reçoit des honoraires de gestion des placements correspondant à 0,2 % de la moyenne de la valeur nominale des placements en cours durant l'année.

Le solde des placements, qui comprend les intérêts courus, est réparti comme suit :

	<b>31 mars 2016</b>	<b>31 mars 2016</b>	<b>31 mars 2015</b>	<b>31 mars 2015</b>
	<b>Coût</b>	<b>Marché</b>	<b>Coût</b>	<b>Marché</b>
	<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>(en milliers de dollars)</b>	<b>(en milliers de dollars)</b>
Billets à ordre d'IO	573 887	546 443	608 171	594 312
Obligations à coupon zéro	0	0	227 890	229 466
Obligations à revenu fixe	139 350	135 270	129 524	129 682
Obligations à revenu fixe	107 550	107 551	86 924	86 924
	<b>820 787</b>	<b>789 264</b>	<b>1 052 509</b>	<b>1 040 384</b>

La Société est exposée à des risques de taux d'intérêt chaque fois que les fonds venant des immigrants sont placés dans des titres à revenu fixe, car le rendement futur et la valeur marchande de ces placements dépendent des taux d'intérêt en vigueur. Cependant, les risques de fluctuation des taux d'intérêt sont très faibles durant la période de cinq ans des allocations

# Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

## Notes afférentes aux états financiers 31 mars 2016

provinciales remboursables, étant donné que l'échéance des titres à revenu fixe coïncide avec celle des allocations.

De l'avis de la direction, la Société n'est pas exposée à des risques de devises ou de crédit importants puisque tous ses placements sont effectués auprès d'apparentés qui sont financés par la province et qu'aucun de ces placements n'est libellé en devises.

### 4. Allocations provinciales remboursables

Conformément aux conditions énoncées dans des ententes conclues en juin 1999 et en juin 2011 entre le ministre fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration et la Société, cette dernière contracte des obligations à long terme à l'égard des fonds reçus dans le cadre du Programme d'immigration des investisseurs fédéral. L'entente prévoit que le ministre fédéral, à titre de mandataire de la Société, reçoit des fonds des investisseurs immigrants et transfère à la Société la part des fonds revenant à l'Ontario (allocation provinciale). La Société rembourse toutes les allocations provinciales reçues sans intérêt à la fin de la période d'allocation, soit cinq ans après la date de réception.

### 4. Allocations provinciales remboursables (suite)

La province garantit le remboursement des allocations provinciales lorsqu'elles sont exigibles. Voici le calendrier de remboursement des allocations provinciales :

	(en milliers de dollars)
Exigible au cours de	218 732
Exigible au cours de	138 718
Exigible au cours de	263 860
Exigible au cours de	80 248
Exigible au cours de	7 154
	<u>708 712</u>

La demande de résidence permanente d'un investisseur peut être retirée par l'investisseur ou refusée par le gouvernement fédéral. Au 31 mars 2016, des demandes représentant une valeur de 270 000 \$ étaient en cours de traitement. Si une demande est retirée par l'investisseur ou refusée par le gouvernement fédéral, l'allocation provinciale se rapportant à l'investisseur doit être retournée au gouvernement fédéral dans les 30 jours qui suivent la réception de la demande du gouvernement fédéral.

# Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

## Notes afférentes aux états financiers 31 mars 2016

---

### 5. Frais de commission reportés

Les frais de commission reportés se présentent comme suit :

	<b>2016</b> (en milliers de dollars)	<b>2015</b> (en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	19 082	26 404
Commissions – année en cours	457	4 801
Commissions récupérées	0	(89)
Amortissement	(8 546)	(12 034)
Solde à la fin de l'exercice	10 993	19 082

### 6. Services de soutien administratif

Le ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure et le ministère des Affaires civiques, de l'Immigration et du Commerce international offrent gratuitement un soutien opérationnel, des services de gestion stratégique et d'autres soutiens administratifs, y compris des services d'aménagement des locaux, financiers, juridiques et de ressources humaines.

---



## INFRASTRUCTURE ONTARIO

### RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

---

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier ont été établis conformément aux principes comptables pour les gouvernements recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada et, le cas échéant, aux recommandations du Conseil des normes comptables des Comptables professionnels agréés du Canada. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction.

La direction maintient un système de contrôles internes conçus de manière à lui fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations financières fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédures structurées ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités de manière appropriée.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire de son comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière. Le comité d'audit examine les états financiers et les soumet au conseil d'administration pour approbation.

Les états financiers ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport de l'auditeur présente de façon sommaire l'ampleur de l'examen effectué par l'auditeur ainsi que son opinion sur les états financiers.

Au nom de la direction,



Bert Clark

*Président et chef de la direction*



Krishnan Iyer

*Vice-président exécutif et directeur général des finances*



Le 28 juin 2016

## Rapport de l'auditeur indépendant

**Aux administrateurs de  
La Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des résultats et de l'excédent accumulé, des gains et des pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

---

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2  
Tél. : +1 416 863 1133, Téléc. : +1 416 365 8215*





Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

## INFRASTRUCTURE ONTARIO

## ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars


(en milliers de dollars)

	31 mars 2016	31 mars 2015 (note 20)
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2)	1 133 337 \$	1 084 827 \$
Créances d'exploitation (note 3)	40 900	105 562
Intérêts à recevoir	64 721	63 966
Produits de placement à recevoir	1 851	2 173
Prêts en cours (note 4)	5 225 176	4 797 337
Dérivés (note 5)	406 576	357 444
Créances liées aux projets (note 6)	45 843	64 203
Placements (note 7)	177 505	215 211
	<b>7 095 909</b>	<b>6 690 723</b>
<b>Passifs</b>		
Dettes d'exploitation	6 111	7 695
Charges à payer	27 668	34 595
Passifs détenus en fiducie (note 18)	248 258	64 812
Intérêts à payer	73 892	72 698
Dérivés (note 5)	554 354	489 505
Produits reportés	16 839	19 891
Facilité de crédit de l'OOF (note 8)	-	10 000
Dettes – programme de prêts (note 9)	6 144 550	5 952 052
	<b>7 071 672</b>	<b>6 651 248</b>
<b>Actifs financiers nets</b>	<b>24 237</b>	<b>39 475</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (note 10)	3 042	4 021
	<b>27 279</b>	<b>43 496</b>
<b>Excédent accumulé</b>	<b>175 057</b>	<b>175 557</b>
<b>Pertes de réévaluation accumulées</b>	<b>(147 778)</b>	<b>(132 061)</b>
	<b>27 279 \$</b>	<b>43 496 \$</b>
Éventualités (note 16)		
Engagements (note 17)		

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé

  
Président du conseil

  
Administrateur et président du comité d'audit

**INFRASTRUCTURE ONTARIO**  
**ÉTATS DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ**  
**Pour les exercices clos les 31 mars**  
(en milliers de dollars)

	2016 Prévisions (non audité)	2016	2015 (note 20)
<b>Produits</b>			
Produit d'intérêts (note 11)	153 479 \$	<b>151 659 \$</b>	174 254 \$
Produits de placement (note 11)	9 122	<b>12 631</b>	20 270
Frais de réalisation des projets	30 825	<b>27 417</b>	30 285
Frais de transaction liés aux projets	13 279	<b>32 508</b>	11 439
Frais de gestion	51 016	<b>52 311</b>	49 230
Coûts de consultation recouvrables	72 971	<b>20 803</b>	18 878
Autres produits	-	<b>6 192</b>	1 553
	<u>330 692</u>	<u><b>303 521</b></u>	<u>305 909</u>
<b>Charges</b>			
Salaires et avantages sociaux	66 729	<b>63 758</b>	64 081
Frais généraux et d'administration (note 12)	22 527	<b>19 311</b>	20 440
<b>Charges relatives aux programmes</b>			
Coûts de transaction liés aux projets	13 279	<b>26 701</b>	18 746
Coûts de consultation recouvrables	72 971	<b>20 803</b>	18 878
Charge d'intérêts (note 11)	143 499	<b>148 127</b>	164 687
Provision pour moins-value de prêts	-	<b>15 492</b>	5 686
Frais relatifs aux entrepreneurs	9 888	<b>9 781</b>	9 906
Frais de financement des projets	-	<b>48</b>	171
Total des charges relatives aux programmes	<u>239 637</u>	<u><b>220 952</b></u>	<u>218 074</u>
	<u>328 893</u>	<u><b>304 021</b></u>	<u>302 595</u>
<b>Excédent (déficit)</b>	1 799	<b>(500)</b>	3 314
<b>Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice</b>	<u>175 557</u>	<u><b>175 557</b></u>	<u>172 243</u>
<b>Excédent accumulé à la clôture de l'exercice</b>	<u>177 356 \$</u>	<u><b>175 057 \$</b></u>	<u>175 557 \$</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

---

**INFRASTRUCTURE ONTARIO**  
**ÉTATS DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION**  
**Pour les exercices clos les 31 mars**  
(en milliers de dollars)

---

	2016	2015
<b>Pertes de réévaluation accumulées à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>(132 061) \$</b>	<b>(35 772) \$</b>
Pertes réalisées reclassées à l'état des résultats	38 907	22 547
Pertes de réévaluation	<b>(54 624)</b>	<b>(118 836)</b>
Pertes de réévaluation de l'exercice, montant net	<b>(15 717)</b>	<b>(96 289)</b>
<b>Pertes de réévaluation accumulées à la clôture de l'exercice</b>	<b>(147 778) \$</b>	<b>(132 061) \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

---

**INFRASTRUCTURE ONTARIO**  
**ÉTATS DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS**  
**Pour les exercices clos les 31 mars**  
(en milliers de dollars)

	2016	2015
Excédent (déficit)	(500) \$	3 314 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(958)	(661)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 937	2 005
Pertes de réévaluation de l'exercice, montant net	(15 717)	(96 289)
<b>Variation nette des actifs financiers nets</b>	<b>(15 238)</b>	<b>(91 631)</b>
<b>Actifs financiers nets à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>39 475</b>	<b>131 106</b>
<b>Actifs financiers nets à la clôture de l'exercice</b>	<b>24 237 \$</b>	<b>39 475 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**INFRASTRUCTURE ONTARIO**  
**ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**Exercices clos les 31 mars**  
(en milliers de dollars)

	2016	2015 (note 20)
<b>Activités d'exploitation</b>		
Excédent (déficit)	(500) \$	3 314 \$
Éléments sans incidence à court terme sur la trésorerie :		
Provision pour moins-value de prêts	15 492	5 686
Amortissement des coûts reportés sur prêts à conditions de faveur	(7 327)	(8 206)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 937	2 005
	<u>9 602</u>	<u>2 799</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Diminution des créances d'exploitation	64 662	46 886
Augmentation des intérêts à recevoir	(755)	(4 928)
Diminution des créances liées aux projets	18 360	43 806
Diminution des dettes d'exploitation	(1 584)	(62 347)
(Diminution) augmentation des charges à payer	(6 927)	9 756
Augmentation des passifs détenus en fiducie	183 446	22 412
(Diminution) augmentation des produits reportés	(3 052)	13 976
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	<u>263 752</u>	<u>72 360</u>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(958)	(661)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(958)</u>	<u>(661)</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Diminution (augmentation) des produits de placement à recevoir	322	(254)
Achat de placements	-	(2 181 797)
Produit de la cession de placements	37 706	2 192 503
Émission de prêts	(771 786)	(586 697)
Remboursements sur prêts	335 782	594 677
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(397 976)</u>	<u>18 432</u>
<b>Activités de financement</b>		
Augmentation des intérêts à payer	1 194	13 476
Remboursements sur la facilité de crédit de l'OOF	(10 000)	(15 000)
Émission de titres d'emprunt	3 485 786	2 970 630
Remboursements sur titres d'emprunt	(3 293 288)	(2 761 731)
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	<u>183 692</u>	<u>207 375</u>
<b>Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<u>48 510</u>	<u>297 506</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<u>1 084 827</u>	<u>787 321</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<u>1 133 337 \$</u>	<u>1 084 827 \$</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

---

**INFRASTRUCTURE ONTARIO****NOTES ANNEXES****31 mars 2016 et 2015**

---

**NATURE DE LA SOCIÉTÉ**

La Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (« Infrastructure Ontario » ou la « société »), qui est une société d'État, fait rapport au ministre du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure (le « ministre ») et est classée par la province d'Ontario (la « province ») en tant qu'entreprise en exploitation.

Le mandat d'Infrastructure Ontario couvre les points suivants :

- fournir du financement pour les infrastructures des municipalités et des organismes publics admissibles;
- fournir au ministre des conseils et des services, notamment en matière de gestion de projets, de gestion de contrats et de développement portant sur les travaux publics dont le ministre est responsable;
- fournir au gouvernement des conseils et des services, notamment en matière de gestion de projets, de gestion de contrats et de développement portant sur les travaux publics dont le ministre n'est pas responsable lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- assurer la gestion financière des travaux publics administrés par le ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure (le « ministère ») ou par une société d'État sous la responsabilité du ministre;
- exercer le pouvoir, les devoirs et les fonctions qui lui sont délégués par le ministre en vertu de la *Loi de 2011 sur le ministère de l'Infrastructure*;
- fournir des conseils et des services relativement au parc immobilier des organismes du secteur public lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- fournir des conseils et des services au ministre ou à d'autres membres du conseil exécutif sur des questions financières, stratégiques et autres questions visant le gouvernement lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- mettre en œuvre des opérations pour le gouvernement ou aider à la mise en œuvre de telles opérations lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- fournir des conseils et des services, notamment des services de gestion de projets et de gestion de contrats pour des projets d'infrastructure en Ontario qui ne sont pas du ressort des travaux publics lorsque le ministre l'ordonne par écrit.

À titre de société d'État, Infrastructure Ontario est exonérée des impôts fédéral et provincial sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1) (d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Infrastructure Ontario est assujettie à la taxe de vente harmonisée (la « TVH »).

**1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES****Référentiel comptable**

Les présents états financiers sont établis en conformité avec les normes comptables pour le secteur public du Canada recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »).

**Estimations de la direction**

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur la présentation des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés pour la période. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux éléments à l'égard desquels la direction a établi des estimations sont le pourcentage d'avancement aux fins d'évaluation des produits tirés des Frais de réalisation des projets, la provision pour moins-value du portefeuille de prêts et la juste valeur des dérivés. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations et d'autres estimations, auquel cas l'incidence de l'écart serait comptabilisée dans les périodes ultérieures.

---

---

**INFRASTRUCTURE ONTARIO****NOTES ANNEXES****31 mars 2016 et 2015**

---

**Instruments financiers**

Les actifs financiers d'Infrastructure Ontario sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances d'exploitation, des intérêts à recevoir, des produits de placement à recevoir, des prêts, des dérivés, des créances liées aux projets et des placements. Les passifs financiers d'Infrastructure Ontario sont composés des dettes d'exploitation, des charges à payer, des intérêts à payer, des dérivés, de la facilité de crédit de l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») et de la dette liée au programme de prêts.

*Comptabilisation et évaluation initiales*

Tous les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur s'entend du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés comme étant i) à la juste valeur ou ii) au coût ou au coût après amortissement. Les dérivés sont classés comme étant à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont classés comme étant au coût ou au coût après amortissement.

On a déterminé que le coût après amortissement des prêts du programme de 2003-2004 (se reporter à la note 4) consentis par Infrastructure Ontario, qui étaient considérés comme des prêts à conditions de faveur, correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des prêts, le taux d'actualisation correspondant au coût d'emprunt d'Infrastructure Ontario. La différence entre la valeur nominale d'un prêt et sa valeur actualisée est, en soi, une subvention. La subvention est comptabilisée à titre de coût lié aux prêts à conditions de faveur à la date de l'octroi du prêt et est amortie sur la durée du prêt de façon à ce que les périodes d'amortissement de l'un et de l'autre concordent.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif financier ou du passif financier ou déduits de celle-ci. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur sont immédiatement passés en charges dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Les achats et les ventes d'actifs financiers prévoyant la livraison d'actifs dans une période prescrite par la réglementation ou une convention sur le marché (opérations normalisées) sont comptabilisés à la date de la transaction.

*Évaluation ultérieure*

L'évaluation ultérieure des actifs financiers dépend de leur classement dans l'une ou l'autre des catégories suivantes :

*i. Instruments financiers à la juste valeur*

Les instruments financiers à la juste valeur sont réévalués à leur juste valeur à la clôture de chaque période. Les gains ou pertes latents sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation, puis reclassés à l'état des résultats lors de la cession ou du règlement.

Infrastructure Ontario utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et présenter la juste valeur de ses instruments financiers :

- Niveau 1 : Cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
  - Niveau 2 : Techniques d'évaluation pour lesquelles toutes les données d'entrée qui ont une incidence importante sur la juste valeur sont observables directement ou indirectement
  - Niveau 3 : Techniques d'évaluation s'appuyant sur des données d'entrée ayant une incidence importante sur la juste valeur qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché
-



---

**INFRASTRUCTURE ONTARIO****NOTES ANNEXES****31 mars 2016 et 2015**

---

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation appropriées, dont des modèles de prix à terme et de swaps, en fonction de calculs de la valeur actualisée. Les modèles intègrent diverses données d'entrée, y compris les courbes de taux d'intérêt à terme.

ii. *Instruments financiers au coût ou au coût après amortissement*

Les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur le sont au coût ou au coût après amortissement.

L'intérêt relatif aux actifs financiers et aux passifs financiers évalués au coût après amortissement est comptabilisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif s'entend du taux d'actualisation des sorties ou des entrées de trésorerie futures estimatives sur la durée attendue de l'instrument ou, le cas échéant, sur une période plus courte.

*Dépréciation*

i. *Perte de valeur d'un placement (non coté sur un marché actif)*

Une baisse de valeur est comptabilisée à l'état des résultats et de l'excédent accumulé lorsque la valeur d'un placement a subi une baisse « durable ». Une perte est considérée comme « durable » si la valeur comptable du placement est supérieure à sa valeur réelle pendant une période prolongée. La baisse de valeur portée à l'état des résultats n'est pas reprise, même si la valeur réelle du placement s'accroît par la suite.

ii. *Dépréciation de prêts*

Une provision pour moins-value de prêts est établie à l'égard du portefeuille de prêts, après évaluation par la direction de la conjoncture économique et des conditions du secteur et du portefeuille pour les différents secteurs de prêts. La provision pour moins-value est établie d'après un processus selon lequel une note de risque est attribuée par un tiers au prêt lors de son montage, contrôlée régulièrement et ajustée pour tenir compte de l'évolution du risque de crédit sous-jacent. Une provision pour moins-value correspondant à la partie non recouvrable prévue du prêt est également établie en cas de détérioration connue du crédit de l'emprunteur.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts et de placements très liquides dont l'échéance est de plus de trois mois à compter de la date d'achat si l'actif financier est facilement convertible en trésorerie.

**Instruments financiers dérivés**

Infrastructure Ontario a recours à des instruments financiers dérivés, plus précisément des swaps de taux d'intérêt, pour gérer son risque de taux d'intérêt. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la conclusion du dérivé, puis réévalués ultérieurement à la juste valeur à chaque date de clôture. Lorsque les variations de la juste valeur donnent lieu à une position débitrice, les instruments financiers dérivés sont constatés dans les actifs financiers; ils sont classés dans les passifs financiers lorsque les variations de la juste valeur donnent lieu à une position créditrice.

Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation et reclassés ultérieurement à l'état des résultats et de l'excédent accumulé lors du règlement.

---

## INFRASTRUCTURE ONTARIO

## NOTES ANNEXES

31 mars 2016 et 2015

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs à compter de l'exercice au cours duquel ils sont acquis, une dotation correspondant à une demi-année étant calculée dans l'année de l'acquisition et dans l'année de la cession. La durée de vie utile estimative des actifs est la suivante :

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	5 ans
Mobilier, agencements et matériel de bureau	10 ans
Améliorations locatives	10 ans

**Dépréciation d'immobilisations corporelles**

La société soumet la valeur comptable de ses immobilisations corporelles à un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent la possibilité que la valeur comptable d'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du gouvernement à fournir des biens et services ou que la valeur des avantages économiques futurs associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette. Le cas échéant, le coût de l'immobilisation corporelle est diminué pour refléter la baisse de valeur de l'actif. Il n'y a eu aucune perte de valeur à ce jour.

**Constatation des produits***Produit d'intérêts et produits de placement*

Les intérêts sur les placements et les prêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

*Frais de réalisation des projets et frais de transaction liés aux projets*

Infrastructure Ontario fournit des services professionnels aux termes de contrats établis en fonction des coûts ou de contrats à prix fixe. Les produits des contrats établis en fonction des coûts sont comptabilisés lorsqu'une entente est conclue, que les coûts sont engagés et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits des contrats à prix fixe sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. Le pourcentage d'avancement des travaux est calculé en se fondant sur le ratio des coûts engagés sur les coûts totaux estimatifs. Les pertes, le cas échéant, liées aux contrats à prix fixe sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont relevées. Des produits reportés sont constatés lorsque les montants facturés pour un projet dépassent les produits comptabilisés pour les contrats établis en fonction des coûts ou les contrats à prix fixe.

*Frais de gestion et coûts de consultation recouvrables*

Les frais de gestion et les coûts de consultation recouvrables sont comptabilisés dans les produits lorsqu'une entente est conclue, que les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

**2. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALEMENTS DE TRÉSORERIE**

(en milliers de dollars)

	2016	2015
Trésorerie	631 653 \$	423 863 \$
Équivalents de trésorerie	501 684	660 964
	<b>1 133 337 \$</b>	<b>1 084 827 \$</b>

La trésorerie comprend les fonds détenus en fiducie pour les clients prêteurs d'Infrastructure Ontario, soit 220,3 M\$ (46,7 M\$ en 2015), et pour les consortiums de construction de projets, soit 27,9 M\$ (18,1 M\$ en 2015). Ces montants sont décrits en détail à la note 18, Fonds détenus en fiducie.

## INFRASTRUCTURE ONTARIO

## NOTES ANNEXES

31 mars 2016 et 2015

Les équivalents de trésorerie sont composés de placements du marché monétaire et les instruments à revenu fixe à court terme comptabilisés au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Au 31 mars 2016, les taux d'intérêt sur ces placements variaient de 0,66 % à 0,84 % (de 0,69 % à 1,06 % en 2015).

## 3. CRÉANCES D'EXPLOITATION

(en milliers de dollars)	2016	2015
Créances clients	38 136 \$	100 671 \$
TVH à recevoir	2 764	4 891
	<b>40 900 \$</b>	<b>105 562 \$</b>

## 4. PRÊTS

(en milliers de dollars)	2016	2015
<b>Avances sur construction</b>		
Programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure	413 515 \$	544 952 \$
	<b>Intérêts (%)</b>	<b>Intérêts (%)</b>
<b>Débitures à recevoir</b>		
Programme de prêts à conditions de faveur		
Échéances :		
De 6 à 10 ans	24 971 2,08-2,71	41 267 2,06-2,71
De 11 à 15 ans	30 687 2,28-2,67	36 686 2,28-2,67
De 16 à 20 ans	257 059 2,36-2,95	279 784 2,36-2,95
Plus de 20 ans	61 337 2,52-3,05	64 120 2,52-3,05
	<b>374 054</b>	<b>421 857</b>
Programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure		
Échéances :		
De 1 an à 5 ans	98 450 1,18-4,55	90 429 1,18-3,97
De 6 à 10 ans	595 603 1,52-5,51	564 874 1,86-5,51
De 11 à 15 ans	583 955 2,24-5,26	614 655 2,59-5,26
De 16 à 20 ans	1 268 622 2,71-5,89	1 073 929 2,77-5,89
Plus de 20 ans	1 966 282 2,77-5,91	1 553 781 2,77-5,91
	<b>4 512 912</b>	<b>3 897 668</b>
<b>Total</b>	<b>5 300 481</b>	<b>4 864 477</b>
<b>Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur</b>		
Coûts reportés à l'ouverture de l'exercice	(50 410)	(58 616)
Amortissement des coûts sur prêts à conditions de faveur	7 327	8 206
Coûts reportés à la clôture de l'exercice	<b>(43 083)</b>	<b>(50 410)</b>
Provision pour moins-value de prêts	(32 222)	(16 730)
<b>Prêts en cours</b>	<b>5 225 176 \$</b>	<b>4 797 337 \$</b>

Les avances sur construction sont des prêts consentis à des municipalités, à d'autres organismes publics et à des organismes sans but lucratif. Le taux d'intérêt des prêts à la construction correspond au taux des acceptations bancaires de 30 jours majoré d'un écart fixe en points de base qui dépend de la catégorie du risque que présente la contrepartie. Ces prêts sont assortis d'une durée plus courte que les débiteures (habituellement moins de cinq ans) et sont remboursés lorsque la construction est achevée.

## INFRASTRUCTURE ONTARIO

## NOTES ANNEXES

31 mars 2016 et 2015

Les débetures à recevoir sont dues par des municipalités, d'autres clients du secteur public et des organismes sans but lucratif et sont assorties d'échéances de 4 à 40 ans à compter de leur création.

Infrastructure Ontario gère le risque de crédit lié à son portefeuille de prêts à court terme au moyen de diverses dispositions énoncées dans les ententes de prêts. La société est dotée d'un mécanisme d'interception avec la province d'Ontario qui prévoit le réacheminement vers Infrastructure Ontario des fonds dus à un emprunteur recevant du financement de la province. Les prêts accordés à des emprunteurs non gouvernementaux sont assujettis à des clauses restrictives sur les actifs, et l'emprunteur est tenu de fournir des sûretés et, dans certains cas, une assurance sur le prêt.

La provision pour moins-value de prêts est constituée lorsqu'un examen de la conjoncture économique, du secteur et du portefeuille indique qu'il pourrait y avoir moins-value ou perte. Infrastructure Ontario a une provision pour moins-value de prêts de 32,2 M\$ (16,7 M\$ en 2015), qui comprend une provision pour perte sur un prêt à un emprunteur de 15,0 M\$ pour l'exercice écoulé.

## 5. DÉRIVÉS

Infrastructure Ontario exerce ses activités en respectant des limites strictes de sorte que son exposition au risque soit gérée de façon prudente et efficiente. Parmi les stratégies variées auxquelles elle a recours, il y a l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Infrastructure Ontario n'utilise pas de dérivés à des fins de spéculation et n'a conclu aucun nouveau contrat dérivé depuis qu'elle a contracté des prêts adossés avec l'OOF en avril 2015.

Les dérivés sont des contrats financiers qui tirent leur valeur d'instruments sous-jacents. Étant à la fois emprunteur et prêteur, Infrastructure Ontario utilise des dérivés pour constituer des couvertures à l'égard d'instruments ayant des dates d'échéance différentes. Le risque de variabilité des taux d'intérêt est géré au moyen de swaps de taux d'intérêt, qui sont des contrats légaux en vertu desquels Infrastructure Ontario convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie fondés sur une ou plusieurs valeurs nominales en utilisant des taux d'intérêt de référence stipulés pour une période déterminée. Les swaps de taux d'intérêt permettent à Infrastructure Ontario d'opérer compensation entre ses prêts et ses dettes et d'ainsi les convertir effectivement en instruments assortis de modalités qui minimisent l'exposition au risque de taux d'intérêt. Infrastructure Ontario a échangé certains de ses prêts à taux fixe et portefeuilles de titres de créance à taux fixe contre des instruments à taux variable.

Le tableau ci-dessous donne un échéancier des dérivés d'Infrastructure Ontario en cours au 31 mars 2016, en fonction des valeurs nominales des contrats. Les valeurs nominales des swaps de taux d'intérêt représentent le montant auquel les taux fixes et variables sont appliqués pour calculer l'échange de flux de trésorerie. Les valeurs nominales ne sont pas comptabilisées à l'état de la situation financière. Elles représentent le volume des dérivés en cours et ne sont pas représentatives du risque de crédit, du risque de marché ou des flux de trésorerie réels de ces instruments.

Au cours de l'exercice écoulé	Échéance				Valeur nominale totale
	De 2 à 5 ans	De 6 à 10 ans	De 11 à 15 ans	Plus de 15 ans	

(en milliers de dollars)

Dettes	153 198	1 177 600	744 482	-	852 857	2 928 137 \$
Prêts en cours	276 642	1 043 064	1 182 120	679 500	866 389	4 047 715 \$

---

**INFRASTRUCTURE ONTARIO****NOTES ANNEXES****31 mars 2016 et 2015**

---

Les dérivés ont été comptabilisés à la juste valeur au 31 mars 2016, ce qui a donné lieu à un actif dérivé de 406,6 M\$, à un passif dérivé de 554,4 M\$ et à des pertes non réalisées accumulées, inscrites à l'état des gains et pertes de réévaluation, de 147,8 M\$ (actifs dérivés de 357,4 M\$, passifs dérivés de 489,5 M\$ et pertes non réalisées accumulées de 132,1 M\$ en 2015). Les justes valeurs de ces éléments ont été déterminées au moyen de techniques classées dans le niveau 2 de la hiérarchie, défini à la note 1.

Tous les swaps de taux d'intérêt, sauf un, ont été conclus avec l'OOF (entité également contrôlée par le gouvernement de l'Ontario) comme partie contractante. L'exception est un swap actuellement détenu avec MaRS, un ancien emprunteur auprès de la société. L'opération de swap a été exécutée afin de stabiliser le taux d'intérêt et les flux de trésorerie de MaRS relativement à son emprunt à taux variable auprès d'Infrastructure Ontario. L'emprunt a été transféré au ministère de la Recherche et de l'Innovation le 31 mars 2015. Infrastructure Ontario conservera le swap jusqu'à son échéance, le 30 septembre 2019.

La juste valeur des dérivés a été déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix en fonction de données d'entrée observables sur le marché, compte tenu des prix du marché et des prix contractuels des instruments sous-jacents, ainsi que de la valeur temps et de la courbe de rendement qui sous-tendent les positions. Pour déterminer la juste valeur des dérivés, on doit tenir compte du risque de crédit et des coûts directs récurrents sur la vie des instruments.

**6. CRÉANCES LIÉES AUX PROJETS**

Les créances liées aux projets sont des montants qui ont été constatés à titre de produits ou de recouvrements de charges, selon la méthode de l'avancement des travaux ou lorsque les charges recouvrables ont été engagées mais n'ont pas encore été facturées. Certaines créances liées aux projets, y compris la charge d'intérêts engagée pour financer les créances, ne seront pas facturées avant l'achèvement du projet. Les créances liées aux projets sont dues par des ministères provinciaux, des sociétés d'État de l'Ontario et d'autres organismes du secteur public.

**7. PLACEMENTS**

Les placements consistent en des obligations utilisées comme instruments de couverture économique afin d'atténuer en partie le risque de taux d'intérêt entre le moment où les fonds sont empruntés et prêtés. Ces placements sont présentés au coût après amortissement. Au 31 mars 2016, les taux d'intérêt sur ces placements variaient de 2,10 % à 4,40 % (de 2,10 % à 4,40 % en 2015) et les échéances allaient de septembre 2018 à juin 2024.

**8. FACILITÉ DE CRÉDIT DE L'OOF**

L'OOF a consenti à Infrastructure Ontario une facilité de crédit renouvelable subordonnée de 200,0 M\$ destinée au fonds de roulement nécessaire aux programmes de gestion de projets et de livraison des projets. Les avances doivent être remboursées à l'achèvement de chaque projet. Le 27 juillet 2015, le solde impayé de 10,0 M\$ a été remboursé. Au 31 mars 2016, le solde complet de la facilité de crédit reste inutilisé.

---

## INFRASTRUCTURE ONTARIO

## NOTES ANNEXES

31 mars 2016 et 2015

## 9. DETTE – PROGRAMME DE PRÊTS

## Fonds affectés aux immobilisations

(en milliers de dollars)

Montant emprunté à la province d'Ontario  
 Montant emprunté à l'Agence ontarienne des eaux

2016	2015
799 681 \$	799 681 \$
120 000	120 000
<b>919 681 \$</b>	<b>919 681 \$</b>

## Financements de programmes

(en milliers de dollars)

Facilité de crédit à court terme  
 Facilité de crédit à long terme  
 Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure  
 Obligations de la SOTI et de la société et billets à taux variable  
 Montants empruntés à la Société ontarienne de gestion des  
 fonds des investisseurs immigrants

2016	2015
485 000	735 000
1 256 683	-
300 000	950 000
2 655 000	2 780 000
535 924	576 342
<b>5 232 607 \$</b>	<b>5 041 342 \$</b>
(7 738)	(8 971)
<b>6 144 550 \$</b>	<b>5 952 052 \$</b>

Frais d'émission

**Montant emprunté à la province d'Ontario**

Infrastructure Ontario a obtenu de la province un emprunt subordonné de 50 ans d'environ 800 M\$ en contrepartie d'un billet venant à échéance le 31 mars 2053. Les intérêts sur le billet sont révisés trimestriellement, le taux étant fixé au taux des bons du Trésor à trois mois de la province, et ils sont payables trimestriellement. Le 31 mars 2016, les intérêts sur le billet ont été fixés à 0,62 % (0,69 % en 2015).

**Montant emprunté à l'Agence ontarienne des eaux**

Infrastructure Ontario a obtenu de l'Agence ontarienne des eaux (l'« AOE »), un organisme de la province, un emprunt subordonné de 20 ans de 120 M\$ en contrepartie d'un billet venant à échéance le 1<sup>er</sup> mars 2023. Les intérêts sur le billet sont révisés mensuellement, le taux d'intérêt étant fixé à quatre points de base sous le taux Canadian Dollar Offered Rate (« CDOR ») à un mois, et ils sont payables trimestriellement. Le 31 mars 2016, les intérêts sur le billet ont été fixés à 0,87 % (0,98 % en 2015).

Conjugués, les montants empruntés à la province et à l'AOE fournissent à Infrastructure Ontario une réserve de liquidités lui assurant : i) une protection du crédit pour les investisseurs en obligations non subordonnées telles que les obligations pour le renouvellement de l'infrastructure et précédemment le papier commercial, ii) des liquidités de sûreté pour les besoins de financement d'Infrastructure Ontario, et iii) un capital de base à long terme stable qui permet à Infrastructure Ontario d'obtenir une notation élevée. Infrastructure Ontario investit ces fonds dans des titres à revenu fixe à court terme liquides.

**Facilité de crédit à court terme**

Depuis mai 2014, Infrastructure Ontario émet des billets à court terme dans le cadre d'une facilité de crédit renouvelable à court terme pour financer ses prêts à la construction à court terme. La facilité de crédit renouvelable conclue avec la province d'Ontario est autorisée à émettre un maximum de 900 M\$ pour des durées allant de trois mois à un an. Au 31 mars 2016, les échéances s'échelonnaient du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 15 juin 2016 et les intérêts sur les billets variaient entre 0,60 % et 0,74 % (entre 0,76 % et 1,12 % en 2015).

---

**INFRASTRUCTURE ONTARIO****NOTES ANNEXES****31 mars 2016 et 2015**

---

**Facilité de crédit à long terme**

En avril 2015, Infrastructure Ontario a commencé à financer des prêts adossés à long terme directement auprès du gouvernement provincial, au moyen d'une facilité de crédit non renouvelable. Les nouvelles structures de dette reflètent les prêts sous-jacents qu'elles financent et sont assorties de modalités semblables, notamment en ce qui concerne l'échéance, la fréquence de paiement et le mode d'amortissement. La nouvelle structure de financement permet une correspondance parfaite des actifs et des passifs et élimine la nécessité d'avoir recours à des dérivés pour couvrir le risque de taux d'intérêt. La facilité de crédit à long terme ne donne droit qu'à un maximum de 3 G\$ en crédit à long terme non renouvelable. Au 31 mars 2016, les dates d'échéance des prêts adossés allaient du 15 mai 2019 au 15 mars 2046 et les taux d'intérêt, de 1,21 % à 3,58 %.

Infrastructure Ontario a utilisé la facilité de crédit à long terme pour refinancer une portion des obligations pour le renouvellement de l'infrastructure, échues en juin 2015.

**Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure**

Le 17 juillet 2006, au moment de sa fusion avec l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (l'« OOFIS »), Infrastructure Ontario a pris en charge 650 M\$ d'obligations pour le renouvellement de l'infrastructure. Les obligations ont été remboursées le 1<sup>er</sup> juin 2015.

Le 19 avril 2007, Infrastructure Ontario a émis des obligations pour le renouvellement de l'infrastructure d'une valeur de 300 M\$. Les obligations portent intérêt au taux de 4,70 % par année et viennent à échéance le 1<sup>er</sup> juin 2037.

**Obligations de la SOTI et de la société et billets à taux variable**

Infrastructure Ontario a émis à la Société ontarienne de travaux d'infrastructure (« SOTI ») et à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (la « société ») des obligations et des billets à taux variable à la province afin de financer son programme de prêts. Il s'agit d'obligations subordonnées d'Infrastructure Ontario qui seront remboursées après toutes les autres dettes non subordonnées actuelles et futures et la dette publique non garantie actuelle et future d'Infrastructure Ontario.

Au 31 mars 2016, les obligations à taux fixe portaient intérêt à des taux allant de 2,02 % à 4,96 % (de 2,02 % à 4,96 % en 2015) par an, et les échéances allaient de septembre 2016 à juin 2045. Les intérêts sur ces obligations sont versés semestriellement jusqu'à l'échéance. Les billets à taux variable portent intérêt à des taux correspondant au CDOR à trois mois majoré de 16 à 22 points de base et viennent à échéance le 30 juin 2018. L'intérêt est versé et rajusté trimestriellement jusqu'à l'échéance des billets à taux variable.

**Montants empruntés à la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants**

Infrastructure Ontario obtient de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants (la « SOGFII »), un organisme de la province, des emprunts subordonnés d'une durée de cinq ans. Il s'agit d'obligations subordonnées d'Infrastructure Ontario qui seront remboursées après toutes les autres dettes non subordonnées actuelles et futures et la dette publique non garantie actuelle et future d'Infrastructure Ontario.

Au 31 mars 2016, les intérêts sur les obligations à taux fixe, qui sont composés semestriellement et sont payés à l'échéance, s'échelonnaient de 1,86 % à 2,99 % (de 1,86 % à 3,05 % en 2015). Les échéances allaient d'avril 2016 à juillet 2019. Les intérêts sur les obligations à taux variable sont fixés et composés trimestriellement et sont assortis d'un taux plancher de 1,55 % (1,55 % en 2015) par année. Les échéances s'échelonnaient d'octobre 2016 à janvier 2019.

---



## INFRASTRUCTURE ONTARIO

## NOTES ANNEXES

31 mars 2016 et 2015

## 10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 mars 2016				
	Matériel informatique	Logiciels	Mobilier, agencements et matériel de bureau	Améliorations locatives	Total
<b>Coût</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2015	16 328	4 153	1 984	9 828	32 293 \$
Ajouts	958	-	-	-	958
Solde au 31 mars 2016	17 286	4 153	1 984	9 828	33 251
<b>Amortissement cumulé</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2015	14 758	4 153	1 871	7 490	28 272
Ajouts	1 122	-	78	737	1 937
Solde au 31 mars 2016	15 880	4 153	1 949	8 227	30 209
<b>Valeur comptable nette au 31 mars 2016</b>	1 406	-	35	1 601	3 042 \$

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 mars 2015				
	Matériel informatique	Logiciels	Mobilier, agencements et matériel de bureau	Améliorations locatives	Total
<b>Coût</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2014	15 667	4 153	1 984	9 828	31 632 \$
Ajouts	661	-	-	-	661
Solde au 31 mars 2015	16 328	4 153	1 984	9 828	32 293
<b>Amortissement cumulé</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2014	13 672	4 153	1 780	6 662	26 267
Dotation à l'amortissement	1 086	-	91	828	2 005
Solde au 31 mars 2015	14 758	4 153	1 871	7 490	28 272
<b>Valeur comptable nette au 31 mars 2015</b>	1 570	-	113	2 338	4 021 \$

## 11. PRODUIT (CHARGE) D'INTÉRÊTS ET PRODUITS DE PLACEMENT

(en milliers de dollars)	2016	2015
Produit d'intérêts	151 659 \$	174 254 \$
Produits de placement	12 631	20 270
Charge d'intérêts	(148 127)	(164 687)
Autres produits (prêts)	1 460	1 467
<b>Marge d'intérêts nette</b>	<b>17 623 \$</b>	<b>31 304 \$</b>

La ventilation de la charge d'intérêts sur la dette est présentée ci-après :

(en milliers de dollars)	2016	2015
<b>Intérêts sur les fonds affectés aux immobilisations</b>		
Montant emprunté à la province d'Ontario	5 251 \$	7 855 \$
Montant emprunté à l'Agence ontarienne des eaux	1 011	1 415
	<b>6 262 \$</b>	<b>9 270 \$</b>



## INFRASTRUCTURE ONTARIO

## NOTES ANNEXES

31 mars 2016 et 2015

(en milliers de dollars)	2016	2015
<b>Intérêts sur le financement de programmes</b>		
Papier commercial	- \$	1 796 \$
Facilité de crédit à court terme	4 155	5 391
Facilité de crédit à long terme	16 956	-
Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	19 000	44 000
Obligations de la SOTI et de la société et billets à taux variable	89 159	91 695
Montants empruntés à la SOGFII	12 595	12 535
	<b>141 865 \$</b>	<b>155 417 \$</b>
<b>Charge d'intérêts totale</b>	<b>148 127 \$</b>	<b>164 687 \$</b>

Un rapprochement des intérêts en trésorerie reçus et payés et de la marge d'intérêts nette est présenté ci-après :

(en milliers de dollars)	2016	2015
Intérêts en trésorerie reçus	160 296 \$	197 752 \$
Intérêts en trésorerie payés	(148 731)	(171 677)
	<b>11 565</b>	<b>26 075</b>
Produits de placement et intérêts et hors trésorerie		
Gain à la vente de placements	-	4 586
Amortissement des coûts sur prêts à conditions de faveur (note 4)	7 327	8 206
Autres intérêts hors trésorerie	(1 269)	(7 563)
Marge d'intérêts nette	<b>17 623 \$</b>	<b>31 304 \$</b>

Les autres intérêts hors trésorerie comprennent le montant net du produit d'intérêts à recevoir et de la charge d'intérêts à payer ainsi que l'amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt et des primes ou escomptes à l'achat de placements.

## 12. FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION

(en milliers de dollars)	2016 Prévisions (non audité)	2016	2015
Communications	469 \$	213 \$	233 \$
Technologies de l'information	7 088	6 662	7 246
Bureau et administration	1 904	1 231	1 371
Locaux	5 960	5 455	5 528
Services professionnels et de consultation	5 306	3 813	4 057
Dotation à l'amortissement	1 800	1 937	2 005
	<b>22 527 \$</b>	<b>19 311 \$</b>	<b>20 440 \$</b>

---

**INFRASTRUCTURE ONTARIO****NOTES ANNEXES****31 mars 2016 et 2015**

---

**13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

La société a une dépendance économique envers la province puisque une part importante de ses produits lui est versée par celle-ci afin de lui permettre de fournir des services à des organismes de la Couronne et ministères de l'Ontario, notamment le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère du Procureur général, le ministère des Services gouvernementaux, le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et le ministère des Transports, en plus du ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure.

Les principales sources de produits d'Infrastructure Ontario provenant de la province sont les suivantes :

1. Frais de réalisation des projets et frais de transaction liés aux projets  
Des frais fondés sur un pourcentage des coûts liés aux projets ou sur une base de recouvrement des coûts sont facturés pour des services, notamment en matière de gestion de projets et de contrats, qui sont offerts à différents organismes de la Couronne et ministères ontariens.
2. Frais de gestion  
Des frais sont facturés pour des services, notamment en matière de gestion immobilière et de gestion de projets, qui sont offerts au portefeuille immobilier général du ministère.
3. Coûts de consultation recouvrables  
Des services-conseils sont fournis par des tiers à différents organismes de la Couronne et ministères ontariens sur une base de recouvrement des coûts.

Infrastructure Ontario a emprunté des montants portant intérêt à l'AOE, à la province d'Ontario, à la SOGFII et à l'OOF (notes 8 et 9).

**14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

La société offre des prestations de retraite à certains de ses salariés à temps plein par sa participation au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime multiemployeurs à prestations déterminées mis sur pied par la province. Le montant des cotisations au régime de retraite, soit 0,4 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2016 (0,5 M\$ en 2015), est fondé sur des formules établies par la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et a été passé en charges. Le coût des prestations complémentaires de retraite pour ces salariés est payé par le ministère des Services gouvernementaux et n'est pas inscrit dans les états financiers.

La société offre un régime de retraite à cotisations déterminées à tous ses autres salariés à temps plein. Pour l'exercice clos le 31 mars 2016, les cotisations de la société à ce régime se sont élevées à 2,9 M\$ (2,8 M\$ en 2015).

**15. GESTION DES RISQUES**

Les principaux risques auxquels Infrastructure Ontario est exposée du fait de ses instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt. Le comité du crédit et de l'immobilier du conseil d'administration passe en revue les politiques de gestion de chacun de ces risques, lesquels sont résumés dans les paragraphes suivants.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit s'entend du risque de perte découlant de l'incapacité de la contrepartie à satisfaire à ses obligations contractuelles financières envers Infrastructure Ontario. La société est exposée au risque de crédit au titre des comptes caisse, des placements et des créances, et surtout des prêts. La société gère le risque de crédit en mettant en œuvre des politiques et des processus d'examen.

*Risque de crédit – prêts*

---

---

**INFRASTRUCTURE ONTARIO****NOTES ANNEXES****31 mars 2016 et 2015**

---

La surveillance du risque de crédit et du programme de prêts incombe en grande partie au comité du crédit et de l'immobilier du conseil d'administration.

La politique en matière de risque de crédit fait en sorte que les montants des prêts accordés sont proportionnels à la capacité de l'emprunteur d'assurer le service de la dette et à la tolérance au risque d'Infrastructure Ontario. La politique en matière de risque de crédit établit pour chaque secteur les principes d'évaluation du risque de crédit selon un ensemble de facteurs de risque établis. Des fonctions de souscription et de crédit distinctes existent afin d'assurer l'examen indépendant et la remise en question dans le cadre du processus d'obtention d'autorisation. Un contrôle diligent est effectué, et la note finale ainsi que la recommandation de chaque demandeur sont soumises, si nécessaire, à l'approbation du comité d'examen du crédit de la direction et d'après la délégation de pouvoirs d'Infrastructure Ontario.

Infrastructure Ontario a mis en place un processus d'examen des prêts fondé sur les risques couvrant tous les secteurs de prêts et permettant de relever rapidement tout changement possible de la solvabilité des contreparties. L'examen des prêts vise à évaluer l'état des projets financés en cours de construction; à assurer le paiement et le respect des clauses restrictives sur la durée du prêt; à entreprendre des mesures correctives en temps utile afin d'atténuer les pertes de crédit potentielles; et à signaler les problèmes de remboursement potentiels au comité d'examen du crédit et au conseil d'administration.

L'exposition maximale d'Infrastructure Ontario au risque de crédit sur les prêts, compte non tenu des dérivés et des garanties ou autres rehaussements de crédit, s'établissait à 5 225,2 M\$ au 31 mars 2016.

Infrastructure Ontario classe et gère ses prêts par catégories. Les emprunteurs de catégorie un reçoivent des produits fiscaux ou des transferts provinciaux qui représentent d'excellentes sources de remboursement de la dette. Les emprunteurs de catégorie deux sont dans des secteurs qui sont réglementés ou ont droit de recevoir des contrats commerciaux à composante gouvernementale et, par conséquent, ils disposent d'une source stable de remboursement de la dette. Les emprunteurs de catégorie trois sont des organismes tributaires de produits autogénérés parce que les prix sont réglés par le marché ou qu'ils dépendent de dons et d'activités de collecte de fonds. Le profil des prêts s'établissait comme suit au 31 mars 2016 :

## INFRASTRUCTURE ONTARIO

## NOTES ANNEXES

31 mars 2016 et 2015

(en milliers de dollars)	Encours	Provision pour moins-value de prêts	Montant net 2016	Montant net 2015
<b>Catégorie 1</b>				
Municipalités	3 559 873	\$		
Logement social (garanties par les municipalités)	534 849			
Universités	170 018			
Régies locales des services publics	191			
	<b>4 264 931</b>	-	<b>4 264 931</b>	3 765 588
<b>Catégorie 2</b>				
Sociétés de distribution locales	266 205			
Soins de longue durée	172 958			
Logement abordable (SCHL)	123 540			
Logement abordable (hors SCHL)	139 214			
Logement social (non garanti par les municipalités)	5 147			
Centres autochtones d'accès aux soins de santé	3 547			
Centres de santé communautaires et de services sociaux	20 945			
	<b>731 556</b>	<b>(4 703)</b>	<b>726 853</b>	775 773
<b>Catégorie 3</b>				
Centrales électriques	136 519			
Systèmes énergétiques communautaires	28 037			
Corporations municipales (autres)	33 407			
Entités bénéficiaires (établissements de formation artistique, etc.)	105 133			
Activités sportives et récréatives	898			
	<b>303 994</b>	<b>(27 519)</b>	<b>276 475</b>	306 386
<b>Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur</b>				
Coûts reportés à l'ouverture de l'exercice	(50 410)			
Amortissement des coûts sur prêts à conditions de faveur	7 327			
	<b>(43 083)</b>	-	<b>(43 083)</b>	(50 410)
<b>Prêts en cours</b>	<b>5 257 398</b>	<b>(32 222)</b>	<b>5 225 176</b>	4 797 337 \$

*Garanties*

Infrastructure Ontario accorde des prêts aux demandeurs capables d'assurer le service de la dette sur la durée du prêt. La société n'accorde aucun prêt sur la valeur résiduelle de l'actif et ne tient pas compte de la propriété ou du contrôle d'un actif lorsqu'elle évalue la couverture du service de la dette. Elle accorde des prêts aux demandeurs disposant de sources de flux de trésorerie permanents quasi assurés, plus précisément la capacité unique de bon nombre d'emprunteurs à générer des produits fiscaux ou à recevoir un financement de la province. Infrastructure Ontario atténue son risque de crédit au titre du portefeuille de prêts au moyen de diverses provisions d'atténuation et de contrôle. La société est dotée d'un mécanisme d'interception avec la province qui prévoit le réacheminement vers Infrastructure Ontario des fonds dus à certains emprunteurs (notamment des municipalités) recevant du financement de la province. Les clients qui ne reçoivent pas de financement provincial doivent fournir des sûretés adéquates telles que des garanties, des emprunts ou charges hypothécaires de premier rang, des contrats de sûreté générale, des cessions de loyers et de contrats de location, des cessions de comptes et d'accords ainsi que des nantissements.

*Dépréciation*

La provision pour moins-value est établie d'après un processus selon lequel une note de risque est attribuée par un tiers au prêt lors de son montage, contrôlée régulièrement et ajustée pour tenir compte de l'évolution du risque de crédit sous-jacent. La détermination de la provision pour moins-value tient compte de divers facteurs, y compris la sensibilité au risque, les secteurs économiques, la qualité du portefeuille, la combinaison d'activités, la conjoncture économique et la situation des marchés du crédit.

## INFRASTRUCTURE ONTARIO

## NOTES ANNEXES

31 mars 2016 et 2015

*Risque de crédit – Trésorerie, créances et placements*

L'exposition maximale d'Infrastructure Ontario au risque de crédit sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les créances, les actifs dérivés et les placements, sans tenir compte des garanties détenues sur d'autres rehaussements du crédit, s'établissait comme suit au 31 mars 2016 :

(en milliers de dollars)	2016	En souffrance depuis plus de 90 jours
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 133 337 \$	-
Créances d'exploitation	40 900	24 853
Intérêts à recevoir	64 721	-
Produits de placement à recevoir	1 851	-
Créances liées aux projets	45 843	-
Actifs dérivés	406 576	-
Placements	177 505	-
	1 870 733 \$	24 853 \$

Aucune provision pour moins-value n'est constituée pour la trésorerie, et les équivalents de trésorerie, les créances, les actifs dérivés et les placements au 31 mars 2016.

**Risque de marché**

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue par suite de variations des prix du marché. La société est exposée au risque de marché sur les placements qu'elle achète aux fins de couverture économique des fonds empruntés en sus de ses besoins immédiats en matière de financement de prêts. Ces placements ont été vendus au besoin afin de financer les prêts. Compte tenu de la signature de conventions de prêts adossés avec l'OOF, l'achat de placements en guise de couverture économique n'est plus nécessaire. De plus, l'entité n'investit que dans des obligations autorisées selon les politiques approuvées, c'est-à-dire dont la notation accordée par des agences de notation reconnues est élevée et qui peuvent être facilement liquidées.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue par suite de variations des taux d'intérêt du marché. La société était exposée au risque de taux d'intérêt lorsque la réévaluation des actifs n'était pas harmonisée avec la réévaluation des passifs. Cet écart de réévaluation s'est résorbé après la signature de conventions de prêts adossés avec l'OOF.

La direction contrôle également le risque de taux d'intérêt au moyen de swaps de taux d'intérêt et grâce à l'alignement des structures de risque et des échéances des actifs et des passifs.

**Sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt**

Une variation positive ou négative de un pour cent des taux d'intérêt aurait une incidence de 1,9 M\$ (1,9 M\$) sur l'excédent (le déficit) annuel, et une variation positive ou négative de un point de base (« pb ») des taux d'intérêt aurait une incidence de 1,0 M\$ (1,0 M\$) sur les gains et pertes de réévaluation accumulés.

## INFRASTRUCTURE ONTARIO

## NOTES ANNEXES

31 mars 2016 et 2015

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'Infrastructure Ontario ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières à leur échéance. Ses emprunts de premier rang sont protégés par les fonds affectés aux immobilisations financés au moyen d'emprunts subordonnés à long terme accordés par la province et l'AOE. Les fonds affectés aux immobilisations sont essentiellement investis dans des instruments liquides à court terme pouvant être convertis en trésorerie advenant une crise de liquidité prévisible.

Les règlements administratifs régissant les emprunts d'Infrastructure Ontario sont approuvés par le conseil d'administration, par le ministre du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure et par le ministre des Finances. Les emprunts font l'objet d'un examen trimestriel par le comité du crédit et de l'immobilier du conseil d'administration. Tous les emprunts sont effectués après prise en compte judicieuse des risques de taux d'intérêt et de liquidité, en conformité avec la politique de gestion de l'actif et du passif. L'OOF coordonne et exécute toutes les activités d'emprunt. Infrastructure Ontario emprunte des fonds directement auprès de la province afin de combler ses besoins de financement à long terme par l'intermédiaire de l'OOF.

Le tableau suivant illustre les échéances des obligations contractuelles au 31 mars 2016 :

(en milliers de dollars)	De 1 an à			Total
	Moins de un an	5 ans	Après 5 ans	
Dettes d'exploitation	6 111 \$	- \$	- \$	6 111 \$
Charges à payer	27 668	-	-	27 668
Passifs détenus en fiducie	248 258	-	-	248 258
Intérêts à payer	73 892	-	-	73 892
Passifs dérivés	-	10 570	543 784	554 354
Dette – programme de prêts	710 340	1 531 637	3 910 311	6 152 288
Frais d'émission de titres d'emprunt non amortis	-	-	-	(7 738)
Engagements de prêts non déboursés	-	-	-	(414 030)
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>1 066 269 \$</b>	<b>1 542 207 \$</b>	<b>4 454 095 \$</b>	<b>6 640 803 \$</b>

**16. ÉVENTUALITÉS**

La société est partie à divers différends et litiges. De l'avis de la direction, le règlement des différends n'aura aucune incidence importante sur la situation financière de la société.

**17. ENGAGEMENTS**

Les paiements minimaux annuels de location en vertu des contrats de location-exploitation pour les locaux de bureau de la société pour les cinq prochains exercices sont présentés ci-après :

(en milliers de dollars)	Montant
Exercice	
2016 – 2017	4 034 \$
2017 – 2018	4 652
2018 – 2019	5 153
2019 – 2020	5 235
2020 – 2021	5 320
	<b>24 394 \$</b>

---

**INFRASTRUCTURE ONTARIO****NOTES ANNEXES****31 mars 2016 et 2015**

---

**18. FONDS DÉTENUS EN FIDUCIE**

Infrastructure Ontario détient en fiducie plusieurs comptes bancaires de fonctionnement et un compte de placements à court terme qu'elle administre au nom du ministère. Les comptes sont directement liés aux activités du portefeuille immobilier général du ministère pour lequel la société agit à titre de gestionnaire financier en vertu de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*. Au 31 mars 2016, les fonds détenus en fiducie pour le compte du ministère s'élevaient à 227,8 M\$ (225,4 M\$ en 2015), montant qui n'est pas comptabilisé dans les présents états financiers.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL ») oblige Infrastructure Ontario à percevoir les impôts fonciers et les fonds de réserve comme condition pour pouvoir fournir des prêts au logement abordable. En vertu du certificat d'assurance de la SCHL, les fonds doivent être détenus dans un compte en fiducie administré par Infrastructure Ontario. Au 31 mars 2016, les fonds sous administration s'élevaient à 220,3 M\$ (46,7 M\$ en 2015).

Infrastructure Ontario détient un compte en fiducie de grand livre général de projets afin d'y verser les fonds reçus des ministères et devant être versés aux consortiums de construction de projets à titre de paiements au quasi-achèvement de projets, de paiements intermédiaires, ainsi que de paiements reçus au titre de variations, du matériel, du mobilier de bureau et des agencements. Les variations sont des changements de la portée du contrat dont il a été convenu après la conclusion initiale. On les appelle également des « autorisations de modification de contrat ». Tous les paiements susmentionnés sont effectués directement par les ministères commanditaires, mais sont versés par le biais d'Infrastructure Ontario. Au 31 mars 2016, Infrastructure Ontario détenait un montant de 27,9 M\$ (18,1 M\$ en 2015) dans son compte en fiducie de grand livre général de projets.

**19. INFORMATION SECTORIELLE**

La structure d'information financière d'Infrastructure Ontario tient compte de la manière dont la société est gérée. Infrastructure Ontario gère ses activités de manière à permettre la livraison et la reddition de comptes à l'égard des priorités établies par le ministre et des objectifs fixés par le conseil. De plus, Infrastructure Ontario évalue et prévoit les affectations et les travaux futurs afin d'aligner ses ressources en conséquence. Ainsi, Infrastructure Ontario est en mesure de répartir efficacement ses ressources et les responsabilités entre les unités d'exploitation afin d'assurer l'efficacité et le caractère durable des activités sur la période couverte par le plan d'affaires. Le tableau suivant fournit un résumé de l'information financière par division :

## INFRASTRUCTURE ONTARIO

## NOTES ANNEXES

31 mars 2016 et 2015

Exercice clos le 31 mars 2016						
(en milliers de dollars)	Grands projets	Immobilier	Prêts	Projets commerciaux	Développement foncier	Total
<b>Produits</b>						
Produit d'intérêts	-	-	151 659	-	-	151 659 \$
Produits de placement	-	-	12 631	-	-	12 631
Frais de réalisation des projets	23 475	-	-	2 739	1 203	27 417
Frais de transaction liés aux projets	11 177	-	-	12 668	8 663	32 508
Frais de gestion	-	52 311	-	-	-	52 311
Coûts de consultation recouvrables	20 803	-	-	-	-	20 803
Autres produits	-	4 732	1 460	-	-	6 192
	55 455	57 043	165 750	15 407	9 866	303 521
<b>Charges</b>						
Salaires et avantages sociaux	22 737	32 899	4 375	2 214	1 533	63 758
Frais généraux et d'administration	7 231	8 030	2 706	707	637	19 311
Charges relatives aux programmes						
Coûts de transaction liés aux projets	5 370	-	-	12 668	8 663	26 701
Coûts de consultation recouvrables	20 803	-	-	-	-	20 803
Charge d'intérêts	-	-	148 127	-	-	148 127
Provision pour moins-value de prêts	-	-	15 492	-	-	15 492
Frais relatifs aux entrepreneurs	-	9 781	-	-	-	9 781
Frais de financement relatifs aux projets	48	-	-	-	-	48
Total des charges relatives aux programmes	26 221	9 781	163 619	12 668	8 663	220 952
	56 189	50 710	170 700	15 589	10 833	304 021
<b>Excédent (déficit)</b>	(734)	6 333	(4 950)	(182)	(967)	(500) \$

Exercice clos le 31 mars 2016 – budget						
(en milliers de dollars)	Grands projets	Immobilier	Prêts	Projets commerciaux	Développement foncier	Total
<b>Produits</b>						
Produit d'intérêts	-	-	153 479	-	-	153 479 \$
Produits de placement	-	-	9 122	-	-	9 122
Frais de réalisation des projets	25 956	-	-	3 586	1 283	30 825
Frais de transaction liés aux projets	13 279	-	-	-	-	13 279
Frais de gestion	-	51 016	-	-	-	51 016
Coûts de consultation recouvrables	72 971	-	-	-	-	72 971
Autres produits	-	-	-	-	-	-
	112 206	51 016	162 601	3 586	1 283	330 692
<b>Charges</b>						
Salaires et avantages sociaux	25 918	32 279	4 657	2 505	1 370	66 729
Frais généraux et d'administration	7 980	9 756	3 175	904	712	22 527
Charges relatives aux programmes						
Coûts de transaction liés aux projets	13 279	-	-	-	-	13 279
Coûts de consultation recouvrables	72 971	-	-	-	-	72 971
Charge d'intérêts	-	-	143 499	-	-	143 499
Provision pour moins-value de prêts	-	-	-	-	-	-
Frais relatifs aux entrepreneurs	-	9 888	-	-	-	9 888
Frais de financement relatifs aux projets	-	-	-	-	-	-
Total des charges relatives aux programmes	86 250	9 888	143 499	-	-	239 637
	120 148	51 923	151 331	3 409	2 082	328 893
<b>Excédent (déficit)</b>	(7 942)	(907)	11 270	177	(799)	1 799 \$



## INFRASTRUCTURE ONTARIO

## NOTES ANNEXES

31 mars 2016 et 2015

Exercice clos le 31 mars 2015 (note 20)

(en milliers de dollars)	Grands projets	Immobilier	Prêts	Projets commerciaux	Développement foncier	Total
<b>Produits</b>						
Produit d'intérêts	-	-	174 254	-	-	174 254 \$
Produits de placement	-	-	20 270	-	-	20 270
Frais de réalisation des projets	25 224	-	-	3 557	1 504	30 285
Frais de transaction liés aux projets	5 955	-	-	3 307	2 177	11 439
Frais de gestion	-	49 230	-	-	-	49 230
Coûts de consultation recouvrables	18 878	-	-	-	-	18 878
Autres produits	-	86	1 467	-	-	1 553
	50 057	49 316	195 991	6 864	3 681	305 909
<b>Charges</b>						
Salaires et avantages sociaux	24 423	30 902	4 134	2 772	1 850	64 081
Frais généraux et d'administration	7 408	8 957	2 876	820	379	20 440
Charges relatives aux programmes						
Coûts de transaction liés aux projets	13 674	-	-	2 895	2 177	18 746
Coûts de consultation recouvrables	18 878	-	-	-	-	18 878
Charge d'intérêts	-	-	164 687	-	-	164 687
Provision pour moins-value de prêts	-	-	5 686	-	-	5 686
Frais relatifs aux entrepreneurs	-	9 906	-	-	-	9 906
Frais de financement relatifs aux projets	171	-	-	-	-	171
Total des charges relatives aux programmes	32 723	9 906	170 373	2 895	2 177	218 074
	64 554	49 765	177 383	6 487	4 406	302 595
<b>Excédent (déficit)</b>	(14 497)	(449)	18 608	377	(725)	3 314 \$

**20. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice écoulé.

